

2000



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 5 avril 2000

EG/SEM/VIO (99) 21

SÉMINAIRE

LES HOMMES ET LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Palais de l'Europe
Strasbourg

7-8 octobre 1999

ACTES

LE CONSEIL DE L'EUROPE

Fondé en 1949, le Conseil de l'Europe est une organisation internationale à vocation européenne, qui regroupe à l'heure actuelle 41 Etats européens qui sont des démocraties parlementaires pluralistes¹ (dont les quinze Etats membres de l'Union Européenne). Il représente le plus grand forum intergouvernemental et parlementaire du continent Européen. Son siège est au Palais de l'Europe, à Strasbourg (France).

Les buts du Conseil de l'Europe sont de:

- travailler à établir une union plus étroite entre plus de 800 millions d'Européens et d'Européennes;
- sauvegarder et renforcer la démocratie et les droits de la personne humaine;
- établir une coopération au sens le plus large entre ses Etats membres dans les domaines des droits de la personne humaine (y compris les médias), de l'éducation et de la culture, des questions sociales, de la santé, de la jeunesse, des pouvoirs locaux et régionaux, de l'environnement, des questions juridiques.

La question de l'égalité de la femme et de l'homme, celle-ci étant vue comme un droit fondamental de la personne humaine, est de la responsabilité du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG). Les expert(e)s qui le composent ont pour tâche de stimuler les actions à mener, tant au niveau national qu'à celui du Conseil de l'Europe, en vue de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. A cette fin, le CDEG procède à des analyses, études et évaluations, définit les stratégies et les mesures de politique concertée visant l'égalité et, si nécessaire, élabore des instruments juridiques appropriés.

¹ Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, «L'ex-République yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.

Table des matières

Introduction.....	5
Allocution d'ouverture par Monsieur Pierre-Henri IMBERT, Directeur des Droits de l'Homme ...	7
Introduction par Mme Caroline MÉCHIN (France), Présidente du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)	11
<i>"QUESTIONS DE MÉTHODOLOGIE ET D'ÉTHIQUE"</i>	
Comparer des méthodologies utilisées pour étudier la violence à l'égard des femmes par Mme Sylvia WALBY, Université de Leeds, Royaume-Uni	13
Représentations de la violence masculine envers des proches aux Etats unis et en Pologne par Mme Renate KLEIN, Université de Maine, Etats-Unis, et Mme Anna KWIATKOWSKA, Université de Bialystok, Pologne	27
La dimension sexuée de la recherche sur la violence des hommes envers des femmes qu'ils connaissent par Mme Jalna HANMER, Université «Leeds Metropolitan», Royaume-Uni et M. Jeff HEARN, Université de Tampere, Finlande et Université de Manchester, Royaume-Uni.....	39
<i>"LA VIOLENCE DANS LA FORMATION DES IDENTITÉS SEXUÉES MASCULINES"</i>	
Expliquer la tendance à utiliser la violence par Mme Carol HAGEMANN-WHITE et Mme Christiane MICUS, Université d'Osnabrück, Allemagne.....	50
Les explications de la violence masculine, la psychanalyse, la théorie féministe et le mouvement des «nouveaux» hommes par Mme Ursula MÜLLER, Université de Bielefeld, Allemagne.....	65
Grandir dans la proximité de la violence: les adolescent(e)s racontent la violence familiale par Mme Katarina WEINEHALL, Université de Umeå, Suède.....	77
Les adolescents en tant qu'acteurs violents dans les communautés roumaines d'aujourd'hui par Mme Anca DUMITRESCU et Mme Elena PENTELEICIUC, Université de Bucarest, Roumanie	86
Les racines socio-économiques des cas de la violence masculine à l'égard des femmes en Russie par Mme Vera GRACHEVA, la Fédération de Russie	90

"DES PÉRIODES DE TRANSITION DANS LA VIE D'ADULTE ET LA VIOLENCE MASCULINE"

La contribution de l'armée et du discours militaire à la construction de la masculinité dans la société

par Mme Uta KLEIN, Université de Münster, Allemagne 94

La violence des hommes à l'égard des femmes et des enfants dans des situations de conflit armé

par Mme Dubrovka KOCIJAN HERCIGONJA, Zagreb, Croatie..... 104

L'approche du Bureau régional européen de l'Organisation mondiale de la santé de la question de la violence sexuée (résumé)

par Mme Kirsten Staehr JOHANSEN, OMS, Danemark 116

Les hommes plus âgés et la maltraitance des personnes âgées

par Mme Bridget PENHALE, Université de Hull, Royaume-Uni..... 118

"LES THÈMES TRANSVERSAUX: LES DÉBATS SUR LES MÉDIAS, LES COÛTS DE LA VIOLENCE, LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES"

La violence masculine: les coûts économiques

par M. Alberto GODENZI et Mme Carrie YODANIS, Université de Fribourg, Suisse 135

Mais où sont les hommes? Les politiques menées par le pouvoir central en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans l'Espagne post-franquiste (1975-1999)

par Mme Celia VALIENTE, Université de Madrid, Espagne 149

Les méthodes utilisées par la police pour lutter contre la violence à l'égard des femmes

par Mme Helene GÖRTZEN, Police de Stockholm, Suède 163

Hypothèses et implications: des notes sur les hommes Groenlandais "en transition"

par M. Bo WAGNER SØRENSEN, Université de Copenhague, Danemark..... 166

Conclusions du séminaire présentées par la rapporteuse générale

Mme Renate KLEIN 176

Recommandations du séminaire 183

Annexe I: Programme..... 188

Annexe II: Liste des participant(e)s 192

Introduction

Depuis quelques années, lorsqu'il s'agit d'analyser et de combattre la violence à l'égard des femmes, le regard s'est porté de plus en plus sur *les auteurs* de cette violence, à savoir les hommes violents. Ceci s'est concrétisé par la création, dans certains pays, de centres qui fournissent un traitement ou une thérapie pour des hommes violents. Cette politique a, à son tour, engendré une réflexion sur les causes et les mécanismes de la violence masculine, sur les raisons pour lesquelles certains hommes ont recours à la violence alors que d'autres ne sont jamais violents dans leurs relations avec les femmes.

Cependant, la recherche sur la violence masculine n'en est qu'à ses débuts, et ceux/celles qui travaillent sur cette question ont peu de possibilités d'échanger des vues dans un cadre européen. Il est cependant extrêmement important, afin d'élaborer des réponses politiques et des interventions adéquates, de faire connaître les résultats d'une telle recherche et donner des moyens aux chercheurs/euses pour comparer leurs expériences et mettre en place des réseaux. Les conséquences directes et indirectes de la violence masculine, tant en ce qui concerne les problèmes de santé qu'en ce qui concerne leur coût pour la société, ont été ignorées depuis trop longtemps. De même que la violence à l'égard des femmes et des enfants a petit à petit cessé d'être un tabou et est maintenant discutée ouvertement, le projecteur devrait à présent se tourner vers la violence masculine, car il s'agit d'un problème social et culturel, et non pas d'un problème d'un groupe spécifique d'hommes déviants par rapport à la norme.

Le Conseil de l'Europe travaille depuis plusieurs années pour la protection des femmes et des fillettes contre la violence. Un Plan d'action pour combattre cette violence a été préparé, et le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) prépare en ce moment un projet de recommandation sur cette question.

Le Comité a déjà entamé une réflexion sur la question de la violence masculine pendant le séminaire «Promouvoir l'égalité: un défi commun aux hommes et aux femmes» (Strasbourg, 17-18 juin 1997). Lors de la 4e Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Istanbul, 13-14 novembre 1997), les ministres ont adopté une Déclaration sur l'égalité entre les femmes et les hommes comme critère fondamental de la démocratie. Dans les stratégies annexées à cette déclaration, les ministres invitent les gouvernements à «promouvoir des recherches sur les relations des hommes entre eux et sur les manières dont il perçoivent leur identité masculine»; et à «réduire et chercher à éliminer la violence des hommes à l'égard des femmes en mettant en place une éducation assurant le respect de l'autre et concernant les hommes violents en soutenant des initiatives d'ordre pratique et thérapeutique.»

Le séminaire était par conséquent conçu comme un pas de plus vers la mise en œuvre de la Déclaration d'Istanbul tout en étant un effort de plus pour combattre la violence à l'égard des femmes, qui constitue l'un des plus grands obstacles à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En raison des événements récents en Europe au moment du séminaire, une attention particulière a été accordée à la question de la violence des hommes à l'égard des femmes et des enfants dans des situations de conflit armé.

Allocution d'ouverture

Pierre-Henri IMBERT, Directeur des Droits de l'Homme

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir tout particulier que je vous souhaite la bienvenue à ce séminaire. Vous allez débattre d'une question très importante, la violence à l'égard des femmes et des enfants. Cette violence constitue un très grand obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est le résultat et le signe de l'inégalité en même temps qu'elle la perpétue.

Vous allez aborder la question des auteurs de cette violence, qui fait encore trop rarement l'objet d'attention. Il y a quelques mois, lors d'un forum organisé à Bucarest par le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, je me souviens avoir souligné que, parmi les actions prioritaires visant à éliminer cette violence, il me paraissait indispensable d'examiner les raisons de cette violence, d'en étudier le contexte et en démonter les mécanismes - s'interroger non pas uniquement sur les symptômes de la violence, mais au moins autant sur ses causes. C'est précisément ce que vous allez faire ici. Les résultats de vos travaux seront, j'en suis sûr, d'une grande utilité pour le Comité directeur pour l'égalité et pour l'ensemble de la Direction des Droits de l'Homme.

Ce séminaire s'inscrit dans une série d'actions que nous menons depuis plus de dix ans contre la violence à l'égard des femmes, et dont Madame Caroline Méchin, Présidente du Comité directeur pour l'égalité vous parlera tout à l'heure. Pour que cette politique soit menée de manière lucide et efficace, nous avons besoin du savoir et des expériences des chercheurs et chercheuses, et aussi de ceux et celles qui sont confrontés aux auteurs et aux victimes de violence quotidiennement, dans leur travail. Nous avons par conséquent voulu vous réunir ici, dans un séminaire d'échange d'idées et de dialogue, dans l'esprit du Conseil de l'Europe.

La question des auteurs de la violence a été abordée, il y a deux ans, dans un autre séminaire ici au Conseil de l'Europe, auquel certains d'entre vous ont assisté. Aujourd'hui et demain, vous irez plus loin dans votre sujet. Vous allez discuter de la méthodologie des recherches, de la formation des identités masculines, des différentes façons de devenir et de rester un homme, de la violence à l'égard des femmes dans les conflits armés. Vous allez étudier les liens entre la masculinité et cette violence, qui est, nous sommes bien obligés de l'admettre, structurelle dans nos sociétés. Cela fait partie des efforts du Conseil de l'Europe pour sortir la violence, comme le dit si bien l'étude suisse *Domination et violence dans le couple*, «du rayon du privé et des fatalités qui pèsent sur la condition de la femme».

Permettez-moi, avant que vous ne commenciez vos travaux, de vous livrer quelques réflexions personnelles sur le thème qui nous réunit, sur ses liens avec la protection et la promotion des droits de l'homme. A la base de l'édifice des droits de la personne humaine, il y a cette idée fondamentale: tous les êtres humains, femmes et hommes, ont une égale valeur et une

égale dignité. C'est cette idée qui doit caractériser l'approche du problème que vous allez discuter.

Nous progressons lentement, très lentement, vers cette prise de conscience, tellement nécessaire à l'éradication de la violence, que les hommes et les femmes sont des êtres égaux, qu'ils ont les mêmes droits fondamentaux. Les stéréotypes qui montrent les femmes comme des êtres différents, inférieurs, sont ancrés dans notre inconscient collectif, et ce sont ces stéréotypes qui ont permis de justifier l'utilisation de la violence et le permettent encore. Depuis toujours, dans les discours des chercheurs, des penseurs, des médecins, des psychologues, les hommes disent aux femmes ce qu'elles doivent faire, les dirigent, leur assignent une place, des devoirs, tout comme si elles n'étaient pas de véritables sujets, ayant également des droits. Jean-Jacques Rousseau, définissait ainsi, dans *Emile*, à la fin du XVIIIe siècle, les devoirs des femmes:

«Plaire (aux hommes), leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce, voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès l'enfance».

Or, pour que les femmes soient conformes à cette image, il a fallu exercer sur elles un contrôle très sévère, à l'intérieur de la famille comme à l'extérieur. En fait, les hommes ont toujours eu peur que les femmes dévient de cette norme qu'on leur a assignée, que par leur comportement elles mettent en cause leur honneur, à eux, leur virilité, bref, ce que l'on considère encore trop souvent comme la seule vraie identité masculine. Oui, le «sexe fort» a peur du «sexe faible» parce qu'il sait que sa force - purement physique - n'est qu'un leurre.

Cela explique que le «contrôle» des femmes se manifeste si souvent par la violence. D'abord, dans l'espace du privé. Une femme ou une adolescente court plus de risques d'être victime de violence chez elle que dans la rue, contrairement à ce que pense l'opinion publique. Les données avancées lors de notre Forum de Bucarest l'année dernière sont accablantes: une enquête récente en Italie a révélé que, sur un échantillon de 50 000 personnes, 80 % avaient été victimes de violence de la part d'amis ou de membres de leur famille; en Espagne, en 1998, 91 femmes sont mortes par suite de violences au sein de la famille; les statistiques du ministère de l'Intérieur de la Russie révèlent que près de 14 000 femmes sont tuées chaque année par leur mari ou un autre membre de la famille. Les enquêtes menées récemment en Suisse et en Finlande montrent qu'environ une femme sur cinq est victime de violence en raison de son sexe au cours de sa vie. Parfois même, les femmes sont elles-mêmes prises dans cet engrenage de la violence, qu'elles exercent alors sur leurs enfants, comme la récente actualité en France vient de nous le démontrer. Un récent avis de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relate qu'au Kosovo, avant l'éclatement du conflit, 68 % des femmes et des enfants de cette région étaient victimes de violence. Ces agissements étaient le fait de maris et de pères de famille dans 70 % de cas, et des membres de force de l'ordre dans 30 % des cas. Vous imaginez aisément l'ampleur de la violence une fois que le conflit a commencé. Nous ne pourrions certainement jamais connaître exactement ce qui s'est passé, pas plus qu'en Bosnie-Herzégovine, car les femmes, soumises au poids de la tradition, ont souvent préféré se taire.

Dans l'espace public, les femmes subissent aussi des violences. Vous en connaissez les formes, la teneur. Par ailleurs, la sécurité, quand ce n'est pas la survie, des femmes est menacée par les intégrismes de tous genres, par des phénomènes aussi inquiétants que la traite aux fins

d'exploitation sexuelle. Les traditions et les coutumes sont utilisées pour justifier les pratiques barbares de la mutilation génitale. Les femmes et les enfants subissent de plein fouet la violence dans les conflits armés, alors que rarement elles sont associées à la résolution des mêmes conflits et aux négociations pour la paix. Le viol systématique est utilisé comme arme de guerre, maintenant heureusement enfin reconnu comme crime de guerre. Dans ce tableau d'horreurs, le plus épouvantable peut-être est le meurtre d'honneur, encore pratiqué dans certains pays membres du Conseil de l'Europe. Les meurtres d'honneur, parfois exécutés par des enfants, car ils ne peuvent être poursuivis en justice, sont la négation du droit de l'homme le plus sacré, celui qui figure en premier dans la Convention des Droits de l'Homme, à savoir le droit à la vie. La vie d'une femme est alors subordonnée à la vanité d'un homme, qui craint pour son honneur, sa «virilité». Nous ne pouvons vraiment plus tolérer l'existence de cette insupportable pratique.

* * *

Je disais que nous avançons lentement sur le chemin de la prise de conscience du problème qui nous préoccupe. Un récent sondage «Eurobaromètre», effectué dans les pays de l'Union européenne et portant sur l'attitude des Européens à l'égard de la violence envers les femmes et les enfants, démontre que la grande majorité sont conscients du problème et condamnent la violence, et en particulier la violence sexuelle. Cependant, ce sondage montre aussi que la question est encore sujette à de nombreux tabous. Le sujet n'est guère évoqué en famille, rares sont ceux qui disent connaître des victimes de la violence et l'on pense encore que les violences sont essentiellement le fait de personnes inconnues des victimes. En outre, l'alcool, la toxicomanie, le chômage figurent au premier rang des circonstances considérées comme étant les causes de comportements violents. Comme si l'on pouvait encore trouver des excuses aux auteurs, comme si cette violence était différente d'autres crimes. Certaines situations sociales peuvent sans doute créer un terrain favorable à la violence, mais elles ne peuvent jamais la justifier.

Un séminaire comme celui qui commence aujourd'hui devrait permettre de progresser, de contribuer à briser les tabous, à lever le voile de silence qui a si souvent entouré la violence à l'égard des femmes, et enfin, à le qualifier de crime et à punir les auteurs.

Le groupe de spécialistes qui travaille actuellement sous l'égide du Comité directeur pour l'égalité, pour préparer une recommandation du Comité des Ministres sur la protection des femmes et des jeunes filles contre la violence, pourra certainement s'inspirer de vos travaux. Il est essentiel d'élaborer des normes juridiques, de fixer des limites, des interdits.

Car, et j'arrive à ma conclusion, toute cette violence débouche sur des souffrances infinies, physiques et morales, pour les femmes et les enfants, et aussi pour certains hommes. Elle entrave notre marche vers une société où les droits de toute personne humaine seront enfin respectés. Nous venons de loin. N'oublions pas que c'est seulement en 1993, lors de la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme, que la communauté internationale a explicitement reconnu que les droits des femmes font partie intégrante des droits de l'homme. Toute la discussion, lors de la Conférence de Pékin, autour du mot «équité», concernait justement cela: selon certains, les femmes n'avaient pas droit à la moitié du ciel, même si, selon la parole de Mao Ze Dong, tant utilisée alors, elles soutiennent la moitié de ce même ciel. Elles n'avaient droit qu'à une partie «équitable» des droits.

Ce qu'il importe de faire maintenant, c'est de changer de perspective, de déconstruire la construction sociale qui a permis cela. Et à mon avis, il importe de le faire dans un véritable dialogue entre femmes et hommes. Nous pourrions conclure en reprenant à notre compte ce qu'a dit Tzvetan Todorov, en parlant de la découverte de l'Amérique et de la "rencontre" des Espagnols et des Indiens et du manque de reconnaissance de l'autre: «C'est en parlant à l'autre (non en lui donnant des ordres mais en engageant un dialogue avec lui) qu'on lui reconnaît une qualité de sujet, comparable à celui que je suis moi-même. Si comprendre n'est pas accompagné par une reconnaissance pleine de l'autre comme sujet, alors cette compréhension risque d'être utilisée aux fins de l'exploitation du "prendre"; le savoir sera subordonné au pouvoir».

Allocution de Mme Caroline MÉCHIN

Présidente du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes
et les hommes du Conseil de l'Europe

Mesdames, Messieurs,

A mon tour, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à ce séminaire. J'aimerais vous présenter brièvement les activités du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, que j'ai l'honneur de présider, pour combattre la violence à l'égard des femmes.

Ces activités sont basées sur la reconnaissance du fait que la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne humaine.

Déjà, la Déclaration sur les politiques contre la violence à l'égard des femmes dans une Europe démocratique, adoptée par la 3e Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui s'est tenue en Rome en octobre 1993, affirme que «la violence à l'égard des femmes constitue une atteinte au droit à la vie, à la sécurité, à la liberté, à la dignité et à l'intégrité de la victime et, en conséquence, une entrave au fonctionnement d'une société démocratique, basée sur l'Etat de droit.»

Cette déclaration a constitué le point de départ des activités qui sont actuellement menées au sein du Conseil de l'Europe.

Ces activités sont menées sur deux fronts. D'une part, il s'agit de promouvoir la recherche, échanger des informations et des expériences sur la question; de l'autre, d'élaborer des politiques et des instruments juridiques afin de mettre en oeuvre ces principes.

* * *

La Déclaration de Rome prévoyait un certain nombre de stratégies pour éliminer la violence, dans les domaines de la recherche, de l'évaluation, de la prévention et de l'éducation. Grâce aux travaux d'un groupe de spécialistes travaillant sous l'égide du CDEG, ces stratégies ont été développées dans un plan d'action qui a fait l'objet d'une publication en 1997. Il ne s'agit pas d'un texte juridique, mais d'une véritable plate-forme à partir de laquelle les Etats européens peuvent élaborer des stratégies pour combattre la violence. Le plan d'action est précédé par un chapitre présentant le contexte, les notions et les définitions, l'ampleur du problème ainsi que les problèmes et les difficultés actuelles. Le plan lui-même contient des chapitres sur la recherche, la législation, la procédure et pratique judiciaires, le soutien et l'assistance sociale, l'emploi et le lieu de travail, l'éducation, la santé et les médias. Il a été très apprécié, notamment par les associations et les professionnels qui sont confrontés à la question de la violence à l'égard des femmes et a bénéficié d'une large diffusion. Je tiens à remercier les membres de ce groupe, dont certains sont présents aujourd'hui, pour le travail de grande qualité qu'ils ont fourni.

Le CDEG prépare également une publication, qui devrait voir le jour avant la fin de l'année, rendant compte des législations en la matière dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Etant donné la diversité dans ce domaine dans les Etats membres, ainsi que le fait qu'un certain nombre de pays ont récemment révisé leur législation – pour ne nommer que l'Autriche et la Suède – cette publication devrait s'avérer utile comme document d'information et de référence.

L'échange d'informations et d'expériences est en effet primordial. C'est dans cet esprit que le Conseil de l'Europe a organisé des conférences, séminaires et forums sur la question de la violence à l'égard des femmes. C'est lors de ces séminaires et conférences que des stratégies peuvent être discutées et formulées. Le Forum organisé à Bucarest en novembre 1998 sur la violence familiale a confirmé que la priorité absolue doit être donnée à la protection des victimes, à leur fournir des services d'aide, d'assistance et de soutien.

De même, un séminaire, qui s'est tenu en 1997 à Strasbourg, a examiné la nécessité d'impliquer les hommes dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et a souligné que les hommes doivent assumer la responsabilité de leurs actes. A Bucarest, lors du forum dont vous a parlé M. Imbert, nous avons continué cette discussion, et le séminaire qui commence aujourd'hui approfondira encore ce sujet très important.

Renforcer les législations

Le Forum de Bucarest – dont les conclusions sont à votre disposition – a insisté sur la nécessité de renforcer la législation nationale et de considérer les actes de violence comme des infractions graves. En particulier, il a souligné qu'il faudrait envisager des ordonnances qui permettent à la victime – plutôt qu'à l'auteur des violences – de rester au domicile familial. Enfin, il a été demandé au Conseil de l'Europe de préparer un projet d'instrument juridique sur la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles.

En fait, c'est dans cette perspective de renforcement des législations, mais aussi dans celle de mettre en place des politiques multidimensionnelles et globales pour combattre la violence que le Comité directeur pour l'égalité a commencé à préparer un projet de recommandation aux Etats membres sur la protection des femmes et des jeunes filles contre la violence. Ce projet de texte devrait prévoir une série de normes juridiques, qui pourraient constituer un schéma de base pour les législations et les pratiques nationales dans les Etats membres, non seulement en ce qui concerne la violence au sein de la famille, mais aussi d'autres violations des droits de la personne humaine, comme les mutilations des organes génitaux féminins, la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, le tourisme sexuel, les meurtres d'honneur et les stérilisations forcées.

Ce texte, dans l'esprit du Conseil de l'Europe, va se fonder sur les principes de droit à la liberté et à la sécurité, tout en réaffirmant les droits existant dans la Convention européenne des Droits de l'Homme, à savoir le droit à la vie et le droit de ne pas être soumis à la torture ni à aucun traitement inhumain ou dégradant. En plus des sanctions pénales, il pourra prévoir des mesures préventives telles que des campagnes d'information et d'éducation, des services de conseil et de traitement aussi bien pour les victimes que pour les auteurs de violences, des mesures en matière de recherche et d'évaluation. Je suis certaine que ce séminaire pourra alimenter très utilement nos travaux.

Comparer des méthodologies utilisées pour étudier la violence à l'égard des femmes

Sylvia WALBY, Université de Leeds, Royaume-Uni

Introduction

Les enquêtes constituent un élément essentiel de la méthodologie de recherche sur la violence à l'égard des femmes. En effet, elles permettent de recueillir des informations sur la prévalence, l'incidence et les formes de violence à l'égard des femmes. Il va sans dire qu'elles comportent certaines faiblesses, l'une d'entre elles (et non des moindres) tenant au fait qu'elles ne proposent qu'un éventail limité de termes pour décrire la violence et ses conséquences. De ce fait, elles ne sauraient constituer la seule méthode à employer. Elles forment néanmoins une composante essentielle de tout programme de recherche sur la violence à l'égard des femmes.

Dans la présente contribution, nous analyserons les quatre «générations» successives d'enquêtes nationales sur la violence à l'égard des femmes qui ont été mises au point ces 20 dernières années. Cette étude a pour but d'aider les chercheurs à élaborer la meilleure méthodologie possible pour leurs futures enquêtes. C'est ainsi que nous ferons même la critique de l'enquête de Statistique Canada, pourtant largement reconnue comme étant actuellement la plus perfectionnée, afin de contribuer à la mise au point d'une méthodologie plus adaptée à un contexte européen et fondée sur les résultats de travaux de recherche plus récents.

Notre objectif global consiste ici à concevoir une enquête pour l'analyse comparée de la violence à l'égard des femmes dans les différents pays d'Europe.

Quatre «générations» d'enquêtes nationales sur la violence à l'égard des femmes et la violence conjugale

Les premières enquêtes sur la criminalité avaient pour but de recenser les crimes et délits contre les personnes ne faisant pas l'objet d'un signalement à la police et d'un examen devant les tribunaux. C'est ainsi que l'on a recensé au total quatre «générations» différentes de telles enquêtes faisant le plus souvent état d'un taux de violence conjugale et de violence à l'égard des femmes de plus en plus élevé.

Quatre «générations» d'enquêtes

Pays/Organisme	Titre	Année
<i>Première génération</i>		
Bureau of Justice (E.-U.)	Enquête nationale sur les victimes de crimes et de délits	annuelle
Ministère britannique de l'intérieur (Home Office)	British Crime Survey (Enquête britannique sur la criminalité)	semestrielle
Bureau australien des statistiques	Enquête annuelle sur la criminalité et sur la sécurité	annuelle
<i>Deuxième génération</i>		
Bureau of Justice (E.-U.)	Enquête nationale sur les victimes de crimes et de délits	à partir de 1992
Ministère britannique de l'Intérieur (Home Office)	British Crime Survey (Enquête britannique sur la criminalité)	1996
<i>Troisième génération</i>		
Straus et Gelles (E.-U.)	Enquête nationale sur la violence familiale	1975
Straus et Gelles (E.-U.)	Nouvelle enquête nationale sur la violence familiale	1985
Romkens (Pays-Bas)	Enquête nationale sur la violence à l'égard des conjointes	1986
<i>Quatrième génération</i>		
Canada - Statistique Canada	Enquête sur la violence envers les femmes	1993
Bureau australien des statistiques	La sécurité des femmes	1996
Islande, Ministère de la Justice	La violence à l'égard des femmes en Islande	1996
Tjaden, Etats-Unis	Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes	1996
Finlande, Statistique Finlande	La violence des hommes à l'égard des femmes	1997

1. *Les enquêtes nationales sur la criminalité de type général*

Nombreux sont les pays qui réalisent aujourd'hui des enquêtes générales sur la criminalité (ainsi, l'enquête britannique sur la criminalité au Royaume-Uni, l'enquête nationale sur les victimes de crimes et de délits aux Etats-Unis et l'enquête nationale sur la criminalité et la sécurité en Australie.)

2. *Les nouvelles enquêtes sur la criminalité revues pour accorder une attention particulière à la question de la violence à l'égard des femmes*

La deuxième génération d'enquêtes sur la criminalité comportait une série de questions dont la formulation avait été revue afin d'augmenter le nombre d'agressions à l'égard de femmes signalées aux enquêteurs et dont les principaux thèmes faisaient l'objet de questions plus détaillées (Bachman et Taylor, 1994).

3. *Les enquêtes spécialement consacrées à l'étude de la violence conjugale*

Ont ensuite été réalisées une série d'enquêtes dites de «troisième génération» qui étaient exclusivement consacrées à la question de la violence conjugale. De ce fait, les enquêteurs n'avaient plus, lors de leurs entrevues avec les personnes interrogées, à se limiter au cadre quelque peu contraignant d'une enquête sur la criminalité et bénéficiaient de temps pour interroger et sonder sur le seul thème de la violence conjugale. On a recensé aux Etats-Unis deux grands exemples d'enquêtes dans cette catégorie, soit les enquêtes nationales sur la violence familiale de 1975 et de 1985 (Straus et Gelles, 1990), et une aux Pays-Bas (Romkens, 1997).

4. *Les enquêtes relatives à la violence à l'égard des femmes*

La quatrième et dernière génération d'enquêtes passe en revue tout l'éventail possible des formes de violence à l'égard des femmes, dans la mesure où il s'agit dans tous les cas d'enquêtes spécialement consacrées à cette question. Les questions qu'elles contiennent portent sur l'ensemble des formes possibles de violence à l'égard des femmes, notamment le viol et autres formes d'agressions sexuelles, le fait de traquer une femme et autres formes de harcèlement. Cette forme d'enquêtes a vu le jour au Canada, plus précisément au moment de l'enquête de Statistique Canada sur la violence à l'égard des femmes (Johnson, 1996; Johnson et Sacco, 1995; Statistique Canada, 1993). Cette enquête sert depuis lors de modèle à plusieurs autres pays, qui l'ont modifiée et adaptée à des degrés divers, notamment l'Australie, la Finlande, l'Islande et les Etats-Unis. Enfin, la Suède procède actuellement à son adaptation.

Il faut noter cependant que même cette dernière génération d'enquêtes n'est pas sans comporter un certain nombre de lacunes.

Les mini-enquêtes et les enquêtes locales

En-dehors de toutes ces enquêtes d'envergure nationale, il existe un certain nombre d'études d'ampleur plus réduite ou qui utilisent des méthodes d'échantillonnage moins avancées (ainsi, Russell, 1982; Hall, 1985; Hanmer et Saunders, 1984; Mooney, 1994; Painter, 1991). Il s'est avéré que ces différentes enquêtes ont joué un rôle important pour permettre aux chercheurs d'imaginer d'autres moyens de poser des questions pertinentes sur la nature exacte des formes de violence à l'égard des femmes.

L'évolution récente de la méthodologie dans ce domaine

Afin de déterminer l'état actuel de la science s'agissant des méthodologies employées pour connaître l'étendue du phénomène de violence à l'égard des femmes, il se pose un certain nombre de questions qu'il convient d'envisager:

- le contexte de l'enquête: s'agit-il d'une enquête générale sur la criminalité ou d'une enquête spécifique;
- la confidentialité de l'entrevue;
- la formation de l'interviewer et le rapprochement entre les caractéristiques qui le définissent et celles qui définissent la personne interrogée;

- la base de sondage;
- la technique d'enquête (par la poste, interview en face-à-face, le téléphone);
- la mise en œuvre des définitions;
- la situation de l'événement par rapport aux autres.

Enquête générale ou spécifique?

Lorsque les questions relatives à la violence à l'égard des femmes sont posées dans le cadre d'une enquête générale sur la criminalité, on n'obtient que des chiffres peu élevés, et ce en partie pour les raisons suivantes:

- l'enquêteur dispose de moins de temps pour poser des questions nuancées sur la nature des actes de violence et sur leurs conséquences;
- la méthodologie employée donne priorité aux besoins de l'enquête générale par rapport à ce qu'il faudrait faire pour mettre les personnes interrogées suffisamment à l'aise pour qu'elles divulguent les actes de violence dont elles ont pu être victimes;
- une enquête réalisée au nom d'une notion de «criminalité» risque de se traduire par une sous-estimation des actes de violence dont la légalité peut être jugée par les personnes interrogées comme ambiguë.

On a enregistré, dans le cadre des enquêtes spécifiquement consacrées à l'étude de la violence, des taux plus élevés d'actes de violence que lors des enquêtes générales sur la criminalité. C'est ce que l'on constate notamment en comparant deux «générations» d'enquêtes réalisées en Australie. Lors de son enquête sur la sécurité des femmes et sur la violence à l'égard de ces dernières, le Bureau australien des statistiques a fait état d'un taux d'agressions contre les femmes trois fois plus élevé que celui enregistré dans le cadre de l'enquête générale sur la criminalité et la sécurité, soit un pourcentage de 5,9 % (contre 1,8 %) de femmes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques dans les 12 mois ayant précédé l'interview (Bureau australien des statistiques, 1994, 1996: 3).

L'interview

On peut penser que la présence, dans la même pièce que celle où la femme est interviewée, de son compagnon ou de son mari violent, l'incitera à garder le silence sur les agressions dont elle a pu faire l'objet. Or, dans le cadre de la quatrième «génération» d'enquêtes spécialisées, comme celles de Statistique Canada, on veille en général à ce que la personne interrogée soit seule au moment de l'entrevue, ce qui n'est pas le cas lors des enquêtes générales sur la criminalité.

Ainsi, 35 % des femmes interrogées dans le cadre du module spécial consacré à la violence conjugale lors de l'enquête britannique sur la criminalité n'étaient pas seules au moment de l'entrevue. Dans les cas où les compagnons ou conjoints des femmes âgées de 30 à 59 ans ont répondu avec elles au questionnaire, le nombre d'actes de violence conjugale signalé s'est avéré

deux fois moins élevé à celui enregistré lorsque la femme a été interrogée seule (10 % dans le premier cas, contre 23 % dans l'autre).

Lors des enquêtes spécialement consacrées à la violence, comme celles de Statistique Canada, les responsables se sont employés à mieux sélectionner et à former leurs enquêteurs. Dans les cas où l'on veut amener les femmes interrogées à révéler des agressions sexuelles particulièrement difficiles, il peut s'avérer particulièrement important de recruter des enquêtrices plutôt que des enquêteurs. Ainsi, Sorenson (1987) ont constaté que les victimes d'agressions sexuelles sont 1,27 fois plus susceptibles de parler lorsqu'elles sont interviewées par une femme que par un homme.

La base de sondage

Toutes les enquêtes mentionnées ici souffrent de limites inhérentes à la base de sondage. En effet, les bases de sondage employées ne tiennent compte que des seules personnes résidant en permanence au sein d'un ménage donné. Malheureusement, cette particularité revient à exclure de la base de sondage toutes les personnes n'ayant qu'un domicile temporaire, habitant les auberges de jeunesse ou sans domicile fixe. Il s'agit là d'un élément important, dans la mesure où il peut se trouver, dans cette catégorie de personnes, les femmes ayant fui leur domicile pour se réfugier dans un abri ou vivre temporairement chez des amis et des proches, prendre une chambre chez l'habitant ou en auberge de jeunesse ou qui sont carrément sans domicile fixe. Les femmes venant tout juste de subir une agression de la part de leur mari sont précisément plus susceptibles que les autres de se tourner vers ces modes d'hébergement temporaire. Cette question d'ordre méthodologique peut avoir des conséquences très importantes sur la compréhension théorique du phénomène dans la mesure où les femmes ayant été victimes le plus récemment d'agressions physiques les plus graves sont nettement sous-représentées dans les enquêtes nationales. Les échantillons constitués de femmes vivant dans les foyers et dans les abris font systématiquement état de taux d'actes de violence beaucoup plus élevés que ceux enregistrés lors des enquêtes nationales (Dobash et Dobash, 1979; Okun, 1986; Straus, 1990). Cette lacune est particulièrement grave pour les enquêtes ayant pour but de mesurer l'incidence de la violence conjugale au cours des 12 derniers mois, mais un peu moins lorsqu'il s'agit de mesurer l'incidence de la violence conjugale sur toute une vie, étant donné qu'il est possible que certaines femmes jadis victimes d'agressions vivent, au moment de l'enquête, au sein de foyers sans problèmes ni violences. Le taux relatif aux 12 mois ayant précédé l'enquête risque donc de sous-estimer le nombre de femmes victimes des formes les plus graves et les plus fréquentes de violence conjugale.

Les différents profils de victimes de violences que l'on a pu dégager, tant des enquêtes par sondage que des enquêtes réalisées avec des échantillons de femmes ayant fui en direction de foyers et d'abris, ont suscité de nombreuses controverses et amené d'aucuns à penser qu'il existe effectivement deux formes assez différentes de violence conjugale, l'une que l'on pourrait qualifier de «violence conjugale courante», caractérisée par quelques accrochages de faible gravité entre les époux, et l'autre de «terrorisme patriarcal», où les hommes terrorisent et battent leur épouse (Johnson, 1995). Toutefois, une telle dichotomie ne correspond pas nécessairement à la réalité et pourrait bien n'être rien d'autre qu'une simple conséquence méthodologique de la sous-estimation, lors des enquêtes par sondages, du nombre de femmes victimes des plus graves formes de violence et n'habitant pas à leur adresse permanente. Une base de sondage plus adaptée permettrait de vérifier cette thèse.

Ainsi, toutes les enquêtes existantes et même celles de Statistique Canada sous-estiment peut-être le nombre de femmes victimes de violences du simple fait qu'elles limitent leur base de sondage aux seules personnes interrogées à leur domicile permanent. Il existe des méthodes qui permettraient de compléter cette base de sondage pour y inclure les autres groupes de populations, mais elles n'ont pas encore été appliquées à ces enquêtes.

Le mode d'enquête: la poste, le téléphone, l'entrevue en face-à-face, le questionnaire à remplir

Toutes les enquêtes envisagées ici ont été réalisées au travers de questionnaires adressés par la poste, d'entrevues téléphoniques, d'interviews en face-à-face ou d'un questionnaire rempli par le répondant sur ordinateur. On ne sait pas encore dans quelle mesure la formule de l'entrevue en face-à-face doit ou non être privilégiée car elle permet de nouer une relation avec la personne interrogée, pas plus qu'on ne sait si le degré de confidentialité inhérent à des techniques comme celles qui consistent à remplir soi-même un questionnaire sur ordinateur ou adressé par la poste permet ou non d'espérer que les répondants révéleront davantage d'informations sensibles.

Toutefois, les conséquences de l'utilisation de l'une ou l'autre de ces méthodes pour la base de sondage et le taux de réponse revêtent peut-être davantage d'importance.

De toutes les méthodes, c'est en général dans les questionnaires adressés par la poste que l'on enregistre le taux de réponse le plus faible. On considère par conséquent que le questionnaire ne convient pas aux enquêtes jugées importantes. Toutefois, l'Office finlandais de la statistique a obtenu avec un questionnaire postal un taux de réponse étonnamment élevé de 70 % (Heiskanen et Piipasa, 1998). Ce chiffre s'explique peut-être par la spécificité des sociétés scandinaves.

Statistique Canada a utilisé le téléphone pour entrer en contact avec les personnes sondées, partant du principe que, puisque la quasi-totalité des Canadiens ont le téléphone, on obtiendrait un bon taux de couverture. Toutefois, tous les pays n'ont pas un taux d'équipement aussi élevé. Ainsi, en Grande-Bretagne, les particuliers ne sont pas aussi nombreux qu'au Canada à posséder un téléphone, surtout au sein des familles monoparentales dirigées par des femmes et susceptibles de compter un nombre particulièrement important de femmes ayant fui un ménage violent. Les résultats recueillis lors des enquêtes-ménages générales sur le taux d'équipement téléphonique ont montré que, en 1994, environ 91 % des ménages possédaient le téléphone (contre un taux 96 à 98 % aux Etats-Unis et au Canada). En 1989, alors que le taux global d'équipement téléphonique des ménages était d'environ 87 %, on a enregistré des taux nettement inférieurs au sein des ménages en location et ne possédant pas de voiture. Au sein de ce même groupe, le taux n'était que de 38 % pour les ménages dirigés par une personne ayant entre 16 et 29 ans, de 55 % lorsque cette personne avait entre 30 et 69 ans et de 71 % lorsque qu'elle avait 60 ans ou plus (Thomas, 1991). Ainsi, l'utilisation du téléphone pour réaliser des enquêtes est probablement à déconseiller au Royaume-Uni étant donné que les plus démunis sont aussi les plus vulnérables et les plus susceptibles d'être laissés pour compte. En outre, les informations techniques nécessaires à la réalisation d'une enquête téléphonique aléatoire sont moins faciles à trouver au Royaume Uni. qu'en Amérique du Nord.

Si toutes les méthodes utilisées peuvent avoir des répercussions particulières sur le déroulement et sur les résultats de l'enquête, nous ignorons les différences susceptibles d'en résulter. L'élément le plus important est probablement le taux de réponse et, à cet égard, il

semblerait que la technique d'enquête retenue puisse avoir des conséquences spécifiques selon les pays, étant donné notamment que l'on ne trouve que dans peu de pays européens un taux d'équipement téléphonique de presque 100 % comme c'est le cas au Canada.

La mise en œuvre des définitions de la violence

L'aspect peut-être le plus difficile et le plus controversé des enquêtes réalisées dans ce domaine tient peut-être aux définitions elles-mêmes des actes de violence. La question est d'autant plus problématique qu'il n'existe aucune terminologie normalisée, neutre et encore moins facilement adaptable aux diverses catégories de crimes et de délits définies dans la loi.

Les termes et les concepts utilisés pour décrire la violence domestique au cours des diverses «générations» d'enquêtes ont donné lieu à une vaste polémique. Il existe dans ce domaine trois notions principales: la «violence», la «force» et «les tactiques utilisées en cas de conflit». Cette dernière expression a été utilisée par Straus dans la troisième génération d'enquêtes menées aux Etats-Unis sur la violence familiale, tandis que c'est plutôt la notion de «violence» qui a servi dans celles de Statistique Canada et dans les enquêtes subséquentes, celle de «force» enfin ayant été privilégiée en Grande-Bretagne dans le cadre de la BCS. Straus a mis au point une échelle complexe (Conflict Tactics Scale), recensant toute une série de méthodes pour faire face au conflit et qui vont du recours à la parole jusqu'aux actes de violence grave. Cette échelle a été largement utilisée compte tenu de sa capacité à faire la distinction entre différentes formes et niveaux de violence. Toutefois, elle a aussi été très souvent critiquée, puisqu'on lui a reproché de se concentrer sur l'acte même de violence plutôt que sur ses conséquences; par ailleurs, disposer simplement de données sur les actes de violence ne revêt que peu de signification en dehors d'une compréhension de leur sens et de leur contexte (Brush, 1990; Dobash et al, 1992; Smith, 1994).

L'enquête de Straus a permis de constater, contrairement à ce que pensaient certains, que les hommes étaient tout aussi susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les femmes, un constat que l'on retrouve d'ailleurs dans la BCS. Toutefois, il s'agit d'une statistique qui peut être trompeuse pour les raisons suivantes: les conséquences de la violence sont bien plus importantes pour les femmes que pour les hommes (voir Dobash et al, 1992); un homme est beaucoup plus susceptible de blesser une femme que l'inverse (Schwartz, 1987); les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être effrayées par la violence et de le rester (Mirrlees-Black, 1999); enfin, on peut penser que les femmes qui frappent les hommes le font plutôt en réaction à une attaque, pour se défendre ou pour se venger, que de leur propre initiative (Saunders, 1988; Nazroo, 1995).

Depuis cette controverse, toutes les enquêtes subséquentes ont systématiquement comporté des questions sur l'impact de la violence et sur le contexte des actes de violence, même si l'on a continué d'utiliser une partie de l'échelle de notation mise au point par Straus. Celle-ci a l'avantage de permettre de poser aux personnes interrogées de nombreuses questions pour savoir si elles ont été ou non victimes de violence à des degrés divers, ce qui élimine la nécessité d'une «première» et unique question susceptible de contenir un terme avec lequel le sondé ne souhaite pas s'identifier.

Statistique Canada amène ses questions sur la violence conjugale comme étant des questions sur la violence en tant que telle, plutôt que des questions sur les tactiques employées en

cas de conflits entre les époux. L'enquête elle-même est présentée comme une enquête sur la sécurité des femmes, et les questions sur la violence conjugale font suite à une série de questions sur le caractère éventuellement autoritaire d'un conjoint ou d'un compagnon. On estime qu'il s'agit d'un cadre plus propice pour poser les questions.

Cependant, en dépit des problèmes désormais bien connus inhérents à l'enquête de Straus, il n'est pas inutile de relever qu'elle a donné, par le biais de cette échelle d'évaluation des tactiques employées en cas de conflits, des taux de violence conjugale à l'égard des femmes plus importants au cours de la période de 12 mois ayant précédé l'enquête et qu'elle a permis d'utiliser la notion de résolution des conflits dans la famille mise au point par Statistique Canada, fondée sur le concept de violence et présentée dans le cadre d'une enquête sur la sécurité des femmes.

L'utilisation du terme de «violence» pose problème dans la mesure où il s'agit d'un mot non neutre que certaines personnes interrogées ne souhaitent pas nécessairement employer. Dans l'étude qu'il a menée en 1994 dans le nord de Londres, Mooney (1994) a constaté que certaines personnes hésitaient à employer le terme de «violence conjugale». Si 92 % des femmes interrogées se sont déclarées disposées à qualifier de «violence conjugale» toute agression physique à leur endroit ayant provoqué une véritable blessure corporelle (contusion, œil au beurre noir ou fracture), elles n'étaient plus que 76 % à bien vouloir parler de violence physique pour qualifier les incidents à l'occasion desquels elles avaient été empoignées, bousculées ou secouées et 68 % seulement en cas de simple menace verbale de recours à la force. On a constaté aussi que les réponses variaient selon l'âge des femmes interrogées: parmi celles ayant entre 55 et 64 ans, 60 % seulement se sont déclarées disposées à parler de violence conjugale en cas d'agression ayant provoqué une blessure, 51 % lorsqu'il leur était arrivé d'être empoignées, bousculées et secouées.

La définition donnée à la notion d'agression sexuelle est, pour le moins, encore plus controversée que celle relative à la violence conjugale. La plupart des termes employés et disponibles pour décrire les formes les plus graves d'actes de violence sont loin d'être neutres, et même lorsque les personnes interrogées semblent prêtes à souscrire à des descriptions de comportements correspondant à ce qui leur est arrivé, elles hésitent à employer les termes existants pour ce faire, en particulier à parler de viol. La dimension juridique de la question, dans la plupart des pays, consiste à savoir si la femme a donné ou non son consentement à diverses formes de rapports sexuels. Dans la pratique, il se pose bien d'autres problèmes d'ordre moral et social qui viennent peser sur une telle prise de position.

Koss (1988) a constaté que, dans un groupe d'étudiantes américaines qu'il avait interrogées, 25 % seulement ont déclaré avoir été violées, alors que toutes avaient pourtant indiqué avoir été victimes d'actes correspondant à un viol. Au Royaume-Uni, Painter (1991) a constaté que 60 % seulement d'un groupe de femmes mariées violentées pour avoir des rapports sexuels avaient, à l'époque, été disposées à parler de viol; parmi le groupe de celles ayant été contraintes à avoir des rapports sexuels sous la menace verbale, ce chiffre n'était plus que de 51 %; enfin, parmi le groupe des femmes ayant clairement indiqué ne pas avoir donné leur consentement à l'acte mais à l'égard desquelles aucune forme de violence n'avait été utilisée, le pourcentage de celles ayant accepté de parler de viol n'avait été à l'époque que de 43 %.

Ces différents chiffres ne sont peut-être pas surprenants quand on sait la manière dont le viol est dépeint et représenté dans les journaux, qui parlent généralement d'étrangers, de

détraqués, d'agressions à répétition et de femmes imprudentes dont certaines, dit-on, «l'auraient cherché» (Soothill et Walby, 1991). Dans ces conditions, il est difficile pour une femme ayant été violée de s'identifier avec les descriptions qui lui sont faites de cet acte par le biais de la culture populaire.

Dans ce contexte d'absence de consensus social sur les termes à employer pour décrire les diverses formes de violence, on peut penser que les enquêtes se doivent d'évoquer des formes spécifiques de comportement, sans se contenter d'expressions en style «télégraphique» (Koss, 1993; Smith, 1994). En effet, les expressions génériques ne permettent tout simplement pas de refléter la pensée des auteurs de l'enquête. Il convient alors de poser plusieurs questions, et non pas une seule, de décrire plusieurs actes, au lieu de ne poser qu'une seule question générale, suivie de questions plus détaillées pour les seules personnes ayant franchi ce stade.

On sait qu'il existe différentes formes et catégories d'agressions sexuelles qui méritent de faire l'objet de toute une série de termes et d'expressions pour les décrire. Dans le cadre de la quatrième génération d'enquêtes, un effort particulier a été déployé pour tenter de distinguer les différents types d'agressions. L'enquête de Statistique Canada et celles qui l'ont suivie comportent une série de questions sur le harcèlement sexuel, les menaces à caractère sexuel et les attaques de personnes étrangères, de «petits amis» et autres personnes, ainsi que sur les agressions sexuelles dans le cadre du mariage. Toutefois, un certain nombre d'autres améliorations pourraient être apportées. Ainsi, les questions posées restent quelque peu vagues, il n'existe pas de distinction entre viol et rapport sexuel sous la contrainte et, enfin, les questions ne permettent pas de faire de distinction particulièrement nette entre les différents niveaux de recours à la force ou entre les différentes formes de pression exercées. Les nuances existant entre les différentes formes de viol dans le mariage sont impossibles à établir au moyen d'une seule question posée après celles qui concernent les formes les plus extrêmes d'agressions physiques. Le problème des femmes victimes d'hommes qui les pourchassent n'est pas évoqué dans l'enquête de Statistique Canada, mais les modifications apportées à certaines enquêtes, comme celles de l'Australie, en font une catégorie de questions séparées, ce qui nous paraît utile. Les questions relatives aux blessures physiques mériteraient d'être revues pour que les victimes de viol n'aient pas simplement à répondre par «oui» ou par «non» à la question de savoir si elles ont été blessées, mais puissent plutôt cocher dans une liste de blessures.

Pour la prochaine «génération» d'enquêtes, il faudrait également améliorer la liste des catégories utilisées pour recueillir des données sur les agressions à caractère sexuel.

La place de l'acte de violence

La plupart des enquêtes sur la délinquance et la criminalité sont axées sur des événements ponctuels, alors que la violence conjugale et la violence sexuelle au sein d'un couple sont plus souvent caractérisées par une succession d'incidents que par un seul incident. C'est ainsi que l'on peut également reprocher à l'enquête de Straus un certain nombre de limites intrinsèques liées au fait que les questions posées ne concernent que les éventuels actes de violence conjugale ayant eu lieu au cours des 12 mois précédant le questionnaire.

Toutefois, les enquêtes dites de la «quatrième» génération ne sont pas suffisamment développées sur ce point. Ainsi, dans les enquêtes de Statistique Canada, on a du mal à savoir depuis quand les personnes interrogées sont victimes de violence conjugale et à quelle fréquence,

et ce malgré les quelques questions posées sur ce point. Poser une seule question pour demander à quel moment a eu lieu le premier acte de violence et à quand remonte le plus récent ne suffit pas, de même qu'il n'est pas satisfaisant de proposer aux personnes interrogées de cocher dans une liste d'éventualités («plus de dix») pour indiquer le nombre d'actes de violence dont elles ont été victimes. Ces différentes questions ne permettent pas de se faire une idée précise des modalités de la violence conjugale, à l'instar de ce que révèlent certains des échantillons de personnes interrogées dans les foyers et dans les abris pour femmes (ou hommes) battu(e)s.

En fait, si l'on veut vraiment procéder à une analyse d'un recul éventuel du phénomène de violence conjugale, il faut disposer de données précises sur le début et sur l'arrêt de toute une série d'événements. Or, des informations de ce type n'ont toujours pas été recueillies, et ce même dans le cadre des enquêtes menées par Statistique Canada. Il en va de même pour la violence sexuelle, qui peut également prendre la forme d'une série d'actes à répétition, surtout lorsqu'elle émane d'un homme connu de la victime ou de son compagnon.

Expliquer la violence

Il existe un certain nombre de théories que les données recueillies dans le cadre d'enquêtes améliorées pourraient contribuer à étudier. Ces théories concernent, entre autres questions, la nature éventuelle des liens entre la violence, d'une part, et la pauvreté et l'exclusion sociale, d'autre part; avec l'inégalité entre les sexes; de l'efficacité éventuelle du système de justice pénale; du rôle des autres organismes sociaux. Si l'on veut parvenir à cet objectif, il faudrait recueillir davantage de données sur les corrélations avec la violence, notamment:

Des données séparées sur le revenu et le statut socio-économique de l'homme et de la femme au sein du ménage, et pas seulement sur ceux du «chef de famille» ou du ménage dans son ensemble, ceci afin d'évaluer différentes relations causales possibles entre pauvreté et exclusion sociale d'un côté, et violence conjugale de l'autre. Si, dans le cadre de la BCS, une enquête générale sur la criminalité et la délinquance axée essentiellement sur le vol, il était normal de traiter le ménage comme une seule et unique entité économique, il l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'analyser les relations de pouvoir et les actes de violence au sein même de cette entité. Il faut pouvoir analyser séparément toute corrélation éventuelle entre la motivation économique d'un délinquant et la dépendance financière et l'enfermement d'une victime. Les ménages démunis sont-ils ou non plus exposés au risque de la violence conjugale du fait que l'homme n'y a pas les moyens économiques d'assurer le rôle qu'il juge être le sien de manière satisfaisante ou du fait que les femmes n'ont pas les ressources financières ou les réseaux sociaux voulus pour quitter le foyer? Dans quelle mesure le constat effectué aux Etats-Unis sur l'effet protecteur du revenu des femmes (Farmer et Tiefenthaler, 1997) s'applique-t-il au Royaume-Uni? Dans quelle mesure un accroissement du niveau d'emploi des femmes et autres évolutions de la condition féminine dans la société (Walby, 1997) pourraient-ils contribuer à réduire la violence conjugale, comme on le fait valoir en Islande (Gislason, 1997)? Dans quelle mesure le constat américain selon lequel l'égalité conjugale protège contre la violence conjugale même dans les situations conflictuelles (Coleman et Straus, 1986) est-il également valable au Royaume-Uni?

Quels sont les facteurs liés à un recul de la violence conjugale (voir Farrall et Bowling, 1999)? L'intervention de toute une série d'organismes extérieurs joue-t-elle un rôle aussi central dans ce processus au Royaume-Uni qu'aux Etats-Unis (Horton et Johnson, 1993) ou doit-on penser que l'éventail des services de soutien et la nature du système judiciaire sont trop différents

pour permettre une telle analyse? Le recul du phénomène de la violence s'explique-t-il par la réinsertion des anciens délinquants ou, au contraire, par le fait qu'ils ont été exclus de leur foyer?

Il existe de nombreuses théories qui mériteraient d'être approfondies si l'on disposait de données fiables sur la répartition des actes de violence à l'égard des femmes (voir Walby et Myhill, 1999; Walby et Myhill, 2000).

Les enquêtes futures

Il s'avère que les enquêtes constituent un outil indispensable à l'analyse de la violence à l'égard des femmes et de la violence conjugale, et ce en dépit des hésitations que peuvent éprouver certains à cet égard (Brush, 1990). Au cours des quelques dernières années, nous avons assisté à une succession de nouveaux modèles et formats d'enquêtes. Il nous faut à présent une nouvelle génération d'enquêtes, issue des innovations apportées grâce aux enseignements tirés lors des enquêtes précédentes.

La quatrième génération d'enquêtes, telles que celles menées par Statistique Canada, constitue un bien meilleur outil pour recueillir des données sur tout l'éventail des formes de violences dont les femmes peuvent être les victimes. Par ailleurs, les améliorations apportées par l'Australie, qui fait désormais figurer dans ses enquêtes des questions explicites sur les femmes victimes d'hommes qui les pourchassent et les traquent, constituent également une évolution des plus positives.

Toutefois, cette génération d'enquêtes pourrait encore être améliorée, et ce à plusieurs égards. Premièrement, il faut revoir la base de sondage pour y inclure la population marginalisée n'ayant pas, au moment de l'enquête, de domicile fixe, surtout quand on sait que c'est précisément au sein de ce groupe que l'on est susceptible de trouver un nombre exagérément élevé de femmes ayant fui un mari ou un conjoint violent pour chercher refuge dans un abri, chez des amis ou des proches, dans une auberge de jeunesse ou dans un centre pour SDF. Deuxièmement, il faudrait une liste plus longue et plus vaste recensant les différents types d'agressions sexuelles dont les femmes peuvent être victimes, qui reconnaisse les complexités et les différences d'expériences et de définitions dans ce domaine, de même qu'il conviendrait d'ajouter d'autres questions sur ce point. Troisièmement, il faut un moyen plus systématique et plus exhaustif de prendre note des diverses conséquences et répercussions de la violence, en particulier à caractère sexuel, afin d'en saisir la diversité de manière significative. Quatrièmement, il faudrait trouver un meilleur moyen de recenser les différents actes de violence dans le temps, afin de pouvoir déceler une éventuelle escalade et peut-être un ralentissement de leur fréquence, et ce en corrélation avec d'autres informations sociales qui permettraient de commencer à recueillir des éléments de preuve donnant à penser que l'on est en présence d'un recul du phénomène. Enfin, un cinquième point, il faudrait recueillir des données socio-économiques séparées sur les femmes et sur les auteurs d'actes de violence, afin que la femme ne soit pas «englobée» dans l'entité que constitue le ménage et que les théories afférentes au rôle de la pauvreté et de l'exclusion sociale, à la fois pour la victime et pour l'auteur d'actes de violence, puissent être prises en compte. Sixièmement, il conviendrait de poser la question de savoir si l'homme a un casier judiciaire, afin d'étudier l'éventuelle pertinence dans ce domaine des théories sur la «carrière» criminelle des auteurs d'actes de violence.

Bibliographie

Australian Bureau of Statistics (1994) *Crime and Safety, Australia*. (Canberra: Australian Bureau of Statistics).

Australian Bureau of Statistics (1996) *Women's Safety, Australia*. (Canberra: Australian Bureau of Statistics).

Bachman, R. and Saltzman, L.E., (1995) *Violence against Women: Estimates from the Redesigned Survey* Bureau of Justice Statistics Special Report, NCJ-154348.

Bachman, R. and Taylor, B.M. (1994) 'The measurement of family violence and rape by the redesigned national crime victimization survey' *Justice Quarterly*, 11, 3, 499-512.

Brush, L.D. (1990) 'Violent Acts and Injurious Outcomes in Married Couples: Methodological Issues in the National Survey of Families and Households', *Gender and Society*, 4, 1: 56-67.

Coleman, D.H. and Straus, M.A. (1986) 'Marital power, conflict, and violence in a nationally representative sample of American couples', in *Violence and Victims*, 1, 2, 141-157.

Dobash, R.E. and Dobash, R.P. (1979) *Violence Against Wives: A Case Against the Patriarchy*. (Shepton Mallet: Open Books).

Dobash, R.P. and Dobash, R.E. (1995) 'Reflections on findings from the Violence Against Women Survey', *Canadian Journal of Criminology*, July: 457-484.

Dobash, R.P., Dobash, R.E., Wilson, M. and Daly, M. (1992) 'The Myth of Sexual Symmetry in Marital Violence', *Social Problems*, 39, 1: 71-91.

Farmer, A. and Tiefenthaler, J. (1997) 'An Economic Analysis of Domestic Violence', *Review of Social Economy*, LV, 3: 337-358.

Farrall, S. and Bowling, B. (1999) 'Structuration, human development and desistance from crime' *British Journal of Criminology*, 39, 3, 253-268.

Feld, S.L. and Straus, M.A. (1989) 'Escalation and Desistance of Wife Assault in Marriage', *Criminology*, 27, 1, 141-161.

Gartner, R. and Macmillan, R. (1995) 'The effect of victim-offender relationship on reporting crimes of violence against women', *Canadian Journal of Criminology*, July, 393-429.

Gislason, I. (1997) 'Violence against women in Iceland'. (Iceland: Office for Gender Equality)

Hanmer, J. and Saunders, S. (1984) *Well-Founded Fear*. (London: Hutchinson).

Heiskanen, M. and Piispa, M. (1998) *Faith, Hope, Battering - A Survey of Men's Violence against Women in Finland*. (Yliopistopaino, Helsinki: Statistics Finland).

Horton, A.L. and Johnson, B.L. (1993) 'Profile and strategies of women who have ended abuse', *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Services*, October, 481-92.

Johnson, H. (1996) *Dangerous Domains - Violence Against Women in Canada*. (Canada: Nelson Canada).

Johnson, H. and Sacco, V.F. (1995) 'Researching violence against women: Statistics Canada's national survey', *Canadian Journal of Criminology*, July, 281-304.

Johnson, M.P. (1995) 'Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence: Two Forms of Violence Against Women', *Journal of Marriage and the Family*, 57, 283-94.

Kalmuss, D. S. and Straus, M.A. (1982) 'Wife's marital dependency and wife abuse', *Journal of Marriage and the Family*, 44, 2, 277-86.

Koss, M.P. (1988) 'Hidden rape: Sexual aggression and victimization in a national sample of students in higher education' in Burgess, A.W. (ed.) *Rape and Sexual Attack*. (New York: Garland).

Koss, M.P. (1992) 'The Underdetection of Rape: Methodological Choices Influence Incidence Estimates', *Journal of Social Issues*, 48, 1: 61-75.

Koss, M.P. (1993) 'Detecting the Scope of Rape - A Review of Prevalence Research Methods', *Journal of Interpersonal Violence*, 8, 2: 198-222.

Mirrlees-Black, C. (1995) *Estimating the Extent of Domestic Violence: Findings from the 1992 British Crime Survey*. (London: Home Office Research Bulletin No. 37).

Mirrlees-Black, C., Mayhew, P. and Percy, A. (1996) *The 1996 British Crime Survey*. (London: Home Office Statistical Bulletin 19/96).

Mirrlees-Black, C., Budd, T., Partridge, S., and Mayhew, P. (1998) *The 1998 British Crime Survey*. (London: Home Office Statistical Bulletin 21/98).

Mirrlees-Black, C. (1999) *Domestic Violence: Findings from a New British Crime Survey Self-completion Questionnaire*. (London: Home Office Research Study 191).

Mooney, J. (1994) *The Hidden Figure - Domestic Violence in North London*. (London: Islington Council).

Nazroo, J. (1995) 'Uncovering Gender Differences in the Use of Marital Violence: The Effect of Methodology', *Sociology*, 29, 3, 475-94.

Okun, L. (1986) *Woman Abuse: Facts Replacing Myths*. (Albany: State University of New York Press).

- Painter, K. (1991) *Wife Rape, Marriage and the law: Survey Report: Key Findings and Recommendations*. (Manchester: Faculty and Economic and Social Studies, University of Manchester).
- Romkens, R (1997) 'Prevalence of Wife Abuse in the Netherlands - Combining Quantitative and Qualitative Methods in Survey Research', *Journal of Interpersonal Violence*, 12, 1, 99-125.
- Russell, D.E. (1982) *Rape In Marriage*. (Bloomington and Indianapolis: Indiana University Press).
- Saunders, D.G. (1988) 'Wife abuse, husband abuse, or mutual combat?' in Yllo, K. and Bograd, M. (eds) *Feminist Perspectives on Wife Abuse*. (California: Sage).
- Schwartz, M.D. (1987) 'Gender and Injury in Spousal Assault', *Sociological Focus*, 20, 1:61-75.
- Smith, M.D. (1994) 'Enhancing the Quality of Survey Data on Violence Against Women: A Feminist Approach', *Gender and Society*, 8, 1, 109-27.
- Soothill, K. and Walby, S. (1991) *Sex Crime in the News*. (London: Routledge).
- Sorenson, S.B., Stein, J.A., Siegel, J.M., Golding, J.M. and Burnham, M.A. (1987) 'The Prevalence of Adult Sexual Assault - The Los Angeles Epidemiologic Catchment Area Project', *American Journal of Epidemiology*, 126, 6: 1154-1164.
- Statistics Canada (1993) *Violence Against Women - Survey Highlights and Questionnaire Package*. (Canada: Statistics Canada).
- Straus, M.A. and Gelles, R.J. (eds) (1990) *Physical Violence In American Families*. (New Brunswick, New Jersey: Transaction Publishers).
- Thomas, R (1991) 'Characteristics of households with and without telephones in 1989 and implications for the representativeness of telephone surveys' *Joint Centre for Survey Methods Newsletter* 11, 3, 'Telephone surveys: the current state of the art'.
- Tjaden, P. and Boyle, J. (1998) *Prevalence, Incidence, and Consequences of Violence Against Women: Findings From the National Violence Against Women Survey*. (Washington DC: U.S. Department of Justice).
- Walby, S. (1997) *Gender Transformations*. (London: Routledge).
- Walby, S. and Myhill, A. (1999) 'Methodological issues in the new national surveys of violence against women: Findings from a Nuffield Foundation research project'. Mimeo. University of Leeds, Department of Sociology and Social Policy.
- Walby, S. and Myhill, A. (2000) 'Assessing and managing the risk of domestic violence' in Julie Taylor-Browne (ed) *Reducing Domestic Violence*. (London: Home Office).

Conceptions de la violence masculine dans le couple aux Etats-Unis et en Pologne

Renate C.A. KLEIN, Université de Maine, Etats-Unis et
Anna KWIATKOWSKA, Université de Bialystok, Pologne

I. Introduction: les différences sexuelles et la culture dans les conceptions de la violence masculine

Dans le présent exposé, nous rendons compte de recherches en rapport avec les conceptions sexuées de la violence masculine dans le couple. Les constatations proviennent d'une étude sur le rôle, d'une part, des différences entre les sexes et, d'autre part, de la culture dans les conceptions de la violence et de la non-violence dans les relations hétérosexuelles. Cette recherche étant en cours, nos conclusions ne peuvent être que provisoires. Compte tenu de l'accent thématique et de la portée internationale du séminaire, nous nous intéressons surtout à certaines constatations concernant la violence masculine dans le couple et nous soulevons plusieurs questions pertinentes pour la recherche transculturelle.

Nous employons le terme de «conception» pour désigner l'idée que se font les femmes et les hommes de la violence masculine. Les conceptions de la violence masculine reflètent des convictions concernant les différences entre les sexes, et concernant la violence sexuée, convictions qui peuvent parfois être analogues dans des sociétés différentes, tandis que d'autres peuvent être plutôt spécifiques à telle ou telle société. Par exemple, A. Kwiatkowska a étudié (en 1998) la manière dont les convictions culturelles qui existent en Pologne inspirent les idées que se font les Polonaises et les Polonais de la violence dans le couple.

Nous employons le terme de culture dans un sens large, en reconnaissant que les groupes caractérisés par des systèmes dans lesquels il y a «partage de convictions, de valeurs, de symboles et de façons de se comporter» [*«shared beliefs, values, symbols, and performance styles»*] (Jones & Gerard, 1967) sont généralement plus disparates qu'on pourrait le croire de prime abord, et que, si l'on classe les gens par catégories en fonction de différences culturelles, on souligne exagérément la cohérence et l'homogénéité tout en minimisant les particularismes et les contradictions (Abu-Lughod, 1991). Néanmoins, il y a des caractéristiques, telles que les différentes langues, qui mettent à part des groupes d'individus, même lorsque ces caractéristiques elles-mêmes sont hétérogènes et susceptibles de changer. Nos références à la culture polonaise et à la culture américaine peuvent servir à illustrer les origines linguistiques différentes des participants mais, en dehors de cela, elles ne décrivent pas parfaitement nos échantillons et elles ne rendent pas non plus justice à la diversité culturelle de chaque pays. Par recherches intraculturelles nous entendons des études qui ne mettent pas en question la culture, tandis que par recherches transculturelles nous nous référons à des études qui emploient la culture à la fois en tant que concept analytique et en tant que variable de groupe (Hanmer & Hearn, 1999).

De nombreux auteurs ont analysé les conséquences individuelles et interpersonnelles de la violence masculine afin de comprendre la signification d'une telle violence dans l'expérience tant de la victime que du coupable, ainsi que pour la qualité de leur relation. Les analyses de la violence masculine qui se fondent sur l'expérience de femmes battues ou sur des critiques

féministes des relations entre les sexes dans une société patriarcale soulignent que la violence masculine a pour finalité l'établissement et le maintien du pouvoir et de la domination sur une partenaire féminine ou la volonté de la punir pour avoir contesté l'autorité et le privilège masculins (Dobash & Dobash, 1984; Ptacek, 1997; Hearn, 1998). En revanche, les femmes qui ont recours à la violence à l'encontre d'un partenaire masculin le font plus souvent pour se défendre et pour empêcher ou faire cesser les agressions affectives ou physiques de leur mari ou de leur compagnon (Cascardi & Vivian, 1995; Dobash & Dobash, 1994; Saunders, 1986).

Issues d'une lignée académique complètement différente et ignorant largement le rôle joué par les spécificités des deux sexes, la notion d'agression en tant qu'activité instrumentale et la notion plus récente de coercition en tant que comportement visant un but à atteindre soulignent les conséquences attendues de la violence en tant que caractéristiques motivantes essentielles qui permettent de comprendre la finalité et la signification des actes de violence (Riggs & Caulfield, 1997; Tedeschi & Felson, 1994). Alors que le débat concernant la signification et les motivations profondes de la violence entre sexes n'est toujours pas achevé (Johnson, 1995), les idées qu'ils se font de l'issue, de la finalité et des conséquences semblent importantes pour comprendre comment les femmes et les hommes conçoivent ce que signifie la violence dans le couple.

II. Etude des conceptions sexuées de la violence masculine dans le couple

Dans notre présente étude, nous analysons les conséquences qu'indiquent spontanément les personnes interrogées pour des actes spécifiques de violence dans le couple. Nous avons demandé à des femmes et à des hommes, aux Etats-Unis et en Pologne, d'indiquer des conséquences pour un ensemble d'actes qui étaient attribués soit à un homme soit à une femme et qui étaient situés dans le contexte de relations hétérosexuelles. Les actes étaient présentés sous forme de sollicitations à réponse libre². Après chaque sollicitation est prévu un espace vierge dans lequel les participants répondent à la sollicitation.

Exemple:

«Qu'est-ce que cela peut apporter à un homme de proférer des insultes et donner des coups?»

Les personnes interrogées ont indiqué les conséquences en employant leurs mots à elles. Ces mots donnent une idée des «lexica» personnels des personnes interrogées (Marecek, Fine & Kidder, 1997; Morawski, 1997) en ce qui concerne les concepts et les idées liés à la violence masculine qui sont au centre de l'analyse actuelle et dont nous nous servons pour mettre en évidence et délimiter les notions sexuées et culturelles de la violence masculine. A l'aide d'une combinaison de méthodes fondées sur l'interprétation et d'autres fondées sur la codification du contenu (Denzin & Lincoln, 1998; Strauss & Corbin, 1997; Weber, 1990), nous cherchons à préserver les nuances dans le choix des termes effectué par les personnes interrogées et à

2 Les exemples d'actes de violence sont repris littéralement de deux ouvrages, *The Revised Conflict Tactics Scales* (Straus, Hamby, Boney-McCoy & Sugarman, 1996) et *The Conflict Resolution Inventory* (Kurdek, 1994) car une partie de nos recherches concerne les processus cognitifs dans les réponses aux sondages et le rôle des conceptions sexuées de la violence dans les réponses données par les personnes interrogées aux questions caractéristiques d'un sondage.

développer des analyses traitant le sexe et la culture comme des catégories analytiques ainsi que comme des variables intergroupes.

Etant donné que cette étude est toujours en cours, et que nous abordons un sujet encore relativement inexploré, nous ne tenons pas à lancer des affirmations à caractère général concernant ce que «les femmes» et «les hommes» pensent de «la violence masculine» dans leurs pays respectifs. Il est beaucoup trop tôt pour tirer de telles conclusions car les échantillons sont petits et sélectifs, la méthode en est encore à ses balbutiements, et la théorie sur laquelle elle se fonde est pour le moins incomplète. D'un autre côté, il se peut que l'on ne parvienne jamais à tirer des conclusions générales parce que la signification de la violence est peut-être tellement liée au contexte qu'il va devenir de plus en plus difficile de formuler des conclusions tenant bien compte de la complexité contextuelle dans la vie réelle. Nous allons donc plutôt nous servir de quelques exemples tirés de cette étude pour illustrer des couches de significations sexuées et culturelles concernant la violence masculine dans le couple, et leurs répercussions pour les recherches transculturelles en la matière.

III. Le sexe et la culture dans les conceptions de la violence masculine: sélection d'observations

1. Trois observations

Les tableaux 1 à 3 présentent des exemples de conséquences de la violence masculine, indiquées par des femmes et des hommes aux Etats-Unis et en Pologne; ces exemples sont suivis de notre bref commentaire. Les éléments faisant partie de cet échantillon représentatif sont «proférer des insultes et donner des coups», «tordre le bras ou tirer les cheveux de la partenaire», et «étrangler la partenaire». Chaque ligne/paragraphe d'une case reflète les conséquences indiquées par une seule personne interrogée (par exemple, la case située en haut à gauche du tableau 1 contient les réponses données par six Américains, tous de sexe masculin).

2. Commentaire

a. Pouvoir

Dans ces exemples, les quatre groupes ont tous indiqué le pouvoir et la domination comme conséquences de la violence masculine dans le couple. Les hommes de l'échantillon américain ressortent comme étant, parmi les membres des quatre groupes, ceux qui sont le plus directs et déterminés s'agissant d'interpréter la violence masculine en termes de prise de contrôle d'une partenaire féminine et d'interpréter les actes de violence comme des menaces destinées à intimider, et des manifestations de pouvoir destinées à avoir le dessus.

Des notions de relations de pouvoir multiples et suivant un ordre hiérarchique ont été invoquées par certaines des Polonaises qui ont indiqué des conséquences de la violence masculine dans lesquelles l'auteur d'actes de violence trouverait un adversaire à sa taille, sinon chez sa partenaire, du moins chez un autre homme occupant une position sociale plus puissante, comme un fonctionnaire de police ou un magistrat.

Tableau 1: Qu'est-ce que cela apporterait à un homme de «proférer des insultes et donner des coups»?

	Personnes interrogées aux Etats-Unis	Personnes interrogées en Pologne
Hommes	<p>Se sent supérieur et a l'impression d'avoir la maîtrise de la situation.</p> <p>Peut la remettre à sa place.</p> <p>Se sent plus puissant ou a l'impression d'avoir le dessus.</p> <p>Soumission; fait taire sa partenaire.</p> <p>Satisfaction; pouvoir; une certaine domination; des hurlements contre lui; des coups; affaiblit sa partenaire; décharge [sa colère]; encore plus frustré; a honte; fait l'objet de moqueries; perte du respect de sa partenaire.</p> <p>Sentiment de domination à l'égard de sa partenaire; moyen de la faire taire et de la rabaisser; moyen de «marquer un point» sur sa partenaire.</p>	<p>Rien.</p> <p>La relation peut empirer; peut aboutir au chaos.</p> <p>Rien; la situation devient gênante; c'est très bête.</p> <p>Sentiment de domination.</p> <p>Rien.</p> <p>Il n'obtient rien.</p> <p>Perte de confiance; problèmes pour rétablir les contacts.</p> <p>Rien.</p> <p>Rien.</p>
Femmes	<p>Renforcement de l'opinion qu'il a de lui-même; sentiment de pouvoir sur sa partenaire; insultes et coups en retour.</p> <p>Relâchement de tensions; sentiment de pouvoir sur sa partenaire; sentiment de domination; vengeance pour des fautes passées de la partenaire.</p> <p>Pouvoir.</p> <p>Se sent supérieur en la rabaisant.</p> <p>Estime qu'il s'est vengé de sa partenaire; qu'elle l'a mérité parce qu'elle a fait quelque chose pour le contrarier alors il veut qu'elle soit contrariée elle aussi.</p>	<p>Absence de respect à l'égard de l'homme.</p> <p>Rien de bien.</p> <p>Rien; réticence de la femme.</p> <p>Rejet par sa partenaire; nouvelle controverse; nouvelle dispute.</p> <p>Prouve qu'il est supérieur et qu'il a raison.</p> <p>Rien; ce serait contraire à son intérêt et ce ne serait jamais oublié.</p> <p>Rien; peut perdre le respect de la femme.</p> <p>Rien.</p> <p>Perte de confiance.</p>

b. *Vengeance contre rien de bien*

Les Américaines ont invoqué des notions de vengeance qui étaient rares, pour ne pas dire absentes, dans les réponses des trois autres groupes. Malheureusement, l'idée que les hommes sont violents parce qu'ils se vengent du comportement antérieur de leur partenaire alimente malencontreusement la notion controversée de «lutte réciproque» («*mutual combat*»), qui fait l'objet aux Etats-Unis d'un débat animé entre universitaires, mais qui est peut-être aussi plus largement répandue dans le discours populaire américain. Ce qui est le plus révélateur dans cet exemple, c'est que ce sont les femmes plutôt que les hommes qui, aux Etats-Unis, ont invoqué des notions de vengeance, tandis que les hommes ont mis l'accent sur le pouvoir et la domination.

Manifestement, les personnes interrogées en Pologne ont affirmé plus fréquemment que celles interrogées aux Etats-Unis que le recours à la violence n'apporterait «rien de bien», ce qui donne à penser que les idées sont différentes en ce qui concerne l'instrumentalité de la violence, mais ce qui peut aussi traduire le fait que les personnes interrogées aux Etats-Unis sont plus largement disposées à «se conformer» aux instructions du questionnaire. Des nuances dans les conceptions de l'instrumentalité sont aussi indiquées par la référence à un «faux» pouvoir par l'un des Polonais, un qualificatif du «pouvoir» que nous n'avons pas encore rencontré dans les réponses données par les participants américains.

Tableau 2: Qu'est-ce que cela apporterait à un homme de «tordre le bras ou tirer les cheveux de sa partenaire»?

	Personnes interrogées aux Etats-Unis	Personnes interrogées en Pologne
Hommes	<p>Il obtient ce qu'il veut; se fait arrêter (probablement pas); reçoit des coups; on hurle contre lui; on pense qu'il est quelqu'un d'épouvantable; on l'écoute.</p> <p>Montrerait à sa partenaire qui a en définitive la force et l'autorité.</p> <p>Peut obtenir ainsi que la femme arrête de se comporter comme elle n'en a, selon lui, pas le droit.</p> <p>Domination de sa partenaire; soumission de celle-ci.</p> <p>Impression d'être maître de la situation.</p> <p>Sentiment de maîtrise de sa partenaire et de la situation dans laquelle ils se trouvent tous deux.</p>	<p>Rien; seuls les malades mentaux se comportent ainsi.</p> <p>Peur.</p> <p>Rien.</p> <p>Sentiment de domination et d'autorité.</p> <p>Fin de la relation.</p> <p>Faux pouvoir sur sa partenaire.</p> <p>Suprématie physique/psychologique sur elle; satisfaction égoïste d'avoir gagné.</p> <p>Rien de bien.</p> <p>Sadique; ce n'est pas bien.</p>
Femmes	<p>Sentiment de domination; donner une leçon; éviter d'être agressé.</p>	<p>Colère de sa partenaire; rupture de la relation.</p>

	<p>Domination; pouvoir; réouverture de blessures passées; capacité de faire souffrir; truc macho.</p> <p>Domination de sa partenaire, physiquement et affectivement.</p> <p>Peur ressentie par la femme.</p> <p>Une certaine domination de sa partenaire; un sentiment de puissance.</p>	<p>Affrontement avec la police.</p> <p>Perte de la relation et du respect.</p> <p>Sentiment de pouvoir et de domination.</p> <p>Montre qu'il est toujours gagnant, sinon par l'intelligence ou la diplomatie, du moins par la force.</p> <p>Dispute.</p> <p>Peur ressentie par la femme.</p> <p>Risque d'intervention de la police ou risque que sa partenaire le quitte.</p> <p>Sa partenaire peut perdre tout respect à son égard.</p>
--	--	--

Tableau 3: Qu'est-ce que cela apporterait à un homme d'«étrangler sa partenaire»?

	Personnes interrogées aux Etats-Unis	Personnes interrogées en Pologne
Hommes	<p>Peut se sentir en position d'autorité et de pouvoir, en lui supprimant son pouvoir et son autonomie.</p> <p>Se fait craindre de sa partenaire.</p> <p>Exutoire à une colère refoulée.</p> <p>Exutoire au stress ou à la rage, satisfaction apportée par la maîtrise et la domination physiques.</p> <p>Accord; perte de sang-froid; blessure infligée à la partenaire; lui faire du mal; l'obliger à être d'accord; lui faire peur; se faire frapper à son tour; hurlements contre lui; perdre le respect de sa partenaire.</p> <p>C'est une menace violente au plus haut point.</p>	<p>L'étrangler jusqu'à ce qu'elle meure et rien de bien en conséquence.</p> <p>Rien; seule sa partenaire le craindra et lui obéira.</p> <p>Procès pénal.</p> <p>Sentiment de domination et d'autorité.</p> <p>S'il s'agit d'une première infraction, alors peine conditionnelle.</p> <p>Rien.</p> <p>Mort.</p> <p>Rien de bien.</p> <p>Divorce.</p>
Femmes	<p>Autorité; faire dépendre sa vie à elle de ses actes à lui.</p> <p>Pouvoir; autorité; exutoire; femme soumise.</p> <p>Exutoire à la colère; domination grâce à la peur de la partenaire.</p> <p>Peur et soumission.</p> <p>Pourrait se sentir fort, puissant, maître de la situation; il veut qu'elle ait peur et si tel est le cas alors elle sait qu'il ne plaisante pas.</p>	<p>Colère de la partenaire; rupture de la relation.</p> <p>Etre traîné devant les tribunaux; rencontrer quelqu'un de plus puissant.</p> <p>Je ne peux pas imaginer une situation pareille.</p> <p>Soumission; supériorité de l'homme.</p> <p>Il risque de le regretter plus tard.</p> <p>Rupture.</p> <p>Elle va le quitter.</p> <p>Haine de la partenaire.</p> <p>Rien; risque de perdre sa partenaire.</p>

c. Relâchement de tensions contre perte

La perception des actes de violence comme des moyens permettant de relâcher des tensions est plus répandue dans l'échantillon américain que dans l'échantillon polonais, tandis que les Polonais hommes et femmes, bien plus souvent que les Américains interrogés, ont invoqué des notions de perte comme conséquence de la violence masculine: par exemple, perte de respect, perte de la partenaire ou perte de la relation.

d. Conséquence en tant qu'expérience subdivisée

Enfin, un autre aspect de ces conceptions concerne les différentes manières employées par les personnes interrogées pour conceptualiser la répartition des expériences qui découlent des actes de violence. Alors que, dans certains cas, les personnes interrogées ont énuméré des conséquences sans autre qualificatif que «la peur» ou «l'humiliation», dans d'autres cas les personnes interrogées ont précisé «sa peur à elle» ou «sa supériorité à lui», suggérant ainsi des schémas sexués de vécu d'une certaine expérience. Par exemple, un homme pourrait être considéré comme suscitant la peur chez sa partenaire par un acte de violence, tandis que cette dernière est considérée comme subissant cette peur. S'agissant des actes de violence aux conséquences multiples, l'auteur peut faire l'expérience de l'une des conséquences (par exemple, un sentiment de supériorité) tandis que sa partenaire est considérée comme faisant l'expérience de l'autre (par exemple, un sentiment d'infériorité).

IV. Répercussions sur la recherche transculturelle

La recherche transculturelle pose de nombreux problèmes pratiques. Pourtant, à un certain niveau, la recherche transculturelle semble se distinguer de la recherche intraculturelle essentiellement dans la mesure où elle met en lumière des problèmes qui sont présents, mais pas aussi saillants, dans toute recherche, tels que les problèmes de contexte, de signification et de relations entre les chercheurs et les participants.

1. Le sexe et la culture en tant que catégories ou variables analytiques

Lorsque le centre d'intérêt se déplace pour aller de la recherche intraculturelle à la recherche transculturelle, le sexe est souvent «oublié» ou implicitement passé sous silence au motif qu'il est secondaire à la culture, et la recherche comparée devient «asexuée», peut-être parce qu'une grande partie, pour ne pas dire la plus grande partie, de la recherche transculturelle considère la culture et le sexe comme des variables et accorde une priorité supérieure à la variable «culture» (Berry, Poortinga et Pandey, 1997; Van de Vijver et Leung, 1997). Or le sexe et la culture sont des catégories analytiques essentielles ainsi que des réalités d'expérience qui sont entremêlées et qu'il est difficile de dissocier. Néanmoins, à certaines fins, il peut être utile de considérer le sexe et la culture comme des variables et d'étudier les similitudes ou les différences entre les femmes et les hommes dans des cultures différentes. Les études intraculturelles et transculturelles peuvent s'inspirer mutuellement lorsque l'analyse de la culture attire l'attention sur des questions que l'on risque de négliger lorsque l'on met l'accent sur le sexe, et l'analyse des distinctions fondées sur le sexe attire l'attention sur des questions que l'on risque de négliger lorsque l'on met l'accent sur la culture.

2. Traduction et signification localisée culturellement

Alors que la traduction et la «rétrotraduction» ne sont souvent considérées que comme des phases dans l'adaptation de questionnaires en vue d'analyses transculturelles, l'engagement avec l'autre langue peut servir de point de départ à une analyse culturelle plus approfondie. Par exemple, lorsque Anna Kwiatkowska a traduit le questionnaire dont nous nous servons dans notre étude actuelle, questionnaire que des universitaires américains (blancs et, pour la plupart, de sexe masculin) avaient élaboré à l'intention de personnes à interroger aux Etats-Unis, elle a relevé que l'élément «dire à sa partenaire qu'elle est grosse et moche» pouvait avoir dans sa traduction polonaise littérale des connotations pouvant le rendre moins injurieux que son équivalent américain. Plutôt que d'être simplement un problème de «rétrotraduction», cela souligne le contexte culturel de l'élaboration et de l'emploi des éléments et par là même, le contexte culturel de l'évaluation.

Dans le contexte américain contemporain, l'élément «grosse et moche» est censé être un exemple d'«agression verbale» ou de «violence psychologique» qui tire en partie son caractère injurieux et vexant de l'obsession «locale» qu'ont les Américains pour la minceur, et pour la minceur des femmes en particulier. En raison de notions sexuées d'image corporelle et d'amour-propre, cet élément est capable d'atteindre un niveau plus profond de honte de son propre corps lorsqu'il vise une femme plutôt que lorsqu'il vise un homme. Ainsi, cet élément fonctionne dans un contexte culturel où les hommes peuvent plus facilement que les femmes occuper une position privilégiée en employant efficacement, pour ainsi dire, l'injure «grosse et moche». Bien qu'il soit trop simpliste de parler d'un «contexte américain» comme s'il s'agissait d'une entité homogène, il y a lieu de considérer que le contexte bourgeois blanc n'est pas seulement celui d'où est issu cet élément mais aussi celui où il peut être le plus injurieux.

En principe, cette forme d'analyse ne nécessite pas de recherche transculturelle mais, dans la pratique, un engagement transculturel a tendance à encourager de telles analyses que l'on peut associer de manière fructueuse avec des techniques empiriques telles que l'analyse de l'interaction sondé-sondeur et des protocoles rétroactifs pour les réponses aux sondages (Sudman, Bradburn et Schwarz, 1996).

3. Mise en évidence et localisation du discours

La recherche transculturelle a le potentiel nécessaire pour générer des analyses plus systématiques des «discours» et de leur localisation dans l'espace géographique et les relations sociales. Dans notre présente étude, les Américaines ont fréquemment employé les termes «pouvoir et autorité» («*power and control*»), ce qui semble refléter, et en même temps constituer, ce qui pourrait être considéré comme un discours contemporain dominant sur la violence, discours dont on peut probablement retrouver l'origine en partie dans les programmes socio-éducatifs relevant du projet local très actif d'aide aux femmes battues.

De même, les références à «rien de bien» chez les personnes interrogées en Pologne semblent traduire un discours différent dans lequel la violence est envisagée comme quelque chose qui n'aboutit à aucun résultat positif (même si le coupable utilise la violence à son profit). Ce qui est peut-être encore plus révélateur de ce discours ce sont les références aux «malades mentaux» qui ont recours à la violence.

4. Mise en question de l'évaluation

Les projets empiriques transculturels mettent en évidence des questions fondamentales concernant l'évaluation, ainsi que la conceptualisation des indicateurs, des phénomènes et de leurs relations entre eux. Notre étude des conceptions de la violence masculine dans le couple soulève des questions concernant les formes que revêt cette violence. Cela soulève à son tour la question de savoir comment évaluer les formes en question indépendamment des conceptions, les indicateurs ayant de grandes chances d'être fondés sur les conceptions (par exemple, utilisation de questions posées à l'occasion d'un sondage ou de questions posées au cours d'un entretien).

5. Production de recherches transnationales

La production de recherches, de même que les questions concernant les auteurs et la finalité des recherches, est subordonnée à la répartition de ressources telles que les postes de titulaires, le financement de projets, et la capacité d'établir des réseaux. Ce système complexe de privilèges académiques peut se modifier de multiples façons lorsque des universitaires de «cultures» différentes se lancent dans des recherches transculturelles. Par exemple, de tels projets peuvent modifier l'équilibre des pouvoirs au niveau local entre des collègues bien établis, souvent de sexe masculin, et des collègues marginalisés, souvent de sexe féminin; quant à la collaboration avec des universitaires de pays «riches», ce peut être une arme à double tranchant, prometteuse de possibilités intéressantes de recherche, d'une part, et de suspicion à l'intérieur d'un même département, d'autre part (Goodwin, 1998).

Enfin et surtout: Internet. D'après notre expérience personnelle, Internet possède un potentiel considérable s'agissant de faire progresser les recherches chez les universitaires marginalisés qui y ont accès. Internet permet et facilite les échanges d'idées, de méthodes, de données, d'analyses et de manuscrits, et il le fait, jusqu'à un certain point, en dehors des circuits d'influence établis à l'intérieur des départements universitaires. Dans une certaine mesure, Internet devrait pouvoir redistribuer l'accès aux informations et fournir d'autres sources de recherches.

* * *

Bibliographie

Abu-Lughod, L. (1991). Writing against culture. In R.G. Fox (ed.), *Recapturing anthropology: Working in the present* (pp. 137-162). Santa Fe, NM: School of American Research Press.

Berry, J.W., Poortinga, Y.H. & Pandey, J. (1997). *Handbook of cross-cultural psychology* (2nd Ed.). Boston: Allyn & Bacon.

Cascardi, M. & Vivian, D. (1995). Context for specific episodes of marital violence: Gender and severity of violence differences. *Journal of Family Violence*, 10, 265-293.

Denzin, N.K. & Lincoln, Y.S. (1998, eds.), *Collecting and interpreting qualitative materials*. Thousand Oaks, CA: Sage.

- Dobash, R.E. & Dobash, R.P. (1984). The nature and antecedents of violent events. *British Journal of Criminology*, 24, 269-288.
- Goodwin, R. (1998). Personal relationships and social change: The 'realpolitik' of cross-cultural research in transient cultures. *Journal of Social and Personal Relationships*, 15, 227-247.
- Hanmer, J. & Hearn, J. (1999). Gendering research on men's violence to women. Paper prepared for the Men and Violence Against Women Seminar, Council of Europe, October 7-8, 1999, Strasbourg, France.
- Hearn, J. (1998). *The violences of men*. London: Sage.
- Johnson, M.P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57, 283-294.
- Jones, E.E. & Gerard, H.B. (1967). *Foundations of social psychology*. New York: Wiley.
- Kurdek, L.A. (1994). Conflict resolution styles in gay, lesbian, heterosexual nonparent, and heterosexual parent couples. *Journal of Marriage and the Family*, 56, 705-722.
- Kwiatkowska, A. (1998). Gender stereotypes and beliefs about family violence in Poland. In R.C.A. Klein (ed.), *Multidisciplinary perspectives on family violence* (pp. 129-152). London: Routledge.
- Marecek, J., Fine, M. & Kidder, L. (1997). Working between worlds: Qualitative methods and social psychology. *Journal of Social Issues*, 53, 631-644.
- Morawski, J. (1997). The science behind feminist research methods. *Journal of Social Issues*, 53, 667-681.
- Ptacek, J. (1997). The tactics and strategies of men who batter. In A.P. Cardarelli (ed.), *Violence between intimate partners* (pp. 104-123). Boston: Allyn & Bacon.
- Riggs, D.S. & Caulfield, M.B. (1997). Expected consequences of male violence against their female dating partners. *Journal of Interpersonal Violence*, 12, 229-240.
- Saunders, D.G. (1986). When battered women use violence: Husband abuse or self-defense? *Violence and Victims*, 1, 47-60.
- Schwarz, N. & Sudman, S. (1996). *Answering questions*. San Francisco: Jossey-Bass.
- Straus, M.A., Hamby, S.L., Boney-McCoy, S. & Sugarman, D.B. (1996). The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2). *Journal of Family Issues*, 17, 283-316.
- Strauss, A.L. & Corbin, J. (1998). *Basics of qualitative research: Grounded theory procedures and techniques* (2nd. ed.) Newbury Park, CA: Sage.
- Sudman, S., Bradburn, N.M. & Schwarz, N. (1996). *Thinking about answers*. San Francisco: Jossey-Bass.

Tedeschi, J.T. & Felson, R.B. (1994). *Violence, aggression, and coercive actions*. Washington, DC: American Psychological Association.

Van de Vijver & Leung (1997). *Methods and data analysis for cross-cultural research*. Thousand Oaks, CA: Sage.

Weber, R.P. (1990). *Basic content analysis* (2nd. ed.). Newbury Park, CA: Sage.

La dimension sexuée de la recherche sur la violence des hommes envers les femmes qu'ils connaissent

Jalna HANMER, Leeds Metropolitan University (Royaume-Uni)³ et
Jeff HEARN, Université de Tampere (Finlande) et University de Manchester
(Royaume-Uni)⁴

1. Introduction: pour une meilleure visibilité de la polarité hommes/femmes

Si l'on reconnaît généralement le caractère sexué de la violence, le caractère lui aussi sexué des recherches qui y sont consacrées fait l'objet de moins de discussions. Le présent exposé se propose de démontrer comment les recherches sur la violence sexué, particulièrement celle des hommes envers les femmes, sont elles aussi influencées par la polarisation de leurs auteurs. Afin de placer les choses dans leur contexte, nous nous attacherons d'abord à la façon dont les études sociales traitent plus ou moins explicitement la question elle-même du masculin/féminin. Nous distinguerons ici trois types de positions relatives à cette dernière: sans considération de sexe; neutre; avec considération de sexe (Hanmer et Hearn, 1999). Nous expliquerons ensuite pourquoi les études sur la violence masculine doivent tenir compte des polarités sexuées, et relaterons notre propre expérience, de ce point de vue, en matière de recherches sur la violence masculine. Les conséquences de ces dispositions sur d'ultérieures études sur ce type de violence sont également abordées.

2. Trois approches de recherches sur le caractère sexué

On distingue trois types d'approches: sans considération de sexe, neutre, avec considération de sexe.

En premier lieu, lorsque toute considération de sexe est exclue, l'aspect masculin/féminin n'est ni explicite ni visible. Le principe se reflète dans le domaine de recherche, le type d'analyse et la conduite de l'étude elle-même. L'absence de considération sexué en matière de recherche se traduit par l'un au moins des points suivants:

- ignorance des comportements sexués dans un contexte donné;
- déni de l'importance fondamentale du comportement sexué vis-à-vis des interactions et expériences sociales et des conséquences qu'il entraîne;
- postulats sexués et autres présomptions gratuites inhérentes à l'observation ou à l'analyse, du type: désigner tout travailleur salarié sous le pronom personnel masculin *il*; identifier les travailleurs sociaux à des «mamans».

3 Professeur et directeur du Centre de Recherches sur la violence, les mauvais traitements et les relations entre les sexes, Leeds Metropolitan University, Royaume-Uni.

4 Chargé de cours et de recherches, University of Manchester, Royaume-Uni; professeur invité à l'Université d'Oslo, Ecole Suédoise d'Economie à Helsinki; Tampere University.

L'absence de considération de sexe peut être analysée comme une carence de la part de l'observateur, mais aussi dans la relation observant/observé, donnant en fait priorité au point de vue masculin (cf. Hearn, 1998c).

En deuxième lieu, certaines études et approches sont présentées comme neutres. Il serait plus explicite d'avancer l'un au moins des points suivants:

- leur méthodologie fait abstraction de tout point de vue sexué;
- leur méthodologie peut s'appliquer à toute situation, quel que soit son aspect sexué;
- l'aspect sexué, s'il est bien pris en compte, reste toutefois un facteur ou une variable secondaire, comparé aux thèmes principaux ou aux cadres explicatifs de l'étude.

La préférence accordée aux approches et comptes rendus «neutres» s'illustre par une primauté de la méthodologie - une méthodologie d'évidence à caractère non sexué - sur la théorie, mais une théorie qui sera, elle, sexuée (cf. Davies et Roche, 1980; Williams, 1999). La caractéristique essentielle des approches non sexuées réside dans la séparation arbitraire et erronée de l'expérience, de la méthodologie et de la théorie.

En troisième lieu, on remarque aujourd'hui l'existence d'une somme importante de travaux, notamment d'origine féministe et universitaire, qui ont pour objectif de donner une meilleure visibilité à l'identité féminine, de combattre toute opacité, et de reconceptualiser l'identité sexuelle de manière plus complète. On distingue clairement plusieurs modes et domaines conceptuels relatifs aux identités de sexe; notamment: la détermination biologique; l'édification sociale des différences biologiques; les différences psychologiques; les rôles sociaux; l'enracinement dans les rôles de pouvoir et l'analyse du pouvoir; la pensée catégorielle; les pratiques sociales; les consolidations sociales de sexualité et de violence. Les points de vue les plus intéressants sont ceux qui considèrent les pôles masculin/féminin et la sexualité en tant que produit d'une construction sociale, dépassant une construction seulement basée sur les sexes et les différences sexuelles.

L'un des points essentiels qui permettent de distinguer les diverses approches relatives aux pôles masculin/féminin sera celui-ci: soit l'on considère que l'aspect sexué est au nombre des différentes divisions sociales soutenant la vie en société, les expériences individuelles *et* le fonctionnement d'autres divisions sociales (comme l'âge, la classe, la «race», l'ethnie, la religion), soit, inversement, qu'il est seulement un maillon dans la chaîne des facteurs sociaux qui déterminent les réponses d'un individu à une situation. Les études qui se réfèrent plus étroitement aux femmes ou à l'expérience féminine ne se basent pas nécessairement sur une approche foncièrement sexuée. Elles peuvent, par exemple, considérer les femmes (ou l'aspect sexué) comme une simple variable plutôt que sous la forme d'un élément constitutif d'une structure sociale - ou implicite à celle-ci. Elles sont en outre susceptibles de ne pas prendre en compte les hommes d'un point de vue également sexué. Une approche réellement sexuée ne peut se dérober à ces questions.

De notre point de vue, par conséquent, l'approche la plus adéquate doit au moins réunir les caractéristiques suivantes:

- prise en compte de l'éventail des approches et littératures féminines; celles-ci apportent la méthodologie et les fondations théoriques permettant d'aboutir à des comptes rendus sexués;
- reconnaissance des différences de sexe tant du point de vue des catégories analytiques que de la réalité vécue;
- prise en compte des sexualités et des dynamiques sexuelles dans les études et les processus de recherche; ce qui inclut la déconstruction de l'hétérosexualité «normale», notamment dans l'étude des familles, des communautés, des structures et des organismes publics;
- prise en compte de la construction sociale des hommes et des masculinités, des femmes et des féminités, ce qui implique d'étudier la masculinité du point de vue des relations entre les hommes eux-mêmes autant qu'avec les femmes et les enfants;
- une prise en compte du caractère sexué au niveau des interrelations avec d'autres modes d'oppression et d'autres identités, incluant l'âge, la classe sociale, les handicaps, les «races», l'ethnie et la religion;
- l'acceptation de la permanence des conflits sexués, aussi normale que son absence, et l'étude des résistances qui y sont liées;
- la compréhension que les pôles masculin/féminin, la sexualité et les relations qui les unissent dépendent d'acquis culturels et historiques qui interviennent dans leur définition;
- la compréhension que l'étude et le suivi par l'Etat de l'évolution de ces deux pôles et de la sexualité (la biographie officielle des individus), loin d'être fortuite, sert les objectifs de groupes sociaux spécifiques;

3. Pourquoi l'étude de la violence masculine ne peut se passer d'une prise en compte sexuée

La violence s'est révélée un paramètre particulièrement utile à l'élaboration de plusieurs approches fondamentalement sexuées dans les domaines de la recherche et de la théorie. Ce qui s'explique de plusieurs manières, et en premier lieu par le caractère justement sexué de la distribution des rôles agresseurs/agressés dans les statistiques criminelles. La violence étant un sujet sensible, les données ne peuvent être collectées sur ce terrain - comme sur ceux, adjacents, de la honte, de la crainte, de la désapprobation sociale, de la criminalité, etc. - qu'au moyen d'une préparation et d'une méthodologie soigneuses. Les recherches sur les violences exercées à l'encontre des femmes ont eu pour préalable une remise en question des méthodes et méthodologies traditionnelles, sous l'influence notable d'universitaires féministes décidées à intégrer et diffuser des points de vue tant subjectifs qu'objectifs. Ce réexamen se base sur l'analyse du concept d'objectivité dans le cadre des recherches théoriques sur le *mainstreaming* (approche intégrée), soit la possibilité que le chercheur se situe à l'extérieur des relations

sociales. Faute de quoi, les personnes les plus affectées par la violence restent celles qui détiendront le plus d'information et il faudra adopter par la suite un processus de recherche qui prenne parfaitement en compte les distinctions sexuées. La sexualisation de l'étude de la violence et des différences afférentes permet d'analyser et de considérer celle-ci comme l'expression d'un pouvoir et d'un contrôle, qui restent précisément le fait d'individus et de groupes sexués.

Présenter la violence de façon scientifique sans considération de sexe ou neutre de ce point de vue voudrait que celle-ci se déclare de façon aléatoire dans les relations hommes/femmes. Ce n'est pourtant pas le cas de toutes les formes de violence - prenons celui, par exemple, des violences exercées dans le même groupe sexué, et l'on constatera que les hommes ont entre eux des comportements de loin plus violents que les femmes entre elles. La violence emprunte toutes sortes de formes qui ont chacune un caractère sexué, y compris les maltraitements infantiles. Citons notamment les violences physiques et sexuelles perpétrées entre personnes connues ou pas les unes des autres, l'aviissement émotionnel et sexuel, le commerce et le trafic sexuel, l'homicide et certains cas de suicide, pour ne nommer que les plus évidentes. Ces violences peuvent être relativement minimales ou concentrées au point d'être mortelles, ponctuelles ou persistantes, et plus ou moins dévastatrices psychologiquement. Les agressions masculines sur les hommes et les femmes peuvent être aléatoires ou parfaitement organisées.

Cependant les recherches sur la violence, initialement axées sur l'aspect interpersonnel au point que celui-ci domine la discipline, peuvent être étendues à des groupes plus vastes, comme les organisations et les réseaux (cercles de pédophiles, [para-Etats], Etats-nations avec leurs organisations et activités). On compte de nombreuses et diverses structures susceptibles de s'adonner à une violence (masculine) organisée (cf. Hanmer et autres, 1994; Hearn, 1994), notamment:

- l'armée et autres forces et unités sociales mandatées par l'Etat;
- les décideurs militaires, à distinguer de ceux «qui suivent les ordres» et exercent une violence directe;
- les gangs, plus ou moins organisés, plus ou moins dirigés et hiérarchisés, armés ou pas.

Cependant tous les hommes des unités militaires ou des gangs ne perpètrent pas nécessairement de violences; il en est qui résistent et qui, pour leur propre sécurité, préfèrent se tenir tranquilles.

Il se trouve une corrélation étroite entre l'instabilité sociale et les violences exercées contre les femmes et les enfants. Si les causes peuvent en être diverses, l'instabilité sociale est l'un des principaux facteurs de violences masculines, qu'elles émanent d'individus ou de groupes constitués. Leurs manifestations les plus extrêmes sont les guerres, ouvertes et organisées. Celles-ci peuvent être engagées et menées par les nations avec ou sans fracture directe de la stabilité relative des sociétés civiles; cependant leur organisation et leur conduite altèrent les relations hommes/femmes au sein des Etats belligérants. C'est le résultat de l'organisation sexuelle nécessaire à la poursuite des conflits, et des actes de violence commis dans ce cadre, même à l'intérieur d'un autre pays. Dans les pays directement exposés aux hostilités, l'instabilité sociale et la violence infligées à la société civile supposent parfois de vivre sous des menaces constantes, et

provoquent également migrations et mouvements de réfugiés. Femmes et enfants peuvent alors devenir les victimes directes de violences sexuelles ou d'un autre type.

Au terme des conflits internationaux, et de certaines guerres civiles, apparaît une phase dite temps de paix. Cependant les répercussions de la guerre ont un caractère en elles-mêmes sexué, la paix étant établie grâce à l'action des mêmes forces qui ont prévalu aux conflits. A la fin de ceux-ci, lorsque les réfugiés récupèrent leurs terres d'origine, ils ne retrouvent pas pour autant la même situation sociale ou culturelle qu'auparavant. La fin de la guerre n'apporte pas automatiquement la fin de l'instabilité sociale; les sociétés ne reviennent pas à leur état initial. Au contraire, la société et l'ordre sexuel homme/femme restent profondément affectés. La fréquence et les types de violences interpersonnelles augmentent à la fin des guerres civiles et des conflits entre nations - notamment les violences domestiques perpétrées par des hommes sur des femmes.

En période de relative stabilité sociale, il est nécessaire pour pouvoir répondre à la violence de compter sur un dispositif sociojuridique, sur des organismes d'Etat (et parfois paraétatiques). La polarité hommes/femmes reste ici importante, les organismes d'Etat ou de volontaires répondant eux-mêmes à celle-ci. Ils ont également des vocations diverses, et ne partagent pas nécessairement les mêmes orientations en matière de services sociaux, d'assistance juridique ou légale. La question de définir ce que sont des violences «excessives» est en partie d'ordre social et culturel. La réponse n'est pas évidente selon qu'elle a pour contexte une famille ou le cadre général d'une guerre. Par exemple: au cours des dernières guerres ayant eu lieu en Europe, qui furent les criminels de guerre? Quels actes sont considérés criminels à l'égard des femmes et des enfants pendant celles-ci? Dans une famille, qu'est-ce qu'une punition - physique ou non - «excessive»? En quoi la définition d'un père «respectable» affecte-t-elle d'autres définitions et les décisions afférentes? La question demeure de savoir si l'on peut convenir de certaines définitions afin de les insérer dans un éventail de mesures, et dont elles influenceront la mise en oeuvre. On constate d'importantes disparités politiques et pratiques entre les différents organismes d'Etat et associations de volontaires de la société civile, du point de vue de la prise en charge des victimes et de leurs agresseurs.

4. Recherches expérimentales sur la violence masculine prenant en compte le caractère sexué

Les recherches sur les violences à caractère sexué, particulièrement celles exercées par les hommes sur les femmes, reposent en elles-mêmes, et de bien des façons, sur une polarité hommes/femmes. L'axe emprunté par cette dernière s'est révélé de première importance dans nos propres études - celles-ci couvrent plusieurs champs: examen, en collaboration interne, des études féminines portant sur des expériences de femmes, et des études masculines sur des expériences d'hommes (projets 1 et 2 - Hanmer, 1996, 1998 et Hearn 1995a, 1996, 1998a, 1998b, 1998d); études des résultats et des activités des organismes et de leur évolution stratégique (projet 3 - Hanmer, 1995; Hanmer et autres, 1995; Hearn, 1995b); recherche et évaluation d'un nouveau modèle opérationnel pour une réglementation des violences domestiques à répétition (projet 4 - Hanmer et autres, 1999).

Parmi les aspects spécifiquement abordés: problèmes généraux d'épistémologie et de méthodologie; la question de savoir qui mène des recherches et pourquoi; l'axe de recherche concerne-t-il les violences masculines subies par les femmes, ou la question elle-même des comportements masculins violents; questions liées à la polarité hommes/femmes lors des

collectes de données, auprès des organismes publics notamment; de quelle façon la recherche peut-elle contribuer à une meilleure efficacité des procédures et activités entreprises par les organismes offrant des services juridiques et sociaux, et une assistance en matière de justice criminelle; de quelle façon les méthodes de recherche sont-elles polarisées, notamment lors de la conduite d'entretiens qualitatifs; problèmes d'éthique, de confidentialité et de sécurité; ou encore organisation des projets et des unités de recherche sur la violence sexuée. Pour des raisons de place, seuls quelques-uns de ces aspects sont rapportés ici.

Les problèmes liés à un pouvoir et à des politiques polarisés ont influencé les processus de recherche - au plan du sujet de la recherche (les violences exercées par des hommes envers des femmes qu'ils connaissent); l'origine universitaire du travail de recherche; et les relations entre la recherche et les paradigmes sociaux existant dans l'étude des services sociaux. Les relations de pouvoir à caractère sexué sont de fait aussi fondamentales qu'explicites dans cette étude. La violence et les mauvais traitements sont reconnus comme directement liés aux relations sexuées et ne peuvent être tenus extérieurs à celles-ci. Depuis de nombreuses années, les questions de polarité hommes/femmes occupent une place centrale dans le développement des recherches. A maintes reprises, les relations entre les sexes se sont révélées le facteur social le plus déterminant pour la compréhension de la violence. Un pas important a été franchi en 1990 avec l'établissement d'une unité de recherche commune à l'université de Bradford, baptisée explicitement Unité de recherches sur la violence, les mauvais traitements et les relations hommes/femmes. Celle-ci a permis non seulement d'institutionnaliser la dualité des pôles masculin/féminin (qui en sont, au moins, une variable) dans les relations entre les sexes, mais aussi d'en faire l'axe principal des recherches futures. Un certain nombre de projets d'études a pu être lancé dans ce contexte institutionnel. Jeff Hearn a intégré l'université de Manchester en 1995, puis en 1996 l'unité de recherche a rejoint la Leeds Metropolitan University où, sous la direction de Jalna Hanmer, elle est devenue le Centre de recherches sur la violence, les mauvais traitements et les relations hommes/femmes.

L'organisation de la recherche des projets 1 et 2 a notamment pris en compte l'adaptation d'une étude américaine, portant sur soixante femmes d'un refuge pour femmes battues, sur leur prise en charge du stress et le soutien social qu'elles ont pu trouver (Mitchell et Hodson, 1983). Ces projets étaient inclus dans un programme de recherches britannique sur l'assistanat social (on trouvera d'autres informations concernant celui-ci dans: *The Management of Personal Welfare*, Popay et autres, 1998, Williams et autres, 1998). Notre étude se composait, d'une part (projet 1), d'une adaptation de ces recherches américaines dans un contexte britannique, et se proposait d'autre part (projet 2) d'étendre et d'appliquer le même questionnaire précodé, avec le minimum d'ajustements requis, aux hommes ayant exercé des violences sur des femmes connues d'eux. Le projet 1 englobait deux sous-échantillons: le premier comprenant trente femmes d'origine asiatique vivant au Royaume-Uni, l'autre essentiellement des femmes blanches. L'échantillon, également, a été structuré de manière longitudinale. Les violences exercées contre les femmes, dans leurs foyers, produisant dans le temps des besoins et des réponses différentes, le projet 1 prit en compte deux sous-échantillons supplémentaires: le premier regroupant des femmes vivant dans la communauté, le second, celles vivant dans les refuges. Si l'échantillon d'hommes utilisé par le projet 2 n'a pas été stratifié en sous-groupes, des variations ont cependant été prises en compte entre les hommes interviewés dans divers organismes. Les hommes, également, connaissaient différentes situations consécutives à leurs violences - soit que, dans le cadre des programmes les concernant, ils se trouvent par exemple en liberté surveillée ou en prison.

Plusieurs méthodes de recherche ont été combinées - entretiens non structurés et semi-structurés, entretiens pré-codés, entretiens et analyse des fiches d'observation en association avec le personnel des organismes. Différentes sortes de problèmes ont été rencontrés lors de la phase d'accès aux hommes et aux femmes concernés. Si la moitié des femmes a pu être contactée au travers des refuges, l'accès aux hommes, particulièrement difficile, a demandé sur de longues périodes des efforts considérables pour garantir la sécurité des rencontres et une méthode convenant à tous. Les entretiens menés auprès des femmes, fréquemment plus longs, furent parfois conduits en différentes langues asiatiques, et ont permis d'établir un nombre plus vaste de contacts, propices à un suivi de la part des organismes.

Le processus qualitatif des entretiens fut également très différent. Ce sont des hommes qui ont interviewé d'autres hommes; des femmes qui ont écouté d'autres femmes. Les interviewers masculins avaient préalablement choisi une attitude appropriée qui, si elle était respectueuse et courtoise, excluait toute connivence au regard des violences exercées par les hommes. Différentes questions d'ordre éthique et méthodologique ont été prises en compte par les intervieweuses féminines. La question prioritaire de la sécurité, qui fut l'un des aspects distinctifs des deux types d'entretiens, a été l'objet d'un soin particulier dans le cadre de cette étude - notamment parce qu'il n'était pas toujours possible de connaître à l'avance la personnalité des hommes interviewés. Il a donc été décidé de mettre au point des directives très détaillées pour la poursuite des entretiens masculins (Hearn, 1993).

L'organisation de la recherche avait également pour objectif d'étudier distinctement la façon dont les violences sont subies par les femmes, et comment elles sont vécues par les hommes qui y ont recours, le tout selon un angle clairement sexué. Nous nous sommes efforcés d'obtenir des données relatives aux femmes, aux hommes et aux organismes qu'ils avaient contactés, afin de pouvoir ensuite les confronter à un certain nombre de dimensions relevant de l'expérience personnelle et du contexte social. Ces dernières tiennent compte des expériences très diverses appartenant aux femmes et hommes eux-mêmes, ainsi que des réponses formulées par d'autres à leur encontre; des questions relatives à l'impact de la violence sur les hommes et les femmes, eu égard à leurs revenus, leur type de logement, etc.; des relations entre les interventions des différents organismes, respectivement destinées aux hommes et aux femmes, des modalités de la demande/recherche d'aide et de la structure de l'assistance offerte, enfin du niveau social des femmes et des hommes concernés. Le matériel de recherche obtenu auprès de ces hommes et femmes révélait de nombreuses différences. L'une des plus essentielles avait trait à la définition elle-même des violences. Les femmes ont eu tendance à évoquer leur incapacité à contrôler le déclenchement de comportements violents, harassants et menaçants, et les interactions consécutives (voir également Hanmer et Saunders, 1984). De leur côté, les hommes concentraient leur attention de façon accablante sur la violence physique. Si certains d'entre eux ont mentionné des formes émotionnelles, verbales et psychologiques de violence, celles-ci étaient souvent vues sous l'angle de leur relation à la menace de violences physiques, ou comme s'il s'agissait d'une violence physique réduite à des «incidents». Pour les hommes, les violences exercées à l'encontre de femmes qu'ils connaissent se décrivent sous la forme de:

- violences physiques dépassant une simple «poussée» - l'étreinte, la contrainte physique, le recours au poids et à la masse, le jet (d'objets ou de la femme elle-même) sont souvent exclus;
- condamnations pénales pour violences;

- violences physiques causant ou susceptibles de causer un dommage visible ou considéré par l'homme comme durable physiquement;
- violences physiques vues sous un angle sans spécificité sexuelle; les violences sexuelles sont considérées à part.

Les recherches ont été conçues de façon à faire ressentir la polarité hommes/femmes dans l'organisation quotidienne du travail de l'Unité de recherche, et à différents niveaux: dynamique sociale du travail; organisation de l'espace de travail; tenue d'un éventail de réunions de recherche, régulières et tenant compte de la polarisation hommes/femmes; place et nécessité de pratiques confidentielles au sein de cette polarité.

Le projet 3 avait pour ambition de définir des orientations en collaboration avec la direction des organismes publics, leurs décideurs et intervenants. Il permit d'énoncer d'autres questions concernant la structure hommes/femmes au sein de ces organismes, entraînant une répartition caractéristique entre «organismes de femmes» et «organismes d'hommes» - tout particulièrement, en ce qui concerne ces derniers, au sein des administrations d'Etat et de la justice criminelle. Les organismes explicitement «masculins» se basent souvent sur des définitions d'hommes, soit dans ce contexte celles qui s'attachent à la violence et à l'analyse de celle-ci. Des définitions, orientations et pratiques alternatives ont été élaborées au sein d'associations de femmes volontaires traitant des violences exercées contre les femmes. La remise en cause des formes et des définitions de la violence, implicites et explicites, propres aux organismes sociaux et à leurs orientations, loin de se limiter à ceux-ci, vaut également dans un contexte universitaire et théorique.

Le projet 4 étudiait plus particulièrement le groupe masculin, tant sous l'angle des prestations et services assurés par les hommes, que celui des violences exercées par les hommes dans le cadre de leurs foyers. Le nouveau modèle d'intervention nécessite des forces de police largement masculines, agissant par anticipation, et dédiées à assurer la sécurité des femmes. La cohérence des données collectées à partir du modèle à trois niveaux, avec ses interventions progressives et croissantes, a été vérifiée par la police et les chercheurs. Des relations d'étroite collaboration ont pu être établies lors de la collecte de données, les chercheurs rendant compte régulièrement de l'élaboration des orientations. Les deux axes - données et orientations - se sont ainsi mutuellement enrichis. L'un des objectifs prioritaires, soit l'institutionnalisation de nouvelles réponses de la part des agents de la force publique, a été atteint, parallèlement à une réduction des représailles exercées au foyer par les hommes sur les femmes.

Ce type de recherches donne naissance à de nombreuses questions en matière de théorie sociale. Parmi celles-ci: la reformulation des définitions historiques et culturelles de l'action individuelle, des organismes et des structures sociales; la place de l'expérience dans la constitution des savoirs; une révision de la notion de pouvoir; la déconstruction du moi. La violence ne se conçoit généralement pas comme un mode d'expression caractéristique des relations interpersonnelles ou structurelles. Par contre, le modèle de référence le plus répandu est celui de «l'individu rationnel», doué d'un moi unifié, menant une existence libérale et raisonnablement tolérante. Vis-à-vis de celui-ci, la violence est interprétée comme un ensemble d'exceptions, relativement isolées, à une vie sociale dite «normale». Elle n'est pas, en général, considérée comme partie intégrante des relations sociales, ni comme un élément sous-jacent ou prédominant de celles-ci, et les relations sociales ne se conçoivent pas non plus, le plus souvent,

sous l'angle d'une violence caractéristique, factuelle ou potentielle. Ces représentations se retrouvent presque exactement dans les comptes rendus par les hommes de leur propre violence, et par la *théorie sociale masculine*, pour qui la violence se manifeste, littéralement, sous une forme fortuite, «incidentelle», d'événements exceptionnels dans le cadre général d'une vie normalement non violente. Cette conception est comparable à l'interprétation des violences de masse, d'ordre national, international et interethnique, qui se déclarent au termes de nombreuses années «de vie ou de voisinage pacifiques».

5. Conclusion: conséquences sur les recherches à venir en matière de violences masculines

Si les recherches sur la violence constituent un acquis majeur pour une approche explicitement basée sur la polarité hommes/femmes, la nécessité demeure de situer les recherches futures dans des contextes plus larges, plus ouvertement conscients de cette polarité. Il est indispensable de mettre à jour une polarité masculine, tant au niveau des individus que des organismes et processus sociaux, au nombre desquels la guerre, le militarisme, les troubles sociaux, les mouvements de réfugiés, etc., et de donner une place tout aussi explicite aux femmes et aux enfants, à la façon dont ils sont impliqués, entraînés, affectés, et à leurs possibilités de réponse. Les recherches sur la violence masculine rendent nécessaire un réexamen des comptes rendus historiques ignorant cette polarité et, partant, une écriture de l'histoire qui se base sur celle-ci. Ce travail est essentiel à l'élaboration d'une compréhension sociale de la violence en tant que partie intégrante des relations sociales, tant au niveau interpersonnel qu'institutionnel. Pour réduire et gérer la violence, il est indispensable de se baser sur une interprétation plus complète de celle-ci au sein de processus sociaux nettement polarisés, d'en déclarer divers aspects et formes indésirables à éliminer, et d'autres parfois tolérés ou acceptés comme «naturels» voire «souhaitables».

Les recherches en matière de violence et de polarité hommes/femmes en sont encore à leurs débuts, malgré les différents progrès déjà atteints, grâce notamment à la prise en compte des violences physiques et sexuelles exercées dans le cadre de la famille contre les femmes et les enfants, telles qu'elles sont consignées dans certains pays européens et occidentaux. De notre point de vue, tout programme de recherche pertinent devrait avoir pour prémisse que la violence s'exprime toujours selon une polarité hommes/femmes, celle-ci constituant une modalité caractéristique des relations sociales interpersonnelles structurées. Replacer l'homme dans cette polarité offrira aux études consacrées à la violence un cadre théorique plus vaste et un éventail de recherches plus large. Situer les hommes dans cette polarité permettra de formuler des questions fondamentales sur le pourquoi, le comment et la nature des violences organisées, les objectifs sociaux qu'elles servent, sur les transformations des relations sociales, et l'intégration de la violence dans la vie des pays occidentaux contemporains. Les réponses à venir orienteront la diminution, la gestion, et la maîtrise des violences.

* * *

Bibliographie

Davies, Celia and Roche, Sheila (1980) *The place of methodology: a critique of Brown and Harris, Sociological Review*, Vol. 28(3), pp. 641-656.

Hanmer, Jalna (1995) *Patterns of Agency Contacts with Women who Have Experienced Violence from Known Men*, Research Unit on Violence, Abuse and Gender Relations, Research Paper No.12, University of Bradford. Available from The Research Centre on Violence, Abuse and Gender Relations, Leeds Metropolitan University.

Hanmer, Jalna (1996) *'Women and violence: commonalities and diversities'* in Barbara Fawcett, Brid Featherstone, Jeff Hearn and Christine Toft (eds.) *Violence and Gender Relations: Theories and Interventions*, Sage, London, pp. 7-21.

Hanmer, Jalna (1998) *'Out of control: men, violence and family life'* in Jennie Popay, Jeff Hearn and Jeanette Edwards (eds.) *Men, Gender Divisions and Welfare*, Routledge, London.

Hanmer, Jalna and Saunders, Sheila (1984) *Well-founded Fear*, Hutchinson, London.

Hanmer, Jalna, Hearn, Jeff, Maynard, Mary and Morgan, David (1994) *'Violence by organizations, violence in organizations, and organizational responses to violence'*, in Jalna Hanmer and Jeff Hearn (eds.), compiled with 16 others, *Violence, Abuse and Gender Relations Research Strategy Report to the ESRC*, Violence, Abuse and Gender Relations Unit, Research Paper No.11, University of Bradford, pp. 76-84. Available from The Research Centre on Violence, Abuse and Gender Relations, Leeds Metropolitan University.

Hanmer, Jalna, Hearn, Jeff, Dillon, Cath, Kayani, Tiara and Todd, Pam (1995) *Violence to Women From Known Men: Policy Development, Interagency Approaches and Good Practice*, Research Unit on Violence, Abuse and Gender Relations, Research Paper No.14, University of Bradford. Available from The Research Centre on Violence, Abuse and Gender Relations, Leeds Metropolitan University.

Hanmer, Jalna, Griffiths, Sue and Jerwood, David (1999) *Arresting Evidence: Domestic Violence and Repeat Victimisation*, Police Research Series Paper 104, Home Office, London.

Hanmer, Jalna and Hearn, Jeff (1999) *'Gender and welfare research'*, in Fiona Williams, Jennie Popay and Ann Oakley (eds.) *Welfare Research: A Critical Review*, UCL Press, London, pp. 106-130.

Hearn, Jeff (ed.) (1993) *Researching Men and Researching Men's Violences*, Violence, Abuse and Gender Relations Research Unit Research Paper No. 4, University of Bradford. Available from The Research Centre on Violence, Abuse and Gender Relations, Leeds Metropolitan University.

Hearn, Jeff (1994) *'The organisation(s) of violence: men, gender divisions, organisations and violence'*, *Human Relations*, Vol. 47(6), pp. 731-754.

Hearn, Jeff (1995a) *"It Just Happened" - a Research and Policy Report on Men's Violence to Known Women*, Violence, Abuse and Gender Relations Research Unit, Research paper No.6, University of Bradford. Available from The Research Centre on Violence, Abuse and Gender Relations, Leeds Metropolitan University.

Hearn, Jeff (1995b) *Patterns of Agency Contacts with Men Who Have Been Violent To Known Women*, Research Unit on Violence, Abuse and Gender Relations, Research Paper No.13, University of Bradford. Available from The Research Centre on Violence, Abuse and Gender Relations, Leeds Metropolitan University.

Hearn, Jeff (1996) *'Men's violence to known women: men's accounts and men's policy development'* in, Barbara Fawcett, Brid Featherstone, Jeff Hearn and Christine Toft (eds.) *Violence and Gender Relations: Theories and Interventions*, Sage, London, pp. 99-114.

Hearn, Jeff (1998a) *'Context, culture and violence'* in Ralf Kauranen, Elina Oinas, Susan Sundback and Östen Wahlbeck (eds.) *Sociologer om Sociologi och Metod: Festskrift till Kirsti Suolinna*, Åbo, Meddleanden Från Ekonomisk-Statsvetenskapliga Fakulteten Vid Åbo Akademi, Socialpolitiska institutionen Ser., pp. 1-22.

Hearn, Jeff (1998b) *'Men will be men: the ambiguity of men's support for men who have been violent to known women'* in Jennie Popay, Jeff Hearn and Jeanette Edwards (eds.) *Men, Gender Divisions and Welfare*, Routledge, London, pp. 147-180.

Hearn, Jeff (1998c) *'Theorizing men and men's theorizing : men's discursive practices in theorizing men'*, *Theory and Society*, Vol. 27(6), 1998, pp. 781-816.

Hearn, Jeff (1998d) *The Violences of Men. How Men Talk About and How Agencies Respond to Men's Violence to Women*, Sage, London.

Mitchell, Richard and Hodson, Christine (1983) *'Coping with domestic violence: social support and psychological health among women'*, *American Journal of Community Psychology*, 11(6), pp. 629-654.

Popay, Jennie, Hearn, Jeff and Edwards, Jeanette (eds.) (1998) *Men, Gender Divisions and Welfare*, Routledge, London.

Williams, Fiona (1999) *'Exploring links between old and new paradigm: a critical review'* in Fiona Williams, Jennie Popay and Ann Oakley (eds.) *Welfare Research: A Critical Review*, UCL Press, London, pp. 18-42.

Expliquer la propension à user de violence contre les femmes

Carol HAGEMANN-WHITE et Christiane MICUS, Département de l'Education,
Université d'Osnabrück (Allemagne)

Introduction: que faut-il expliquer?

Il est bien difficile de faire un inventaire des théories disparates et confuses qui prétendent expliquer la violence à l'égard des femmes, la violence sexuelle ou celle que font subir certains hommes aux femmes de leur entourage. Pourquoi les hommes font-ils des choses épouvantables? Chacun y va de son explication, au prix le plus souvent de controverses hargneuses mais, à y regarder de près, on s'aperçoit que l'exposé des faits diffère selon la grille de lecture appliquée, de sorte que deux théories divergentes, par exemple, ne décrivent pas en réalité le même phénomène. Qui plus est, le phénomène étudié n'a souvent pas grand-chose à voir avec la théorie par laquelle on voudrait l'expliquer. Par exemple, certains auteurs expliquent par l'évolution naturelle de l'espèce, la théorie de «l'investissement parental» ou le concept du «gène égoïste» ce qu'ils considèrent être une propension universelle des hommes à la violence: les mâles de l'espèce sont «programmés» pour avoir la descendance la plus nombreuse possible afin d'augmenter leurs chances de perpétuer leur propre capital génétique, et ils sont de ce fait naturellement enclins à la jalousie et à l'exclusivité sexuelle. Faute de données universelles sur les sentiments ou le rapport à autrui des hommes, certains chercheurs ont comparé les taux d'homicides: il en ressort que ce sont beaucoup plus souvent les hommes qui tuent les femmes que l'inverse. Or, cette stratégie n'est guère rationnelle du point de vue de la perpétuation de l'espèce, puisqu'elle supprime une possibilité de descendance. Toutes autres objections mises à part, on a donc là une théorie séduisante et un corpus de données intéressant, mais il faut vraiment interpréter et triturer l'hypothèse de départ jusqu'à l'absurde pour qu'elle puisse s'appliquer avec quelque pertinence ou utilité au phénomène qu'elle est censée expliquer.

Les théories psychologiques qui cherchent les origines de la violence dans le développement affectif et le processus de socialisation des hommes (ou de certains hommes), dans la dynamique propre de leur personnalité et dans leurs motivations offrent souvent une similitude frappante avec les explications que donnent les femmes elles-mêmes pour essayer de comprendre «pourquoi ils font ça». L'idée sous-jacente est qu'on peut comprendre n'importe quel acte par empathie, pour peu qu'on essaie vraiment. Prenons le cas de l'homme qui bat sa femme et se montre tyrannique, méprisant et violent, parfois dès le début de la relation, parfois lorsque survient une grossesse ou un autre événement. La personne chargée d'aider le couple – assistante sociale, psychologue – cherche à comprendre l'agresseur en étudiant ses antécédents et en se mettant à sa place; autrement dit, elle tente de retrouver dans l'histoire de l'homme violent des traumatismes, des carences, des événements ou des situations qui pourraient la pousser elle aussi à devenir violente dans les mêmes circonstances, et du coup elle néglige ou nie quelques évidences: *a*. l'homme est violent presque tous les jours, ce qui n'est pas son cas à elle – du moins si elle l'est ce n'est pas de la même façon ni pour les mêmes fins *a* et *b*. il n'est ni femme ni épouse, et elle n'a jamais été et ne sera jamais un époux ou un homme. Conclusion: l'empathie ne suffit pas, et on ne peut avancer une explication quelconque sans commencer par reconnaître la réalité de l'autre comme différente de sa propre réalité.

Nous nous proposons dans le présent article d'analyser les théories qui s'efforcent de démontrer comment la propension à la violence (à l'égard des femmes ou de ce qui est perçu comme féminin) s'inscrit dans la construction de l'identité masculine dès l'enfance et l'adolescence. Compte tenu de la confusion ambiante et du flou qui entoure ce que les théories à la mode sont censées expliquer, nous commencerons par éclaircir ce point avant d'aller plus avant.

Pour être de quelque utilité dans le débat qui nous occupe, les théories doivent expliquer les deux aspects de la violence dirigée contre les femmes:

1. la perception d'une menace ou d'un sentiment qui pousse à réagir par la violence, et particulièrement par la violence contre une femme;
2. le plaisir que peut procurer l'acte violent infligé à autrui, et notamment à une femme de son entourage.

Mais l'impression d'être menacé, la colère, le sentiment d'impuissance, la peur de perdre le contrôle de la situation ou de perdre la face, le plaisir aussi que peuvent procurer certains actes de violence bénins, tout cela fait partie du vécu de tout être humain. Ce qui nous amène à une question plus précise:

3. qu'est-ce qui empêche beaucoup de femmes et certains hommes d'user de violence dans leurs rapports interpersonnels, et comment cette inhibition tombe-t-elle ou se dissout-elle dans l'élaboration de l'identité masculine?

Les recherches sur les hommes violents (par exemple Gilligan 1997, Hearn 1998, Jukes 1999) montrent que l'homme qui exerce systématiquement ou régulièrement des violences sexuelles et/ou physiques sur une femme qui lui est proche présente un certain nombre de caractéristiques :

Le sentiment que c'est le comportement de la femme qui l'a «obligé» à être violent; même s'il invoque aussi d'autres raisons, cette responsabilité initiale de l'autre reste sa principale explication. «C'est elle qui [le] pousse à faire ça», elle qui menace sa virilité ou l'autorité et le pouvoir qu'il exerce et dont il a besoin pour «être un homme». Dès lors n'importe quel geste, n'importe quelle parole, n'importe quelle mimique peut déclencher la réaction violente si l'homme y voit le signe que la femme est un être désirant et pensant autonome. Peu importe en fait la pensée ou le geste – ce qui compte, c'est ce que l'agresseur remarque et l'interprétation qu'il échafaude.

Le schéma hétérosexuel dominant – sujet actif sur objet passif – encourage l'homme à éprouver un plaisir sexuel particulier lorsqu'il vient à bout des résistances d'une femme et la soumet à quelque chose qui l'excite ou le soulage. Il a grandi en croyant que c'était la seule manière socialement ou moralement acceptable – voire possible - d'assouvir ses désirs sexuels. Il doit prendre la femme et la pénétrer pour que «ça marche», et «ça» ne peut «marcher» que si elle subit sa volonté.

Deuxième caractéristique: l'homme violent envers les femmes n'est guère ou pas du tout capable d'empathie. Il ne parvient pas à se mettre à la place de l'autre et n'imagine même pas qu'il

puisse y avoir un autre point de vue que le sien. Il s'est fermé aux sentiments et à la souffrance d'autrui; comme le fait remarquer Adam Jukes (1999) il se comporte comme un petit garçon boudeur. Mais ce manque d'empathie ne concerne parfois que les rapports avec les femmes ou certains types de relations.

Le schéma de la violence dirigée contre les femmes de l'entourage est constitué de trois éléments:

1. la conviction que pour «être un homme» il faut dominer l'autre et obtenir de sa part divers signes de reconnaissance et de respect – ce qui implique naturellement que cette domination peut à tout moment être contestée ou refusée;
2. la découverte puis l'accoutumance au plaisir transgressif ou à la satisfaction que peut procurer un acte non pas partagé, mais imposé à l'autre;
3. la perte de la faculté d'empathie.

Nous nous proposons de présenter et d'analyser quelques-unes des théories qui ont été avancées pour expliquer en partie ou en totalité le développement de ce «syndrome de la masculinité violente» dans l'élaboration de l'identité masculine. Précisons d'emblée qu'aucune donnée sérieuse ou argument convaincant ne prouve que ce syndrome ne peut pas apparaître plus tardivement. Rien non plus ne permet d'affirmer que la majorité des hommes violents, ou les hommes violents en général, ont été traumatisés ou victimes de sévices quand ils étaient petits, ou qu'ils ont eu une enfance particulièrement malheureuse. Comme la plupart des autres adultes, ils savent fort bien dans d'autres domaines de l'existence surmonter leurs frustrations sans recourir à la violence. Et beaucoup d'entre eux ont peut-être cédé à ce syndrome parce qu'ils ont assouvi facilement par la violence une envie qu'ils n'avaient pu satisfaire autrement. Nous n'expliquons pas ici pourquoi il y a des hommes violents; nous avançons simplement une hypothèse possible: la propension à la violence, notamment contre les femmes, est étroitement liée à la genèse de l'identité masculine.

Les explications de la violence masculine dans les théories psychanalytiques féministes

Les premiers travaux théoriques d'Hagemann–White, Dinnerstein et Chodorow se sont inspirés de deux hypothèses fondamentales de la psychanalyse classique:

- le nouveau-né est en symbiose totale avec son environnement. Il ne fait qu'un avec le monde et vit dans un état d'indifférenciation par rapport aux objets ou aux êtres qui l'entourent. A cet état primitif succèdera l'épreuve de l'individuation et de la séparation;
- le premier objet que perçoit l'enfant est sa mère et non pas son père (car en général ce sont aujourd'hui encore les femmes qui s'occupent des enfants); il s'identifie donc d'abord avec une femme, puis avec le féminin, et c'est de cet Autre primitif qu'il va devoir se séparer (psychologiquement) pour devenir un individu distinct;

Cette épreuve que doivent affronter les êtres des deux sexes au début de la vie – se séparer de l'objet maternel – signifie, selon ces principes, que le garçon acquiert son moi autonome par un processus de différenciation sexuelle, de sorte que tout retour à l'unicité

primitive ou toute identification affective avec une femme menace à la fois son identité masculine et sa conscience d'être au monde, qui finissent par ne plus faire qu'un. En grandissant, le jeune garçon a l'impression qu'il doit constamment prouver sa virilité pour ne pas la perdre, notamment en prouvant sa non-féminité. La petite fille, au contraire, acquiert son identité sexuelle en s'identifiant à l'objet maternel primitif; si elle s'en sépare trop radicalement ou agressivement et devient ainsi un sujet totalement autonome, elle s'expose à des souffrances considérables: toute l'agressivité qu'elle dirige contre sa mère va lui revenir comme un boomerang puisqu'elle continue à s'identifier avec l'objet maternel («si j'essaie de lui faire mal, de la quitter, de lui montrer que je n'ai pas besoin d'elle, elle me fera la même chose, mais au centuple»).

Les conséquences de cette asymétrie initiale pour la psyché des hommes et des femmes ont donné lieu à de nombreuses études. Ces dernières années (1985, 1988, 1996) Jessica Benjamin a contesté ces prémisses théoriques et a tenté de définir une approche plus fine à partir des plus récentes recherches sur la petite enfance. On sait en effet aujourd'hui que le nouveau-né ne vit pas dans un état d'indifférenciation totale et qu'il communique avec son environnement par un processus d'interaction et de reconnaissance mutuelle (Stern, 1985). Le schéma classique du développement psychique du petit enfant – un état initial de non-distinction entre moi et non-moi d'où émerge progressivement la conscience du Soi en tant qu'objet distinct - doit être remplacé ou du moins complété par le principe d'interactivité avec l'environnement dès la naissance, voire avant.

D'après Benjamin, la structure de domination-soumission qui caractérise les rapports entre les sexes est aussi présente dans le couple formé par la mère⁵ et son nourrisson que dans l'univers érotique de l'adulte. Les principes essentiels de cette théorie de l'intersubjectivation sont «l'idéal de reconnaissance mutuelle» (Benjamin 1988: 23), la nécessité de reconnaître l'autre et d'être reconnu par lui, et «la présence simultanée de deux sujets vivants» (16), ce qui implique que la mère n'est pas simplement un objet qui répond aux besoins de son nourrisson, mais qu'elle ne peut reconnaître l'enfant que parce qu'elle a elle-même une identité autonome. Comme Winnicott avant elle, Benjamin parle à propos de la relation entre la mère et son nourrisson d'un «espace transitionnel» dans lequel les fantasmes de haine, de destruction et d'annihilation peuvent aussi s'exercer puisqu'ils ne détruisent pas l'autre dans la réalité. C'est parce qu'il constate que ceux qui l'entourent survivent à la fois à ses fantasmes et à ses manifestations d'agressivité (qui selon Winnicott sont encore innocents) que l'enfant parvient à éprouver et accepter l'existence d'autrui en tant que réalité extérieure. S'il a le sentiment que ses actes n'ont aucune prise sur sa mère, il se sent totalement impuissant. Si au contraire il parvient à la dominer complètement avec son agressivité, il la «supprime» en quelque sorte mais se prive du même coup de la possibilité d'être reconnu par elle. La survie de la mère à ces agressions et son rôle nourricier et protecteur sont donc autant d'éléments indissociables de l'élaboration du sujet.

L'affirmation du Soi et la reconnaissance d'autrui sont les deux grands pôles du développement de l'individu dans et par ses relations avec ses semblables. A la suite de Hegel, Benjamin parle du «paradoxe de la reconnaissance» (31) à propos de rapport conflictuel entre l'affirmation du Soi et le besoin de l'autre. Nous aspirons à être des sujets (totalement) autonomes

5 Il peut évidemment s'agir également du père ou de toute autre personne avec laquelle le nourrisson communique étroitement. Comme dans notre culture la figure nourricière est essentiellement la mère, c'est le terme qui est utilisé dans la littérature et le présent article.

– l'absolu est sujet, dit Hegel – mais nous avons quand même besoin que cette autonomie nous soit confirmée par une reconnaissance mutuelle. En ce sens aucun individu n'est véritablement libre, puisqu'il a besoin d'être reconnu par autrui; ainsi, pour être reconnu moi-même, je dois reconnaître l'autre comme un semblable qui existe indépendamment de moi.

Pour Benjamin, l'idéal serait que les deux termes du paradoxe restent constamment dans un état de tension réciproque, c'est-à-dire d'équilibre⁶(36). L'auteur démontre brillamment comment la rupture de cette tension fondamentale est «la brèche qui permet de comprendre la psychologie de la domination» (49) et comment elle peut entraîner des formes de domination et de soumission érotiques. La différenciation initiale des sexes aboutit alors à un schéma de complémentarité entre domination masculine et soumission féminine.

Comme Irène Fast (1991), Benjamin part de l'hypothèse que le jeune enfant est un être bisexué; tout en sachant fort bien s'il est fille ou garçon, il ne vit pas encore l'opposition masculin-féminin au sens sexué de ces termes et sa libido reste très labile. Cette fluidité primitive se caractérise par le fait que le jeune enfant, fille ou garçon, s'identifie indifféremment avec l'un ou l'autre sexe, qu'il «garde ses deux parents comme objets d'attachement et de reconnaissance» (112) et qu'il peut introjecter des éléments masculins aussi bien que féminins. Contrairement à Fast, Benjamin ne voit pas pourquoi il faudrait renoncer à ce narcissisme bisexuel primitif et estime au contraire que l'identification au sexe opposé et aux comportements qui s'y rapportent peuvent rester du domaine du possible. Elle précise toutefois que dans la réalité cette intéressante ambivalence sexuelle se restreint dès lors qu'intervient le *désir* – à l'âge d'un an et demi environ. Quand l'enfant commence à prendre conscience de la différence entre les sexes, «chaque parent symbolise un terme du couple antagoniste dépendance-autonomie qui se forme dans sa psyché» (102).

En règle générale, la division du travail selon le sexe étant ce qu'elle est, le père apparaît le plus souvent aux yeux du jeune enfant comme le représentant du monde extérieur, c'est-à-dire de tout ce qui est intéressant et différent. «Mais en introjectant cet intérêt et ce besoin dans son propre désir, le jeune enfant cherche à être reconnu par cet Autre si fascinant» (105). L'envie d'être comme le père et d'être reconnu par lui en tant que semblable crée un nouveau type d'attachement: l'amour identifiant, alors qu'au stade précédent, l'attachement à l'objet maternel primitif était fondé sur le maternage, la sécurité et la satisfaction des besoins. Cet amour identifiant aide le petit garçon dans sa quête d'autonomie, de liberté et d'individuation.

La petite fille, elle, va le plus souvent se heurter à l'indifférence ou à l'hostilité de ce père dans lequel elle investit son amour identifiant. Le père, en effet, ne peut reconnaître en sa fille un calque de lui-même (alors qu'il le fait volontiers pour son fils) sans mettre en péril le système de protection de son identité masculine. Qui plus est, il sexualise la tentative d'identification de la fillette, cette «petite chose adorable» (109) qu'il ne peut pas aider dans sa quête d'autonomie. Ainsi rejetée vers sa mère, la petite fille refoule son envie d'autonomie et la colère que suscite en elle la non-reconnaissance du père. «L'absence du père» (107), qui est l'une des caractéristiques du développement de l'identité féminine, empêche la petite fille de découvrir son propre désir et

6 Pour Hegel, seule une rupture de la tension est possible. Comme l'explique Benjamin (1988: 32), «chaque tension entre deux éléments opposés porte en germe sa propre destruction et la transformation des éléments en un troisième qui les transcende l'un et l'autre. Sans ce processus de contradiction et de dissolution, il ne peut y avoir ni mouvement, ni changement, ni histoire.»

la prépare à idéaliser les relations amoureuses qui l'obligent à renoncer à ses envies et à ses besoins (Benjamin, 1985).

La quête de reconnaissance se retrouve dans le processus de domination-soumission par lequel l'homme et la femme deviennent les deux pôles du rapport inégal entre les sexes. On peut dire que, chez la femme, le masochisme est une demande de reconnaissance — être connue et reconnue en tant que soi — adressée à cet Autre très idéalisé qui seul peut l'accorder et qui représente l'omnipotence, la force et la maîtrise, tous attributs que la femme désire mais ne possède pas et qu'elle assouvit par procuration en se soumettant aux volontés de l'homme. La femme veut être reconnue, mais elle reste aliénée puisqu'elle ne se donne pas volontairement mais doit y être contrainte. L'identification étroite — bien que non dénuée d'ambivalence — avec la mère génère une angoisse d'abandon et de séparation qui vient encore renforcer la pulsion masochiste.

L'amour identifiant que le petit garçon tente d'investir dans son père - je suis en train d'être mon papa - n'est pas repoussé mais au contraire reconnu et approuvé par l'intéressé. Tout comme le fils se reconnaît dans le père, le père se reconnaît dans le fils. L'enfant peut se servir de son amour pour son père, une figure paternelle ou un autre homme idéalisé pour l'aider dans son effort d'autonomie et de séparation d'avec sa mère. La possibilité d'un rapport d'amour identifiant avec la mère reste occultée (puisque la figure maternelle ne représente pas le nouveau et le différent si importants pour la suite du processus de développement) avant de disparaître entièrement⁷. Le jeune garçon doit prendre ses distances par rapport à l'objet maternel primitif pour avoir véritablement le sentiment d'appartenir à l'univers masculin de son père. Il vit son sexe et son identité comme une rupture radicale et une séparation d'avec la personne dont il se sentait le plus proche. Pour se sentir autonome et masculin - mais il distingue encore à peine ces deux notions - il doit se dire: «je ne ressemble en rien à celle qui s'occupe de moi» (76).

La reconnaissance paternelle a un rôle défensif - le jeune garçon peut nier sa vulnérabilité et sa dépendance; elle l'encourage par ailleurs à «satisfaire» de manière unilatérale son besoin antagoniste de maternage et d'autonomie: par un «clivage» (104), en attribuant à chacun de ses deux parents l'un des pôles de cette contradiction. «La séparation-individuation devient alors une question de rapport entre les sexes; la reconnaissance et l'autonomie s'inscrivent désormais dans ce cadre» (104). L'intersubjectivation, faite de tensions entre les deux pôles de l'affirmation du soi et la reconnaissance par autrui, se dissout au profit d'une l'identité sexuelle de plus en plus polarisée. «Le besoin de reconnaissance mutuelle doit se contenter d'une identification sur le mode de la ressemblance» (170). «L'identification ne sert plus à accéder à l'expérience d'autrui, ce n'est plus une passerelle vers l'expérience de l'Autre; elle ne fonctionne plus que comme confirmation de la ressemblance» (171).

L'intersubjectivation qui caractérise le début de la vie, quand la reconnaissance mutuelle et l'affirmation vigoureuse du soi peuvent encore coexister, cède le pas à une perception «chosifiante». La femme est perçue comme l'opposé de l'homme; elle n'est pas seulement différente: elle est «l'autre» (S. de Beauvoir), un «autre» qui peut être possédé comme un objet, mais non pas reconnu» (Benjamin 1996: 12). En se développant, l'identité masculine transforme

7 Benjamin fait remarquer que cela peut changer si c'est la femme qui disparaît dans le tourbillon du monde extérieur pour faire des choses importantes et intéressantes puis qui revient tandis que c'est l'homme qui représente la sphère domestique.

le processus de différenciation en un processus de domination qui génère à son tour ce que Benjamin (1985) a appelé la «violence rationnelle». La violence rationnelle permet d'obtenir la reconnaissance de l'autre sans qu'il y ait réciprocité. Elle est mue par un besoin d'intimité mais nie ce besoin et tous les sentiments qu'il implique.

La violence rationnelle se caractérise par une volonté de contrôle total: il ne s'agit ni d'un combat entre égaux, ni d'un conflit susceptible d'aboutir à une reconnaissance mutuelle, mais d'une transgression délibérée qui refuse à l'objet toute volonté propre, le contraint à reconnaître son agresseur, et dont l'issue ne dépend que du sujet agissant. Mais comme il est privé de son existence autonome, l'objet perd peu à peu toute capacité à reconnaître le sujet, et le combat doit constamment recommencer. L'auteur de la violence transgressive - celle qui enfreint la loi et la confirme en même temps - s'approprie tous les pouvoirs de décision et de domination et oblige l'objet de sa violence à se laisser piétiner. «L'affirmation du Soi (du maître) se transforme en domination; la reconnaissance par l'autre (l'esclave) devient soumission. Ainsi la tension des forces qui coexistent chez l'individu devient une dynamique entre deux individus» (62).

Quand l'antagonisme entre individuation et sentiment de ne faire qu'un avec son environnement se résout au profit exclusif de la séparation, le jeune garçon projette ses facultés d'empathie et de fusion affective dans le féminin, ce qui l'amène à occulter ou à nier ses besoins et sa dépendance. Ce déni s'accompagne souvent d'un dénigrement des qualités féminines.

Selon Benjamin (1985), l'homme violent exprime par ses actes ses tentatives répétées de se séparer et de se distancier de sa mère et de l'apport maternel, mais aussi son refus de la réciprocité, de l'attention à l'autre et de l'empathie. C'est seulement par la force, en maîtrisant totalement la situation et en exerçant son omnipotence qu'il peut se rapprocher du féminin sans se sentir immédiatement menacé. «La rationalité ne l'autorise pas à vivre en même temps un quelconque moment contradictoire dans l'ambivalence ou le paradoxe» (Benjamin, 1985; 22). Cette incapacité provoque un clivage total.

Le sentiment du Soi est également mis à mal par ce mécanisme de défense qui vient rompre la tension inhérente au processus de différenciation. A l'instar de Winnicott, on peut dire aussi que l'homme a recours à la «violence rationnelle» pour renforcer son Soi, pour accroître le sentiment de sa propre existence et de la réalité. En ce sens, la violence rationnelle ne s'explique pas seulement par le besoin d'exclure, de dénigrer et de dominer le féminin, mais aussi par l'incapacité des parents à reconnaître leur fils malgré ses agressions et à survivre à ses pulsions destructrices. La violence rationnelle peut donc aussi être interprétée comme la domination de l'Autre «survivant», et cela alors que la quête suppose déjà la blessure d'un échec antérieur. «Si le parent ne fixe pas de limites - «ne survit pas» - l'enfant doit poursuivre ses tentatives de destruction et d'agression puisque ses accès de rage ne rencontrent jamais le point de résistance qui lui ferait éprouver ses limites» (Benjamin, 1985: 27). Par conséquent, la violence rationnelle est peut-être aussi le signe de l'échec de la quête de reconnaissance, soit par destruction totale de l'Autre, soit par impossibilité de l'atteindre. Dans les deux cas l'enfant n'a pu ni se prouver l'efficacité de ses actes ni éprouver l'existence autonome de l'autre.

On notera ici que le sentiment d'impuissance ne doit pas être confondu avec l'absence réelle de pouvoir. Certes, l'objet primitif, à savoir la mère, survivra d'autant moins à l'agressivité de l'enfant ou sera d'autant plus hors d'atteinte qu'elle est elle-même sans pouvoir, battue ou victime d'autres sévices. L'homme adulte trouve dans la «violence rationnelle» un substitut de

son besoin originel: il ne veut jamais plus se sentir absolument vulnérable et impuissant, et s'arrange dans ses relations avec autrui pour que cette possibilité n'existe jamais. Le problème, donc, ce n'est pas que l'homme violent *est* vulnérable, mais qu'il ne peut tolérer en lui cet aspect normal et nécessaire de la condition humaine.

Alors que pour Chodorow et Dinnerstein la domination de l'homme et la soumission de la femme résulte de la division primitive des tâches selon le sexe et qu'elle est par conséquent à peu près générale, la théorie de Benjamin autorise au moins une différenciation possible. La peur de côtoyer tout ce qui pourrait être le féminin est le signe chez l'homme d'une rupture dans le processus primitif d'intersubjectivation qui intervient dans les premiers moments de la vie de tout être humain. Et la violence rationnelle, en particulier, résulte de l'incapacité du parent primitif à accepter ou contenir l'agressivité de l'enfant. La combinaison des deux éléments - identité masculine de type défensif et violence rationnelle - produit des hommes autoritaires et violents à l'égard des femmes. Cependant, dans sa détermination à expliquer absolument l'hégémonie des structures de domination patriarcale, Benjamin semble tenir pour acquis que la rupture du paradoxe de la reconnaissance (et le mépris des hommes pour les femmes) est quasi inévitable.

Ulrike Schmauch (1985, 1987) estime que Chodorow idéalise le jeune garçon autonome et préfère centrer son analyse sur la manière dont les besoins, les affects et les relations du couple parental influent sur l'apprentissage du rôle respectif des hommes et des femmes dans la société. Schmauch s'est occupée de 1977 à 1980 d'un groupe de récréation créé pour des enfants de 1 à 4 ans à la demande de leurs parents et a noté méthodiquement ses observations au cours de ces trois années. Elle s'est surtout intéressée à l'interaction inconsciente entre la mère, le père et l'enfant. Son analyse fait ressortir l'impact des situations «qui atteignent l'enfant à travers la routine quotidienne et l'inconscient des parents» (Schmauch, 1985: 1203); elle décrit aussi le comportement de l'enfant, «comment le petit garçon ou la petite fille agresse ses parents et leurs affects refoulés de toute la force instinctive de son petit corps» (104), et le choc, conscient mais souvent inconscient, que cela provoque chez les parents.

Schmauch (1985) s'est demandé pourquoi dans le groupe de récréation les petites filles sont devenues «plus filles» et les petits garçons «plus garçons» que les parents et elle-même ne l'avaient prévu ou souhaité au départ. Selon elle, le phénomène s'explique en partie par l'idéalisation classique des garçons par leurs parents. Les mères et les pères chérissent et idéalisent «le côté souvent passif-infantile de leur fils, mais en même temps son histrionisme agressif; un paradoxe difficile à vivre pour l'enfant»(105). Selon Schmauch, l'ambivalence est particulièrement forte dans la relation mère-fils. «D'un côté, elle veut le repousser parce qu'elle est absorbée par ses sentiments d'adulte, et d'un autre côté elle le tire à elle quand elle est un peu déprimée et lui donne le rôle du petit homme, le seul à être fidèle et aimant» (108). A ce stade de son développement, le petit garçon a tendance à «faire son intéressant» quand il est mal à l'aise, fatigué ou malheureux. Pour masquer des sentiments qu'il maîtrise mal, il fait du bruit, court dans tous les sens, essaie de se faire remarquer et se bagarre. Cette agitation et cet exhibitionnisme ne sont pas considérés comme les signes d'un besoin mais comme des comportements normaux de petit garçon – ils sont du reste souvent encouragés et admirés. Mais parallèlement, le petit garçon est l'objet de tous les soins de sa mère dans l'espace privé de la famille. Ainsi, le clivage entre un Soi public volontaire et autonome et un Soi privé tendre et vulnérable semble répondre à un besoin des parents.

La relation entre la mère et sa fille semble très intime et harmonieuse dans les premières années de la vie. La mère aime et chérit en la personne de sa petite fille un prolongement d'elle-même; l'enfant, affectueuse et proche, offre à sa mère une satisfaction bien spécifique et une possibilité d'affirmation, «soit parce qu'elle est une possession de sa mère, l'expression et le prolongement de son «pouvoir» oral, nourricier, soit parce qu'elle prolonge et complète sa mère du fait de sa propre «perfection» (115). La dépendance et l'autonomie de la petite fille semblent également appréciées par la mère et peuvent se développer de manière équilibrée.

Vers l'âge de trois ans, les garçons et les filles deviennent plus autonomes et leur sexualité s'affirme de plus en plus. C'est un moment de crise (Schmauch: 1985) au cours duquel les adultes sont confrontés au-delà de leurs attentes conscientes à leurs propres problèmes et angoisses - peur d'avoir des rivaux, peur de la solitude, peur de leur propre agressivité. Vers cette époque, certains pères jettent brutalement leur fils (113) dans une masculinité forcée (113). Mais Schmauch fait remarquer - elle en a été frappée en relisant ses notes - que les hommes qu'elle a étudiés étaient très peu présents auprès des enfants, alors que le groupe de récréation était une initiative de parents professant des valeurs égalitaires.

La relation entre la mère et la fille, jusque-là si étroite et intime, évolue également vers la troisième année. C'est le moment où la mère voudrait retrouver un peu d'autonomie, où elle cherche d'autres occupations et souhaite avoir une vie à elle. Cette revendication d'autonomie et de distance suscite une forte angoisse d'abandon chez la petite fille, qui a intériorisé la demande de sa mère. Ainsi, elle se retrouve avec toutes les appréhensions inconscientes de sa mère, qui aspire et hésite à la fois à faire le pas qui marquera la séparation et un nouveau commencement, et cela au moment même où elle se montre capable d'être autonome, d'assumer son agressivité, d'exprimer ses émotions par sa sexualité et sa combativité. Elle perçoit l'impatience maternelle, le désir de rupture, les ambivalences, la crainte de passer à l'acte, et elle essaie de s'accrocher. «Dès lors, c'est la petite fille qui a peur; c'est elle qui vit sa sexualité, son agressivité et son besoin d'autonomie comme des pulsions dangereuses et coupables parce qu'elles sont synonymes de séparation. Et alors elle manifeste ouvertement sa dépendance.» (107) Selon Schmauch, c'est à ce moment de son existence que la petite fille commence à refouler son agressivité. Comme Benjamin, elle remarque que la petite fille est rendue à sa mère et présente des «réactions dépressives» (Benjamin 1988: 109) après que son père n'a pas reconnu son amour identifiant. Elle devient alors vulnérable aux agissements des garçons; elle est un objet qui signifie le féminin, mais elle est incapable de riposter à l'agression. Cette dynamique se vérifie chaque jour dans les cours de récréation.

La dynamique de l'adolescence

Les théories d'inspiration psychanalytique conventionnelles sont très enclines à aller chercher dans la petite enfance la source de tous les problèmes qui surviennent ultérieurement. Depuis quelques années, cependant, on considère l'adolescence comme une importante étape de l'élaboration de la personnalité. On peut donc se demander par quelle évolution dynamique l'adolescence peut générer, renforcer, diminuer ou supprimer la propension à user de violence. Mario Erdheim estime que, en ce qui concerne la structuration de la personnalité et l'élaboration de l'identité, l'adolescence n'est pas la simple répétition ou le prolongement de la petite enfance, mais qu'elle doit être vue comme une «seconde chance» et un deuxième processus d'individuation. L'adolescence provoque la «liquéfaction» des structures internes du jeune homme ou de la jeune fille et le déclenchement d'une nouvelle dynamique. On pourrait en

conclure que l'identité sexuelle «fluide» de la petite enfance revient ou renaît, et donc que la réorganisation des sentiments, des désirs et des angoisses est de l'ordre du possible.

Un certain nombre de chercheurs pensent que l'adolescence peut être une occasion de restructuration, de changement de cap et de réorganisation du vécu de l'individu et de ses relations avec autrui. Erikson (1993) considère l'adolescence comme un «moratoire psychosocial» au cours duquel le jeune homme ou la jeune fille peut s'amuser à explorer différents schémas et modèles d'existence. Benjamin pense également que la nouvelle dynamique créée par l'adolescence représente une chance puisque la binarité rigide du conflit œdipien peut évoluer vers une structure plus souple et plus différenciée ou, dans le meilleur des cas, être abandonnée au fur et à mesure que l'adolescent(e) apprend à dépasser les schémas de réflexion conventionnels.

Si elle ouvre tout un champ de possibilités, l'adolescence est également à bien des égards une période de crise. Hurrelman et al. (1985) ont décrit les différentes «tâches» de l'adolescence - trouver son identité sexuelle, assimiler un système de valeurs et de normes, acquérir les qualifications nécessaires pour entrer dans le monde du travail, mais aussi apprentissage de la «sociabilité adolescente» avec les garçons et les filles du même âge. Dans nos sociétés, l'adolescent(e) se sent souvent obligé(e) d'avoir une hétérosexualité épanouie – ou du moins d'en avoir les apparences. Il/elle doit se construire une personnalité en intégrant les changements de son corps et tous les messages latents que cela implique, le regard des autres, les interdits, les anxiétés et les angoisses, des émotions où se mêlent ses désirs, ses aspirations et ses fantasmes.

Erdheim (qui est ethnopsychanalyste) considère l'antagonisme famille-culture comme l'un des conflits majeurs de l'adolescence. Il appelle «famille» l'entité familière et permanente qui symbolise la continuité de l'enfance, le cocon protecteur ou du moins la stabilité, l'appartenance spontanée à l'univers social. Il désigne sous le nom de culture la capacité de l'être humain à assimiler ce qui est inconnu, étranger et nouveau pour nourrir ses besoins et attentes, à s'ouvrir à ce qui lui semble au départ d'une étrangeté menaçante pour en faire du «connu» (on trouve là un écho du paradoxe de la reconnaissance selon Benjamin). «Antagonisme» signifie égalité et interdépendance de ces deux principes, qui ne sont pas permutables et ne peuvent être déduits l'un de l'autre. L'être humain balancera toujours entre ces deux pôles; il doit être capable d'accepter et d'intégrer le conflit qu'ils supposent.

L'adolescent(e) doit prendre de la distance par rapport à sa famille et se démarquer des valeurs et comportements de ses parents; il/elle doit aussi trouver ses marques et ses définitions dans une culture qui lui est encore étrangère, chercher sa voie tout en préservant une certaine continuité. Ce passage de l'univers familial à la culture met à l'épreuve les capacités d'innovation des individus. Mais elle peut être vécue (individuellement et/ou collectivement) comme un moment d'insécurité totale et dans ce cas toute innovation est assimilée à une «destruction». Erdheim montre comment les sociétés répondent souvent par la répression au pouvoir d'innovation de la jeunesse.

La genèse de l'antagonisme a toutes les apparences d'une crise (Erdheim 1995). Erdheim décrit quelques stratégies d'évitement. Nous nous intéresserons à une seule d'entre elles, à savoir la tentation facile de reporter l'antagonisme sur la relation entre les sexes. Une fois que ce déplacement s'est opéré, ce ne sont plus la culture et la famille qui sont antagonistes mais les hommes et les femmes. On aboutit ainsi à une catégorisation des sexes stéréotypée et archi-

connue: la femme est vouée à la famille, et l'homme à la culture. L'antagonisme famille-culture, dont la reconnaissance permettrait l'émancipation et la maturation de l'individu, disparaît puisqu'il s'est reporté sur les relations entre les deux sexes (Erdheim 1998). Ce refus d'un développement porteur de progrès au profit d'un schéma régressif et bipolaire empêche la maturation des êtres et aboutit en outre à une polarisation des caractères sexuels, comme le notent d'autres auteurs (Flaake 1990). Dans ce genre de situation, la masculinité construite est une «béquille» qui permet à l'adolescent d'occulter les conflits qu'il est encore incapable d'affronter et d'assimiler les idées dominantes sur ce qu'est un homme et sur ce qu'un homme est en droit d'attendre. Il faut dans ces conditions beaucoup de courage pour revendiquer une masculinité qui ne correspond pas tout à fait à l'idéal culturel (Connell 1995).

Anne Campbell (1990, 1995) a montré dans ses recherches sur la violence et l'agression⁸ que le choix d'un modèle sexuel hors normes était toujours possible, mais qu'il nécessite sans doute la capacité à «vouloir encore plus fort». Elle souligne que l'agression est perçue et vécue tout à fait différemment par les hommes et par les femmes. Elle est étroitement liée dans les deux cas à la notion de contrôle, mais alors qu'elle signifie pour la femme un manque de contrôle de soi, elle signifie pour l'homme s'imposer, avoir le contrôle de l'autre.

Les femmes perçoivent l'agression surtout comme un *moyen d'expression* qui les libère de leur colère et des frustrations qu'elles ont trop longtemps gardées pour elles. Les hommes y voient essentiellement un *instrument*, un moyen rapide et efficace d'affirmer, confirmer, revendiquer, prouver leur autorité masculine – avec ou sans états d'âme. Comme l'explique Campbell (1995), ce schéma produit tout naturellement deux types différents de comportements agressifs. Dans un premier temps, les femmes supportent sans révolte apparente les frustrations et les difficultés quotidiennes. Cette retenue est souvent interprétée à tort comme de la résignation ou une approbation. Les femmes ont tendance à contenir leur colère plus longtemps que les hommes, mais quand finalement elles explosent, leur agressivité s'exprime de manière désordonnée et incontrôlée.

Après coup, elles ont le plus souvent tendance à regretter leur comportement, à s'en excuser, à le trouver déplacé et antiféminin, à critiquer leur manque de maîtrise d'elles-mêmes. Malheureusement, leur accès de colère et leurs raisonnements critiques ne suffisent pas à supprimer la cause de leurs frustrations, et, pour peu qu'elles aient rongé leur frein trop longtemps, ils arrivent souvent trop tard et ratent leur cible. Dans le cas des hommes, l'agression est un instrument, non pas pour réduire des tensions, «exprimer son indignation ou se défouler» (107) mais pour avoir la maîtrise d'autrui, pour s'imposer à quelqu'un d'autre ou pour prendre le contrôle d'une situation.

Ce schéma masculin de l'agression comme instrument est hégémonique dans nos sociétés et dans les sciences. Campbell montre dans ses études de cas que le schéma féminin de l'agression contredit les valeurs phalocrates de la justice pénale. Ainsi, la femme battue pendant des années qui finit par tuer son mari pendant son sommeil n'a aucune chance devant les tribunaux: juridiquement parlant, son acte ne peut être qualifié d'homicide involontaire, de meurtre sans préméditation ou d'acte de légitime défense (cf. Jones 1980) que s'il a été accompli

8 Les études de Campbell concernent des cas extrêmement divers: bandes de filles aux Etats-Unis (observation participante, études de cas, interviews), délinquants et délinquantes, violences domestiques contre les hommes et les femmes dans les classes moyennes (entretiens détaillés, interviews collectives).

sous l'empire de la passion. Il ne sera pas assimilé à un acte d'autodéfense car il s'est écoulé «un certain laps de temps entre les dernières brutalités et le meurtre» (Campbell 1995: 204), ce qui s'explique par le fait que les femmes peuvent contenir leur colère et leur détresse pendant longtemps avant de ne plus se contrôler. La femme qui supporte tout en silence pendant des années et qui passe à l'acte «à froid» – ce qu'on peut certainement comprendre en partie étant donné qu'elle a peu de chances de l'emporter dans un affrontement ouvert – n'a pas commis un crime passionnel aux yeux de la loi, mais un meurtre (203). En fait, Dagmar Oberlies montre, en s'appuyant sur les affaires jugées par les tribunaux allemands, que les femmes qui tuent leur compagnon sont jugées et condamnées pour meurtre, et qu'elles servent des peines d'emprisonnement à perpétuité, alors que les hommes qui tuent leur femme ou leur (ex) petite amie, peuvent toujours invoquer tel ou tel incident qui les a rendus fous de rage; ils seront jugés pour homicide sans préméditation et condamnés à des peines légères, alors que dans certains cas ils avaient déjà fait part de leur dessein à plusieurs personnes (Oberlies 1995).

Résumé

La violence masculine a plusieurs causes et elle ne peut se résumer à une seule explication. Nous avons essayé de montrer avec Jessica Benjamin que dans certaines circonstances la violence peut «utilement» détourner une menace. La «violence rationnelle» traduit à certains égards le besoin excessif de séparer son Soi du féminin, une profonde angoisse, de la perte de l'empathie primitive. Le sujet veut toujours garder le contrôle de la situation, notamment en ce qui concerne sa distance par rapport à autrui, et il ne peut «atteindre» une femme que par un acte de violence qui la rapproche de lui et en même temps la garde à distance et la dénigre.

Quand la tension entre affirmation du Soi et reconnaissance par l'autre est tellement vive qu'elle est projetée hors de l'individu dans les rapports hommes-femmes, quand l'homme s'affirme en termes de pouvoir et demande à la femme de le reconnaître en se soumettant à lui, la violence prend une autre dimension. La «violence rationnelle» donne à l'homme le plaisir de savourer la soumission de la femme, la satisfaction de sentir, mesurer et goûter son propre pouvoir. Il n'est plus question de reconnaissance mutuelle, puisqu'il y a domination complète des intérêts et du pouvoir masculins.

Ulrike Schmauch étudie sous un autre angle la genèse de l'identité sexuelle au cours de la petite enfance. Elle décrit l'ambivalence souvent inconsciente des parents, qui essaient de brider les comportements dominateurs et agressifs tout en étant séduits par les comportements masculins agressifs.

Winnicott traite d'une autre composante de la violence – le sentiment de «l'être-soi». La violence peut servir à accroître l'estime de soi et le sentiment de réalité. Ce besoin finit par devenir si impérieux que l'homme doit systématiquement avoir recours à la violence pour s'affirmer à ses propres yeux. La théorie de l'apprentissage apporte des éclairages intéressants à cet égard.

Après les expériences de la petite enfance, l'adolescence marque une étape importante. Elle n'est pas simplement le prolongement ou la consolidation d'un processus antérieur. Elle représente du point de vue de la dynamique psychique une deuxième chance mais aussi un moment de crise dont dépendra la tournure d'autres événements et bouleversements critiques de

l'existence. La capacité du sujet à accepter les contradictions, les sentiments d'ambivalence et d'insécurité semble essentielle à cette période de la vie. Comme nous l'avons vu, l'adolescent(e) peut être tenté(e) de reporter sur les relations hommes-femmes l'antagonisme fondamental qui se joue en lui/elle (l'opposition famille-culture) et de polariser de ce fait les rapports entre les sexes. L'identité masculine construite peut alors se sentir à l'abri des menaces et de l'insécurité. La violence devient un mécanisme compensatoire, un moyen de rétablir l'équilibre du masculin.

Post-scriptum

Nous aimerions pour terminer étudier la structure de la polarisation des sexes dans les théories elles-mêmes. Les hypothèses analysées dans les pages qui précèdent établissent toutes un lien de continuité logique entre le fait d'être né de sexe masculin ou féminin (et d'avoir des parents de sexe opposé), l'élaboration d'une identité masculine ou féminine, et les attitudes en matière d'agression ou de violence.

Christiane Micus vient de terminer une étude empirique sur les comportements agressifs et les fantasmes d'agression des hommes et des femmes. L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de seize femmes et seize hommes. Trois instruments ont été utilisés: le Bem Sex-Role Inventory, un TAT (*thematic apperception test*) spécialement élaboré pour l'étude, et des entretiens narratifs. Dans le Bem Inventory, le masculin et le féminin sont deux entités indépendantes, ce qui permet une caractérisation plus fine en masculin, féminin, androgyne ou indifférencié. L'analyse statistique des données montre que l'identité psychosexuelle est un facteur beaucoup plus déterminant que le sexe biologique en matière de comportements agressifs. La notion d'identité psychosexuelle offre une intéressante alternative par rapport à celle des deux sexes biologiques. L'étude de Micus révèle que c'est chez les «hommes masculins» (identité psychosexuelle) que l'agressivité est la plus forte, avec prédominance des fantasmes et des actes à caractère destructeur, blessant, antagoniste dirigés contre autrui. Les sujets présentant ce profil semblent assumer une identité qui correspond à l'idée de domination associée à la masculinité dans notre culture.

Mais il existe aussi parmi les sujets étudiés par Micus des hommes androgynes, féminins ou indifférenciés, quoique tout à fait semblables aux autres à bien des égards. Il n'y a donc pas qu'une seule masculinité. On peut constater empiriquement que les hommes androgynes, féminins ou indifférenciés ne sont pas aussi enclins à la violence. Ils semblent plus à même de choisir une masculinité qui ne correspond pas tout à fait aux idées reçues concernant leur statut et leurs prérogatives. Nous n'analyserons pas ici toutes les conclusions de cette étude, qui mériterait à elle seule de longs développements. Disons simplement qu'elle démontre que les identités sexuelles sont plus diverses que ne le laissent supposer les recherches théoriques. Nous devrions peut-être nous intéresser davantage aux processus particuliers qui font dériver la masculinité vers la domination et la violence.

* * *

Bibliographie

Benjamin, Jessica, 1985: *Die Fesseln der Liebe: Zur Bedeutung der Unterwerfung in erotischen Beziehungen*. In: *Feministische Studien*, 4, 2, 10-33

Benjamin, Jessica, 1988: *The Bonds of Love*. Psychoanalysis, Feminism, and the Problem of Domination. New York

Benjamin, Jessica, 1996: *Phantasie und Geschlecht: psychoanalytische Studien über Idealisierung, Anerkennung und Differenz*. Frankfurt/Main

Campbell, Anne, 1990: *The girls in the gang*. Oxford

Campbell, Anne, 1995: *Zornige Frauen - wütende Männer*. Wie das Geschlecht unser Aggressionsverhalten beeinflusst. Frankfurt

Chodorow, Nancy, 1985: *Das Erbe der Mütter*. Psychoanalyse und Soziologie der Geschlechter. München

Connell, Robert W., 1995: *Masculinities*. Cambridge: Polity Press

Erdheim, Mario, 1995: *Aggression und Wachstum*. Von der Chance im Übergang von der Familie zur Kultur. In: Finger-Trescher, Urte; Trescher, Hans-Georg (Hg.): *Aggression und Wachstum*. Theorie, Konzepte und Erfahrungen aus der Arbeit mit Kindern, Jugendlichen und jungen Erwachsenen. Mainz, 23-37

Erdheim, Mario, 1998: *Adoleszentenkrise und institutionelle Systeme*. Kulturtheoretische Überlegungen. In: Apsel, Roland; Rost, Wolf-Detlef (Hg.): *Ethnopsychanalyse*. 5. Jugend und Kulturwandel. Frankfurt/Main, 9-30

Erikson, Erik H., ¹³1993: *Identität und Lebenszyklus*. Frankfurt/Main (Originalausgabe: 1959)

Fast, Irene, 1991: *Von der Einheit zur Differenz*. Psychoanalyse der Geschlechtsidentität. Berlin/Heidelberg/New York u.a.

Gilligan, James, 1997: *Violence*. Reflections on a National Epidemic. New York

Hagemann-White, Carol, 1979; *Frauenbewegung und Psychoanalyse*. Frankfurt/Main

Hearn, Jeff, 1998: *The Violences of Men*. How Men Talk About and How Agencies Respond to Men's Violence to Women. London u.a.

Hurrelmann, Klaus; Rosewitz, Bernd; Wolf, Hartmut K., 1985: *Lebensphase Jugend*. Eine Einführung in die sozialwissenschaftliche Jugendforschung. Weinheim/München

Jones, Ann, 1980: *Women who kill*.

Jukes, Adam Edward, 1999: *Men Who Batter Women*. London/New York

Oberlies, Dagmar 1995. *Tötungsdelikte zwischen Männern und Frauen*. Pfaffenweiler: Centaurus.

Schmauch, Ulrike, 1985: *Frühe Kindheit und Geschlecht*. Anmerkungen zur frühkindlichen Sozialisation von Mädchen und Jungen. In: Anselm, Sigrun (Hg.): *Theorien weiblicher Subjektivität*. Frankfurt/Main, 92-117

Schmauch, Ulrike, 1987: *Anatomie und Schicksal*. Zur Psychoanalyse der frühen Geschlechtersozialisation. Frankfurt/Main

Stern, Daniel, 1985: *The Interpersonal World of the Infant: A View from Psychoanalysis and Developmental Psychology*. New York

Essai d'explication sociologique et psychogénétique de la tendance des hommes à utiliser la violence à l'égard des femmes

Ursula MÜLLER, Université de Bielefeld, Allemagne et Angela MINNSEN

Je propose, dans le présent document, une vision partielle de l'analyse secondaire et complémentaire que j'ai effectuée avec Angela Minssen⁹. Notre collaboration – Angela Minssen étant psychanalyste et moi-même sociologue – nous a conduites à étudier un nombre important de documents et d'essais, très différents les uns des autres étant donné nos spécialités respectives; mais, de manière assez surprenante, nous sommes parvenues à des thèses plus proches que prévu pour expliquer l'inclination masculine à la violence à l'égard des femmes.

1. Continuité et changement

En étudiant la violence des hommes à l'égard de femmes qu'ils connaissent (Hearn, 1998), tel que ce phénomène se présente aujourd'hui, nous constatons une double réalité: si, d'une part, les changements sont spectaculaires sur le plan politique (et cette conférence en est une illustration très notable), nous constatons aussi, d'autre part, une très lourde continuité en ce qui concerne l'orientation générale des thèses élaborées sur le sujet. Les grandes avancées effectuées en termes d'élimination des tabous, dans le débat public sur la tendance des hommes à commettre des actes violents à l'égard des femmes, et à divers niveaux politiques, se heurtent à des schémas d'argumentation inchangés au sujet des causes du phénomène – et nous en sommes plutôt choquées. Sur le sujet de cette «inclination masculine», théorie et pratique semblent totalement s'éloigner l'une de l'autre et suivre chacune une évolution autonome. A l'heure actuelle, les points de vue théorique et pratique ne se rejoignent que sur quelques éléments – cette relation pouvant être très négative dans certains cas, comme je m'efforcerai de le démontrer à la fin de cette étude.

Lors de l'analyse de la littérature concernée, nous avons d'abord été surprises, puis franchement irritées, de constater à quel point cette violence masculine était totalement considérée comme la responsabilité des mères ou des femmes en général. C'est là un point sur lequel la nouvelle «littérature sur les comportements masculins» et la psychanalyse traditionnelle sont curieusement d'accord.

Les thèses psychogénétiques et sociogénétiques avancent l'idée – que nous considérons comme problématique – que l'on peut autoriser les hommes à se présenter comme des victimes plutôt que comme des agresseurs. Il s'agit, sur le plan social, de faire des hommes des prisonniers de leur «rôle masculin»; et, en termes de psychologie individuelle, ils apparaîtront comme les victimes de mères d'un autre âge mais en tout cas dominatrices.

D'après cette thèse de «victimisation» développée sur le plan sociologique, le «rôle de l'homme» est en train de changer du fait de la modernisation progressive de nos sociétés. La

⁹ Angela Minssen/Ursula Mueller, «Attraktion und Gewalt» («Attraction et violence. Explication psychogénétique et sociogénétique de la violence des hommes à l'égard des femmes» - disponible prochainement).

fonction masculine traditionnelle est aujourd'hui dépassée, sans que rien d'aussi fort ou rassurant ne vienne s'y substituer. Une partie de la littérature existant dans ce domaine désigne explicitement ou implicitement un «coupable» - à savoir l'émancipation des femmes, qui a provoqué ces nouvelles incertitudes masculines. Du fait que la femme a abandonné la position qu'on lui avait traditionnellement assignée, l'homme a perdu ses repères. Dès lors, la violence masculine apparaît comme une conséquence certes regrettable, mais compréhensible, de cette «crise».

Sur le plan psychologique, le statut de «victime» de l'homme se rattache à une «tradition» déjà plus ancienne. Le jeune garçon ou le jeune homme lié à sa mère dans un état de «symbiose» n'a qu'un moyen d'échapper à cet «étouffement»: c'est de se dissocier de tout ce qui fait le «féminin»; et la manière la plus constante et la plus sûre d'y parvenir est de dévaloriser la femme. Dans ce contexte, la misogynie en tant que condition préalable à la violence masculine à l'égard des femmes est la résultante obligée de cet amour maternel exclusif que la société exige et conforte tour à tour – comme un élément souhaitable.

2. Le modèle bourgeois des caractéristiques de chaque sexe, et son incidence sur les relations actuelles entre les hommes et les femmes

L'une des idées majeures qui sous-tend la présente étude, sur le plan sociologique, est celle de la privatisation des problèmes sociaux au détriment des femmes. Pour en parler, la théorie féministe a longtemps eu recours à la notion de division du travail «selon des critères de sexe» ou «selon une hiérarchie liée aux deux sexes». Comme l'ont montré Karin Hausen et d'autres auteurs, à la séparation entre travaux ménagers d'une part, et vie active de l'homme, d'autre part – principe qui s'est affirmé au cours du XIXe siècle – correspondait, sur le plan socioculturel, une polarisation culturelle et affective des «caractéristiques de chaque sexe» séparant les «qualités, capacités et traits aussi bien émotionnels que psychosexuels de chacun d'entre eux» (Hausen, 1978), sur la base de la complémentarité. Cette vision bourgeoise fait des hommes et des femmes deux pôles totalement opposés, n'ayant quasiment rien de commun. Ils diffèrent non seulement sur le plan des travaux qu'ils peuvent accomplir, mais aussi dans la substance même – intellectuelle, affective et autre – de leur «être profond». Nul n'est censé être à la fois masculin et féminin. Le modèle bourgeois fondamental des relations entre les deux sexes est celui de la rencontre de deux êtres «incomplets», ne pouvant atteindre la «complétude» que grâce à son «contraire». La dépendance réciproque inhérente à ce modèle débouche *de facto* sur la domination masculine¹⁰.

Si l'on choisit l'analyse psychogénétique, ce modèle n'autorise à chacun qu'une identification avec son propre sexe. Les filles ne peuvent s'identifier à leur père – ni les garçons à leur mère. De même qu'une approche sociogénétique n'envisage en aucun cas des êtres dotés de

10 C'est là, évidemment, le «raccourc» d'une idéologie fort complexe; ce schéma de «complémentarité» (à différencier de la notion de «réciprocité») de l'homme et de la femme existait, certes, avant l'essor de la bourgeoisie; mais il a changé de nature au XIXe siècle et s'est consolidé en une véritable «théorie des deux sexes différenciés», légitimant alors la division du travail, l'exclusion des femmes de la sphère éducative, du pouvoir et de la politique, etc. Dans les contextes de la philosophie politique et de la philosophie des sciences, cette «caractérologie sexuée» a été utilisée pour prouver l'incapacité des femmes à réussir dans les domaines précités et légitimer l'idée que le genre masculin recouvrait, à cet égard, la totalité de l'être humain. Cf. notamment l'étude de Benhabib sur Hegel, les femmes et l'ironie.

traits de caractères à la fois masculins et féminins, le point de vue psychogénétique fait apparaître toute *ambivalence* de ce type comme dérangeante et comme une situation à éviter à tout prix. Cette attitude entraîne la recherche d'une position de contrôle très forte vis-à-vis du milieu ambiant et des exigences ou des incertitudes pouvant y être liées.

En ce qui concerne la «masculinité», ce modèle traditionnel associe toute perte du caractère viril à une régression psychologique vers ce que nous appelions plus haut la «symbiose» avec la mère. Cela revient à une peur de perdre son attribution sexuelle. De la même manière, dans le cadre d'une étude plutôt sociogénétique, l'homme craint qu'en ne «contrôlant» pas la femme, il ne perde son statut social. Dans le cadre de l'approche traditionnelle des deux sexes, la règle générale est d'exiger de l'homme qu'il se dissocie de la femme – laquelle se définit comme son «opposé» - et qu'il maîtrise en permanence ce «cloisonnement» fondé sur des catégorisations bien précises.

Du fait que, dans la réalité, elle ne cadre pas avec ce schéma, la femme constitue pour l'homme une menace permanente et fait naître en lui des peurs contre lesquelles il doit constamment lutter. En somme, ce type d'attitude vis-à-vis de la femme se caractérise par une peur latente, qui place l'homme – dans son propre regard – en position d'infériorité. Et, dans une large mesure – sinon totalement – cette position psychologique vient contredire l'image sociale du pouvoir masculin.

3. **L'ambivalence des sexes et la perte de contrôle, chez les hommes**

Dans nos sociétés modernes, l'homme fait de plus en plus l'expérience de l'ambivalence (cf. notamment la notion de «vertige sexué», définie par Connell en 1995, et les premiers signes empiriques de cette situation notés, chez les hommes allemands, par Metz-Goeckel et Mueller, en 1986). Toutefois, l'homme est, en l'occurrence, relativement retardataire par rapport à la femme, qui a commencé, dès la fin du XIX^e siècle, à s'exprimer sur ce qui lui apparaissait comme un fossé entre la norme sociale et les exigences réelles de la personne, et a continué à le faire avec insistance dans le cadre des nouveaux mouvements féministes – à partir des années soixantes.

L'homme ressent l'ambivalence d'une façon différente de la femme. Pour lui, ce n'est pas - semble-t-il – un prolongement ou un développement de sa position, mais plutôt une menace. Ce sentiment fait que l'homme est porté à souhaiter le retour à la situation de «jadis» - à une époque où l'homme était bien l'homme, et où la femme savait rester à sa place.

Aujourd'hui, l'homme est placé, fondamentalement, devant deux manières possibles de réagir au fait que la femme assume positivement son ambivalence personnelle – qui se traduit par l'acquisition de nouveaux droits ou le renforcement de droits existants, par le bouleversement des structures fondamentales du patriarcat, par le développement de la représentation sociosymbolique du «féminin», par une politisation de l'inégalité entre les sexes dans nos sociétés, etc. La première réaction masculine est de reconnaître – volontiers ou de mauvais gré – que cette situation nouvelle constitue un potentiel, et de s'engager – timidement ou de manière très franche et très enthousiaste – dans une tentative d'exploitation de ce potentiel à son profit. La seconde réaction possible est de se laisser envahir par la sensation du danger et de rejeter ce nouveau potentiel en s'investissant dans un processus destructif de dépréciation de la femme. La majorité des hommes se situent probablement sur une ligne médiane entre ces deux attitudes; il

se peut aussi que la plupart d'entre eux s'accommodent de la perspective d'un processus évolutif. Nous allons tenter de l'illustrer ici¹¹.

La génération des hommes de 35 à 55 ans, qui a réussi sur le plan professionnel, s'est peut-être – à l'origine - félicité de l'émancipation des femmes, en grande partie du fait que ce phénomène les soulageait d'un ensemble de tensions lié à une masculinité «incertaine». Mais, en raison même de leur réussite sociale et du temps croissant absorbé par l'activité professionnelle, les hommes n'ont pas, parallèlement, fait les progrès psychologiques qui leur auraient permis de prendre conscience des problèmes liés à chacun des sexes et des questions de parité; bien au contraire, on assiste à un renforcement de la position masculine traditionnelle et à une volonté, chez les hommes, de rejeter l'exigence constante de modification de la masculinité – que ce soit individuellement ou collectivement. Les hommes parvenus à une position de pouvoir semblent ne plus être capables d'accepter l'«ambivalence», et bon nombre d'entre eux ne souhaitent plus coopérer avec les femmes qui revendiquent la parité.

L'idée masculine (qui peut prendre des formes diverses), selon laquelle les femmes sont moins à même que les hommes d'assumer une responsabilité publique (héritage de la philosophie politique bourgeoise), cache en réalité une crainte – celle de voir les femmes faire aussi bien sinon mieux que les hommes. D'où la nécessité de dévaloriser les femmes, en les affublant d'un caractère irrationnel. Et l'on rejoint là l'autre facette de ce rejet des femmes pour des postes publics, à savoir la peur de l'homme de perdre sa position dominante (cf. ci-dessus).

Et, même si une femme accède à un poste de responsabilité, on entretient l'illusion que sa réussite est due uniquement à l'aide «invisible» d'hommes de pouvoir qui lui auraient transmis un peu de leur «puissance». Cette attitude permet à l'homme haut placé de garder son emprise sur l'«objet de sa domination» et de préserver l'illusion de cette domination. Lorsqu'il n'est plus possible de maintenir cette fiction en l'état, l'homme tente de «détruire» l'«objet» par une agression en force. En revanche, une autre manière de surmonter ce «danger» de la «femme de pouvoir» serait de renoncer à la domination et de reconnaître enfin la femme dans sa position. Mais beaucoup d'hommes ne peuvent encore se résoudre à cette idée. Ce serait une façon d'agréer ce que l'écrivain Virginia Woolf a formulé il y a déjà longtemps: la femme ne peut se refléter dans l'homme. Il semble qu'à ce jour, très peu de femmes aient réussi à acquérir cette position privilégiée.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons été très surprises de voir que la majorité de la littérature très diverse consultée sur le sujet reflétait le modèle que nous avons tenté de décrire ci-dessus, à grands traits. On ne trouve que quelques axes de réflexion qui dépassent ce schéma – dans la psychanalyse, dans la littérature concernant les «nouveaux comportements masculins», dans la critique et le développement de l'analyse féministe, dans la littérature sociologique et éducative au sujet de la masculinité, etc.¹². L'idée qu'il puisse exister des hommes se sentant à

¹¹ Personnellement, nous pensons à certains membres de la nouvelle coalition gouvernementale «rose-verte», en Allemagne; mais il ne s'agit pas d'un phénomène spécifiquement allemand.

¹² Parmi les quelques auteurs qui dépassent le modèle traditionnel figurent Jessica Benjamin, Carol Hagemann-White, Margrit Brückner, Eva Paluda-Korte, Edda Uhlmann, Ruth Großmaß, Bob Connell, les participants au présent séminaire (naturellement!) et nous-mêmes. On trouvera également une certaine forme de dépassement de la polarisation sexuée traditionnelle chez Irene Faust et Christa Rohde-Dachser (bien que cette dernière fasse également siennes certaines définitions conventionnelles).

l'aise dans leur position masculine et nullement menacés par le «pouvoir féminin» n'est pas encore très répandue¹³, comme s'efforcent de le montrer les chapitres suivants.

3.1 La psychanalyse féministe sur le fait de «devenir un homme»

Toute une série d'études plus récentes, d'inspiration plutôt psychanalytique, abordent la question de la relation entre *certaines formes de «domination maternelle»* et l'émergence d'une misogynie très diverse (cf. notamment Johnson, 1988; Rohde-Dachser, 1991; Schuch-Minssen, 1992). Ces analyses évoquent, entre autres éléments, le cas des mères «étouffantes», «dévorantes» ou «omnipotentes» dont le jeune homme doit se libérer en toute urgence. Ledit jeune homme voit la féminité comme une expérience oppressante, dont il est inexorablement victime du fait de sa position de dépendance au cours de son évolution personnelle (Chasseguet-Smirgel, 1974, 1988; Chodorow, 1985; Olivier, 1988). D'un côté, la figure maternelle jouit d'une perception positive, dans la mesure où elle assure la satisfaction des besoins; mais, de l'autre, sa «toute-puissance» provoque, chez l'homme, une blessure narcissique – consistant à se sentir totalement impuissant -, et l'on voit dans cette situation le fondement d'une hostilité à l'égard des mères (cf. principalement Chasseguet-Smirgel, 1988). La mère, perçue comme toute-puissante, fait donc naître des blessures narcissiques; mais sa nature d'«usurpatrice», d'«étouffoir» et de «dévratrice» est également considérée comme une source de handicaps et une contrainte auxquelles le jeune garçon souhaite échapper. Toutefois, ce désir de libération n'est pas limité à la période de l'enfance. Conformément aux idées exposées plus haut, l'homme poursuit cette «guerre d'indépendance» pendant toute sa vie – ce qui, paradoxalement, ne fait que renforcer sa dépendance à l'égard de la mère originelle. Cependant, ce type de dépendance ne ressemble en rien à une solidarité réciproque; c'est plutôt la position douloureuse d'un être qui veut éviter de sombrer dans une dépendance de type «symbiotique». Il apparaît que la vie d'un homme auprès d'une femme est un combat constant contre l'étouffement et le danger de devenir prisonnier d'une relation qui se présente sous une autre forme mais est, finalement, voisine de la dépendance maternelle. En d'autres termes, la vie adulte va être la poursuite de la lutte d'indépendance vis-à-vis de la mère et la tentative de préserver son indépendance – principalement par la dévalorisation de la femme.

La faille d'une telle approche est de se limiter à une *dyade mère-enfant*, qui serait une entité *isolée du reste de la société*. Cette thèse de la mère toute-puissante et de ses relations étouffantes avec son enfant se développe généralement dans le contexte de l'absence de pouvoir – ou, tout au moins, de la position désavantageuse des mères et des femmes dans nos sociétés (cf Schütze, 1986; Krüger et ses collaborateurs, 1987; Müller, 1989). Cette tension sociale se répercute jusque dans le rapport intime entre la mère et l'enfant. Et, en fonction de la force avec laquelle la mère a besoin de dominer son enfant – du fait de l'absence d'alternatives pour donner un sens à sa vie -, la séparation d'avec la mère peut prendre la forme soit d'une dissociation hostile, soit d'une ouverture sur le monde (Benjamin, 1990).

¹³ Dès lors, la question «subsidiare» est de savoir dans quelles conditions des hommes «plus généreux» peuvent apparaître – des hommes qui ne «s'effondreront» pas dès qu'ils auront concédé une partie de leur pouvoir et ne se sentiront pas menacés par des femmes détentrices d'un pouvoir égal ou briguant publiquement celui-ci. Nous ne pouvons développer cet aspect ici, mais le gardons en réserve en tant que point critique et y reviendrons dans le cadre de nos conclusions.

Cependant, la littérature disponible dans ce domaine ne semble attacher d'importance qu'au désir plutôt agressif du jeune fils de se dissocier de sa mère. Les études psychanalytiques récentes avancent l'idée qu'en l'occurrence, la différence de sexe de la mère et de l'enfant engendre des formes particulières de séparation et de dissociation.

L'un des angles par lesquels est abordé ce problème est celui de la «blessure narcissique» (Chasseguet-Smirgel, 1988) – résultante d'une impuissance et d'un manque de moyens originels. Le jeune homme peut parvenir à se libérer de la figure maternelle étouffante ou apprendre à la dominer en dévalorisant cette mère prétendument omnipotente par le biais d'un attribut qu'elle ne possède pas: le pénis. Pour le jeune garçon, cela revient à prendre conscience de ce que, malgré sa soumission à cette mère toute-puissante, il possède un organe dont elle est dépourvue. La conséquence de cette attitude - ce qui fait de *cette dépréciation de la féminité le fondement de l'identité masculine* - est une dévalorisation triomphaliste du sexe opposé en général. La vision de la femme comme un être castré, impuissant et inférieur constitue la victoire et l'acquisition du pouvoir recherchées de longue date par rapport à une mère apparemment toute-puissante.

L'autre forme de séparation – également adoptée, sans aucune remise en question, par les auteurs féministes (cf. principalement Chodorow, 1985) - est celle de la *distanciation* par rapport à *une identification possible avec la mère*. Il semble que cette identification première ne puisse en aucun cas se maintenir sans mettre en danger l'identité masculine. Le développement de cette identité et du rôle masculins exige, semble-t-il, - et Greenson (1968) y voit une nécessité - la réalisation totale de la «désidentification» d'avec la mère. L'acquisition et la préservation de l'identité masculine passent obligatoirement par une différenciation forte et défensive par rapport à l'objet d'identification primaire qu'est la mère (cf. notamment Stoller, 1968; Tyson, 1991).

Que la masculinité soit l'instrument de l'indépendance – né, par conséquent, d'une nécessité - ou que l'indépendance soit le moteur même du développement de la masculinité, on a encore du mal à *définir précisément ce qu'est la masculinité*. Avec le renforcement actuel de la différenciation des sexes, il semble que la masculinité ne se définisse que par la négative: être masculin, c'est «ne pas être féminin». Mais, si le masculin ne se définit que négativement par rapport au féminin, tous les éléments de la personnalité pouvant avoir des connotations négatives – tels que la faiblesse, la peur, la dépendance, le besoin de fusion avec l'autre, l'impuissance, la passivité, etc. - sont transférés sur la femme, l'homme étant censé les maîtriser et les maintenir à bonne distance. Dès lors, la femme est le «réceptacle» de ces instincts conscients ou inconscients, mais en tout cas proprement intolérables (cf. notamment Rohde-Dachser, 1991).

A priori, le processus de distanciation par rapport au «féminin» n'a aucun lien avec la femme «réelle»; à cet égard, la masculinité ne se constitue pas de manière interactive, face à un autre être humain «concret», mais plutôt par rapport à une «réalité» intérieure ou imaginaire. La masculinité traditionnelle se dissocie d'une image intérieure de la féminité - «fabriquée», pourrait-on dire, par l'homme lui-même. Cette distanciation par rapport à une féminité imaginaire contribue à la stabilisation d'une identité masculine précaire - dans la mesure où elle est dépendante de cette forme très particulière de «dissociation» par rapport à une féminité imaginaire, et de la définition de celle-ci. En d'autres termes, il est vital, pour l'identité masculine, d'affirmer que la femme est faible, craintive, etc. Tout élément féminin non conforme à cette image, et tout élément masculin pouvant présenter certains aspects de cette féminité imaginée, constituent une menace et doivent être dévalorisés ou combattus: dès lors, ce point de vue peut effectivement entraîner une tentation de violence.

3.2 La nouvelle littérature relative aux hommes et à la masculinité

Sur le sujet du «penchant masculin à la violence», la «nouvelle littérature relative aux hommes» - notamment des auteurs tels que Bly, Bornemann, Keen, Schissler, Hollstein, Gottschalch, ou encore Schnack/Neutzling – considère que cette tentation de violence à l'égard des femmes est presque exclusivement la réaction du jeune homme ou de l'homme adulte face aux attributs ou à la manière d'être de la femme – et en particulier de la mère. Selon des thèses notables par leur caractère déterministe, on doit bien comprendre que ce penchant à la violence à l'égard des femmes sera irréversible si l'on ne modifie pas cette situation; mais les auteurs de ces thèses ne précisent pas clairement ce qui pourrait provoquer le changement. Nous souhaiterions illustrer ce débat par quelques exemples.

L'hypothèse selon laquelle les hommes envient la capacité de la femme à donner la vie émane, à l'origine, de Karin Horney – dans un ouvrage édité en 1932, intitulé «Die Angst vor der Frau» et qui se voulait un contrepoint à la théorie freudienne de l'«envie du pénis», chez les femmes. Mme Horney affirme que c'est le désir du jeune garçon de «porter un enfant» - en d'autres termes, son envie par rapport à une capacité féminine, et non pas une angoisse qui aurait été créée par une perte quelconque – qui est à l'origine de certaines peurs et blessures affectant le jeune homme au stade phallique. Karin Horney avait déjà souligné, auparavant, que, dans le cadre de la théorie psychanalytique masculine – et, nous ajouterions pour notre part, dans la littérature sur l'évolution masculine - l'insistance très importante sur le pénis, dans la période enfantine, n'était fondamentalement qu'une tentative de nier les «terrifiants» organes génitaux féminins.

Cependant, pratiquement hors de toute influence des arguments avancés par Karin Horney, mais s'appuyant plutôt sur les nuances apportées par un Bruno Bettelheim – qu'il a toujours approuvé dans le débat oral -, Gottschalch associe la haine de la femme à la haine de l'homme pour lui-même. Cet auteur affirme que l'homme envie la femme parce qu'il juge celle-ci plus forte. Aux yeux de l'homme, la femme est autant capable de donner que de reprendre; le jeune enfant est totalement à la merci de la mère, et la crainte d'être abandonné reste l'une des peurs les plus profondes de l'homme, jusque dans l'âge adulte. Gottschalch estime que l'homme ne domine la femme «que» sur le plan social – et que cela n'est plus vrai au niveau psychologique. Sur le plan psychologique, l'homme reste dépendant de la femme, et tant que cet élément ne sera pas reconnu – et qu'on n'admettra pas, également, que cet état de dépendance est en fait réciproque -, on continuera à assister à un phénomène de haine de la femme, et *vice versa*. Une autre raison de l'envie que l'homme éprouve vis-à-vis de la femme est l'inépuisable puissance sexuelle de celle-ci; Gottschalch explique très simplement cet élément, en termes de déterminisme biologique: de par sa constitution physique, la femme est toujours prête pour la sexualité – contrairement à l'homme. En outre, l'homme ne comprend jamais tout à fait ce que la femme éprouve véritablement au cours de l'acte sexuel: cela contribue à accroître le malaise sexuel masculin, et porte l'homme, en contrepartie, à dévaloriser – voire à ignorer totalement – la sexualité de la femme.

Hermann (1989) va dans le même sens lorsqu'il part du postulat de la peur des femmes, avant de dire que cette peur engendre le penchant à la violence masculine, et que la cause en est le désir de donner la vie, à l'instar des femmes.

Cependant, ces thèses ne tiennent aucun compte d'une autre possibilité – à savoir que l'envie d'un jeune homme de porter lui aussi un enfant peut également s'intégrer à la personnalité masculine de telle manière qu'elle ne porte pas l'homme à dévaloriser la femme, mais, au contraire, à s'intéresser à elle – à avoir une curiosité vis-à-vis de la femme, dans une sorte d'échange égalitaire. Les arguments des auteurs masculins susmentionnés sont concentrés sur le thème de la «défense phallique» - laquelle aboutit à une dépréciation de la femme.

Il en va de même pour le type de thèse tendant à expliquer le penchant masculin pour la violence par la volonté de l'homme de retrouver l'illusion de sa grandeur et de sa toute-puissance. Bornemann (1987) et Gottschalch (1984, 1991) – mais de nombreux autres auteurs, également – expliquent que l'homme connaît aujourd'hui une perte de confiance, du fait de l'affaiblissement de rôles bien marqués pour chaque sexe et du déclin de l'identité masculine traditionnelle (autant d'éléments dus, selon eux, à l'émancipation des femmes). A cet égard, Hollstein (1992, 1993) parle de la «castration sociale» de l'homme, due au fait que la pilule contraceptive a permis à la femme de maîtriser sa capacité à donner la vie, ainsi qu'à l'entrée de la femme dans la vie active, qui a eu pour effet de soumettre l'homme à une concurrence sur le plan professionnel. Encore une fois – comme dans le cas de la thèse consistant à dire que l'homme envie la capacité de donner naissance à un enfant -, c'est l'homme qui est présenté comme la victime. Ainsi, Hollstein accuse les femmes américaines de vouloir un homme non seulement sensible et compréhensif, mais aussi conquérant, séducteur et «battant» sur le plan professionnel.

De la même manière, Goldberg (1986) ne voit l'homme menacé que par la figure maternelle et la femme émancipée. Alors que la première le maintient en état de dépendance, la seconde le laisse brutalement livré à lui-même – sans préparation. Dès lors, l'homme est toujours perdant, car il ne peut jamais prévoir dans quel sens la femme va se comporter. Tous ces bouleversements imprévus l'ont paralysé, privé de toute revendication ou exigence – ce qui fait qu'il réagit plutôt par une colère impuissante ou une résignation muette.

En résumé, ces auteurs disent que la «blessure narcissique» que l'homme est «forcé» d'évacuer par la violence ou la tentation de violence à l'égard des femmes est faite de trois éléments: premièrement, l'impossibilité de préserver son rôle patriarcal d'homme tout-puissant; deuxièmement, le fait que certaines femmes soient plus fortes – ou, tout au moins aussi fortes – que les hommes; et, troisièmement, la sensation très répandue de ne pas pouvoir satisfaire les exigences de la femme sur le plan sexuel.

Toutes ces études sont principalement axées sur la notion de séparation et de dissociation par rapport à une mère usurpatrice, envahissante, irritante et menaçante; le coupable est donc désigné: c'est la femme/mère. Les différents portraits de mère que proposent Schnack et Neutzling (1990, 1993) – la dominatrice et la combattante, la mère sans défense ou «compagne», la «mère ménagère acharnée» (nouvelle variante de la mère «dévalorisée»), ou encore la mère esseulée qui remplace son couple par une relation avec son fils sans pour autant donner à ce dernier le statut «primordial» de l'époux -, tous ces types de femme, donc, interdisent aux fils un bonheur autonome et individuel.

Les travaux de ce type ont très fortement influé sur le discours public relatif à la masculinité et au penchant masculin à la violence, alors qu'une littérature plus savante et plus sérieuse sur le sujet – celle qui fait une plus large place aux incertitudes, à la diversité et à la différenciation de l'espèce masculine, et qui ne participe pas de la misogynie sous-tendant la

«nouvelle littérature sur les hommes» (par exemple, les études de Morgan, Hearn, Connell et Seidler) - a encore, à mon avis, du chemin à faire pour concurrencer les thèses très agrées, présentant l'homme comme une victime de la femme.

4. La délégation des responsabilités, la création d'inégalités entre les deux sexes au cours de l'adolescence et au-delà de cette période

D'un point de vue sociologique, les travaux exposés plus haut indiquent qu'il existe un seul axe de culpabilisation: celui qui consiste à *attribuer la responsabilité des comportements intimes de l'homme aux femmes* en général – et en particulier (mais non pas uniquement) aux mères. Il semble que cette démarche ne retienne pas encore toute l'attention dans le cadre des «messages subliminaux»; l'un de ces messages consiste à dire que non seulement les garçons ou les hommes sont plus importants (comme l'ont fait observer certains chercheurs féministes tels que Dale Spender et bon nombre d'autres essayistes), mais qu'en outre, les jeunes filles et les femmes sont responsables du comportement des jeunes garçons et des hommes. Cela ressort notamment de certaines études allemandes sur les conceptions professionnelles personnelles d'enseignants masculins et féminins.

Karin Flaake a montré (bien que ce fût dans un cadre conceptuel différent) que les enseignantes faisaient souvent corps avec leurs élèves féminines et élaboraient avec elles une sorte de «pacte régressif»; en d'autres termes, les enseignantes rejoignent leurs élèves pour «se glisser» dans le rôle de victimes de la domination masculine, en classe. Cela s'accompagne d'un message clair et net: «Les garçons sont déjà assez insupportables pour que vous n'en rajoutiez pas! Donc, veuillez avoir un comportement irréprochable!» De plus, le véritable message sous-jacent est que les femmes n'ont pas la capacité de changer les hommes; tout au plus peuvent-elles essayer de les contenir, d'une manière ou d'une autre. La meilleure façon d'y parvenir est de proposer des programmes scolaires répondant principalement aux intérêts des garçons, et de prier les filles d'être compréhensives à ce sujet. Dans le cadre de l'école, les *intérêts féminins* doivent venir en second, afin de motiver la participation des garçons aux cours. L'observation selon laquelle les garçons se voient, en moyenne, accorder davantage de possibilités de s'exprimer de manière active (un type de conclusion formulé en premier par Dale Spender, et repris par Kreienbaum en 1992) s'inscrit dans cette même approche. En revanche, les filles sont livrées à elles-mêmes pour trouver leur propre motivation de participation. Elles doivent apprendre à assumer seules leur développement intime¹⁴; elles n'ont personne à qui déléguer cette responsabilité.

Le rejet sur les femmes de la responsabilité des comportements intimes de l'homme, de son développement affectif, de sa satisfaction émotionnelle et de son réconfort total fonctionne effectivement très bien, dans la mesure où la femme portait déjà ce poids dans le cadre du schéma traditionnel des rapports entre les deux sexes, exposé plus haut. Mais, en fait, cette démarche ne fonctionne que s'il y a, chez les femmes, constitution d'une philosophie équivalente

¹⁴ Le fait de ne pas se sentir responsable est aussi un élément courant chez les hommes violents, comme l'a très remarquablement montré Hearn (1998): une enquête menée auprès de soixante hommes détenus pour violences à l'égard de femmes qu'ils connaissaient a montré que la quasi-totalité d'entre eux se présentaient comme absolument «non violents», disaient que la violence en question était «exceptionnelle», et qu'il fallait vraiment qu'on les provoquât pour se montrer violents.

– à savoir un sentiment de supériorité, de domination à un échelon plus élevé, «moral» en quelque sorte (cf. les travaux de Margrit Brueckner, 1983, 1993, 1998). Ce schéma traditionnel est souvent renforcé dans le cadre des processus scolaires – même s'il ne s'agit pas d'une stratégie consciente des acteurs concernés.

Cela montre bien qu'à la division traditionnelle du travail correspond une répartition inégalitaire des structures affectives et des responsabilités morales. *Nous affirmons personnellement que le fait de répartir les responsabilités en fonction du sexe, conformément au schéma traditionnel, est en soi porteur d'une violence extrême.* Cela, en effet, crée des inégalités à grande échelle.

Ce schéma inégalitaire a également une influence sur le phénomène de la violence des hommes à l'égard des femmes dans la vie privée. Hagemann-White parle de «l'absence d'instinct d'empathie» chez les hommes, à un niveau collectif. Cette situation - qui n'est peut-être plus forcément autant valorisée qu'autrefois, sur un plan culturel, même si elle est acceptée avec indulgence – absout en grande partie les hommes de sanctions, lorsqu'ils affirment ne pas avoir été en mesure de «se contrôler» ou de comprendre la position de leur compagne. Un exemple marquant en a été fourni très récemment par Hearn (1998), et, dans les années 1980 (en 1987, pour être précis), par Godenzi.

C'est le modèle culturel dominant, en termes d'engagement affectif et de bonheur - à savoir l'hétérosexualité et le mariage traditionnel en tant que normes -, qui assure la permanence de cette inégalité des positions de chaque sexe, ainsi que celle du penchant masculin à la violence à l'égard des femmes. Le comportement des hommes face à une féminité *imaginaire* est toujours largement accepté comme la norme. Dans la sphère privée, ces hommes sont entourés de femmes qui compensent leur «impuissance sociale» par une «toute-puissance» domestique illusoire – schéma qui habite l'imaginaire des femmes et de leurs «partenaires» masculins.

5. Inégalités structurelles et politique publique

La conception selon laquelle la préservation de la famille et du couple, et la présence permanente du père sont des garanties incontestables du bien-être de l'enfant, est une forme de raffinement de l'idéologie «maternaliste», consistant à limiter le champ d'action de la femme – même si celui-ci s'est, en principe, développé par rapport au passé. Ce cadre de pensée est d'autant plus fort que ce ne sont pas seulement les femmes prises individuellement mais aussi *les pouvoirs publics* qui font souvent de la *sauvegarde de la famille* l'objectif de leur politique, et qui jugent la présence du père essentielle, pour des raisons à la fois économiques et normatives. Il faut exposer au grand jour ce «contrat sexuel», qui sous-tend plus ou moins explicitement la politique officielle de lutte contre la violence, ainsi que les dispositifs plus «thérapeutiques»; cependant, une partie de la recherche – par exemple, la sociologie familiale - préfère considérer, à ce jour, certaines formes nouvelles de vie en commun comme «déviantes»¹⁵.

¹⁵ Citons l'exemple d'études effectuées en Allemagne, à une date aussi récente que 1996, au sujet des effets de l'emploi salarié des mères sur la tendance à la violence de leurs enfants à l'école, ou, plus récemment encore (1999), les analyses affirmant que la participation importante des mères de l'ex-Allemagne de l'Est au marché du travail explique plus ou moins directement le radicalisme d'extrême-droite des adolescent(e)s de ce même milieu – et notamment leur violence à caractère raciste.

Bon nombre de politiques publiques relatives au phénomène de la violence reposent sur l'idéologie «maternelle», s'appuyant elle-même sur la nécessité de la solidarité familiale et de la présence du père en tant que base indispensable du bonheur des enfants. Ce schéma limite le champ d'action des femmes, qui, objectivement, a pourtant eu tendance à se développer au cours des dernières décennies. Les gouvernements – notamment conservateurs et de centre droit, mais pas uniquement - confortent ce schéma en axant leur politique sur la sauvegarde de la cellule familiale bourgeoise. Il apparaît de manière assez évidente que le maintien de ce modèle familial traditionnel – sinon dans les faits, mais tout au moins dans les esprits et dans l'imaginaire collectif - permet également la persistance de la conception traditionnelle de la masculinité.

Une condition préalable importante à l'élimination de la violence masculine à l'égard des femmes est l'indépendance économique et sociale de ces dernières (revendication féministe de longue date – cf. la synthèse qu'en a faite Godenzi en 1993). Ainsi, aux Etats-Unis, un programme pilote a montré que le fait d'offrir à des femmes battues un logement, une éducation et des revenus indépendants réduisait de manière drastique le risque de nouvelles violences à leur égard.

Cependant, les travaux de Benard et Schlaffer ont montré que, même lorsqu'elles avaient acquis leur indépendance économique, les femmes pouvaient volontairement s'abstenir de s'engager dans une véritable concurrence avec leurs partenaires masculins. La *normalité* garde souvent une place décisive – même si les conditions économiques et juridiques de l'indépendance des femmes sont réunies. Cela montre bien que «l'idéologie du couple-partenaire» fonctionne souvent comme un piège relationnel: les études effectuées au sujet des conflits dans le couple montrent que, dans le cadre de leurs relations avec leur partenaire, les femmes ont tendance à renoncer à leur aspiration à une intégration fondée sur l'amour et l'égalité (qui leur tient pourtant très à cœur), et ne placent plus la confrontation avec leur partenaire – non égalitaire - au niveau du couple, mais la reportent sur le plan d'une comparaison des hommes entre eux (cf. Hochschild, 1989; Müller, 1997); dès lors, l'évolution intime des femmes s'accompagne inévitablement de pertes d'opportunités, d'attributs et de perspectives (cf. Hagemann-White, et le groupe de recherche sur les couples de migrants).

On peut en conclure qu'une répartition plus égalitaire du travail et du pouvoir influencerait également - tout au moins à long terme - sur le poids du modèle affectif dominant. Cependant, ce secteur de l'engagement affectif constitue un domaine de lutte en soi.

6. Observations en guise de conclusion: une certaine conception visionnaire de la parité

Sur la base de quelques exemples précis, nous avons avancé l'idée qu'une grande partie de la littérature abordant de manière plus ou moins frontale le problème du penchant masculin à la violence à l'égard des femmes se révèle fondamentalement déterministe. En effet, les explications données sont souvent refermées sur elles-mêmes, dans la mesure où elles présentent

la violence des hommes comme un fait plus ou moins inévitable(9)¹⁶. De nombreuses études psychanalytiques – de même que certains travaux anthropologiques, d'ailleurs - présentent la constitution de la masculinité comme un processus difficile, risqué et incertain, commençant par une dissociation par rapport à l'élément féminin – laquelle passe par une dévalorisation de la femme. La thèse dominante et incontestée consiste à dire que l'enfant de sexe masculin doit se «dés-identifier» totalement de l'élément féminin et ne peut réussir à constituer son identité masculine qu'en s'orientant vers les hommes. C'est là, à notre sens, une caricature assez vaine. Benjamin et d'autres auteurs ont avancé l'idée que l'enfant ne s'identifiait pas à un homme ou une femme, mais plutôt à la qualité des relations; de son côté, Irene Fast affirme que parler de «pertes» cruciales (d'attributs féminins, tels que la capacité de donner la vie), c'est se référer à des possibilités et capacités qui, chez l'homme, n'ont jamais été réelles, mais relèvent plutôt du fantasme. Par conséquent, on pourrait formuler une nouvelle thèse sur l'épanouissement psychologique de l'homme au niveau de sa masculinité: il s'agirait de dire que le «fantasme» originel de complétude - à savoir le fait de posséder des caractéristiques et capacités à la fois masculines et féminines - ne doit pas se perdre dans une féminité imaginaire. Plutôt que d'être combattue, cette double appartenance «sexuée» pourrait au contraire être préservée, appréciée avec un certain narcissisme et désengagée de la sphère fantasmatique – au profit de la réalité, dans la vie quotidienne aux côtés d'une compagne.

Sur un plan sociologique, les notions de masculinité et de féminité sont devenues enjeux sociaux dans une partie du discours féministe et antisexiste; aujourd'hui, en effet, on accepte, sur un plan culturel, de nombreuses variantes de la masculinité et de la féminité. Pour notre part, cependant, nous nous sommes efforcées de souligner les points de rencontre en matière de relations entre les deux sexes – à certains niveaux -, et ce, afin de déterminer des facteurs de continuité et d'évolution. La notion de division du travail en fonction des sexes reste valable pour expliquer la violence masculine; elle reste même essentielle, dans la mesure où elle engendre des dépendances économiques et affectives, ainsi que des relations inégalitaires entre les deux sexes.

Le fait d'appréhender la différence entre l'homme et la femme comme un élément intéressant, et, par conséquent, attirant sur un plan érotique – chaque être étant perçu comme «complet» plutôt que simplement détenteur d'attributs dont l'autre est dépourvu - constitue un modèle inédit et, à coup sûr, encore utopique. Cependant, à mesure que le type de discours que nous tenons ici progresse, ce nouveau modèle constitue un «horizon critique» et une base d'analyse de la littérature consacrée au thème du penchant masculin à la violence. Ce «nouveau modèle» propose une conception des sexes à double sens, selon laquelle chaque sexe ne se définit nullement par sa «place» dans la société, et disant également que la différence ne se constitue pas sur la base d'une dévalorisation de l'autre, tandis que le penchant masculin à la violence n'est plus considéré comme une «situation sociale normale», mais plutôt comme un échec de l'évolution masculine – une sorte de «raté» qui, cependant, continue à être proposé et même protégé par la société actuelle.

¹⁶ Nous n'avons pas cité, dans la présente étude, certaines recherches relevant du même «automatisme» de pensée pour expliquer la misère sociale.

Grandir dans la proximité de la violence: Les adolescent(e)s racontent la violence familiale

Dr Katarina WEINEHALL, Université d'Umeå (Suède)

La présente étude est consacrée à des jeunes (13-19 ans) qui subissent la violence dans leur milieu familial. Son objet est d'acquérir des connaissances sur les conditions liées à la socialisation dans la proximité de la violence, en écoutant, en interprétant et en tentant de comprendre les récits que font les jeunes de la vie lorsque la violence est quotidienne.

Dans un premier temps, je voulais me faire une idée des conditions dans lesquelles grandissaient ces filles et ces garçons telles qu'ils les décrivaient. Mon interrogation portait surtout sur la violence familiale et la manière dont ces adolescent(e)s la ressentent au fond d'eux-mêmes/elles mêmes, sur les stratégies qu'ils/elles utilisent pour survivre dans un environnement familial violent; enfin, je me demandais quelle image ils/elles avaient d'eux-mêmes/elles mêmes. *Dans un second temps*, mon intention était d'analyser et d'interpréter le tableau qui émergerait, afin de comprendre ce que signifie la socialisation dans un milieu violent, en m'appuyant essentiellement sur les théories de la violence sexualisée (aspects du pouvoir et des relations entre les hommes et les femmes), les manières d'y faire face et de la supporter, ainsi que l'héritage social d'un comportement lié à la violence (transmission intergénérationnelle de la violence familiale). Je me proposais également d'établir d'une part un lien entre les descriptions et l'analyse de la violence familiale et les conditions dans lesquelles ces adolescent(e)s grandissent et, d'autre part, une recherche antérieure sur la violence familiale.

Cette recherche s'enracine dans la théorie féministe selon laquelle les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes sont un élément déterminant de l'organisation sociale. Les hommes en tant que catégorie dominante et oppriment activement les femmes en tant que catégorie. L'inégalité du pouvoir entre les sexes dans la société a des effets négatifs qui débouchent sur la domination masculine et des voies de fait à l'encontre des femmes au niveau individuel.

J'associe cela au concept scandinave bien établi de «violence sexualisée», lequel s'applique à des formes de violence et d'exploitation sexuelles comme le viol, l'inceste et autres agressions sexuelles, la pornographie, le trafic des sexes et le harcèlement sexuel.

En étudiant de façon approfondie un petit nombre d'individus, j'ai voulu capter à la fois l'universel et le particulier par le biais de l'induction et de l'empathie. La forme narrative a été choisie parce qu'elle est ouverte à l'interaction et permet à l'informant de se dévoiler plus aisément. Mon idée de départ était que chaque sujet, fille ou garçon, raconterait les choses selon son point de vue, c'est-à-dire décrirait sa vie comme il ou elle l'avait vécue.

Etablir le contact avec les jeunes a été très difficile et chaque étape du processus a demandé énormément de temps. Après une campagne introductive par affiches qui s'est soldée par un échec, la méthode adoptée a été le modèle dit de l'«entonnoir». En d'autres termes, ont tout d'abord été organisées de vastes réunions ouvertes à tout le monde et réunissant quelque 3 800 jeunes et 700 adultes, accompagnées de conférences et de visites dans les écoles,

auxquelles ont été associés des centres de loisirs, des associations sportives et autres groupes dans de nombreuses communautés. La première année, je me suis entretenue avec quelque 450 jeunes, des filles pour la plupart. Au cours des quatre premières années, quand la ligne téléphonique a été installée, j'ai eu des conversations avec chacun d'entre eux à plus de deux reprises; j'ai parlé avec 178 jeunes et ai rencontré personnellement 59 d'entre eux. [15] de ces adolescents sont devenus les informants de cette étude ([10] filles et [5] garçons). Chacun d'eux ont été interrogés de 6 à 10 fois au cours de ces quatre années. Les entretiens étaient menés aussi secrètement que possible et de sévères mesures de sécurité furent appliquées.

Les entretiens procédaient par étape: ils commençait par des questions d'ordre général pour aborder ensuite des questions portant sur des aspects très privés et très délicats de la violence en milieu familial. Le nombre des entretiens était décidé au cas par cas: ils étaient considérés comme terminés lorsqu'aucun ou très peu d'éléments nouveaux surgissaient. Le traitement de l'information ainsi recueillie a permis d'établir six thèmes principaux, chacun avec des sous-catégories: vie quotidienne dans la famille, relations familiales, stratégies quotidiennes de survie, traitement des sentiments, de la violence comme condition de vie et image de soi-même.

Les informants et leur famille

10 des adolescents de cette étude sont des filles et 5 des garçons. Tous avaient entre 15 et 16 ans au début des entretiens et de 18 à 19 ans lorsqu'ils se terminèrent. Les conditions dans lesquelles ils ont grandi comportent des similarités et de grandes différences. La moitié à peine d'entre eux ont été élevés dans une famille nucléaire avec leurs parents biologiques. 10 d'entre eux ont vécu avec leur mère biologique jusqu'à l'adolescence. Quelquefois le père biologique vivait aussi avec eux, mais quelquefois c'était un autre homme, et pas forcément le même d'année en année. 3 de ces adolescents sont des enfants uniques, 2 ont un frère ou une soeur et 10 davantage. Dans les 10 familles ayant plus de 2 enfants, 7 des informants sont des aînés ou le second enfant. La majorité des informants sont accoutumés à des bouleversements réguliers causés par des séparations et des déménagements. 2 seulement ont fait toute leur scolarité primaire dans la même école de quartier. Selon les jeunes eux-mêmes, seules deux familles sont à l'aise. 6 familles ont des revenus moyens. La situation financière de 7 familles est telle qu'elles doivent recourir souvent aux aides publiques.

L'alcool tient une place préminente dans le mode de vie de 11 des familles sur 15. Dans 7 d'entre elles, seul l'homme abuse de l'alcool et/ou de la drogue. Dans 4 familles, la femme aussi boit et/ou se drogue, mais elle n'est jamais la seule adulte de la famille à se livrer à ces excès.

Tous les informants ont été témoins d'actes de violence chez eux. 13 d'entre eux ont subi des violences physiques et sont donc à la fois témoins et victimes. Dans 14 cas, le père biologique est le personnage le plus violent de la famille. Dans la moitié des familles, un autre homme associé à la famille a commis également des actes de violence. Dans 8 cas, seul le père biologique était l'auteur d'actes de violence. Dans 4 cas, le père et le beau-père ou d'autres hommes en ont commis. Dans 3 familles, la femme aussi était violente.

5 des filles, mais aucun des garçons, ont été victimes d'agressions sexuelles. Dans 8 familles, les mères ont également été agressées sexuellement; dans 2 familles, la fille a elle aussi été agressée sexuellement. La fille et le garçon qui n'ont pas personnellement subi des violences

physiques font partie d'un groupe de 4 adolescents appartenant à des familles où l'agression sexuelle n'avait pas cours, autant qu'ils le sachent.

Milieu violent et rapports intimes

Les récits que font les adolescents de leur vie de famille ont beaucoup d'éléments communs, notamment lorsqu'ils décrivent ce qu'ils croyaient être une vie familiale normale quand ils étaient petits. A leurs yeux, c'était une famille avec un père alcoolique et belliqueux qui bat la mère et quelquefois les enfants. Ils décrivent un environnement familial déstructuré et sans repères stables, par exemple des horaires fixes pour les repas, aller au lit, etc. Presque tous ces jeunes ont souvent vu changer leur entourage. Lorsque le père biologique ne faisait plus partie de la famille, d'autres hommes venaient s'installer pour des périodes plus ou moins longues.

Les règles familiales édictées par le père étaient difficiles à suivre parce que, pour la plupart, elles étaient tacites et souvent changeaient au hasard. Leur environnement habituel était totalement imprévisible. Par exemple, ils ne savaient jamais quand et pourquoi une situation violente se déclencherait. Chacun dans la famille était en permanence sur ses gardes avant l'incident violent et un silence presque total régnait ensuite. Les membres de la famille adaptaient leur comportement aux règles établies par l'homme afin d'éviter tout acte ultérieur de violence, dans la mesure du possible.

Les adolescent(e)s ont fait l'expérience de la violence de manière entièrement différente. Pour la plupart d'entre eux/elles, la violence psychologique est la pire de toute. Le mélange de violence psychologique et physique est le plus difficile à supporter, en particulier pour les cinq filles qui ont été agressées sexuellement par leur père et/ou les concubins de leur mère. Les garçons n'ont pas eu à subir de genre d'agression mais ont souvent été forcés d'écouter leur père violer leur mère sans pouvoir intervenir pour la défendre.

Lorsqu'ils décrivent leurs sentiments et leurs relations avec leurs parents, leurs jugements sont à la fois positifs et négatifs, plus souvent positifs envers leur mère qu'envers leur père. Toutes les filles parlent de leur mère avec affection ou avec amour «Maman n'était pas à la hauteur, mais c'est ma mère et elle m'a protégée, je l'aime», disent la majorité des filles. Lorsque leur père se laissait aller à la violence, elles se fermaient complètement. Quand il était calme, c'était un père normal avec ses bons et ses mauvais côtés. Aucun des garçons ne parle de son père en termes affectueux. Ils n'expriment que des sentiments négatifs à son endroit, bien que deux d'entre eux aient mentionné qu'ils avaient une certaine sympathie pour lui. Tous les garçons à l'exception d'un seul ont exprimé des sentiments positifs à l'égard de leur mère.

Tous ces jeunes rejettent les personnes investies d'une autorité (travailleurs sociaux, psychologues scolaires, conseillers, psychologues pour enfants, etc.) auxquels ils ont eu affaire. Leur prévention à l'encontre de professionnels qu'ils jugent incapables est sans appel. Ils manifestent une hostilité toute particulière au personnel des services sociaux du secteur public «des culs bénis qui méritent d'avoir leur tête mise à prix», suivis immédiatement dans cette détestation par le personnel des services psychiatriques pour les enfants et les adolescents. Quant à la police, elle est plutôt bien vue. A entendre la plupart des jeunes, il ne faut pas se confier aux enseignants, certains d'entre eux l'on fait et ont eu à s'en repentir.

Pour ce qui est des filles, leur relation avec leur petit ami est si importante que leur confiance en elles est en jeu. La moitié d'entre elles ont eu à subir des actes de violence physique de la part de leur copain et, dans plusieurs cas, cette violence n'était pas loin de mettre leur vie en danger. Les garçons parlent aussi d'une «bonne relation». Ils disent qu'ils ne veulent pas que leurs rapports avec les filles soient aussi orageux que ceux de leurs parents et que la boisson y joue un aussi grand rôle. Cela dit, il arrive que les garçons s'enivrent et frappent leur amie.

Faire face aux situations et aux émotions

Pour faire face aux situations violentes, les adolescent(e)s ont recours à différentes stratégies qui varient en fonction de leur âge. Quand ils sont plus jeunes, adopter une stratégie passive est souvent la seule solution, car ils/elles n'ont pas la force d'intervenir dans une situation violente. Mais lorsqu'ils/elles sont plus âgé(e)s, la gamme des stratégies et des actions possibles s'élargit. Ils/elles peuvent, par exemple, choisir entre quitter la maison ou rester chez eux pour suivre les événements; ou bien décider de tout laisser tomber et de s'enfuir. Quelle que soit la décision prise, elle provoque un grand trouble intérieur.

Lorsque les adolescent(e)s n'intervenaient pas concrètement dans une situation violente, ils/elles y faisaient tout de même face, mais d'une manière plus discrète. Se taire, par exemple, au lieu de parler de ce qui s'était passé. Ils/elles essayaient de pardonner à leur père ses actes violents ou de contrôler leurs sentiments en refusant de les révéler. Tous tentent de créer leur propre univers à travers la poésie, la chanson, la musique, la danse, le théâtre, la peinture ou la sculpture. Garder le silence, maîtriser leurs émotions et contrôler la situation tout en cherchant des formes d'expression pour sortir de la situation bloquée qu'ils/elles s'imposent sont des stratégies d'action auxquelles tou(te)s ont eu recours. Nier la réalité en fantasmant, rêver d'une nouvelle réalité ou mentir à propos de la situation, sont des stratégies que la plupart des adolescent(e)s utilisent souvent. Toutefois, des stratégies nocives comme l'usage de l'alcool et des drogues, voire des tentatives de suicide ont aussi été pratiquées.

Les jeunes expriment une multitude d'émotions. Tous ont peur. Tous ont, ou ont eu, peur de leur père, pas toujours pour ce qu'il pourrait leur faire, mais pour ce qu'il pourrait faire à leur mère et à leurs frères et soeurs. Ils disent tous qu'ils éprouvent des sentiments de honte, de culpabilité, de trahison et de méfiance. Tous ont un sentiments intense et profond de solitude et d'exclusion. Presque tous ont été brutalisés.

Les sentiments d'impuissance, d'anxiété, d'inquiétude, de responsabilité et d'épuisement sont plus manifestes encore lorsqu'ils se mettent eux-mêmes en relation avec la violence. Les filles se sentent généralement plus menacées que les garçons. Tous disent qu'ils n'ont jamais pu se fier à quelqu'un ou croire qu'ils pourraient exercer le moindre contrôle sur la violence familiale, d'où un sentiment accru de vulnérabilité.

La plupart de ces adolescen(e)ts haïssent leur père. Cette haine s'accompagne souvent d'un désir de vengeance et de plans pour l'assouvir. Les deux tiers (10 jeunes) ont occasionnellement souhaité la mort du père ou ont ressenti le désir de le tuer.

Leurs rêves, leurs désirs, leurs espérances et l'amour ne se situent pas dans le temps et l'espace où ils se trouvent, mais ailleurs, n'importe où, sauf ici.

La violence familiale m'a modelé

Tous les récits des jeunes contiennent la même assertion, à savoir que si la violence physique fait mal, la violence psychologique est pire. Tous pensent que la violence ne devrait jamais intervenir dans une relation, mais qu'il est difficile de l'éviter.

Selon eux, l'alcool et la drogue sont la cause de la violence. En outre, ils estiment qu'il y a quelque chose de foncièrement anormal chez les pères, quelque chose de complètement aberrant au plan mental. Les jeunes qui ont été souvent battus sans jamais comprendre pourquoi croient que le comportement violent de leur père fait partie de sa personnalité, qu'il a été traumatisé par une enfance difficile. Des souvenirs enfouis remontent à la surface; ce qui s'est passé ne peut pas être expliqué et excusé, et tout cela laisse sa marque, disent-ils. «Peut-être cela signifie-t-il que nous sommes censés tirer des leçons de toute cette dureté, mais la violence de mon père me fait penser que je suis une mauvaise fille et je me méfie de tout le monde. La violence et la peur me poussent à la violence», disent certaines filles.

Toutes les filles, à l'exception d'une seule, sont convaincues que leur père est capable de les tuer, elle et le reste de la famille. Elles pensent toutes que les menaces dont elles ont fait l'objet étaient concrètes et réalisables. 13 sur 15 de ces jeunes croient que s'ils sont en vie aujourd'hui, c'est grâce à leur mère qui a su les protéger de la violence de leur père et/ou d'autres hommes. 11 sur 15 affirment qu'il ne se sentiront pas à l'aise tant que leur père sera en vie.

Une bonne relation avec un partenaire est un gage de sécurité; c'est ce que les filles recherchent mais ne réussissent pas à trouver. Plusieurs d'entre elles ont été violées et ont perdu le respect d'elles-mêmes dans leurs relations avec les garçons. 5 des garçons ont parfois violenté leurs amies, mais refusent de se considérer comme des agresseurs.

Grandir dans la proximité de la violence

L'alcoolisme a un effet négatif sur l'interaction familiale. La violence est plus forte dans les familles où l'homme est alcoolique et dans celles où les deux adultes sont des toxicomanes.

Les pères dominent la famille en l'isolant. Ils manifestent leur mépris et se moquent d'elle, ils humilient ses membres, toute preuve d'amour est éliminée et certains se livrent à des actes de violence allant jusqu'à la torture. Les enfants n'ont aucune possibilité de réagir. Le silence est imposé aux autres membres de la famille. Les jeunes de cette étude ont été traumatisés par le fait qu'on leur enjoignait de se taire quand ils étaient petits. Le pouvoir du père était si fort qu'en fin de compte, ils n'avaient même plus besoin de recourir à la violence pour se faire obéir. Pour ces jeunes, et en particulier les filles, la violence psychologique suffisait le plus souvent. La présence constante de la menace a rendu ces jeunes vigilants et soupçonneux. L'étendue de la domination paternelle les a privés de la possibilité de nouer de saines relations de confiance. Ils n'étaient plus capables de se lier avec leur pairs et d'instaurer des relations avec eux, ce qui ne pouvait qu'inhiber leur socialisation.

Les conditions dans lesquelles les informants de la présente étude ont grandi révèlent des contextes bien différents de ceux de leurs pairs. La méfiance qu'ils éprouvent envers le monde qui les entoure, induite par leur enfance, a fonctionné comme un système de protection contre d'autres maux et trahisons. Les filles, notamment, ont acquis une grande maîtrise dans l'art de

«lire les gens et les situations». Ces adolescents occupent une place à part parmi leurs pairs; on les considère comme des déviants que l'on provoque, que l'on bat et que l'on brutalise. Il est clair que ces adolescents sont des victimes à un double titre. Le schéma s'est reproduit même lorsqu'ils sont partis et ont changé d'école. La violence de leur père est reflétée à l'école. Ils ne semblent pas avoir de stratégies pour faire face à cette victimisation ultérieure. La «vulnérabilité héritée» les a laissés avec des ressources affaiblies pour éviter la violence et la victimisation à l'extérieur.

Un changement s'est produit au cours de l'étude. La perception qu'avaient les jeunes de la violence dans leur enfance a changé; aujourd'hui, ils ont une notion différente de ce qu'est la «vie normale».

Les garçons ne veulent pas devenir comme leur père et les filles sont déterminées à ne pas accepter des situations analogues à celles de leur mère. Malgré ces affirmations, il arrive que les garçons frappent leur amie en estimant qu'elle l'a bien mérité; quant aux filles, elles sont restées même après avoir été humiliées et agressées. La reproduction de la violence fonctionne donc largement comme l'indique la théorie de la transmission. Les garçons justifient leur usage de la violence en disant que les filles les y ont incités et que par conséquent ils ne sont pas responsables. Les filles qui ont été battues par leur ami lui trouvent souvent une excuse, comme l'alcool ou la drogue. Les filles prennent le blâme sur elles.

Une tendance à la violence socialement transmise pourrait être le fait des garçons, tandis que les filles se trouvent une fois de plus dans la position de la victime. Les jeunes ne veulent pas suivre le schéma parental, pourtant leur héritage social semble encore les poursuivre. Il leur est difficile de se débarrasser de leurs expériences d'enfant car elles ont laissé des traces profondes en eux. Ils ne parviennent pas à identifier le noyau, ils ne comprennent pas le pourquoi de cette violence et par conséquent ignorent ce qu'il faudrait fuir ou rejeter.

S'il ne peut rien attendre de son entourage, qu'il s'agisse de la famille, de l'école ou de la collectivité, l'adolescent(e) en est réduit(e) à faire appel à ses propres ressources et c'est précisément ce qui se passe. Les jeunes ont modifié l'existant, ils ont développé l'«aide vers l'auto-assistance». Ils ont contourné la consigne du silence sans trahir leur famille. Ils ont trouvé des mots pour exprimer ce qu'ils pensent à travers poèmes, journaux intimes, contes, nouvelles, pièces de théâtre, chansons et tout ce qu'ils ont pu imaginer d'autre. Ils ne sont plus entièrement soumis à la culture du silence. Ils se sont exprimés par l'écriture, par le théâtre ou la musique.

Survivre à la violence du milieu familial

Il faut de la force et du courage pour survivre aux conditions d'une enfance difficile comme l'ont fait ces informants. Ils s'efforcent de faire de l'invalidé un individu valide en écrivant à son sujet, en étudiant les faits de violence et de toxicomanie et en essayant de garder raison. *«Il ne peut pas pénétrer dans mon cerveau. Il ne peut pas contrôler mes pensées!»* Ils essaient de rendre visible l'invisible en faisant des fugues, en allant à la police pour demander de l'aide, en se restreignant ou en faisant la fête, en faisant des tentatives de suicide, en essayant par tous les moyens d'attirer l'attention pour que ça change. *«j'ai pensé à faire la fugue habituelle pour être recherché par la police et tout le bataclan... mais le faire une fois de plus, c'était trop. Après tout, je pouvais aller au commissariat moi-même»*. Ils essaient de faire disparaître le mal; ils prient, ils pardonnent et essaient de créer un peu de paix et de tranquillité chez eux par le déni. *«Je vais me mettre à boire. Tout de suite»*. Mais malgré tout, les jeunes peuvent perdre la bataille

pour avoir le droit de parler de leur vie et donc d'interpréter leur propre réalité. Lorsque l'issue du combat ne fait plus de doute, c'est-à-dire que le père continuera à jouir du privilège de l'interprétation, le jeune est alors prêt à abandonner. «*Je me suis dit qu'il ne me restait plus rien ... alors j'ai pris une lame de rasoir et j'ai taillé*».

Selon le tableau qu'en font les jeunes, la violence est sporadique, imprévisible, constante et effrayante. L'agression sexuelle et ses suites, alors qu'un danger mortel plane sur la mère et les enfants, sont décrits comme le pire qui puisse se produire; c'est dans ce genre de situation que la violence psychologique est le plus fortement ressentie. S'il y a des témoins, il est rare qu'ils interviennent. C'est le silence qui prévaut après un épisode violent. Ces événements sont significatifs car ils impliquent que l'expérience de vie de ces adolescents est infiniment différente de celle de leurs pairs.

Chez eux, les conditions externes se caractérisent par la proximité de la violence sexualisée. La domination masculine et les actes violents créent une atmosphère menaçante, et la consigne du silence au motif de la solidarité est imposée avec des techniques dictatoriales. Les membres de la famille vivent dans une oppression permanente et la femme est reléguée à la place qui lui revient, c'est-à-dire dans un état de subordination à peine dissimulé. La définition que j'ai utilisée pour introduire cette étude, la *proximité de la violence*, qui faisait allusion à la femme battue, ne s'applique plus lorsqu'il s'agit du vécu des jeunes. Dans 13 des 15 familles, la mère n'est pas la seule à subir la violence. Presque tous les membres de la famille sont victimes de la violence du fait d'un homme et un certain nombre de fillettes et de mères subissent des agressions sexuelles. Les informants de cette étude ne sont pas que des témoins de la violence; ils la subissent aussi physiquement. Ils sont bien plus proches de la violence que le mot «proximité» ne le suggère. Les adolescent(e)s de cette étude ne sont pas que des observateurs; en fait, ils/elles sont plongé(e)s dans la violence, ils/elles sont dans un bain de violence. La vie de ces adolescent(e)s est quotidiennement investie par la violence.

Les symptômes et les effets induits par la violence ne sont pas d'ordinaire liés à la violence sexualisée pratiquée *à la maison*. La consigne du silence et la négation de ce qu'ils ont vécu empêchent les jeunes d'asseoir leur réalité intérieure et extérieure. Le silence et la relégation dans l'invisibilité engendrent l'isolement et le sentiment profond d'être seul et impuissant. Les expériences intérieures mènent à des tentatives individuelles de résoudre les problèmes et leurs retombées émotionnelles. Les efforts que font les jeunes pour surmonter leurs conditions de vie indiquent clairement que les stratégies visant à régler les problèmes sont rarement possibles; ce qui leur reste alors sont les stratégies centrées sur l'aspect émotionnel des choses justement pour maîtriser l'émotion. N'ayant pas la possibilité d'agir, les jeunes se perçoivent comme des êtres dénués de tout pouvoir, cette situation semble générer chez eux une vulnérabilité intérieure qui ne cesse de les faire souffrir. Afin d'éviter la douleur d'une blessure ouverte, ils trouvent des stratégies visant à dissimuler qu'ils sont des écorchés. Ils se créent ainsi une carapace protectrice qui semble atténuer leur souffrance.

L'effet négatif de la violence sur le bien-être des jeunes empire lorsqu'ils sont dans l'arène sociale, à l'école et au sein de la collectivité au sens le plus large. La présence de la violence est une réalité actuelle qui se reflète dans leur âme et le contexte dans lequel s'élaborent leurs pensées et leurs actions. Quand ils ne sont pas chez eux, garder les secrets est un impératif catégorique. Il leur faut donc maintenir la distance avec les gens qu'ils rencontrent. Ils pensent qu'ils sont plus mûrs et leurs pairs les perçoivent comme étant différents. A l'école, cette

différence peut faire l'effet d'une menace pour les autres, et il se pourrait d'ailleurs qu'elle soit à l'origine des tracasseries que ces jeunes endurent. Le fait que l'adolescent soit en butte aux insultes de ses pairs et que le personnel scolaire le néglige conforte ses sentiments d'aliénation et son impression d'être indésirable et sans intérêt. Il sent qu'il ne compte pas. Le sentiment intime de méfiance à l'égard du monde adulte qu'il a appris à cultiver se renforce et produit une *double victimisation* parce que le personnel scolaire lui aussi se désintéresse de lui. A l'école, l'indifférence des adultes à son endroit est perçue plus comme une confirmation de son absence de signification que comme une trahison.

Au fil des ans, s'instaure une situation différente selon les individus et susceptible d'engendrer diverses stratégies et recherches de solution. Quelquefois, le jeune s'épuise en raison de l'énergie qu'il doit déployer pour maintenir l'équilibre entre le monde extérieur et son invisible monde intérieur.

Quelquefois, cela l'incite à établir un compromis avec son monde intérieur et à aller chercher de l'aide à l'extérieur. Les conditions qui prévalent dans l'arène sociétale deviennent alors parfaitement claires. Les acteurs professionnels collaborent pour rendre le problème invisible, pour dissimuler les crimes et faire en sorte que l'enfant soit oublié. Les actes des adultes signifient que les mesures institutionnelles prévues par la société sont inutilisables. Lorsque le jeune se heurte à cette *trahison complète* du monde des adultes, le désespoir s'installe et le sentiment d'être entièrement abandonné l'envahit.

Aux yeux de l'adolescent, la voie du salut passe alors soit par la mort du père puisque la vie ne peut commencer qu'après la mort de papa, soit par le renoncement à la vie. Pour s'en sortir, l'alternative est donc la suivante: tenter simplement de supporter la situation ou essayer d'en finir par des conduites suicidaires. Les conditions prévalantes à l'extérieur limitent les chances qu'aurait le jeune de faire face autrement à sa réalité intérieure. La présence de la violence est une question de vie ou de mort.

En revanche, ce qui pourrait également arriver, c'est que la vie prenne une tournure différente avec de l'aide puisée dans divers *facteurs de protection* issus du plus profond de l'enfant et de son environnement. L'enfant réduit au silence peut découvrir des stratégies permettant à son monde intérieur d'être entendu et vu. Par le biais de la création de textes, d'images, de musique et de mouvements, le jeune peut traiter les traumatismes de son enfance. Si le monde extérieur confirme ces créations, sa personne est par là même confirmée et son monde intérieur reconnu.

Si le jeune qui brise le tabou du silence rencontre des gens qui l'écoutent avec perspicacité, la spirale de la validation peut alors prendre son essor. Si le jeune en quête d'une aide auprès d'un autre trouve un véritable ami ou partenaire, sa solitude diminue. Si le jeune qui a besoin d'être aidé rencontre des adultes et des professionnels qui osent se débarrasser de leurs craintes et comprennent sa réalité, c'est le monde qui lui confère de la valeur. Ses pouvoirs de résistance peuvent être mobilisés, sa force intérieure confirmée et la voie vers une image positive de lui-même s'ouvre enfin.

Les adolescents deviennent des survivants, qui, malgré leurs sentiments de honte, de culpabilité, de trahison et de tristesse, sont capables de surmonter leur situation en faisant appel à leur créativité, à leur force et à leur confiance en soi. Une *volonté obstinée* peut maintenir vive

l'étincelle de la vie chez ces jeunes. En présence de la violence, il ne s'agit plus de vivre mais de survivre.

Du reste, eux-mêmes se disent des «survivants». Avoir le courage de dire non et de fixer des limites dans le respect de ses convictions est un exemple du pouvoir de survie. Mettre son imagination et ses rêves au service d'un but à atteindre et se cramponner à la certitude que l'on y parviendra en est un autre. Soulager la douleur par le pardon ou par l'abandon de plans visant à changer les autres plutôt que soi-même, investir son énergie dans des formes d'expression créatives au lieu de ressasser la situation et devenir amer sont encore d'autres expressions de la capacité de survivre.

Le fait d'être des survivants signifie que ces jeunes ont développé des qualités de résilience. Les rêves et les espoirs et même la recherche d'explications pour comprendre sont là. Toutefois, ce qui manque ce sont d'autres relations positives en dehors de la famille, l'accès à d'autres ressources que celles que leurs parents pouvaient offrir, un allié secret par exemple. Ce qui différencie encore les survivants des autres victimes de la violence familiale est un contact avec un adulte ayant de bonnes intentions. Dans mon étude, deux jeunes seulement ont pu profiter d'un tel contact et encore, de façon limitée.

Un autre trait distinctif du survivant, c'est qu'il a pris davantage de responsabilités envers la fratrie et les animaux de compagnie de la famille. Cette prise de responsabilité s'applique sans l'ombre d'un doute aux quinze adolescents/es étudiés. Tous sont conscients de la responsabilité et qu'il est juste de s'occuper des autres. Leur capacité de récupération est-elle le fruit de leur profond sentiment de responsabilité et de du fait qu'ils se sont occupés des autres? Se pourrait-il que se sentir responsable de sa mère et de ses frères et sœurs donne le sentiment d'être indispensable, d'être important? Etre indispensable peut être une raison d'exister, de continuer à vivre. Etre indispensable et obtenir une réaction positive, avoir la possibilité de construire une bonne relation peut même donner des satisfactions. Il se pourrait aussi qu'en se chargeant des autres, on fasse échec au «mal». Les adolescents peuvent s'impliquer complètement dans ce qu'ils font pour autrui et ainsi, temporairement, oublier leur propre situation. Ils se sentent responsables de la survie des autres et, par voie de conséquence, survivent eux-mêmes.

Les adolescents en tant qu'acteurs violents dans les communautés roumaines d'aujourd'hui

Anca DUMITRESCU et Elena PENTELEICIUC, Roumanie

La célébration de la Journée internationale des enfants qui, en Roumanie, est traditionnellement l'occasion pour les autorités de faire des déclarations officielles, dissimule une situation peu brillante pour les politiciens et peu flatteuse pour les responsables de la santé et de l'avenir des enfants de ce pays. Ces sombres problèmes ont été révélés par une organisation non gouvernementale qui a lancé une campagne véhémement afin de sensibiliser la société civile au drame des enfants roumains. Durant quelques jours, l'organisation «Save the Children» (Sauver les enfants - SCO) est venue troubler l'ignorance de la plupart d'entre nous. En 1999, elle a engagé une campagne à une échelle réellement nationale dont l'objectif est d'exposer les atteintes aux droits des enfants afin que ces derniers puissent se faire entendre et respecter en Roumanie.

M. Gh. Mazalu, président de «Save the Children», a présenté le rapport d'activité 1998 à la société civile en faisant référence à un événement qui risquait fort de passer inaperçu en Roumanie: «1999 a pour nous une signification particulière – la célébration du 10^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'Assemblée générale des Nations Unies, document qui a valeur de loi universelle.» C'est le 20 novembre 1989, en effet, que l'ONU a proposé cette convention au monde entier. La Roumanie a été l'une des premières nations à la signer, le 28 septembre 1990. Plus de 190 pays sont ensuite devenus les bénéficiaires potentiels de ses promesses.

Le rapport 1998-1999 de SCO met en lumière pour les organisations internationales «les images sociales» qui composent un tableau de la situation des enfants roumains dans la société postcommuniste. «En Roumanie, la situation des enfants et de leurs familles s'est détériorée. Dans un contexte marqué par l'aggravation de la pauvreté, ils représentent une catégorie sociale extrêmement vulnérable. Le nombre d'enfants abandonnés a augmenté et de nombreuses familles n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école; la tuberculose, l'anémie et l'hépatite frappent de plus en plus d'enfants tandis que la délinquance juvénile ne cesse d'augmenter.»

Selon ce rapport, publié dans la revue *Adevarul Economic* de juin 1999, 10 % des délinquants dans notre pays sont aujourd'hui des enfants et des adolescents, une statistique inquiétante dont les causes sont profondément enracinées dans l'environnement familial et les facteurs socio-économiques de la transition. A cet égard, il nous semble pertinent de souligner que parmi les modèles familiaux éducatifs de base (Becker, W. C, 1964), ceux qui sont décrits ci-dessous sont susceptibles de favoriser un comportement déviant et violent chez les enfants, en particulier au moment de l'adolescence, avec ses bouleversements physiques, affectifs et relationnels.

Le modèle éducatif libéral

Les parents qui privilégient ce modèle stimulent l'autonomie et l'indépendance de leurs enfants, leur assurant ainsi la possibilité de se réaliser, mais ils ne leur inculquent pas le respect des obligations inhérentes à l'éducation. Ces enfants deviennent égocentriques et enclins à commander mais ils manquent de maîtrise d'eux-mêmes et recherchent le succès et la popularité à tout prix, parfois en outrepassant les règles de comportement acceptables.

Le modèle éducatif autoritaire

Il s'agit d'un modèle autocratique. Dans la majorité des cas, les parents terrorisent leurs enfants au lieu de les motiver. Ce type de stimulation n'est pas tolérable car dans ce genre de comportement, les valeurs ne sont pas construites en s'appuyant sur une synthèse des dimensions cognitives, affectives et motivationnelles, mais, au contraire, en les excluant. Les adolescents élevés dans un tel contexte éducatif deviennent agressifs.

Le modèle éducatif déséquilibré

C'est un type d'éducation froide et fermée, dépourvue d'un grand nombre de dimensions motivationnelles. Les parents qui font appel à ce modèle sont des personnalités déviantes dont le niveau affectif, intellectuel et moral est peu élevé. Ils sont névrotiques, brutalisent et humilient leurs enfants sans leur permettre de s'épanouir. Les enfants et les adolescents qui vivent dans ces familles deviennent à leur tour névrotiques, égocentriques et agressifs. Au lieu de maîtrise d'eux-mêmes, ils ne montrent que des formes pathologiques de haine qui dégénèrent souvent en violence.

L'augmentation du nombre d'adolescents impliqués dans des actes de violence, actes dont les médias se font parfois l'écho, tire son origine de tels environnements éducatifs ou de l'existence de familles désunies. Beaucoup de ces adolescents sont sans parents. Le rapport de SCO indique que 2 000 enfants environ vivent dans la rue (61 % à Bucarest et 17 % à Constanța, le reste se répartissant entre les autres villes).

La pauvreté, la dépression, l'absence de moyens d'existence et de protection sociale poussent ces jeunes vers la délinquance. Ils peuvent agir individuellement ou en groupe, être les instigateurs des actes de violence ou n'être que des instruments dans les mains de malfaiteurs adultes.

Selon les enquêtes réalisées par l'Inspection générale de la police et l'Institut des enquêtes judiciaires et de la prévention, on a enregistré ces dernières années une augmentation des vols qualifiés et des agressions avec violences contre les personnes âgées, notamment les femmes seules dans les villes et les villages. Le Code pénal précise les mesures éducatives prises contre les délinquants de moins de 18 ans:

- réprimande;
- liberté surveillée;
- internement dans un centre de rééducation;

- internement dans un institut médico-éducatif.

Nous souhaitons maintenant faire quelques remarques sur l'école spéciale de rééducation avec détention de Gaiesti (comté d'Arges). Ce centre a été fondé par le ministère de l'Intérieur pour corriger le comportement de jeunes garçons ayant commis divers types de délits, allant du vol de nourriture au viol en passant par d'autres actes de violence.

Il s'agit d'une école à surveillance renforcée où des adolescents de 14 à 18 ans, qui représentent la majorité des élèves, côtoient des jeunes garçons de 8 à 14 ans ayant fui un foyer pauvre et désuni, une maison pour enfants ou une ONG protectrice et ayant vécu dans la rue en volant et en adoptant un comportement de plus en plus agressif jusqu'à ce qu'ils soient pris en flagrant délit. Dans ce centre de rééducation, les garçons vivent très chichement à cause d'une insuffisance de fonds et reçoivent une instruction en groupes de quinze élèves encadrés par un pédagogue qui les accompagne également à l'occasion de quelques activités extérieures. Ce pédagogue est chargé de rédiger régulièrement un rapport sur l'amélioration du comportement de chaque garçon. Les résultats en matière de psychothérapie et de rééducation sont assez médiocres en raison des faibles moyens financiers, du manque d'éducateurs et de la mauvaise influence qu'exercent les adolescents les plus âgés sur les plus jeunes.

Nous devons également souligner le fait que cette année, le premier projet de recherche sur «l'éducation à distance pour les jeunes des prisons roumaines» a reçu un accueil favorable lors du concours de Caracas sur les régions à hauts risques à travers le monde. Ce projet complexe était axé initialement sur deux groupes de [50] prisonniers: [50] jeunes hommes de la prison de Rahova (Bucarest) et [50] jeunes détenues de la prison pour femmes de Targosor (Ploiești), construite il y a cent ans et partiellement rénovée il y a peu de temps.

L'instruction dispensée aux prisonniers se compose de trois modules (formation professionnelle, éducation civique et éducation à la santé) d'une durée de trois mois. Les participants reçoivent à l'issue de la formation un certificat de réussite qui peut les aider à trouver un emploi lorsqu'ils sont remis en liberté.

ANNEXE

Cinq fois plus de délinquants juvéniles en 1998 qu'en 1990

Les statistiques publiées par les psychologues de l'Institut médico-légal indiquent que le nombre de délinquants juvéniles a été multiplié par cinq entre 1990 et 1998. Les chiffres qui suivent, arides et froids, sont destinés à mieux nous faire comprendre comment des enfants se transforment en criminels.

68 % des délinquants juvéniles ont entre 14 et 16 ans, période de la vie considérée comme la plus cruciale pour le processus de socialisation. 64 % d'entre eux ne sont pas scolarisés, soit parce qu'ils ont abandonné leurs études, soit parce qu'ils ne désiraient pas les poursuivre après avoir accompli quatre ou huit années de scolarité. La grande majorité des délinquants ont perdu l'un de leurs parents, voire les deux, ou viennent de foyers désunis. A cela s'ajoutent des problèmes d'adaptation: à Bucarest, la plupart des délinquants sont arrivés dans la ville à l'adolescence, depuis les villages et les communes avoisinantes (11 %) ou les autres régions du pays (54 %). En outre, les délinquants juvéniles sont issus de familles dont le niveau d'instruction est faible (5,5 % des pères et 9,9 % des mères n'ont pas été à l'école, 50,5 % des pères et 64 % des mères ont fait quatre ou huit années d'études). Dans 75 % des cas, les parents sont ouvriers. Par ailleurs, 75 % des pères et 68 % des mères consomment de l'alcool fréquemment. Le résultat est facile à prévoir: plus de la moitié des mineurs qui commettent des délits ont été battus par l'un de leurs parents.

Les conditions de vie, quant à elles, sont loin d'être idéales. Plus de la moitié des délinquants juvéniles ont vécu dans des immeubles abritant plus de 1,5 personne par pièce. Dans 60 % des cas, le revenu familial est inférieur à 50 dollars par personne et 8 % des familles n'ont aucun revenu. Détail intéressant, 10 % des mineurs qui commettent des infractions viennent de familles dont les ressources sont supérieures à la moyenne, illustrant ainsi le principe qui veut que «abondance de biens engendre le dédain». Enfin, puisque l'on ne peut commettre de délit que pendant son temps libre, il est important de mentionner que plus de 70 % des mineurs ne sont supervisés que de trois à six heures par jour ou pas du tout.

Un préjugé tenace dans ce domaine veut que la plupart des délinquants soient des Tsiganes, ce qui devrait s'avérer facile à vérifier en observant une école de réinsertion. Cependant, la réalité est bien différente: parmi les jeunes étudiés par l'Institut médico-légal (IML), près de 70 % étaient roumains. 15 % ont déclaré être des Tsiganes intégrés dans la société roumaine et 14 % des Rom. En ce qui concerne leurs «mœurs», 5 % des jeunes consomment régulièrement de la drogue, 35 % boivent fréquemment de l'alcool et plus de 80 % fument. Bien qu'il s'agisse en majeure partie de vols, les délits comprennent également des actes de violence: en groupe de trois ou quatre (type d'organisation connue sous le nom de «société des coins de rue»), les mineurs se rendent coupables de meurtres, de tentatives de meurtre ou de coups et blessures (3,5 % du nombre total des délits), de viols, de tentatives de viol et de vols qualifiés (10,8 % du total). 81 % des délinquants juvéniles ont un niveau intellectuel faible, très faible ou minimal. Des études spécialisées font également apparaître d'autres caractéristiques psychologiques importantes: grave manque de tendresse, esprit de vengeance, intolérance, tendance au mensonge, peur de la punition, désir de se faire remarquer, sentiment d'abandon, de reniement ou de solitude. A tout cela s'ajoutent des problèmes de dépression aiguë, les frustrations provoquées par la pauvreté, la peur des parents, etc.

Les racines socio-économiques des cas de violence masculine à l'égard des femmes en Russie

Vera Gracheva (Fédération de Russie)

C'est pour moi un honneur et un privilège d'avoir été invitée à ce séminaire organisé par le Conseil de l'Europe, et d'intervenir sur cette question brûlante qu'est la violence masculine.

Je ne suis pas une nouvelle venue dans ce genre de réunions puisque j'ai déjà participé à plusieurs conférences et ateliers organisés par le Conseil de l'Europe et par d'autres organisations internationales. Lors de mes séjours à l'étranger j'ai presque toujours ressenti une certaine frustration en raison du fossé immense qui existe entre le niveau élevé des mesures proposées pour lutter contre la violence (par exemple par une utilisation plus large des services Internet pour éduquer les femmes en matière d'égalité) et la possibilité presque nulle pour les femmes russes de bénéficier de ces mesures.

Si l'on met à part les experts, hautement compétents, les questions d'égalité entre les sexes, d'un point de vue terminologique et philosophique, sont totalement ignorées non seulement dans les régions reculées de Russie mais aussi dans la capitale même.

J'ai pensé que les participants au présent séminaire pourraient ne pas être totalement conscients de l'ampleur des problèmes que nous rencontrons en Russie. Nous apprécions grandement le désir sincère du Conseil de l'Europe de coopérer avec les institutions étatiques et les organisations non gouvernementales afin de parvenir à une meilleure compréhension et de nous aider à atteindre les normes européennes concernant le traitement de ce grave problème. Mais si nous voulons des résultats, nous devons parler le même langage. Mon intervention, qui souligne le rapport existant entre la situation socio-économique et le haut niveau d'hostilité et d'agressivité masculine, pourrait aider à faire avancer notre coopération dans la bonne direction.

D'une part, nos experts définissent la violence comme un phénomène social profondément ancré qui s'exprime sous plusieurs formes: physique, sexuelle, psychologique et économique. Elle peut par exemple se manifester sous la forme de comportements cruels envers les enfants, ou consister à forcer des femmes ou des jeunes filles à boire de l'alcool, à consommer des drogues ou à gagner de l'argent par le biais de la prostitution ou d'autres activités criminelles. Le phénomène social de la violence touche une famille sur quatre en Russie.

D'autre part, la violence est un acte criminel qui a ses racines dans la société et les conditions de vie.

Les statistiques sur la criminalité en Russie montrent que les conséquences néfastes des bouleversements sociaux ont commencé à se faire sentir dès le début du XX^e siècle. Elles se sont accentuées dans les années 90. Il ne serait pas faux de dire que la perestroïka et la réforme économique de notre société ont ouvert la boîte de Pandore des conflits sociaux.

La société russe, qui piétine, a toujours désespérément besoin d'être réformée. Mais la méthode qui a été choisie s'est avérée totalement destructrice. Dès le tout début, des intérêts criminels et l'économie occulte ont dominé le processus, qui ne disposait pas de la protection

juridique des nouvelles formes de coopération en matière de développement économique. L'Etat a subitement abandonné la gestion de l'économie et de l'industrie, a rejeté le monopole dont il jouissait sur le commerce avec l'étranger et sur la production d'alcool, et s'est révélé impuissant devant la privatisation de la criminalité.

Les résultats ont été dramatiques. En 1992, le nombre de personnes dont le revenu était tombé en dessous de ce que l'on considère comme le minimum vital était de 50 millions (plus du tiers de la population). 80 % de la population a vu son revenu amputé de 25 à 40 %. Le rapport entre les revenus du décile le plus pauvre et du décile le plus riche de la population, qui était de 11, est passé à 50 en 1997. 17 % de la population active ont perdu leur emploi (12 % de chômeurs officiels, et 5 % de chômeurs déguisés). Dans le même temps, les prestations sociales versées aux victimes de la crise ont tellement diminué que leur montant est devenu insignifiant.

Depuis 1992, le niveau de la consommation est redescendu à son niveau de la fin des années 60. De 30 à 40 % de la population se sont retrouvés sous le seuil de pauvreté. C'est difficile à croire, mais le salaire minimal n'équivaut plus qu'à 15 % de ce qu'on estime être le revenu minimal de survie. Enfin, plus de 14 millions de Russes n'ont plus qu'un salaire insuffisant pour leur subsistance, sans parler de celle de leur famille.

La réforme économique rapide a eu pour effet secondaire la pauvreté relative et absolue de millions de personnes, une division marquée de la population selon les revenus, le durcissement du conflit social, la criminalisation de la société, l'augmentation du nombre de crimes dus à l'alcool, etc. Un climat social extrêmement hostile est né des pertes d'emploi, des activités à temps partiel et de l'irrégularité dans le paiement des salaires.

Voilà un exemple bref mais frappant de la tension psychologique profonde qui règne: le nombre de meurtres commis dans un état de stress émotionnel a décuplé en trois ans. Le nombre total d'actes criminels a doublé. Après une courte période de relative stabilité, la crise de 1998 a laissé 40 millions de personnes sous le seuil de survie. Le revenu moyen a diminué de moitié par rapport aux années 80. Plus d'un million de salariés ont perdu leur emploi. Quatre millions sont devenus des travailleurs à temps partiel. Les psychologues savent qu'une personne sans emploi, et qui reste au chômage, est menacée par un processus de dégradation mentale et psychique, même si ses ressources financières lui permettent un niveau de vie satisfaisant.

Conséquence directe de la crise, la société a dû faire face à la montée de l'alcoolisme, de la violence sous différentes formes, de la dépression, du laisser-aller et de la frustration. L'alcoolisme s'est répandu chez les femmes, qui se sentent victimes de la «féminisation de la pauvreté». (Elles représentent 80 % des personnes qui ont perdu leur emploi pendant la crise.) Beaucoup d'entre elles ont connu le même destin que les marginaux hommes, sans domicile fixe, sans travail et faisant la quête dans la rue ou dans le métro.

Certains experts ont qualifié l'état de la société de «déliquescence spirituelle» généralisée, qui a entraîné une attitude anormale envers les femmes, un cynisme croissant dans les relations entre les deux sexes, et une tendance à la violence comme moyen de résoudre les conflits.

L'alcoolisme peut être considéré comme l'un des pires fléaux sociaux, car il favorise la criminalité sous ses différentes formes. Les chiffres sont parlants: l'activité criminelle des alcooliques est cent fois plus élevée que celle des personnes qui ne boivent pas de façon

régulière. Une croissance fulgurante et incontrôlée de la production d'alcool a indirectement été à l'origine d'une multiplication de meurtres de femmes par leur conjoint, ou ami, pendant une querelle de ménage. Avec 20 % du total, ces crimes se situent en tête des violences non sexuelles graves commises à l'encontre de la vie et de la santé des femmes. Tous sont perpétrés par des maris ou des «compagnons» sous l'influence de l'alcool. 58 % des victimes étaient elles-mêmes ivres. 80 % des femmes tuées par des hommes avaient bu juste avant le drame; une fois sur deux, le seul motif semblait être une dispute concernant la boisson. 75 % des viols ont également été commis par des hommes en état d'ivresse.

Le fardeau que supportent les familles d'alcooliques est tel qu'il suscite d'autres formes de crimes: ainsi, des parents peuvent tuer des membres «corrupteurs» de leur propre famille. (Un meurtrier sur quatre est tué par les enfants ou les frères de la victime, et les femmes tuent aussi, parfois, quand elles ne voient pas d'autres solution.)

Ces situations illustrent l'autorégulation criminelle du corps social, ou de la société elle-même: un acte criminel met fin à un comportement criminel dans un groupe social restreint.

Les viols, dont le nombre augmente – on en compte 50 000 par an – constituent un autre type de violence à l'égard des femmes. Ils résultent du durcissement du conflit social. 75 % des viols sont commis par des hommes (chômeurs, immigrés, etc.) sans source déterminée de revenu. Beaucoup d'entre eux ont des problèmes psychiques ou différents troubles sexuels.

Il est impossible de chiffrer exactement les viols ou les autres actes de violence à l'égard des femmes car les victimes hésitent à porter plainte. Par exemple, à Saint-Petersbourg, sur les 785 femmes qui se sont adressées au centre municipal d'aide aux victimes de violences sexuelles, seulement 37 ont porté plainte. La situation est identique en ce qui concerne les cas d'atteintes plus légères à l'intégrité corporelle; les chiffres sont de 13 à 16 fois inférieurs à la réalité.

Au sujet des racines sociales de la violence en Russie, il importe de prendre en compte les conséquences tragiques des événements en Afghanistan et en Tchétchénie, qui ne se limitent pas aux traces que laisse la violence extrême dans l'esprit et l'âme des combattants. Des psychiatres et des biologistes russes ont en effet avancé l'hypothèse selon laquelle des changements interviennent dans le code génétique et moléculaire des combattants ou des civils blessés ou traumatisés pendant des combats. Selon ces spécialistes, ces changements induisent un penchant vers la violence qui transparaît dans le comportement d'enfants de familles d'anciens soldats ou officiers. Les recherches menées se sont appuyées sur une gigantesque base de données constituée à partir du nombre inhabituellement élevé de remarques de parents (anciens combattants ou civils blessés) qui se plaignaient du comportement agressif de leurs enfants. Les résultats de ces travaux, s'ils sont confirmés par de nouvelles recherches, pourraient éclairer la nature de la violence masculine sur de nombreuses générations.

La violence domestique crée un cercle vicieux qui marque de son sceau les adolescents et les enfants, eux-mêmes futurs parents et maris. Elle se reproduit selon une progression géométrique, privant les enfants d'une vie familiale: ces derniers se retrouvent alors dans la rue ou sont placés dans des institutions d'Etat qui ne peuvent leur fournir des soins et une attention convenables. 160 000 enfants sont actuellement élevés dans ces institutions (orphelinats, maisons pour enfants, etc.). Dans le cas de 90 % d'entre eux, les parents négligent leurs obligations ou sont déchus de leurs droits par décision judiciaire (ou sont en détention). Et le nombre d'actes

cruels envers des enfants ne cesse d'augmenter. 70 % des traumatismes qui leur sont infligés le sont dans leur famille même. La violence contre les enfants touche une famille sur quatre.

Chaque année, 30 000 jeunes fuient la cruauté qu'ils subissent dans leur famille, 6 000 s'enfuient des institutions d'Etat, et 2 000 se suicident. 27 000 sont victimes de divers actes criminels, y compris sexuels. Dès l'enfance, ils s'adonnent à la boisson, sont impliqués dans des affaires de stupéfiants et de vols avec violence, ou sombrent dans la mendicité et la prostitution (12 à 15 % des prostitué(e)s ont moins de 16 ans). On ne peut évidemment se faire aucune illusion sur l'état de leurs futures relations familiales.

Il doit être bien clair que notre désir de dresser un tableau exact de la situation socio-économique et des racines de la violence ne signifie nullement que nous regrettons le régime précédent et l'ancien système économique. Mais nous devons admettre que la réforme rapide de la société russe a fait disparaître les garanties sociales qui permettaient aux personnes les plus démunies, aux personnes âgées, aux handicapés, aux orphelins et aux femmes, de survivre. Ces garanties n'ont pas été remplacées par d'autres mesures efficaces.

Cette brève analyse des conditions qui ont un impact direct sur la société et qui engendrent effectivement la violence domestique n'a d'autre but que de montrer l'ampleur des problèmes que nous devons résoudre dans plusieurs domaines, à savoir: la protection juridique, la restructuration du budget selon une optique sociale, la création d'un réseau de centres d'aide d'urgence pour les femmes et les enfants, la coopération entre les médecins, les enseignants, les juristes, les psychologues, les travailleurs sociaux, les économistes et bien d'autres professionnels confrontés chaque jour au problème de la violence masculine.

Il est certain que même forts de l'expérience européenne en matière de lutte contre la violence domestique, nous ne parviendrons pas à grand-chose tant que nous n'extirperons pas les causes socio-économiques de l'hostilité et de l'agressivité dans notre société, tant que l'Etat et les autorités à tous les niveaux n'agiront pas en priorité dans l'intérêt de chaque membre de notre société, tant que, enfin, nous ne parviendrons pas à établir un lien entre les droits de l'homme (leur philosophie et leur pratique) et la réforme socio-économique dans notre pays.

La contribution de l'armée et du discours militaire à la formation de l'image sociale de la masculinité

Uta KLEIN, Université de Münster, Allemagne

Les violences qui ont marqué l'ex-Yougoslavie ont révélé les aspects liés au sexe de ces phénomènes que sont le nationalisme, les conflits et la guerre. Bien que les femmes demeurent habituellement invisibles dans les situations de conflit armé et d'élaboration des politiques militaires, ces dernières années ont prouvé qu'il fallait, pour une analyse en profondeur, dépasser la formule éculée selon laquelle la guerre serait «l'affaire des hommes» et se pencher sur des faits graves qui ne laissent pas de troubler tous ceux qui sont intéressés à une société pacifique: à savoir les agressions sexuelles et les viols massifs de femmes et de fillettes en temps de guerre; les tentatives de contrôle de la sexualité des femmes et de la procréation; la prostitution et l'augmentation de la violence familiale en temps de guerre; la pénétration de flux incontrôlés d'armes dans les sociétés; l'impact de l'expérience du combat sur les hommes; la disparition de membres des familles; l'acceptation culturelle de la violence par la société et la prédominance du discours militaire.

Dans les pages qui suivent, nous tenterons de montrer en quoi la militarisation d'une société est un processus fondé sur la distinction entre les sexes et l'accusant. L'exemple d'Israël montre comment dans une région de conflit ethnique et/ou politique

- se crée une dichotomie où la défense du pays et le combat sont conçus comme un devoir national pour les hommes et la reproduction, au sens biologique et culturel du terme, comme un devoir national pour les femmes;
- le passage par l'armée peut être compris comme un rite de passage à l'âge adulte et un outil d'intégration sociale pour les hommes;
- la prédominance du discours militaire conduit à l'inégalité des sexes dans la société.

Israël constitue à cet égard un cas intéressant parce que le service militaire y est obligatoire pour les Juifs, hommes et femmes. Il n'en reste pas moins, comme nous le verrons plus loin, que l'accomplissement de ce devoir national est très largement régi par des considérations de sexe. L'armée s'avère être le principal agent de formation des rôles de l'un et l'autre sexe, produisant un type de masculinité à forte empreinte militaire et devenant de ce fait la principale source d'inégalité des sexes au sein de la société. L'exemple d'Israël montre qu'en dépit de la participation des femmes aux forces armées, il existe des liens étroits entre les conceptions en vogue de la masculinité et la position dominante de l'armée dans la société.

Combattants et procréatrices

Le nettoyage ethnique auquel il a été procédé dans l'ex-Yougoslavie est le plus récent et cruel rappel du fait qu'il importe d'étudier la façon dont la masculinité se construit à travers le nationalisme et de dévoiler que les politiques nationalistes sont un des principaux lieux de réalisation de la masculinité.

Le nationalisme, d'après Benedict Anderson, est un ensemble de constructions culturelles. Son objectif, à savoir l'édification de la nation, requiert un passé ou un présent national imaginaire (Anderson, 1991), l'élaboration de traditions (Hobsbawm et Ranger, 1983) et la construction symbolique d'une communauté (Gellner, 1983). Le nationalisme encourage une forme homosociale de liens entre individus de sexe masculin. Pour George Mosse, la masculinité moderne est au cœur de tous les types de mouvements nationalistes (1997). On a souvent évoqué le corps féminin pour parler du pays qu'habite une communauté et auquel elle a le sentiment d'appartenir. Le «corps de la nation» est une géoentité sexuée.

Les conceptions qu'ont du rôle de l'un et l'autre sexe les parties en cause et les images qui les habitent sont un des éléments inhérents aux conflits nationaux ou ethniques. Les récits les concernant définissent les obligations nationales des hommes et des femmes en termes dichotomiques¹⁷.

Ce processus est manifeste dans le conflit israélo-palestinien. Au cœur du mouvement sioniste, tard venu parmi les mouvements nationalistes européens du siècle dernier, on trouve la notion de *masculinité*. Dans l'image hautement négative de l'Exil qui y était donnée, le Juif de la Diaspora était perçu comme un être passif, craintif *et* féminin, voire efféminé. L'idéal sioniste de masculinité en était l'antithèse. La force physique et la volonté de défendre son honneur en combattant étaient les caractéristiques que l'on souhaitait développer chez le «nouveau juif», qui serait un homme d'action plutôt que de paroles (ill.1)¹⁸.

Le mouvement sioniste imaginait le «retour» des Juifs à la "mère-patrie» comme un retour à la fiancée Sion, décrivant la terre tantôt comme un amant à conquérir et à fertiliser, et tantôt comme la mère enfantant un peuple nouveau mâle.

Imaginer Sion ou, inversement, la Palestine comme une femme faisait - dans un cas comme dans l'autre - de ses défenseurs de vrais hommes (voir également Katz, 1996). Les arabes palestiniens considéraient l'invasion sioniste de la Palestine comme un viol de leur terre, en une image souvent utilisée dans la littérature anticolonialiste¹⁹.

Dans le discours nationaliste, quelqu'il soit, les femmes sont dépeintes comme les «porteuses de la nation» (Yuval-Davis, 1997) parce que perçues comme les représentantes de la collectivité. Cela signifie de coutume qu'il leur incombe d'assurer non seulement la reproduction biologique et la transition culturelle, mais aussi d'incarner l'honneur de la nation et d'en marquer les frontières (voir Yuval-Davis et Anthias, 1989).

¹⁷ Par narrations et récits, je n'entends pas seulement les textes écrits ou parlés mais, ce qui importe davantage dans le présent contexte, ceux qui sont vécus et trouvent une expression concrète.

¹⁸ On observe, au tournant du siècle, un renouveau d'intérêt pour les idéaux masculins, sur le plan physique et du comportement. On n'en citera ici comme exemple que la forme institutionnelle donnée à ces préoccupations par la création d'organisations, loges et fraternités masculines (dont le scoutisme américain en 1910) et le mouvement olympique à partir de 1896. Les «formes modernes» de masculinité sont toutefois nées du désir de trouver de nouvelles réponses aux défis posés aux rôles des hommes par l'évolution de l'économie industrielle.

¹⁹ Un homme était supposé défendre son ard et son ird, sa terre et l'intégrité sexuelle de ses femmes (Katz, 1996).

La lutte politique israélo-palestinienne s'est, dans une certaine mesure, déroulée dans le corps des femmes: Nira Yuval-Davis parle d'une «course démographique» entre les populations juive et palestinienne d'Israël (1989), comme cela se produit souvent dans les sociétés marquées par un conflit national entre deux groupes nationaux revendiquant un même territoire. Dans la société israélienne, *sécurité* et *natalité* sont considérées comme les deux indispensables composantes de la survie de l'Etat. L'accent y est mis sur la maternité, considérée comme un devoir national. Le taux de naissance de la population juive fait l'objet de vifs débats dans les médias, et les régions du pays où les palestiniens de nationalité israélienne sont en majorité ne laissent pas de préoccuper les politiciens.

Inversement, pour la population palestinienne des territoires occupés après 1967, un taux élevé de naissances est devenu une arme politique contre l'occupation. On peut constater, en se reportant aux statistiques, que les taux de fécondité de la Cisjordanie et de Gaza ont augmenté constamment depuis le début de l'Intifada (1988) jusqu'en 1992, passant de 6,84 en moyenne à 7,37, après la baisse enregistrée au début des années 80 et jusqu'en 1987 (Courbage, 1997).

Corps et sexualités revêtent une importance cruciale en tant que territoires et repères dans les récits des nations. Dans le discours propre à chaque culture, les notions relatives aux différences entre les sexes sont inséparables de l'identité sociale, telle que conçue par la culture en question, et transparaissent dans les conflits culturels. Les différences culturelles servent à souligner l'«altérité». Les femmes symbolisent dans la plupart des cas l'esprit de la collectivité; souvent conçues et présentées comme les porteuses symboliques de l'identité et de l'honneur de la collectivité, à titre personnel et collectif, elles assument la «lourde charge de la représentation», pour reprendre l'expression utilisée par Kubena Marcer en 1990. La conduite des femmes marque de ce fait les limites posées par la collectivité. Les hommes traditionalistes peuvent être les défenseurs de la famille et de la nation, mais les femmes sont réputées incarner l'honneur de la famille et de la nation: leur honte est celle de la famille, de la nation et de l'homme.

Ici encore, j'aimerais donner un exemple lié au conflit israélo-palestinien. Durant l'Intifada, dans la société palestinienne, des femmes ont été assassinées parce que considérées s'être rendues coupables de collaboration. D'après un rapport d'une organisation des droits de l'homme, plus de 100 femmes ont été assassinées durant les six années en question parce qu'on les soupçonnait de collaboration (B'tselem, 1994). On ne dispose pas de données précises à ce sujet aujourd'hui. Un rapport du Women's Empowerment Project fait état de 20 meurtres d'honneur en Cisjordanie et à Gaza en 1996. Des représentants estiment que le nombre en est infiniment supérieur. L'étude de ces cas révèle que ce terme de *collaboration* était habituellement appliqué par les familles de ces femmes et, dans la plupart des cas, par des parents de sexe masculin à des comportements considérés comme faisant «honte» à la communauté et portant atteinte à leur honneur.

Ce type de récit nationaliste empreint d'une conscience aiguë du rôle dévolu à chaque sexe se retrouve, me semble-t-il, dans d'autres conflits régionaux. Dans une étude sur les médias croates, Dubravka Zarkov (1997) montre comment la Croatie y est dépeinte comme une mère qui doit être défendue par ses fils contre l'agression serbe. Le message qui s'en dégage est que les fils doivent mourir pour défendre leur mère et qu'il faut des soldats pour défendre, en raison de sa vulnérabilité, le nouvel Etat croate.

Le service militaire, rite de passage à l'âge adulte pour les hommes

Dans la société israélienne, le *combattant* héroïque a toujours été masculin, en dépit de la présence de femmes juives dans les forces armées. Il n'y a pas lieu ici de s'étendre sur la question des femmes dans les forces de défense israéliennes. Disons très brièvement que la conscription des femmes israéliennes ne conduit *pas*, comme on pourrait le penser, à la disparition progressive de la dichotomie entre hommes et femmes. Les femmes ne sont plus astreintes au service militaire dès qu'elles se marient (!), et non pas dès qu'elles donnent naissance à un enfant, ce qui montre que la raison d'être du mariage est la procréation. Il n'y a pas place pour les femmes dans les unités combattantes, si bien qu'en Israël comme dans les autres forces armées du monde, la société considère les hommes comme les protecteurs et les femmes comme les protégées (Stiehm, 1982). Qui plus est, seuls les hommes sont appelés à faire des périodes de réserve régulières jusqu'à 52 ans au moins.

Bien que l'armée israélienne soit encore perçue comme le principal instrument d'édification de l'identité nationale²⁰, elle est devenue le fondement sur lequel repose l'image qu'ont d'eux-mêmes les israéliens de sexe masculin et une source de mobilité sociale (Klein, 1999)²¹.

Pour les juifs israéliens de sexe masculin, le service militaire fait partie intégrante de la maturation et constitue un rite de passage à l'âge adulte. Indispensable à ce titre, il est considéré ouvrir aux garçons le droit d'appartenir au cercle intérieur des hommes adultes. Il satisfait le désir typique qu'ont les adolescents de sexe masculin de sensations fortes, d'aventures et de périls, il «fournit le contexte culturel spécifique dans lequel s'effectue le passage des Israéliens à l'âge adulte» (Lieblich, Amia et Meir Perlow 1988, 45). Aussi est-il décrit et perçu par les anciens combattants comme une occasion d'accomplissement de la masculinité (voir Edna Lomsky-Feder 1992).

Dès l'école, les jeunes juifs israéliens se préparent à entrer dans l'armée. Des conférences leur sont données par des membres des forces de défense, pour leur donner des renseignements et des impressions de la vie dans l'armée israélienne. Nombre de jeunes se portent volontaires pour les unités spéciales ou suivent des cours avant l'âge de la conscription. Tous les élèves juifs des écoles israéliennes pratiquement participent tous les ans au «Yom Hakheilot», un séminaire d'une durée d'une journée, organisé en collaboration par l'école et l'armée.

Ce «Yom Hakheilot» illustre le fait que le service militaire constitue pour les garçons une expérience physique. Garçons et filles sont séparés. Des films montrant des soldats en action et le côté excitant de la vie militaire sont présentés aux garçons. Les jeunes gens s'entendent dire que les exercices physiques sont un des aspects les plus importants de la préparation au service militaire. Les filles, en revanche, ne voient pas de films sur les femmes en action. Les exigences physiques du

²⁰ Il convient d'ajouter que la plupart des citoyens palestiniens d'Israël en étant exclus, l'armée devient une ligne de clivage ethnique.

²¹ La citation ci-après de Ben Gurion éclaire mieux que nous ne saurions le faire l'impact du service militaire et de la guerre sur la différenciation des rôles de l'un et l'autre sexe : «Toute femme juive qui, pour autant que cela dépende d'elle, ne met pas au monde au moins quatre enfants en bonne santé est comparable au soldat qui se soustrait au service militaire» (dans Sharoni, 1995:96). Au cours des dernières années, on constate une certaine érosion du consensus national, due à l'Intifada d'une part et au processus de paix de l'autre (Klein, 1997). Un nombre moindre de femmes est disposé à se conformer au modèle de la mère fière d'un fils soldat.

service ne sont pratiquement pas mentionnées. Au cours des conférences et entretiens, l'accent est mis sur les aspects affectifs du service militaire, tels que la séparation d'avec les parents. Les ouvrages traitant du service militaire ne contiennent eux aussi des suggestions sur les formes d'entraînement physique à pratiquer que pour les garçons.

Le service militaire est donc une expérience intensément physique. La formation d'un individu à masculinité militaire est un exercice mettant en jeu le corps (ill.2). Pour un énorme pourcentage de jeunes de sexe masculin, le soldat faisant son service dans une unité combattante est l'idéal. La motivation à servir dans les unités combattantes reste élevée. Être un héros signifie être capable de ressentir appréhension et angoisse. Dire «J'ai peur» est un aveu que la plupart des soldats israéliens apprennent à ne pas faire durant leur entraînement, fait observer Yaron Ezrachi (1998:138). Ce sont les postes exigeant un maximum de contrôle de soi qui jouissent du plus grand prestige (les parachutistes par exemple). Un bon soldat est un soldat capable de maîtriser ses peurs.

Somme toute, en dépit de la présence de femmes, l'unité est perçue comme un groupe de mâles du même âge, un lieu de camaraderie masculine et de fraternité, une communauté de guerriers.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, dans la conscience du public, le soldat vu en tant que défenseur soit masculin. Les établissements commémorant la mémoire des soldats tombés à la guerre sont appelés *Yad banim* (soit Maison des fils) et les monuments commémoratifs montrent des femmes se séparant de fils ou de maris partant à la guerre (par exemple le monument élevé à Balfuria par Mordechai Kafri) ou des femmes soignant des soldats blessés (comme le monument élevé à Nitzanim par Moshe Ziffer)²².

La question cependant est de savoir quel effet ces expériences ont sur le comportement et les attitudes des adultes de sexe masculin.

Alors que l'entrée dans la société masculine passe par l'épreuve de force de caractère, de vigueur et de compétence que constitue le service militaire, les femmes sont définies par leur relation avec les membres masculins de la société. Leur tâche, celle de femmes, de mères ou de sœurs de soldats, est assimilable au rôle féminin des processus d'initiation.

La formation dispensée par l'armée vise, semble-t-il, à cultiver l'aptitude des jeunes à devenir des individus orientés vers l'action et l'acquisition de compétences plutôt que vers la réflexion, tendance qui trouve une expression sociolinguistique dans le style «dugri», c'est-à-dire le parler d'une rude franchise prévalent (Katriel et Neshet 1986). L'expérience de la guerre renforce cette tendance et chaque guerre contribue à accentuer les stéréotypes masculin-féminin traditionnels. S'agissant d'Israël, il convient de ne pas oublier que toute la génération active des pères contemporains a subi l'expérience éminemment traumatisante de la guerre de Yom-Kippour de 1973. Une partie considérable des jeunes de la tranche d'âge ayant dix ans de moins ont connu la guerre du Liban. Tous sont encore astreints à faire des périodes de réserve. Leur vécu, qui comprend la peur

²² La seule exception à cette règle est le monument élevé à Hulda par Batya Lishanski. Trois portraits taillés dans la pierre de Jérusalem représentant l'un un soldat inconnu, l'autre Efraïm Chizhik, chef des forces juives dans la bataille de Hulda de 1929 et le troisième sa soeur, Sarah Chizhik, tombée à Tel Hai en 1921.

de la mort, la disparition d'amis et les blessures reçues le cas échéant, les amène, en voulant paraître forts, à afficher la façade faite de dureté, de brusquerie et d'agressivité si souvent décrite.

La guerre du Golfe donne une idée de l'enchaînement qui se produit lorsque les hommes ne peuvent remplir leur rôle de protecteur. Israël n'ayant pas pris part à la guerre, les tensions inhérentes à la participation au combat ont pour la première fois été épargnées aux Israéliens. Privés d'assurer la défense du pays, ils ont été contraints à demeurer passifs. Ils ont dû rester au foyer avec leurs femmes et leurs enfants, dans des chambres étanches, ce qui a eu pour effet de saper leur identité masculine. D'après les rapports dont nous disposons, le nombre des infractions sexuelles et des formes de violence conjugale à l'égard des femmes a augmenté durant la guerre du Golfe²³.

Il n'existe pas encore de recherches vraiment poussées sur les liens entre l'orientation militaire de la société et la violence familiale en Israël. Le nombre des femmes tuées par leurs partenaires ou parents de sexe masculin est élevé, compte tenu de la taille et du chiffre de la population de l'Etat d'Israël: les statistiques parlent de quelque 73 à 127 assassinats de femmes au cours des années 1990 à 1995²⁴, ces chiffres comprenant seulement les maris et conjoints dans le premier cas et les partenaires et autres parents de sexe masculin dans le deuxième. En 1991, année de la guerre du Golfe, 35 femmes ont été tuées par leur partenaire. En parcourant les journaux, on apprend que 25 % ont été tuées à l'aide d'armes à feu, appartenant souvent aux forces de défense. Dans certains cas, le lien entre la violence durant le service militaire dans les territoires occupés et la violence au sein de la famille est manifeste. Dans un cas, un soldat, qui avait tiré sur une jeune palestinienne assise en train de lire sur le seuil de sa maison en 1989, la tuant, a tiré deux ans plus tard en 1991 sur sa petite amie israélienne qui avait décidé de le quitter. Je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur le sens de cette observation: en général, ce sont les hommes en Israël qui effectuent des opérations militaires qui sont les blessés et les tués. Mais ce sont les femmes qui deviennent les cibles de violences commises par des hommes appartenant à leur société du fait d'une agressivité accrue.

Les hommes relatant leur expérience à l'armée disent souvent y être devenus une autre personne. Les compte rendus émanant de soldats ayant fait leur service dans les territoires occupés, notamment durant l'Intifada, montrent le processus de brutalisation auquel ces jeunes ont été soumis.

²³ Voir par exemple le rapport d'Israël à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 1995, p.46.

²⁴ Le rapport de l'Etat d'Israël à la Commission CEDAW en 1997 fait état de 73 meurtres de femmes entre 1990 et 1995 par leurs «maris ou conjoints». Le rapport sur «La prévention du crime et le traitement des délinquants en Israël», de l'Etat d'Israël, 1995 mentionne 104 meurtres par des «partenaires ou boyfriends» entre 90 et 94. Le Women's Network israélien parle de 127 meurtres par des «maris, partenaires ou autres parents proches» au cours des années 90 à 95 (Women in Israël. Information and Analysis, 1996).

La prédominance du discours militaire conduit à l'inégalité des sexes dans l'ensemble de la société

Le rôle central joué par les forces de défense a, on s'en doute, un impact sur la place faite à l'un et l'autre sexe dans la vie publique. De ces effets, nous nous bornerons ici à en évoquer deux, ceux intéressant le monde du travail et la politique.

Les hommes qui remplissent les missions et les tâches les plus dangereuses en retirent des avantages par-delà la vie militaire dans la vie civile. En raison de la place occupée par l'armée dans la société israélienne, le service militaire présente une importance cruciale pour toute carrière civile. Avoir appartenu aux plus hauts échelons de l'armée ouvre l'accès à des postes importants et influents dans la vie publique. Leur service dans les forces de défense israéliennes constitue pour la plupart des officiers supérieurs un marche-pied dans leur carrière civile ultérieure. Phénomène qui automatiquement se traduit par une discrimination à l'égard des groupes qui ne sont pas incorporés dans l'armée et, au premier chef, à l'égard des Israéliens arabes musulmans de l'un et l'autre sexe. Les Juifs israéliens retirent de leur service militaire un capital social, des contacts, un réseau de relations utiles à leur carrière professionnelle et des avantages de nature tant matérielle que symbolique. Le capital accumulé par les femmes juives n'est en revanche guère apprécié sur le marché du travail civil.

Les hommes convertissent le rang atteint dans l'armée en un rang dans les divers partis politiques. Avoir servi dans l'armée est considéré comme une condition préalable à la nomination à un poste public. Le pourcentage des femmes à la Knesset depuis la création de l'Etat d'Israël n'a jamais été supérieur à 10 %, soit un chiffre inférieur à celui atteint par les femmes dans n'importe quelle démocratie européenne²⁵!

Au cours de la campagne électorale cette année, plusieurs organisations féminines ont posé dans un appel au public le problème de la fixation de l'électorat sur les dirigeants masculins ayant des antécédents militaires (ill.3). D'anciens généraux ont créé de nouveaux partis et des politiciens se sont targués d'avoir l'appui de militaires de haut rang.

Dans le nouveau gouvernement, une seule femme, Dalia Itzik, a été nommée ministre dans un cabinet qui devait à l'origine compter trente trois membres. Au bout de quelques mois, en août, le Premier ministre a nommé cinq ministres de plus, dont une deuxième femme, Yael Tamir. L'attention portée au passé militaire se manifeste également dans les homepages des membres de la Knesset sur Internet: leur rang dans l'armée y figure immédiatement après les diplômes et la profession dans le cas des membres masculins du Parlement.

Le nombre de femmes dans les pouvoirs locaux a lui aussi été extrêmement limité. Depuis la création de l'Etat, six femmes seulement ont été à la tête de conseils locaux, dont aucune dans une ville ayant plus de 10 000 habitants. On ne compte actuellement que deux femmes dirigeant un conseil local. L'arène politique est dominée par des hommes qui, durant les dix à quinze dernières

²⁵ La division ethnique et nationale est manifeste. Sur les 52 représentantes femmes qu'a comptées la Knesset jusqu'en 1992, 5 seulement étaient nées dans des pays de langue arabe et aucune israélienne palestinienne n'avait à cette date été membre du Parlement israélien.

années, ont, la quarantaine venue, pris leur retraite avec le rang de général et sont entrés dans le monde des affaires ou la vie politique.

Un même processus a, semble-t-il, cours chez les deux parties au conflit régional: en observant la formation de l'Etat palestinien, on constate que jouissent d'un traitement hautement préférentiel les hommes qui ont combattu dans les rangs du mouvement de libération et qui ont été emprisonnés durant l'Intifada ou avant.

Conclusion

Qu'entend-on par société militarisée?

D'après l'ouvrage classique de Betty Reardon *Sexism and the War System*, le militarisme est un système de croyances «fondé sur l'hypothèse que les valeurs et les politiques militaires assurent une société où règnent l'ordre et la sécurité» (1985, 14). Le militarisme, y lit-on encore, «révèle les excès auxquels conduisent les traits généralement qualifiés de machisme, terme qui à l'origine dénotait la force, le courage et le sens des responsabilités requis pour remplir les fonctions sociales masculines» (15). Le fait qu'une société soit ou non en état de conflit n'est pas, à proprement parler, le seul facteur permettant de la qualifier de militariste. Il faut également considérer, comme l'a fait David Morgan, la part faite à la formation militaire dans la formation des citoyens masculins, le pourcentage des dirigeants politiques ayant des antécédents militaires, la présence des uniformes militaires dans la vie publique et les variables économiques, notamment le pourcentage des ressources nationales consacré aux dépenses militaires (1994).

Nous espérons avoir réussi à montrer que l'armée et le discours militaire sont, à notre sens, le principal agent de formation des relations entre les sexes dans la société israélienne.

Les indicateurs suivants, établis à partir de notre étude, devraient être utilisés pour évaluer l'influence de l'armée sur l'image de la masculinité dans les sociétés :

- ▶ L'armée est-elle le *principal agent* servant à forger l'identité masculine?
 - service militaire obligatoire/armée composée de volontaires;
 - possibilité d'opter pour une autre forme de service (portée et durée de cette autre forme de service);
 - pourcentage d'une tranche d'âge déterminée optant pour le service militaire;
 - reconnaissance par la société de l'objection de conscience.
- ▶ Eléments de la formation de l'intégration sociale par le canal de l'armée:
 - langage militaire;
 - dévalorisation des traits considérés comme féminins;
 - formation de liens de camaraderie masculine;

- exercices et instruction militaires;
 - rituels de soumission;
 - présence de recrues féminines.
- ▶ Prédominance des militaires dans:
- la sphère privée;
 - l'arène politique;
 - la vie publique.
- ▶ Importance des dépenses au titre de la défense.

* * *

Bibliographie

Anderson, Benedict (1991). *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalisms*. London: Verso [1983].

B'tselem (1994). Collaborators in the occupied territories: *Human rights abuses and violations*. Jerusalem.

Courbage, Y. (1997). *La Fécondité Palestinienne des Lendemain d'Intifada*. In: Population 52, January.

Gellner, Ernest (1983). *Nations and Nationalism*. Ithaca, New York: Cornell University.

Hobsbawm, Eric J. and Terence Ranger (ed.) (1983). *The invention of tradition*. Cambridge: Cambridge University.

Katriel, Tamar and P. Neshet (1986). Gibush: *The rhetoric of cohesion in Israeli school culture*. In: Comparative Education Review 30, 2, pp. 216-232.

Katz, Sheila Hannah (1996). *Adam and Adama, ,ird and Ard: En-gendering political conflict and identity in early Jewish and Palestinian Nationalisms*. In: Deniz Kandiyoti (ed.)(1996). *Gendering the Middle East. Emerging Perspectives*. London/New York: I.B. Tauris Publishers.

Klein, Uta (1997). *The gendering of national discourses and the Israeli-Palestinian conflict*. In: European Journal of Women's studies, Vol.4, 3, pp. 341 - 351.

Klein, Uta (1999). *'Our best boys' - The gendered nature of civil-military relations in Israel*. In: Men and Masculinities, Vol.2, 1, pp. 47-65.

Lieblich, Amia and Meir Perlow (1988). *Transition to adulthood during military service*. In: The Jerusalem Quarterly, 47, pp. 40-76.

Lomsky-Feder, Edna (1992). *Youth in the shadow of war - war in the light of youth: Life-stories of Israeli veterans*. In: K. Hurrelmann a.o. (ed.). *Adolescence, careers, and culture*. Berlin.

Morgan, David H.J. (1994). *Theater of War. Combat, the Military, and Masculinities*. In: Harry Brod, Michael Kaufman (ed.). *Theorizing Masculinities*. California et al.

Mosse, George Lachmann (1997). *Das Bild des Mannes. Zur Konstruktion der modernen Männlichkeit*. Frankfurt a.M.

Reardon, Betty (1985). *Sexism and the War System*. New York: Teachers College Press.

Stiehm, Hicks (1992). *The Protected, the Protector, the Defender*. In: *Women's studies international Forum*, 5, 3/4, pp. 367-376.

Yuval-Davis, Nira (1989). *National Reproduction and the 'Demographic Race' in Israel*. In: Nira Yuval-Davis and Floya Anthias.

Yuval-Davis, Nira (1997). *Gender and Nation*. London et al.: Sage Publications.

Yuval-Davis, Nira and Floya Anthias (1989). *Women, nation, state*. Houndsmills, Basingstoke: The macmillan press ltd.

Zarkov, Dubravka (1997). *Pictures of the Wall of Love: Motherhood, Womanhood and Nationhood in Croatian Media*. In: *The European Journal of Women's Studies*, Vol.4, 3, pp. 305-330.

La violence masculine à l'encontre des femmes et des enfants en temps de guerre

Dubrovka KOCIJAN HERCIGONJA, Croatia

La violence à l'encontre d'autrui tient à de nombreux facteurs, mais c'est fondamentalement le résultat de la structure de la personnalité d'un être brutal, le produit des facteurs bio-psycho-sociaux qui l'ont influencé au cours de son développement. Or, la violence du temps de guerre n'est pas la même que celle du temps de paix, même si dans l'une et l'autre situation il existe des personnes violentes.

En temps de paix, du fait de nombre de facteurs psychologiques, biologiques et sociaux, des individus ou des groupes développent des déviations psychopathologiques. L'agression apparaît alors pour satisfaire certaines de ces déviations et pulsions pathologiques. En temps de guerre, l'individu brutal agit comme en temps de paix, mais ses actes bénéficient souvent de l'impunité, quand ils ne sont pas récompensés. En revanche, des personnes qui agissent avec violence durant un conflit n'ont jamais un comportement violent en temps normal. Alors pour quelle raison un individu moyen normal devient-il agressif, surtout envers les femmes et les enfants? Une analyse des guerres du passé montre que cette violence est caractéristique de certaines guerres et qu'elle a pour objet de démoraliser l'ennemi. Le rôle principal n'est tenu ni par les femmes ni par les enfants mais par l'homme, l'ennemi à qui il convient de faire du mal et qui doit être vaincu; les femmes et les enfants ne sont que des instruments à cette fin. Telles sont les guerres depuis un siècle; je crois que cette constatation s'applique surtout aux sociétés patriarcales de certains pays où la femme n'a aucun droit et, de ce fait, c'est à l'homme qu'il incombe de la protéger et d'être le gardien de son honneur. Dans ce contexte, une femme est épouse et mère mais n'est pas une personne. Par conséquent, en temps de guerre, ce n'est pas la femme qui est punie, mais son mari qui n'a pas su la protéger, elle et ses enfants. Dans les pays où les femmes sont émancipées, l'agresseur s'en prend à la femme en tant que personne mais là, c'est une autre histoire.

Dans la guerre qui s'est déroulée en ex-Yougoslavie, je crois qu'il y a eu des éléments d'agression envers les femmes et les enfants qui étaient des moyens d'atteindre les hommes, certes, mais aussi une manière de s'en prendre au pays tout entier. Je citerai quelques cas plus loin.

En guise d'introduction, je me propose de présenter ici les résultats d'une recherche que j'ai effectuée avant la guerre, en 1989. Je travaillais à l'époque dans un hôpital militaire, à Zagreb, capitale de la Croatie, dans le service de psychiatrie. Le service recevait essentiellement de jeunes soldats en crise, incapables qu'ils étaient d'accepter l'armée, son organisation et la séparation d'avec leur famille. J'ai analysé les différences à l'aide de tableaux cliniques établis par nationalité. En ex-Yougoslavie, la loi interdisait aux jeunes hommes de faire leur service militaire dans leur pays d'origine. Je n'ai donc étudié que des soldats venant d'autres républiques: Slovaquie, Bosnie-Herzégovine, «ex-République yougoslave de Macédoine», Serbie et Kosovo. J'avais constitué un échantillon de jeunes soldats âgés de 18-19 ans, qui avaient terminé, ou presque terminé, leurs études secondaires. Ils se trouvaient donc tous dans une république étrangère et dans une ville inconnue, mais les organisations militaires étaient quasiment

identiques. Les réactions de ceux qui ne pouvaient accepter la structure, les conditions et la séparation d'avec leur famille variaient selon leur nationalité et l'analyse montre qu'elles étaient caractéristiques de l'histoire de leur république d'origine. Certains types de comportement avaient des corrélations statistiquement significatives avec la nationalité. Le comportement le plus courant était marqué par l'agressivité, l'alcoolisme, la dépression et des tentatives de suicide. Deux ans plus tard la guerre éclatait, et j'ai eu la confirmation que mon échantillon reflétait les caractéristiques générales de la population des républiques étudiées désormais en guerre. Si j'insiste sur ce fait, c'est pour que l'on saisisse mieux pourquoi certaines choses se produisent dans un conflit et pourquoi la guerre a été si cruelle dans certaines zones de l'«ex-Yougoslavie».

Cas 1

Une femme musulmane, âgée de 36 ans, originaire d'un village de Bosnie centrale à population mélangée, arriva pour suivre une thérapie, après s'être enfuie avec ses deux enfants, un petit garçon de 10 ans et une fillette de 7 ans. Son médecin me l'avait envoyée en raison de ses symptômes dépressifs.

De son anamnésie, il est ressorti que, avant la guerre, ses voisins étaient musulmans et serbes. Ils avaient des rapports amicaux et leurs enfants étaient élevés ensemble. Vint la guerre qui divisa Serbes et Musulmans. Les hommes de confession musulmane durent s'enfuir du village pour ne pas être tués en laissant derrière eux leurs femmes et leurs enfants. Ma patiente fut emmenée avec ses enfants dans les montagnes, dans une ferme où campait un groupe de soldats serbes, commandé par son voisin. Elle fut violée quotidiennement trois mois durant, surtout par son voisin sous les yeux de ses enfants. Les viols étaient particulièrement brutaux et agressifs au retour des combats où nombre de militaires avaient été tués ou blessés. Quand cette femme demanda à leur chef, son ex-voisin, pourquoi il se conduisait de la sorte, alors que naguère elle était comme une soeur pour lui, il répondit: «... c'était avant, maintenant tu es une putain "ustaska". A présent ton mari se bat avec Tujman, mais on verra la tête qu'il fera quand nous lui raconterons ce que nous avons fait à sa femme».

Ma patiente ne fit presque aucun progrès durant sa thérapie; elle était tombée dans une dépression profonde et suicidaire. Lors d'un entretien elle me dit : «Ne vous occupez pas de moi. Je ne veux pas vivre parce que je ne peux plus regarder mon fils en face à cause de la honte que je lui ai causée». Plus tard, elle est partie pour la Suède et j'ignore ce qui lui est arrivé ensuite.

La dépression et les pensées suicidaires sont des réactions à la honte que son viol avait causé à son fils. Cela prouve qu'agresser une femme est une attaque qui vise essentiellement l'homme. Il existe de nombreux exemples où des femmes ont été jetées dans un camp de détention et violées tous les jours. Quand elles tombaient enceintes, on les gardait dans le camp jusqu'au moment où elles étaient sur le point d'accoucher. On les renvoyait alors en Croatie pour se montrer à leur maris et à leurs fils avec ce message: «...maintenant votre mari devra nourrir un petit Serbe» ou bien «votre mari ne pourra plus jamais dormir tranquille après vous avoir vue comme ça». Certaines de ces femmes essayèrent de se suicider après leur retour en Croatie et d'autres abandonnèrent leur enfant dès sa naissance, en refusant de le voir.

Cas 2

Deux sœurs de Vukovar, une ville croate en ruines, furent jetées dans un camp de détention dans cette ville. L'une était âgée de 17 ans et avait une petite fille de quelques mois; sa soeur était une fillette de 7 ans. Le mari de la soeur aînée était un soldat croate. La jeune femme fut violée tous les jours dans le camp devant sa petite soeur qui devait tenir le bébé et l'empêcher de pleurer parce que «si le bébé pleurait, ils la tueraient». Les violeurs passaient leur temps à envoyer des messages à son mari sur le front pour lui apprendre ce qu'ils faisaient à sa femme. Plus tard, la petite soeur fut violée à son tour.

J'ai présenté ces cas pour tenter d'expliquer le processus d'une violence dont le but est de toucher l'ennemi là où il est le plus vulnérable. Des femmes m'ont dit qu'il y avait des soldats serbes qui refusaient de participer à ces viols, mais alors on les menaçait de mort. La politique de cette guerre consistait donc à détruire l'ennemi, à mettre à mal sa femme et ses enfants, à détruire les églises, les racines, les cimetières, à détruire l'avenir.

Conclusion

La question à laquelle nous voulons qu'on réponde demeure encore sans réponse:

D'où vient cette agressivité masculine envers les femmes et les enfants en temps de guerre?

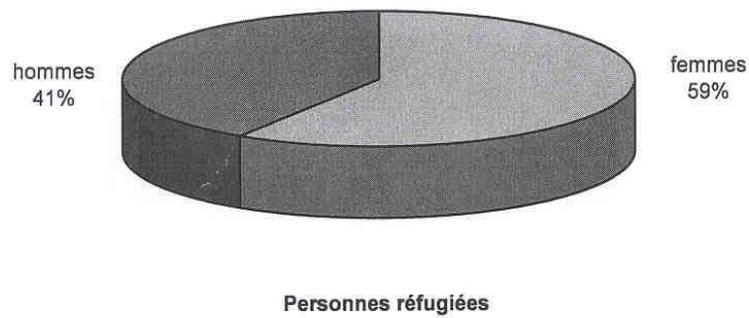
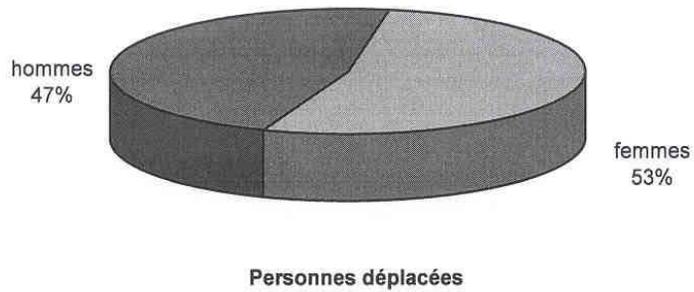
A mon avis, les causes sont les suivantes:

1. la politique et les manipulations des individus par des politiciens qui font intervenir des facteurs socioculturels et des caractéristiques psychologiques;
2. la peur;
3. les effets de l'alcool et de la drogue;
4. les actes de personnes psychologiquement déviantes, poussées dans la guerre par des politiciens qui souvent récompensent leur comportement.

FEMMES REFUGIEES ET DEPLACEES

PERSONNES REFUGIEES ET DEPLACEES

	Personnes déplacées	Personnes réfugiées
FEMMES	103671	111017
HOMMES	91584	76767
TOTAL	195255	187784

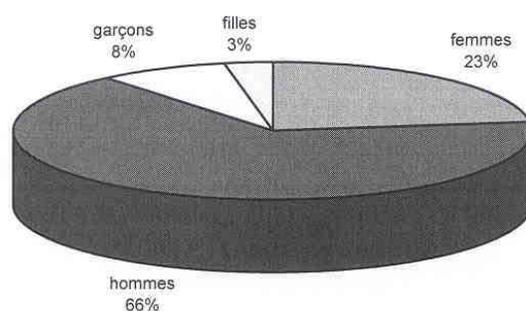


**FEMMES BLESSEES ET TUEES PENDANT LA GUERRE
SUR LE TERRITOIRE CROATE**

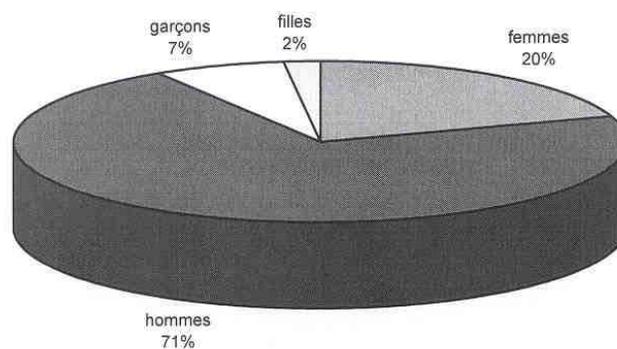
FEMMES BLESSEES ET TUEES PENDANT LA GUERRE

	Blessés	Enfants blessés (moins de 18 ans)	Tués	Enfants tués (moins de 18 ans)	Total
Femmes	1973	222	766	73	3034
Total des civils	7647	949	2822	260	11678
%	25,8	23,39	27,14	28,08	25,98

Civils blessés



Civils tués



Source: Division de l'information et de la recherche, ministère de la Santé, République de Croatie, 1994.

FEMMES FAITES PRISONNIERES ET DETENUES PENDANT LA GUERRE

PRISONNIERES ECHANGEES EN PROVENANCE DE CAMPS DE DETENTION

Camp de détention	Faites prisonnière à	Nb de femmes détenues	TOTAL
SREMSKA MITROVICA (SERBIE)		121	
BEGEJICI (SERBIE)		48	
STAJICEVO (SERBIE)	Slavonie orientale	5	524
BEOGRAD (SERBIE)	surtout de Vukovar	4	70,72%
NIS (SERBIE)		4	
VUKOVAR-VELEPROMET*		298	
BELI MONASTIR*		3	
DIVERS		41	
GLINA*	Zone de Sisak et de Karlovac	10	
PLASKI*		3	15
SLUNJ*		1	2,02%
DIVERS		1	
STARA GRANISKA*	Slavonie occidentale	14	38
BUCJE*		24	5,13%
KININ*	Dalmatie, surtout	39	45
BILECA	Zone de Zadar	6	60,07%
DIVERS		119	16,06%
TOTAL		741	

*Camps de détention sur le territoire de la République de Croatie actuellement occupé

FEMMES DETENUES DANS DES CAMPS DE DETENTION ECHANGEES, CLASSEES PAR TRANCHE D'AGE

	0-18 ans	19-30 ans	31-45 ans	46-60 ans	60 ans	inconnu	TOTAL
FEMMES	26	56	116	188	198	157	741
%	3,51	7,56	15,65	25,37	26,72	21,19	100

DUREE MOYENNE DE DETENTION DES PRISONNIERES

JOURS 85,64

Source: Commission pour les personnes détenues et disparues. Bureau du gouvernement pour les victimes de la guerre, janvier 1995.

**VIOLS ET SEVICES SEXUELS INFLIGES AUX FEMMES DURANT LA GUERRE
SUR LE TERRITOIRE CROATE**

FEMMES VIOLEES, AU DIRE DE TEMOINS*

Témoins du fait	Nombre
Mari	2
Enfants	3
Parents	1
Enfants et parents	1
Voisins	6
Groupe inconnu de personnes	7
Groupe connu de personnes	3
Sans témoins	31
TOTAL	54

*Le tableau indique le nombre de femmes violées et ayant subi des sévices sexuels, documentation médicale complète.

CONSEQUENCES DU VIOL

	Nombre
Grossesse et accouchement	4
Grossesse et avortement	6
Autre	44
TOTAL	54

AUTRES INFORMATIONS SUR LES FEMMES VIOLEES

Mauvais traitements additionnels infligés aux femmes violées	30 femmes
La plus jeune fille violée	7 ans
La femme violée la plus âgée	72 ans

VIOLS COMMIS SUR LE TERRITOIRE CONTRÔLE PAR L'UNPROFOR*

Secteur	Nombre
Est	17
Ouest	1
Nord	5
Sud	3
TOTAL	26

*Données obtenues par des ONG auprès de personnes présentes dans la zone. Ces données couvrent la période allant d'avril 1992 à septembre 1994.

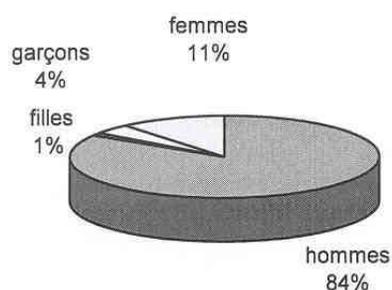
Source: Division de l'information et de la recherche, ministère de la Santé, République de Croatie, 1995.

Femmes invalides de guerre à la suite du conflit sur le territoire de la Croatie

PROPORTION DES FEMMES INVALIDES DE GUERRE PAR RAPPORT A LA POPULATION CIVILE INVALIDE DE GUERRE

	ADULTES	ENFANTS (- de 18 ans)	TOTAL
Nb total des civils invalides de guerre	2060	108	2168
Femmes	233	23	256
%	11,31	21,3	11,81

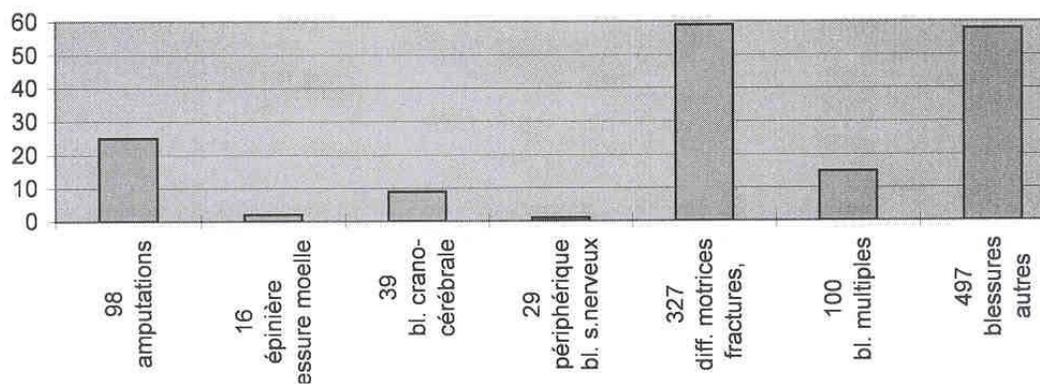
Civils invalides de guerre



FEMMES DEVENUES INVALIDES DE GUERRE, CLASSEES PAR TYPE DE BLESSURE

	amputations	blessure moelle épineière	bl. crano-cérébrale	bl. s.nerveux périphérique	fractures, diff. motrices	bl. multiples	autres blessures
TOTAL	98	16	39	29	327	100	497
Femmes	25	2	9	1	59	15	58
%	25,51	12,5	23,08	3,45	18,04	15	11,67

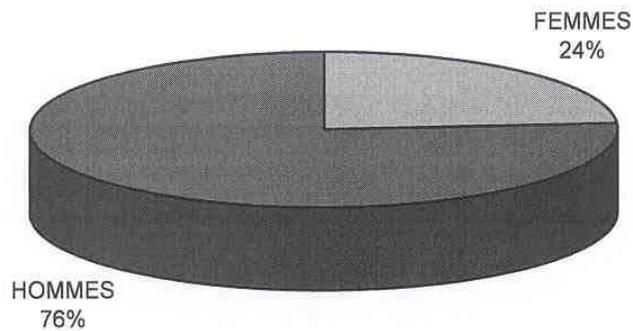
Femmes devenues invalides de guerre, classées par type de blessure



Femmes enlevées et disparues

Personnes enlevées et disparues par sexe

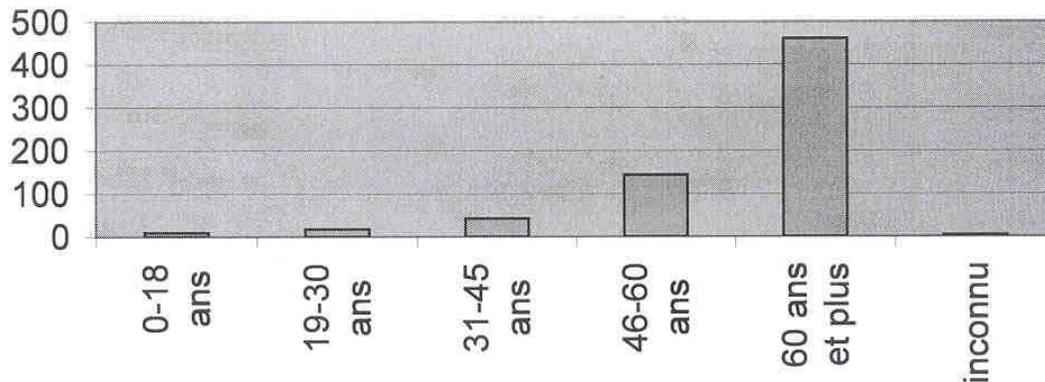
	%	Nombre
FEMMES	23,96	677
HOMMES	76,04	2149
TOTAL	100	2826



FEMMES ENLEVEES ET DISPARUES, PAR AGE

	0-18 ans	19-30 ans	31-45 ans	46-60 ans	60 ans et plus	inconnu	TOTAL
FEMMES	9	18	42	144	461	3	677
%	1,33	2,66	6,2	21,27	68,09	0,44	100

FEMMES ENLEVEES ET DISPARUES



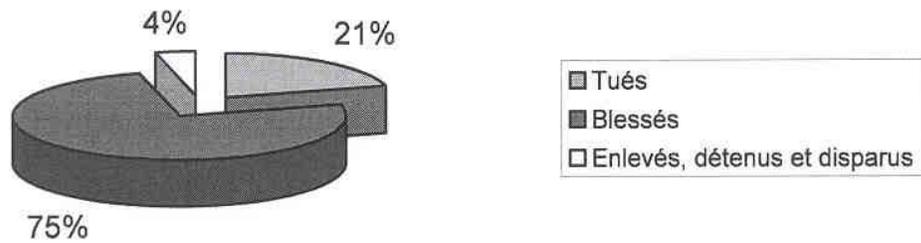
Source: Commission pour les personnes détenues et disparues. Bureau du gouvernement pour les victimes de guerre, janvier 1995.

ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE

14 février 1996

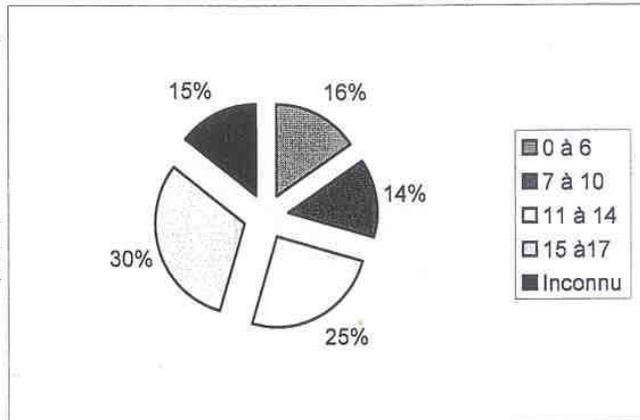
NOMBRE ET CATEGORIES D'ENFANTS VICTIME DE LA GUERRE	
	Nombre
Tués	268
Blessés	971
Enlevés, détenus et disparus	51
Total:	1290
Enfants dont les parents sont portés disparus	900
N'ayant plus qu'un parent	5497
Ayant perdu leur père et leur mère	74
Enfants déplacés	45448
Enfants-réfugiés de Bosnie-Herzégovine	58101

Enfants directement victimes

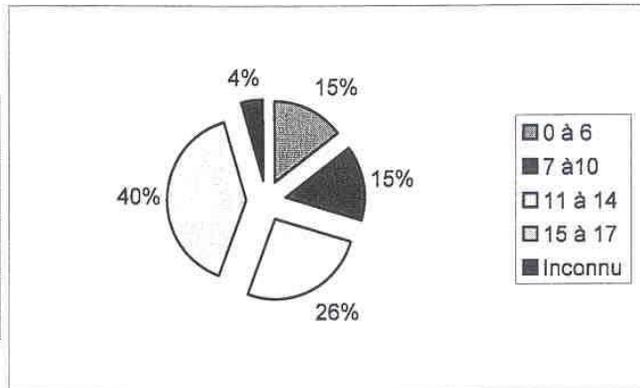


ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE
14 février 1996

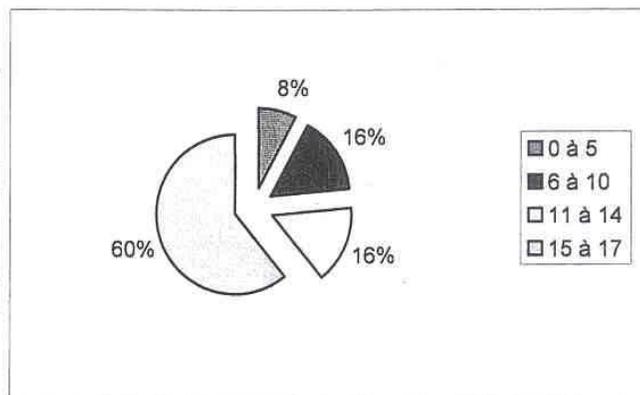
Tués âge	Nombre	%
0 à 6	42	15,67
7 à 10	37	13,81
11 à 14	67	25
15 à 17	83	30,97
Inconnu	39	14,55
Total :	268	100



Blessés âge	Nombre	%
0 à 6	144	14,83
7 à 10	145	14,93
11 à 14	250	25,75
15 à 17	389	40,06
Inconnu	43	4,43
Total :	971	100



Enlevés, détenus et disparus âge	Nombre	%
0 à 5	4	7,84
6 à 10	8	15,69
11 à 14	8	15,69
15 à 17	31	60,78
Total :	51	100



**NOMBRE DES VICTIMES DE LA GUERRE CORRELE AVEC LE NOMBRE TOTAL
DES HABITANTS DE LA CROATIE ET DES CROATES VIVANT AUX ETATS-UNIS**

14 février 1996

Nombre des victimes de la guerre corrélié avec le nombre total des habitants			
	Croatie		USA
Population	4762258		248709873
A. Personnes victimes de la guerre			
Catégories	Nombre	%	Nombre
Tués	10,668	0,22	557,138
Blessés	37,18	0,78	1,941,733
Enlevés, détenus et disparus	2,795	0,06	145,969
Echangés et remis en liberté	6,714	0,14	350,64
Déplacés	180,003	3,78	9,400,693
Revenus	13,736	0,29	717,365
Réfugiés	186,128	3,91	9,720,572
B. Enfants victimes de la guerre			
Catégories	Nombre	%	Nombre
Tués	268	0,01	13,996
Blessés	971	0,02	50,711
Enlevés, détenus et disparus	51	0,0011	2,663
Enfants dont les parents sont portés disparus	900	0,02	47,003
N'ayant qu'un seul parent	5497	0,12	287,082
Ayant perdu leur père et leur mère	74	0,002	3,865
Enfants déplacés	45448	0,95	2,373,531
Enfants réfugiés de Bosnie-Herzégovine	580101	1,22	3,034,336

L'optique du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Euro) sur la question de la violence

Kirsten STAEHR JOHANSEN, OMS-EURO, Danemark

Résumé du rapport

C'est surtout en Amérique du Nord que l'on a procédé à des recherches sur la violence à l'égard des femmes enceintes et ses incidences périnatales. Jusqu'à une date récente, il n'existait qu'une seule étude à ce sujet en Europe (celle du D^r Berit Shei, consultante de l'OMS/Euro sur la santé des femmes, 1988, Norvège). Aujourd'hui, cette question est, dans la région européenne, au centre de plusieurs projets qui se rattachent directement ou indirectement aux programmes de l'OMS/Euro.

Une étude suédoise (ayant pour auteur Lena Widding Hedin, de l'université de Göteborg) et une étude britannique (de Lauren Bacchus) ont été achevées cette année. Il s'agit dans les deux cas d'études de prévalence, axées sur les incidences obstétricales, dont l'importance tient à leur retentissement sur la pratique clinique.

L'OMS/Euro réalise actuellement sur ce thème plusieurs projets, qui ont été intégrés à divers plans de travail du programme d'ensemble. Les plus significatifs sont:

- l'enquête nationale menée au Tadjikistan dans le cadre du Programme pour la santé de la mère et de l'enfant;
- la collecte, l'analyse et la synthèse des données relatives à la violence en cours de grossesse, qui font partie du projet OBSQID (Gestion de la qualité et développement des soins périnataux) réalisé dans le cadre du Programme pour la qualité des soins et des techniques.

Cette question figure aussi dans le Programme pour la santé mentale.

Ces projets comprennent des enquêtes portant aussi bien sur des hommes violents que sur des hommes non violents.

1. L'enquête nationale au Tadjikistan

Il s'agit d'une enquête nationale sur la violence en cas de conflit armé. Elle est essentiellement axée sur l'expérience féminine de la violence, mais elle porte aussi sur les rôles dévolus aux deux sexes et sur la perception masculine de la violence.

2. La violence en cours de grossesse, les facteurs de risque, la prévention et l'intervention

Partie intégrante du projet OBSQID, cette enquête aborde directement le problème de la violence liée à la grossesse.

En 1997, on a incorporé des questions sur la violence parmi les cinquante indicateurs et paramètres de la fiche d'information de base, qui contient des données périnatales concrètes. On y a également inséré une question sur le bien-être du père.

Cette étude pilote comparative a pour objet d'identifier les personnes qui risquent d'être exposées à la violence conjugale dans différents milieux culturels et différentes régions.

Puisqu'il s'agit essentiellement d'une étude de prévalence intéressant plusieurs pays européens (Belgique, Danemark, Israël, Malte, Albanie, Pologne, Slovaquie, Estonie, Géorgie, Kirghizistan et Russie), elle est destinée à mettre en lumière l'ampleur transculturelle du problème de la violence en cours de grossesse.

La partie qualitative de l'étude comprend des interviews de femmes, dont la plupart ont été menées dans des asiles féminins de Copenhague (1997-1998) et des interviews d'hommes violents et non violents (au Danemark). L'accent est placé sur ce que ressentent les hommes devant la grossesse de leur partenaire. Or, les réponses recueillies font bien apparaître le syndrome dit de Couvade, phénomène dans lequel les futurs pères perçoivent des symptômes somatiques ou psychosomatiques pendant la grossesse de leur partenaire. Les interviews avec les hommes cherchent par ailleurs à déterminer jusqu'à quel point le fait d'avoir été, enfant, victime ou témoin de maltraitance peut affecter le comportement d'un homme dans sa relation avec sa partenaire, en particulier lorsque celle-ci est enceinte. L'étude pose également la question de l'influence de la maltraitance sur le projet de grossesse. Quand la violence commence-t-elle? Quels en sont les facteurs déclenchants – a-t-on relevé des changements au cours de la grossesse de la partenaire? Comment les intéressés justifient-ils leurs actes et, en règle générale, comment les expliquent-ils eux-mêmes?

Toutes ces études, qui diffèrent par les échantillons de population, les objectifs et les méthodes, montrent que la violence ne cesse pas pendant la grossesse, même si elle change parfois de forme.

Les hommes âgés et la maltraitance des personnes âgées

Bridget PENHALE et Jonathan PARKER
Université de Hull, Royaume Uni

Introduction

Les éléments essentiels qui seront abordés dans le présent exposé sont les suivants:

- Le problème de la maltraitance des personnes âgées est un sujet relativement nouveau dans le domaine des recherches sur la violence.
- Une grande partie des premiers travaux sur ce thème ne prenaient pas en compte les considérations de sexe.
- Le problème est caché: il s'agit d'un sujet tabou.
- Il est important de «nommer» ce problème.
- Les formes que prend cette violence peuvent être légèrement différentes des formes de violence qui affectent d'autres groupes; la maltraitance des personnes âgées implique un certain nombre de facteurs supplémentaires.

La reconnaissance de la maltraitance des personnes âgées

Au cours des dernières années, l'attention accordée à la maltraitance des personnes âgées et la reconnaissance du problème social que constitue ce phénomène se sont développées dans un grand nombre de pays. Ceci, toutefois, est intervenu essentiellement dans le contexte de la reconnaissance de la violence domestique et de la maltraitance des enfants. L'évolution de l'intérêt accordé à la maltraitance des personnes âgées présente un certain nombre de traits communs avec ce qu'on peut observer dans le cas de ces autres formes de violence: lenteur de la reconnaissance du phénomène; problèmes conceptuels et de définition; insistance sur le stress et la pathologie plutôt que sur les relations de pouvoir, les relations entre les sexes et la violence masculine.

D'autres formes de violence avaient auparavant été identifiées comme problèmes sociaux (au Royaume-Uni, par exemple, la maltraitance des enfants a été reconnue à partir de la fin des années 60 et la violence à l'égard des femmes à partir du début des années 70). En outre, alors que la maltraitance des enfants et celle des personnes âgées ont d'abord été identifiées dans un cadre professionnel, la violence à l'égard des jeunes femmes a été identifiée par le mouvement des femmes dans un contexte d'action sociale. Cette différence de perspective sociale peut influencer sur le développement des réponses et des mesures adoptées face aux diverses formes de maltraitance. Le problème de la maltraitance des personnes âgées, cependant, est un sujet relativement récent dans le domaine des recherches sur la violence, bien que tout aussi important que d'autres thèmes de préoccupation.

L'absence de distinction entre les sexes

Les premiers travaux de recherche consacrés à la maltraitance des personnes âgées ne prenaient pas particulièrement en compte les considérations de sexe et se caractérisaient, suivant la classification mise au point par Hanmer et Hearn (1999), par une absence de distinction entre les hommes et les femmes (*gender absent*) ou par une indifférence à cette distinction (*gender neutral*). Au début, ces travaux ne prenaient même pas en compte la différence entre les sexes comme facteur pertinent dans les situations de maltraitance de personnes âgées. Les choses ont ensuite évolué et la distinction entre les sexes a été prise en compte et incluse dans les travaux de recherche mais seulement comme un facteur parmi d'autres. Dans ce cas, les effets potentiels de la distinction entre les sexes se trouvent dilués parmi les données et les considérations théoriques.

Pillemer et Suito (1992), par exemple, incluaient dans leur étude le sexe de la personne chargée de l'assistance comme une possible variable prédictive complémentaire dans la maltraitance des personnes âgées mais ils ne formulaient aucune hypothèse s'appuyant sur la distinction entre les sexes et, alors que leurs données montraient que la violence était plus fréquente dans le cadre conjugal que dans d'autres types de relation, ils ne faisaient aucune remarque sur la différence entre les sexes dans leur discussion de ces données. Cette approche marquée par l'ignorance de la distinction entre les sexes, ou par l'indifférence à cette distinction, est restée dominante jusqu'à une date relativement récente (Whittaker, 1995, 1996).

Selon Whittaker (1995), la recherche et le travail d'élaboration théorique se poursuivent actuellement dans un climat sociopolitique privilégiant les questions de définition et de prévalence au détriment de la réflexion sur les différences entre les sexes. Whittaker identifie les principales approches reposant sur une indifférence à la distinction entre les sexes: le stress réactionnel (approche centrée sur les victimes et fondée sur des conceptions stéréotypées du vieillissement et de la dépendance), la pathologie des auteurs de mauvais traitements (approche envisageant toute une série de facteurs de prédisposition) et la violence familiale (approche visant à sauvegarder des relations familiales «normales»). Elle écrit à ce propos:

«Aucun effort ne semble être fait pour inclure l'expérience subjective des victimes de mauvais traitements dans les définitions qui sont débattues et la question des différences de pouvoir entre victimes et auteurs des mauvais traitements est à peine prise en compte sinon pour souligner le fait que les femmes âgées ne sont pas des enfants et que la dépendance est un processus à double sens caractérisant certaines relations et, en particulier, les relations entre ces femmes et les auteurs de violences.» (Whittaker, 1996, p. 149)

Biggs, Phillipson et Kingston (1995) ont développé une approche de la maltraitance des personnes âgées en terme de violence domestique qui met en évidence les inégalités de pouvoir et souligne la position de victime dans laquelle se trouvent placés certains groupes sociaux. Cette approche, cependant, ne permet pas toujours de maintenir une distinction nette entre victimes et auteurs de violences. C'est ce qui apparaît, par exemple, dans l'«approche tactique des conflits» (Gelles et Straus, 1979; Gelles, 1993) qui considère les conflits comme produits et entretenus par les deux parties en cause. L'approche de la maltraitance des personnes âgées en terme de violence domestique est axée essentiellement sur le thème de la violence. Ceci peut entraîner une reconnaissance insuffisante d'autres formes de maltraitance et de négligence (Biggs, Phillipson et

Kingston, 1995). Le modèle d'analyse de la violence domestique en termes de «domination», qui est axé sur le pouvoir des agresseurs masculins, peut servir de correctif à cette approche (Yllo, 1993).

Le modèle de la violence familiale a été développé de nouveau par Bennett, Kingston et Penhale (1997). La violence familiale peut être comprise comme une forme de violence se produisant à l'intérieur de la famille et s'exerçant à l'encontre de personnes impuissantes et vulnérables. Elle désigne les actes d'agression exercés par un individu, un groupe ou une institution disposant d'un pouvoir important à l'encontre d'individus dont le pouvoir est moindre. L'inégalité de pouvoir n'est pas nécessairement perçue de manière consciente. Celle-ci est le produit de certains modes d'interaction entre les individus conduisant à l'établissement de positions relatives en matière de pouvoir (voir Hughes, 1995). Le modèle de la violence familiale s'accorde ainsi avec le modèle individuel, culturel et structural de l'oppression (Thompson, 1997, 1998). Toutefois, aucun de ces modèles ne peut être considéré comme prenant pleinement en compte la distinction entre les sexes (*gender present*, cf. Hanmer et Hearn, 1999) et, comme nous le verrons, ce n'est que relativement récemment que l'on a commencé à intégrer les analyses fondées sur la prise en considération des différences entre les sexes.

Aitken et Griffin (1996), développant un point de vue féministe, suggèrent que la maltraitance des personnes âgées devrait être considérée comme une catégorie de la violence domestique mais qu'elle nécessite une analyse en termes de relations de pouvoir et de différences entre les sexes:

«(...) la relation entre maltraitance et assistance des personnes âgées et entre maltraitance des personnes âgées et violence familiale doit faire l'objet d'un réexamen. Ni l'assistance, ni la violence familiale ne peuvent constituer à elles seules une explication suffisante des phénomènes de maltraitance des personnes âgées; une manière plus systématique d'envisager la maltraitance des personnes âgées, et qui permettrait une intégration adéquate de la question des différences entre les sexes, devrait faire appel aux notions de pouvoir et de dépendance.» (p. 139)

Il est vraisemblable que, dans les situations de maltraitance de personnes âgées, un ensemble complexe de facteurs d'ordre sociologique et psychologique interviennent au niveau structurel, organisationnel, familial et individuel ainsi qu'entre ces différents niveaux. Le point de vue féministe privilégie le rôle des différences entre les sexes et des relations de pouvoir dans la violence domestique. Il envisage les processus sociaux, politiques et économiques comme des instruments de la domination patriarcale sur les femmes. La violence est le moyen utilisé par les hommes pour maintenir leur pouvoir au niveau social, familial et relationnel. Des facteurs de causalité divers doivent cependant être pris en considération et il faut tenir compte des différences individuelles. La variable complémentaire que constitue l'âge doit aussi entrer en ligne de compte dans l'analyse de la maltraitance des personnes âgées.

Un sujet tabou

Comme indiqué précédemment, la maltraitance des personnes âgées est la forme la plus récente de violence interpersonnelle ayant été reconnue comme un problème grave. Toutefois, il s'agit aussi d'un domaine qui a été longtemps dissimulé à l'attention publique et considéré comme un sujet tabou. Une grande partie des cas de maltraitance, comme cela a été analysé ailleurs

(Bennett *et al.*, 1997), se produisent en privé et restent soustraits à l'attention des pouvoirs publics. Faire de comportements privés un sujet de préoccupation publique ne va pas sans difficultés, du fait, en partie, de l'opposition des défenseurs du droit de la famille à demeurer, comme espace privé, libre de toute intervention de l'Etat. Il s'agit en outre d'une réalité difficile à aborder car elle remet en cause un certain nombre de mythes et de convictions concernant la société qui se sont construits peu à peu et sont solidement ancrés en elle. L'idée que la famille constitue un environnement chaleureux et protecteur ou encore l'idée que les institutions offrent une certaine sécurité aux personnes âgées qui y vivent en sont des exemples.

Il n'a pas été facile de remettre en cause ce tabou et ces idées, ni d'encourager les individus à parler de certaines situations et encore moins à les divulguer. La question des sévices sexuels sur des femmes âgées s'est révélée extrêmement difficile à aborder, en grande partie du fait de la difficulté qu'éprouvent un grand nombre d'individus à se représenter les personnes âgées comme des êtres ayant une sexualité. Soulever la question des sévices sexuels sur des enfants au début des années 80 n'a pas été non plus sans difficultés et il est donc à craindre qu'il soit très difficile de faire comprendre qu'une femme âgée puisse être l'objet de violences sexuelles. Pendant les années 90, le problème de la violence à l'égard des personnes âgées a cependant pu être soulevé, le silence sur ces questions a été remis en cause et le tabou s'est peu à peu érodé.

Nommer le problème

Compte tenu de la dissimulation du problème, le silence qui s'est imposé est compréhensible. On ne parle pas des sévices qui se produisent en privé et souvent ceux-ci ne sont même pas reconnus comme tels. Les sévices qui ont lieu à l'intérieur d'une institution sont, dans une certaine mesure, moins cachés mais ils ont autant de chances de n'être pas non plus nommés. Il est donc important, pour briser le tabou, que les sévices soient désignés comme tels. En outre, ce type de situation ne doit pas être abordé de manière purement objective mais personnalisée afin que l'expérience effective des individus concernés soit prise en compte.

Le pouvoir du langage est important de ce point de vue. Aitken et Griffin (1996) et Whittaker (1996) remarquent qu'au cours de la décennie 1984-1994, le caractère sexué de la maltraitance des personnes âgées a été peu à peu recouvert par un changement de terminologie puisque l'expression de «grands-mères maltraitées» (*granny bashing*) a été, précisément, remplacée par celle de «maltraitance des personnes âgées» (*elder abuse*). Ce changement ne peut être présenté uniquement comme l'abandon d'un langage condescendant et source de stigmatisation car il a aussi pour effet de dissimuler le fait que les femmes âgées sont plus souvent victimes de sévices que les hommes.

On observe aussi dans les travaux sur la maltraitance une certaine tendance à l'homogénéisation des personnes âgées qui ne tient pas compte des différences individuelles et considère les personnes âgées comme faisant toutes partie d'un même groupe indifférencié. Ces analyses pèchent en outre par une absence de prise en compte réelle des différences entre les sexes. Il faut aussi tenir compte de ce qui est nommé et des personnes qui participent au processus de nomination afin que les situations soient, lorsque cela est possible, reconnues et traitées par les personnes qui y sont impliquées. La signification que les individus donnent à une situation et l'évolution de la manière dont ils comprennent cette situation et le processus en cours sont des composantes nécessaires de ce processus mais les travaux qui prennent en compte ce

type de questions sont relativement rares. Le fait que la maltraitance des personnes âgées ait d'abord été identifiée dans un cadre professionnel n'est pas indifférent car, contrairement à ce qui se passe dans le cas des violences sur des jeunes femmes, les personnes âgées se tiennent à l'écart de toute discussion ou débat sur les violences ou les situations de maltraitance sauf lorsqu'elles se retrouvent dans le rôle de «victime», d'«auteur de violences» ou de témoin.

Des formes de maltraitance diverses

Malgré l'absence de toute définition normative ou officielle de la maltraitance, évoquée par McCreadie (1996) et certains autres auteurs, la plupart des personnes travaillant sur ces questions s'accordent sur les différents types suivants de maltraitance: violences physiques; sévices sexuels; négligence; exploitation financière (exploitation et détournement des biens et possessions d'un individu); maltraitance psychologique et affective. A ces types de maltraitance, on peut aussi ajouter l'abandon, l'isolement forcé et la privation d'éléments indispensables à la vie quotidienne (chauffage, nourriture ou certains objets tel un dentier, par exemple). Certains de ces types de maltraitance semblent concerner de manière spécifique les personnes âgées: la négligence ou l'exploitation financière, par exemple, peuvent prendre des formes qu'on ne retrouve pas couramment dans les cas de maltraitance d'enfants ou de jeunes femmes mais la maltraitance des jeunes femmes handicapées peut présenter des traits communs avec les violences subies par des personnes âgées.

Problèmes de chiffres

Au cours de la dernière décennie, la littérature spécialisée sur la maltraitance des personnes âgées a connu un développement très important. Ces travaux acceptent généralement l'idée que les auteurs de violences sont plus fréquemment des hommes que des femmes et que les femmes sont plus exposées au risque de maltraitance que les hommes. Ceci conduit parfois à ranger de manière systématique les hommes dans la catégorie des auteurs de mauvais traitements et de violences et les femmes dans celle des victimes. D'un point de vue strictement numérique, cela n'est pas faux mais il est nécessaire d'envisager la maltraitance dans un cadre plus large et aussi, peut-être, dans une optique légèrement différente. Le contexte de la maltraitance et les relations de pouvoir qui la favorisent dans une société inégale doivent être pris en considération, ainsi que les cas des femmes auteurs de violences et ceux des hommes victimes de mauvais traitements.

Le moment est peut-être venu d'intégrer dans l'analyse de la maltraitance certains éléments appartenant aux cadres théoriques de la psychologie sociale et de l'étiquetage social (Scheff, 1974). La société associe généralement aux hommes âgés l'agressivité, la perversion et la crainte du vieillissement et du déclin. Les médias et les organismes de protection sociale tiennent un discours présentant la maltraitance comme un comportement pouvant être expliqué, sinon excusé. L'examen de la manière dont est construit ce discours peut apporter un éclairage nouveau sur la maltraitance et ses caractéristiques du point de vue de la différence entre les sexes.

Les chiffres recueillis dans tous les pays montrent de manière systématique que les femmes sont plus fréquemment victimes de maltraitance et les hommes plus fréquemment auteurs de mauvais traitement. Toutefois, McCreadie et Quigley (1999) indiquent, à partir d'une analyse de cas menée au Royaume-Uni, qu'un nombre grandissant d'hommes très âgés (80 ans et

plus) sont victimes de maltraitance. Straus (1993) suggère que les cas de violences exercées par des femmes sur des hommes font très rarement l'objet de déclarations officielles et que, par conséquent, la relation entre sexe et maltraitance des personnes âgées n'est peut-être pas aussi nette. Une certaine prudence doit donc s'imposer ici afin de pouvoir prendre en compte un éventail de facteurs distincts mais corrélés.

Barnett, Miller-Perrin et Perrin (1997) ont passé en revue les travaux examinant les caractéristiques des auteurs de mauvais traitements et des victimes de maltraitance. Les résultats de ces études du point de vue du sexe sont quelque peu contradictoires. Les chiffres du Service de la protection des adultes aux Etats-Unis indiquent que la majorité des victimes (68 %) sont des femmes (Tatara, 1998). Dans une enquête antérieure menée à Boston et dans laquelle 65 % des personnes interrogées étaient des femmes, la majorité des victimes (52 %) étaient des hommes (Pillemer et Finkelhor, 1988). Le taux d'hommes victimes de maltraitance (5,1 %) était le double de celui des femmes (2,5 %) et ceci alors que la population de personnes âgées était très majoritairement féminine.

Rappelons, cependant, que les femmes sont en général victimes de violences et de blessures plus graves que les hommes, la conséquence en étant que les femmes se trouvent vraisemblablement plus souvent contraintes de se faire soigner et de venir ainsi à l'attention des pouvoirs publics. Les hommes sont aussi plus fréquemment violents que les femmes et plus disposés à commettre des violences graves que les femmes. Selon Miller et Dodder (1989), certaines études montrent que les hommes sont plus disposés à employer la violence physique alors qu'il est plus fréquent pour les femmes de se livrer à des actes de négligence de nature plus passive.

Les hommes vivent aussi plus fréquemment avec quelqu'un d'autre, ce qui peut augmenter les risques de maltraitance puisque l'un des facteurs de risque pour la maltraitance des personnes âgées concerne le fait de vivre avec d'autres personnes (Barnett *et al.*, 1997). Ceci est d'ailleurs conforme aux travaux sur les caractéristiques et le profil des auteurs de mauvais traitements: il s'agit fréquemment d'un parent vivant depuis longtemps avec la victime (enfants adultes, conjoints, petits-enfants, frères ou sœurs, ou autres parents) (Tatara, 1993). Selon Pillemer et Finkelhor (1998), les cas de maltraitance par des personnes n'appartenant pas à la famille de la victime sont rares; la maltraitance intervient principalement entre conjoints pendant la vieillesse (voir aussi Halicka, 1995; Johns et Hyde, 1995).

Historiquement, la maltraitance de personnes âgées dans un contexte familial a d'abord été conçue comme un problème entre une femme responsable des mauvais traitements et des parents âgés, souvent une mère, dans le cadre d'une relation de soins. Toutefois, selon l'étude menée par Aitken dans le Northamptonshire, ce sont les fils plutôt que les conjoints qui sont responsables de mauvais traitements à l'égard de personnes âgées (Aitken et Griffin, 1996). Les femmes, selon cette étude, sont victimes de violences physiques et les hommes de violences psychologiques. Ceci reflète sans doute des comportements sexués et témoigne de la persistance de relations de type patriarcal au sein de la société. La littérature spécialisée invoque constamment le «dysfonctionnement familial». Pour Whittaker (1996), cette notion crée l'impression que la maltraitance constitue un symptôme au sein d'une famille fonctionnant de manière anormale, ce qui permet, par conséquent, d'éviter d'introduire dans le débat la question des différences entre les sexes.

Kosberg (1998) rapporte d'intéressantes données à l'appui de l'hypothèse d'un «retour du balancier» en relation avec des abus de pouvoir antérieurs: une femme ou des enfants ayant été victimes à une époque antérieure de mauvais traitements au sein de la famille se vengeraient ainsi de l'homme responsable de ces abus dans sa vieillesse. Des chercheurs suédois (Grafstrom, Norberg et Wimblad, 1992) ont relevé certaines données qui semblent confirmer ce type de dynamique dans leur étude sur des personnes ayant la charge de personnes âgées en Suède. Jack (1994), cependant, interprète les cas de maltraitance exercée par une femme sur une femme ou sur un homme âgés du point de vue des relations d'échange à l'intérieur d'une société caractérisée par le dysfonctionnement et l'oppression.

On assiste actuellement à une augmentation très importante du nombre de femmes à l'échelon supérieur de la pyramide des âges. Ces femmes sont aussi en général économiquement plus démunies, ce qui réduit les choix dont elles disposent. Les besoins en matière de santé des femmes âgées ne sont pas pris en compte dans les politiques publiques et la pauvreté et les problèmes de santé accroissent pour ces femmes les risques de dépendance ou d'exploitation. A cela s'ajoute le fait qu'un grand nombre de femmes vivent seules et que les services sociaux s'intéressent aux personnes seules plutôt qu'aux couples. En outre, ce ne sont pas seulement les femmes qui bénéficient d'une aide qui sont marginalisées. La plus grande partie de l'aide et des soins informels sont pris en charge par des femmes d'âge moyen qui, dans bien des cas, viennent juste d'arrêter de s'occuper de leurs enfants et occupent aussi un emploi.

La maltraitance des personnes âgées ne peut donc pas, comme le souligne Jack (1994), être envisagée uniquement du point de vue de la famille et des relations interpersonnelles. La fluidité des relations de pouvoir et le maintien de certaines conceptions patriarcales dominantes sont liées à la maltraitance dans le contexte de l'aide sociale et médicale (Glendenning et Kingston, 1999). On sait que, dans certains cas, les organismes de protection sociale ou de santé à qui incombe une «responsabilité de protection» peuvent être, directement ou par inadvertance, à l'origine de mauvais traitements (Stevenson et Parsloe, 1993). En outre, Jack (1994) montre que la dépendance, les rapports de pouvoir et les manquements aux règles constituent la norme en matière de relations au sein de ces organismes et que la dépendance mutuelle (bien qu'inégale), l'impuissance et les manquements aux règles favorisent l'apparition et le maintien de pratiques de maltraitance au sein des personnels d'assistance.

L'aide sociale entre le public et le privé

Les professionnels de la santé et de la protection sociale ont à la fois un rôle de soutien et de contrôle, leur qualité d'agents de l'Etat leur conférant un certain pouvoir à l'intérieur de la sphère privée de la famille (Parker et Penhale, 1998). Le travail de protection sociale repose en fait sur un exercice légitime du pouvoir dans des situations humaines concrètes. Il est essentiel que les acteurs de la protection sociale acquièrent une compréhension du pouvoir qu'implique la mise en œuvre de leurs «responsabilités de protection» (Stevenson et Parsloe, 1993). Une partie importante du pouvoir de ces professionnels est déterminée, qu'ils en aient ou non individuellement conscience, par le cadre législatif régissant leur travail.

Les professionnels de la protection sociale peuvent en outre être perçus comme disposant d'un pouvoir personnel par les individus avec lesquelles ils travaillent puisqu'il s'agit souvent de personnes vulnérables, privées de moyens et de statut, de personnes appartenant aux franges les plus fortement marginalisées et exclues de la société. Ces professionnels, cependant, ne font pas

qu'exercer un pouvoir, ils sont aussi eux-mêmes soumis à diverses formes de pouvoir: celui de l'organisme dont ils dépendent, celui de l'Etat et celui de la législation, par exemple. Il faut reconnaître, par ailleurs, que les usagers des services sociaux peuvent aussi exercer un pouvoir dans leur interaction avec les représentants des organismes de protection sociale. Ils peuvent décider de refuser certaines prestations ou même parfois réagir de manière violente. Ces comportements agressifs en retour chez les personnes âgées ont été analysés en particulier par McCreadie (1992).

Les prestations d'aide ont été professionnalisées dans le cadre des organismes de santé et de protection sociale et sont généralement présentées et perçues comme un travail de femme (Jack, 1994). Illich (1977) employait l'expression de «iatrogénèse sociale» pour désigner la manière dont les pratiques des organisations d'aide pouvaient provoquer de nouveaux problèmes de santé par l'accroissement du stress et la bureaucratisation des prestations. L'organisation sociale de l'aide sociale et de santé participe de ce processus. Les personnes âgées reçoivent des prestations au lieu d'un traitement. Elles sont perçues et traitées comme les bénéficiaires passifs de prestations plutôt que comme des participants actifs et essentiels à une relation de partenariat. Une telle approche peut renforcer la stigmatisation des personnes âgées puisqu'elle interdit généralement tout résultat positif. Le résultat et le contenu des prestations y sont privilégiés au détriment du processus.

«La reconnaissance de l'impuissance qui est commune aux femmes âgées et aux assistantes sociales chargées de s'occuper d'elles, du fait du mélange de préjugés contre la vieillesse et de sexisme inhérents à la professionnalisation de la protection sociale, jette un éclairage nouveau sur les cas de maltraitance de personnes âgées par des assistantes sociales car elle permet de voir que l'auteur des mauvais traitements et la victime, tous deux également impuissants d'un point de vue individuel, organisationnel et social, sont en fait enfermés dans une relation contrainte de dépendance mutuelle. Le moyen par lequel cette impuissance socialement construite évolue vers la maltraitance individuelle et collective de personnes âgées est la «relation d'échange» de l'aide sociale institutionnelle.» (Jack, 1994, p. 79)

Selon la théorie de l'échange, le comportement des individus dans une relation est déterminé par leur appréciation des coûts et bénéfices réels ou supposés s'attachant pour eux à la poursuite de cette relation (Frude, 1990). La personne la plus dépendante est celle qui dispose du moins de pouvoir. Toutefois, la moins impuissante des deux peut aussi chercher à maximiser ses gains et à minimiser sa contribution à la relation. Le ou la destinataire des prestations peut alors être perçu(e) comme une gêne et une sous-culture de maltraitance peut ainsi se développer dans des situations d'assistance sociale professionnalisée (voir aussi Aitken et Griffin, 1996).

Jack (1994) s'appuie sur les travaux de Seligman (1975) sur l'«impuissance acquise» (*learned helplessness*) pour montrer que certaines représentations stéréotypées des personnes âgées comme dépendantes et soumises à une invalidité croissante entraînent pour ces personnes une perte de contrôle dans les relations d'aide sociale professionnalisée. L'impuissance et la dépendance attribuées aux personnes âgées ont été identifiées comme jouant un rôle dans les cas de maltraitance dans des situations d'aide professionnelle ou informelle.

Les tâches d'aide sociale sont effectuées en majorité par des femmes et ce travail est par conséquent dévalorisé. Les femmes âgées bénéficiant d'une aide sont aussi victimes d'une forme de discrimination. Selon Jack (1994, p. 89):

«(...) pour que les besoins liés à leur situation de dépendance soient satisfaits, les femmes âgées sont contraintes d'abandonner leur statut d'adulte au profit de l'assistante sociale dont le propre statut restreint au sein de l'organisme pour lequel elle travaille dépend de sa maîtrise complète du rôle d'assistance.»

Les recherches se situant sur le plan de la pathologie ignorent le problème des professionnels de la protection sociale et n'apportent pas grand chose à la compréhension théorique.

«(...) l'impuissance éprouvée aussi bien par les assistantes sociales que par les bénéficiaires des prestations agit comme un verrou les maintenant dans une relation de dépendance et de violence (...) leur responsabilisation mutuelle est la clé d'une interdépendance sans subordination.» (Jack, 1994, p. 90.)

La figure du «panoptisme» analysée par Foucault pourrait être utile dans ce contexte (Foucault, 1970). Le Panopticon était à l'origine un projet architectural de prison, conçu par Jeremy Bentham, dans lequel les différents niveaux pouvaient être soumis à une surveillance constante, les détenus ne pouvant jamais savoir s'ils étaient observés ou non. Foucault suggère que les techniques de surveillance sociale fonctionnent de manière comparable.

Dans cette optique, la surveillance exercée par les organismes et institutions de protection sociale et de santé se serait accrue au cours des dernières années. Le développement récent au Royaume-Uni de procédures d'évaluation permanente des prestations et du personnel peut donner le sentiment à la fois aux bénéficiaires des prestations et au personnel des organismes de protection d'être soumis à une surveillance constante à laquelle ils ne peuvent échapper ou sont incapables de résister de manière efficace.

Cette situation créerait donc les conditions du développement et du maintien de la dépendance et de la marginalisation en encourageant l'impuissance acquise et la soumission au pouvoir de surveillance. Les pratiques disciplinaires utilisées au sein des organismes de protection sociale et de santé contribuent à la mise en œuvre des mécanismes de pouvoir au moyen de techniques de visibilité. Certaines méthodes ont en outre pour objectif une maximisation du contrôle et le traitement administratif et le suivi des cas individuels ne font que perpétuer la situation. Les oppositions binaires entre «professionnels» et «clients», jeunes et vieux, personnes en bonne ou en mauvaise santé, auteurs de mauvais traitements et victimes, hommes et femmes favorisent le contrôle des individus (Fawcett, 1996).

Dans le secteur actuel de la protection sociale et de santé, de nombreuses stratégies ont été mises au point pour réglementer le fonctionnement des relations de pouvoir sous la forme, en particulier, de contrôles juridiques, le développement de centres juridiques et de bureaux d'aide juridique (Trotter, 1999). Le développement de la concurrence et de l'inspection dans les services du secteur public a entraîné le passage du traitement au cas par cas à des méthodes de travail contrôlables et quantifiables. Ce type de réglementation crée sa propre forme de discours et est en soi une forme de pouvoir.

Le contrôle des ressources est un élément important de la dynamique des relations de pouvoir dans l'allocation des prestations de protection sociale ou de santé. Les bénéficiaires des prestations sont souvent confrontés à des choix qu'ils perçoivent comme rigides. Le risque pour les institutions et organismes de protection de participer directement à certaines formes de maltraitance ainsi qu'à la reproduction d'un système de maltraitance est aujourd'hui sérieusement pris en compte (Goffman, 1968; Stanley, Manthorpe et Penhale, 1999).

Des formes multiples de désavantage

Certaines approches récentes intègrent de manière explicite le rôle des différences entre les sexes, les races et les classes dans l'analyse de la dynamique des pouvoirs. Ragin et Sunstrom (1989) indiquent que la socialisation de chacun des sexes conduit à adopter et à intérioriser des rôles stéréotypés qui font que les femmes sont perçues comme dépourvues de pouvoir au niveau organisationnel, socioculturel et interpersonnel. Rosspenda, Richman et Nawyn (1998) intègrent les différences de race et de classe dans les analyses traditionnelles du harcèlement sexuel comme conséquence des inégalités de pouvoir et des différences de statut entre hommes et femmes. Leurs travaux montrent que la convergence des facteurs sociaux, raciaux et sexuels est particulièrement importante dans les cas où la personne visée par le harcèlement dispose d'un pouvoir organisationnel plus important que l'auteur du harcèlement.

Kukli et Breli (1997), s'appuyant sur la théorie de l'échange social, avancent l'idée intéressante selon laquelle la perspective de la dépendance peut modifier les relations de pouvoir à l'intérieur d'un couple dans la vieillesse. Ashkam (1995), cependant, indique que les différences de pouvoir entre les sexes se maintiennent à l'intérieur des mariages dans la vieillesse. Ces analyses sont à rapprocher de celles obtenues à l'aide du modèle personnel, culturel et structurel de Thompson (1997, 1998) visant à donner une formulation théorique de la discrimination et de l'oppression. Selon Thompson, les préjugés individuels, les modes culturels d'organisation et les structures sociales sont liés d'une manière complexe et en constante évolution donnant lieu à des pratiques opprimantes.

La question du pouvoir occupe naturellement une position centrale du point de vue des différences entre les sexes. Pour Mullender (1997), si l'on ne tient pas compte des différences entre les sexes, il est impossible de comprendre les réalités individuelles et sociales. Les différences entre les sexes sont le produit d'une construction sociale (Berger et Luckman, 1966), c'est-à-dire que les rôles, les tâches, les positions et les idées associés à chaque sexe sont liés à un contexte social particulier. Ces rôles et ces idées sont intériorisés par tous les individus élevés au sein d'une même société. La conformité aux normes prescrites par la société inhibe les potentialités de résistance à l'oppression et contribue à la reproduction de la construction sociale de la différence entre les sexes.

Le sexisme ne désigne pas uniquement les préjugés que peuvent exprimer des individus de sexe masculin. Il doit être compris comme le produit de structures sociales visant à perpétuer une certaine organisation de la société du point de vue des différences entre les sexes ainsi que les modalités par lesquelles divers organismes et institutions reflètent cette organisation et inculquent à tous les membres de la société des rôles et des attentes normalisées. Le sexisme et les inégalités de pouvoir et de statut à l'intérieur de la société peuvent être mis en relation avec d'autres formes d'oppression et ceci montre la nécessité d'une analyse des relations de pouvoir

entre les sexes envisageant les différences entre les sexes dans un cadre sociopolitique élargi. S'occuper des enfants, par exemple, est considéré comme un travail de femme, tout comme les tâches d'assistance sociale et les emplois mal rémunérés dans les foyers pour personnes âgées.

La race, la classe et le sexe, cependant, ne sont pas les seuls facteurs en jeu. La représentation sociale négative du vieillissement, qui conduit à une forme de stigmatisation, joue aussi un rôle important (Bytheway, 1994). Aitken et Griffin (1996) rappellent que plus on avance dans la pyramide des âges, plus la proportion de femmes est importante. Les femmes âgées sont marginalisées sur la base du sexe et de l'âge. Les connotations négatives qui s'attachent au vieillissement et les idées de dépendance et d'invalidité se rejoignent dans l'évaluation sociale des relations de pouvoir. Les préjugés à l'égard du vieillissement, le sexisme et les oppositions structurelles se combinent pour créer des inégalités de pouvoir reposant sur l'idée d'un statut inférieur des femmes. Ceci crée les conditions favorables au développement de la maltraitance et milite contre toute idée de solution facile ou rapide.

Les préjugés à l'égard du vieillissement peuvent également être importants du point de vue d'une catégorie «maîtresse» (Bytheway, 1994). De multiples formes de désavantages peuvent aussi freiner toute tentative de solution du problème ainsi que les actions de prévention. Les femmes âgées peuvent se trouver confrontées à plusieurs types de risques et de désavantages distincts mais se recoupant et dont les effets peuvent, dans certains cas, être cumulatifs (Penhale et Kingston, 1995).

Une analyse prenant en compte les différences entre les sexes

Les théories féministes de la maltraitance des personnes âgées se placent au-delà des questions de santé et de protection sociale et accordent une importance égale à l'âge et au sexe, aux relations entre ces facteurs et à d'autres oppositions sociales. La possibilité de la violence et de la maltraitance est inhérente aux relations de pouvoir entre les sexes dans toutes les relations sociales.

«Une analyse féministe de la maltraitance des personnes âgées, tout en reconnaissant la nature sexuée de l'inégalité, doit tenir compte de l'aptitude des femmes à la violence et reconnaître que les questions de pouvoir sont plus complexes et moins statiques qu'on ne l'a envisagé jusqu'ici. Les diverses relations entre âge, sexe et pouvoir devraient constituer des catégories centrales de cette analyse et la notion de pouvoir devrait être abordée de manière différente. (...) Cela veut dire traiter les relations de pouvoir, comme les relations entre les âges et entre les sexes, comme quelque chose de fluide, plutôt que de statique ou de monolithique, comme quelque chose qui varie en fonction de ce avec quoi il est en relation.» (Whittaker, 1996, p. 152.)

Une telle analyse de la maltraitance des personnes âgées est en général absente alors que la question des relations entre les sexes est considérée comme un élément essentiel de l'analyse des sévices à l'égard des enfants (Featherstone, 1997). Le concept de domination plutôt que celui de pouvoir a été utilisé à ce propos. Les recherches sur la violence conjugale et le développement de la coopération entre les organismes de protection sociale mettent l'accent sur la violence à l'égard des femmes et des enfants et ne prennent en général pas en compte les femmes âgées, bien que celles-ci n'en soient pas exclues de manière explicite (Hague et Malos, 1998). On constate cependant une marginalisation des personnes âgées et le renforcement inconscient de

priorités reflétant les relations de pouvoir socioculturelles. Whittaker (1996) propose une méthode globale pour la recherche sur la maltraitance des personnes âgées qui ne peut, à son avis, être séparée de son contexte social et de la réalité patriarcale, plutôt que pathologique, de la famille. Il est bien entendu essentiel que les personnes âgées elles-mêmes soient intégrées en tant qu'acteurs de plein droit à ces développements.

Les analyses féministes partent des différences entre les sexes. Elles prennent en compte la marginalisation des personnes âgées et en particulier des femmes âgées dans la société. Le contexte patriarcal permet aux hommes un plus grand accès au pouvoir et leur offre la protection des normes sociales existantes. C'est pourquoi Whittaker (1996) réinterprète certaines caractéristiques et comportements des victimes dépendantes faisant preuve d'insoumission comme des formes de lutte et de résistance contre l'oppression et le contrôle des hommes. Elle s'éloigne ainsi des explications reposant sur le stress des personnes de l'entourage (*caregiver stress*) qui ont été avancées à propos de la maltraitance des personnes âgées et qui ont pour effet d'effacer la responsabilité des auteurs de mauvais traitements.

Toutefois, selon Gelles (1993), la théorie féministe ne présente l'analyse que d'un type seulement de violence. Elle ne permet pas, à son avis, d'expliquer les sévices à l'égard des enfants, les mauvais traitements à l'égard d'un frère ou d'une sœur, les violences perpétrées par des femmes ou la maltraitance des personnes âgées. Featherstone (1997), en désaccord avec l'analyse de Gelles, souligne la grande diversité et les différences qui caractérisent aujourd'hui les analyses féministes. Les critiques avancées par Gelles et Straus ne tiennent pas suffisamment compte de l'interaction entre les différents facteurs en jeu dans les analyses féministes.

A partir du moment où les différences entre les sexes sont interprétées comme le produit d'un processus de construction socioculturel plutôt que comme le résultat de déterminations biologiques, il devient impossible de s'en tenir à l'idée que les hommes sont «naturellement» violents et les femmes pacifiques. Cette approche met au contraire en évidence la diversité des facteurs en jeu et rejette toute analyse prétendant ramener l'oppression des femmes à une cause unique.

Featherstone (1997, p. 431) défend l'idée:

«d'une réelle prise en compte de certaines de ces perspectives (...) caractérisées par une appréciation du fait que les positions sexuées sont des instruments d'explication importants pour traiter de la violence mais que ces positions ne sont ni statiques, ni inévitables et sont au contraire sujettes à une lutte et à une redéfinition permanentes.»

L'idée que les questions de pouvoir et de différences entre les sexes jouent un rôle essentiel dans la maltraitance des personnes âgées pourrait, à première vue, sembler évidente et ne pas devoir susciter de controverses. Leurs relations et leur intrication, cependant, sont extrêmement complexes. Il est impossible, par exemple, d'attribuer le développement de la violence et des comportements d'agression entre les êtres humains à un aspect particulier des relations de pouvoir ou des relations entre les sexes. Il ne suffit pas de dire que les cas de maltraitance des personnes âgées sont le fait d'individus, et en particulier d'hommes, perturbés, malades ou en situation de stress ou que les attitudes qui permettent la perpétuation de la maltraitance des personnes âgées résultent de préjugés individuels. Il faut analyser l'interaction complexe des relations structurelles de pouvoir au sein de la société qui forme le contexte dans

lequel les actes de maltraitance peuvent être minimisés ou excusés ou dans lequel ils peuvent se trouver exacerbés ou se perpétuer.

Ce type d'explication sociale élargie est cependant aussi, en lui-même, insuffisant. Il est nécessaire d'examiner les facteurs organisationnels, institutionnels et culturels qui, étant le reflet des structures sociales, favorisent le maintien du statu quo du point de vue de la répartition des rôles, des tâches et des statuts entre les sexes. La socialisation des individus à l'intérieur des familles est le produit de structures sociales et de facteurs culturels qu'elle recrée à son tour. Les jeux de relations de pouvoir et de relations entre les sexes déterminent, par leurs interactions, l'expérience et le comportement des individus, certains comportements considérés comme fondamentalement violents étant proscrits par la société, d'autres n'étant ni excusés ni proscrits et d'autres encore se perpétuant à l'intérieur du tissu social existant. Ceci est le plus souvent intériorisé par les individus qui contribuent ensuite au maintien et au développement d'une société inégale et sexiste.

C'est l'organisation sociale qui, par la distribution des rôles et des significations assignés à chacun des sexes, contribue à la marginalisation de la maltraitance des personnes âgées aux niveaux social, institutionnel et individuel. Pour emprunter une formule utilisée par Thompson (1997) en relation avec les pratiques antidiscriminatoires, les individus qui ne tentent pas activement de modifier l'état des choses restent un élément du problème. Notre responsabilité à tous, en tant que professionnels ou simples citoyens, est donc de reconnaître les présupposés implicites et les positions qui sont les nôtres du point de vue des différences entre les sexes. Nous devons travailler avec les organismes publics, les associations et l'ensemble de la société à mettre au point une approche tenant compte de l'importance des relations de pouvoir et des relations entre les sexes et nous efforcer d'exercer une influence sur les décideurs et sur tous ceux qui jouent un rôle dans la formulation du problème à l'échelon politique. Comme l'écrit Kaufman (1994, p. 146): «nous avons tous une expérience diversifiée du pouvoir: certains de ses aspects soutiennent la vie et la diversité, d'autres tournent autour du contrôle et de la domination». Une analyse s'appuyant sur les relations de pouvoir et les relations entre les sexes devrait pouvoir être utilisée pour susciter des approches soutenant la vie et la diversité dans le traitement du problème de la maltraitance des personnes âgées.

* * *

Bibliographie

Aitken, L. and Griffin, G. (1996) *Gender and Elder Abuse*, London: Sage.

Arber, S. and Ginn, J. (1995) (Eds.) *Connecting gender and ageing: sociological approaches to gender relations in later life*, Buckingham : Open University Press.

Askham, J. (1995) *The married lives of older people*, in Arber, S. and Ginn, J. (Eds.) *Connecting Gender and Ageing. A sociological approach to gender relations in later life*, Buckingham: Open University Press.

Baker, A. A. (1977) *Granny battering*, *Modern Geriatrics*, 5, (8): 20-4

- Barnett, O., Miller-Perrin, C. and Perrin, R. (1997) *Family Violence across the Lifespan. An Introduction*. Thousand Oaks, Ca: Sage.
- Bennett, G. and Kingston, P. (1993) *Elder Abuse: Theories, Concepts and Interventions*, London: Chapman and Hall.
- Bennett, G., Kingston, P. and Penhale, B. (1997) *The Dimensions of elder abuse: Perspectives for the practitioner*. Basingstoke: Macmillan.
- Berger, P. and Luckman, T. (1966) *The Social Construction of Reality*, London: Allen Lane.
- Biggs, S.; Phillipson, C. and Kingston, P. (1995) *Elder Abuse in Perspective*, Buckingham: Open University.
- Bytheway, B. (1994) *Ageism*, Buckingham : Open University Press.
- Fawcett, B. (1996) *Women, mental health and community care: an abusive combination?* in Fawcett, B., Featherstone, B., Hearn, J. and Toft, C. (Eds.) *Violence and Gender Relations. Theories and Interventions*, London: Sage.
- Featherstone, B. (1997) *What has gender got to do with it? Exploring physically abusive behaviour towards children*, *British Journal of Social Work*, 27, 3, pp. 419-33.
- Foucault, M. (1977) *Discipline and Punishment: the birth of the prison* London: Tavistock.
- Frude, N. (1990) *Understanding Family Problems: a psychological approach*, Chichester: John Wiley and Sons.
- Gelles, R. (1993) *Through a sociological lens: social structure and family violence*, in Gelles, R. and Loseke, D. (Eds.) *Current Controversies on Family Violence*, London: Sage.
- Gelles, R. and Straus, M. (1979) *Violence in the American family* *Journal of Social Issues*, 35 (2): 15-39.
- Glendenning, F. and Kingston, P. (1999) *Elder Abuse and Neglect in Residential Settings: different national backgrounds and similar responses*, New York: Haworth Maltreatment and Trauma Press.
- Goffman, E. (1961) *Asylums: essays on the social situation of mental patients and other inmates*, Reading: Penguin.
- Grafstrom, M., Norberg, A. and Wimblad, B. (1992) *Abuse is in the eye of the beholder. Reports by family members about abuse of demented persons in home care. A total population based study*, *Scandinavian Journal of Social Medicine*. 24, 4: 247-55.
- Hague, G. and Malos, E. (1998) *Interagency approaches to domestic violence and the role of social services*, *British Journal of Social Work*, 28, 3: 369-86.

Halicka, M. (1995) *Elder abuse and neglect in Poland*, *Journal of Elder Abuse and Neglect*. 6: 157-69.

Hanmer, J. and Hearn, J. (1999) *Gender and Welfare research* in Williams, F., Popay, J. and Oakley, A. (Eds.) *Welfare research: A critical review* London: UCL Press.

Hughes, B. (1995) *Older people and community care*, Buckingham: Open University Press.

Illich, I.; Zola, I. K.; McKnight, J.; Caplan, J. and Shaiken, H. (1974) *Disabling Professions*, London: Marion Boyars.

Jack, R. (1994) *Dependence, power and violation; gender issues in the abuse of elderly people by formal carers* in Eastman, M. (1994) (Ed.) *Old Age Abuse*, London: Chapman Hall.

Johns, S., and Hydle, I. (1995) *Norway: Weakness in Welfare* *Journal of Elder Abuse and Neglect*. 6, 3-4, 139-156.

Kaufman, M. (1994) *Men, feminism, and men's contradictory experiences of power*, in Brod, H. and Kaufman, M. (Eds.) *Theorizing Masculinities*, Thousand Oaks, CA.: Sage.

Kosberg, J. (1998) *Abuse of Elderly Men* *Journal of Elder Abuse and Neglect*. 9, 3, 69-88.

Kulik, L. and Breli, H. (1997) *Continuity and discontinuity in attitudes towards marital power relations: pre-retired vs. retired husbands*, *Ageing and Society*, 17, 5, p. 571-95.

McCreadie, C. (1992) *Elder abuse: an exploratory study*, London; HMSO

McCreadie, C. (1996) *Elder abuse: an Update on research*, London: HMSO.

McCreadie, C. and Quigley, L. (1999) *Figuring out Adult Abuse, Community Care*, 1258, 4-10 February, 24-25.

Miller, R. B. and Dodder, R. A. (1989) *The Abused: Abuser Dyad; Elder Abuse in the State of Florida* in Filinson, R. and Ingman, S. R. (Eds.) (1989) *Elder Abuse: Practice and Policy*, New York : Human Sciences Press.

Mullender, A. (1997) *Rethinking Domestic Violence: the social work and probation response*, London : Routledge.

Penhale, B. (1993) *The Abuse of Elderly People: Considerations for Practice*, *British Journal of Social Work*, 23, 2, 95-112.

Penhale, B. and Kingston, P. (1995) *Social Perspectives and elder abuse* in Kingston, P. and Penhale, B. (Eds.) *Family Violence and the Caring Professions*, Basingstoke: Macmillan.

Parker, J. and Penhale, B. (1998) *Protecting People*, London: OLF/BASW.

- Pillemer, K. A. (1986) *Risk factors in elder abuse: Results from a case-control study* in Pillemer, K. A. and Wolf, R. S. (Eds.) (1986) *Elder Abuse: conflict in the family*, Dover, Massachusetts: Auburn House.
- Pillemer, K. A. and Wolf, R. S. (Eds.) (1986) *Elder Abuse: conflict in the family*, Dover, Massachusetts, Auburn House.
- Pillemer, K. A. and Finkelhor, D. (1988) *The prevalence of elder abuse: A random sample survey*, *Gerontologist*, 28 (1): 51-57.
- Pillemer, K. A. and Suitor, J. J. (1992) *Violence and violent feelings. What causes them among family caregivers?* *Journal of Gerontology: Social Sciences*. 4, 7: S165-72.
- Ragin, B. and Sunstrom, E. (1989) *Gender and power in organisations: a longitudinal perspective*, *Psychological Bulletin*, 105, pp. 51-88
- Rosspenda, K. M., Richman, J. A. and Nawyn, S. J. (1998) *Doing power: the confluence of gender, race, and class in contrapower harassment*, *Gender and Society*, 12, 1, pp. 40-60.
- Scheff, T. (1974) *The Labelling Theory of Mental Illness*, *American Sociological Review* 39, (June), 444-452.
- Seligman, M. (1975) *Helplessness*, San Francisco, Ca: W.H. Freeman.
- Stanley, N.; Manthorpe, J. and Penhale, B. (1999) (Eds.) *Institutional abuse: perspectives across the lifecourse*, London: Routledge.
- Stevenson, O. and Parsloe, P. (1993) *Community care and empowerment*, York: Joseph Rowntree Foundation.
- Straus, M. (1993) *Physical assaults by wives – a major social problem*, in R. Gelles, R. and Loseke, D. (Eds.) *Current Controversies on Family Violence*. Newbury Park, Ca: Sage.
- Tatara, T. (1993) *Finding the nature and scope of domestic elder abuse with state aggregate data*, *Journal of Elder Abuse and Neglect*, 5 (4): 35-6.
- Thompson, N. (1997) *Anti-discriminatory Practice*, (2nd ed.) Basingstoke: Macmillan.
- Thompson, N. (1998) *Promoting Equality*, Basingstoke: Macmillan.
- Trotter, C. (1999) *Working with Involuntary Clients*, London: Sage.
- Whittaker, T. (1995) *Gender and elder abuse*, in Arber, S. and Ginn, J. (1995) (Eds.) *Connecting gender and ageing: sociological approaches to gender relations in later life*, Buckingham, Open University Press.
- Whittaker, T. (1996) *Elder abuse*, in Fawcett, B., Featherstone, B., Hearn, J. and Toft, C. (Eds.) *Violence and Gender Relations. Theories and Interventions*, London : Sage.

Wolf, R. (1994) *Responding to Elder Abuse in the USA* in Action on Elder Abuse Working Paper No.1: A report on the proceedings of the 1st International Symposium on *Elder Abuse*, London: Action on Elder Abuse.

Yllo, K. (1993) *Through a feminist lens: gender, power and violence* in Gelles, R. and Loseke, D. (1993) (Eds.) *Current Controversies in Family Violence*, Newbury Park, Ca: Sage.

Le coût économique de la violence masculine: analyse méthodologique

Alberto GODENZI et Carrie YODANIS, Université de Fribourg, Suisse

La deuxième vague du mouvement féministe a attiré l'attention sur la violence des hommes envers les femmes en exposant les brutalités, les décès, les privations de liberté dont celles-ci étaient les victimes et la terreur dans laquelle certaines vivaient (Brownmiller, 1975; Pizzey, 1977; Russell, 1982). Leurs défenseurs se sont appuyés sur les arguments fournis par ces conséquences extrêmement néfastes pour affirmer la nécessité d'entreprendre une action de soutien en faveur des femmes battues.

Les arguments en faveur de la lutte contre la violence des hommes envers les femmes embrassent une variété de points de vue. Le plus courant voit dans la violence envers les femmes un problème de droit. Cet argument revêt différents aspects: pour certains, les victimes de la violence des hommes ont droit à la protection du système judiciaire, ce qui implique l'existence de lois instituant cette violence en délit, de manière à ce que ses auteurs puissent être arrêtés, jugés et condamnés (Stanko, 1985). Pour d'autres, les femmes ont droit à la protection de la société contre la violence des hommes, protection assurée par des services d'entraide sociale et des refuges subventionnés par l'Etat (Dobash et Dobash, 1992). D'autres encore (notamment lors de la 4e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing) exigent que cesse toute forme de violence envers les femmes dans le monde entier, affirmant que celle-ci constitue une violation des droits humains des femmes. A ce titre, la violence doit être condamnée et abolie, sans distinction de traditions et de croyances.

Selon un autre point de vue, la violence envers les femmes est un problème sanitaire. La Banque mondiale a publié en 1994 un rapport intitulé *Violence against women: the hidden health burden* (La violence envers les femmes: le fardeau sanitaire invisible), qui examine comment la violence masculine contribue au mauvais état de santé et à la mort prématurée des femmes à travers le monde (Heise, 1994). Les témoignages apportés ont servi à durcir les lois et renforcer les politiques de protection des victimes. Le concept du syndrome de la femme battue, qui repose sur l'affirmation selon laquelle la violence entraîne un traumatisme et un déséquilibre psychologiques, a été exploité en justice pour défendre des femmes qui avaient tué leur partenaire violent (Walker, 1984; Dobash et Dobash, 1992).

La fin des années 80 et le début des années 90 ont vu naître encore un autre point de vue, économique cette fois-ci. Loin d'aller à l'encontre des précédents, ce point de vue les renforce d'une dimension supplémentaire et milite en faveur de l'élaboration de politiques sociales visant à améliorer les services de protection et d'assistance aux victimes de la violence masculine. Dans un autre article, rédigé en collaboration avec Elizabeth Stanko, nous évaluons les avantages de l'argument économique et examinons son poids politique éventuel (Yodanis, Godenzi et Stanko, à paraître). Dans le présent article, nous nous proposons de passer en revue les études sur le coût de la violence et d'analyser leurs démarches méthodologiques communes. Nous envisagerons à la fois les faiblesses de ces démarches et l'importance de ces études pour améliorer la disponibilité des informations sur la violence envers les femmes - une étape indispensable si l'on veut améliorer le soutien apporté aux femmes.

LES ÉTUDES SUR LE COÛT ÉCONOMIQUE DE LA VIOLENCE MASCULINE

En 1986, Straus a cherché à évaluer le coût des soins médicaux administrés à la suite d'agressions et d'homicides perpétrés dans le cadre du foyer. A partir de statistiques sur la prévalence des blessures et des soins médicaux résultant d'agressions sur des épouses ou des enfants, il est parvenu à la conclusion que les homicides commis dans ce cadre comptaient *grosso modo* pour 24 % du coût total des homicides (soit 1,73 milliard de dollars) - selon les chiffres du Comité économique mixte du Congrès pour 1976 -, faisant toutefois aussi remarquer qu'une bonne partie des coûts médicaux *ante-mortem* n'avait pas été prise en ligne de compte dans l'élaboration de ce chiffre. Straus précise le type et la fréquence des coûts éventuels qu'il importe d'inclure dans le calcul lorsque l'on envisage l'homicide comme ultime issue de la maladie de la violence, mais abandonne la «traduction en dollars du coût des blessures et des soins médicaux aux spécialistes de l'économie médicale» (p. 557). L'année suivante, Straus et Gelles (1987) ont exploité, dans *The Cost of Family Violence* (Le coût de la violence familiale), les données fournies par une étude représentative à l'échelle nationale pour creuser cette idée et faire apparaître les nombreuses conséquences coûteuses que pouvait entraîner la violence familiale, notamment: toxicomanie, alcoolisme, délinquance, vandalisme, absentéisme au travail, négligence des tâches quotidiennes, angoisses. Tout en dressant une liste de toutes ces causes possibles, ils évitent d'en évaluer le coût. La même année paraissait le rapport de Friedman et Couper (1987): *The Cost of Domestic Violence: A Preliminary Investigation of the Financial Costs of Domestic Violence* (Le coût de la violence conjugale: enquête préliminaire sur le coût de la violence conjugale).

Dans les années 90, les études de coût et les estimations sont devenues plus ambitieuses. Les chercheurs ont commencé à combiner les taux de prévalence de la violence et de ses diverses conséquences avec des estimations des coûts associés afin de parvenir à un chiffre global susceptible de résumer le coût de la violence des hommes envers les femmes. Des études de ce genre ont vu le jour au Canada (Day, 1995; Greaves et al., 1995), aux Pays-Bas (Korf et al., 1997), en Nouvelle-Galles du Sud (NSW Women's Coordination Unit [Coordination féminine de NGS], 1991), en Nouvelle-Zélande (Snively, 1994), dans le Territoire du Nord (Office of Women's Policy [Service de la politique des femmes], 1996), dans le Queensland (Blumel et al., 1993), en Suisse (Godenzi et Yodanis, 1998) et au Royaume-Uni (Stanko et al., 1998). (On trouvera un résumé des points clés de chacune de ces études dans le tableau 1, en fin d'article).

Notre propre étude du coût de la violence masculine envers les femmes en Suisse (pour les besoins de laquelle nous avons adapté puis développé les méthodes utilisées dans les études de coût précédentes) nous servira d'exemple tout au long de cet article. Cette étude se déroule en trois phases. Nous avons publié les résultats de la première phase, dévolue au coût public de la violence des hommes envers les femmes, en 1998 (en allemand) et en 1999 (en anglais). La compilation de données tirées d'enquêtes représentatives, de publications et de rapports officiels, des dossiers des organismes sociaux et d'autres sources nous a permis d'en estimer le coût public annuel à 290 millions de dollars. Nous examinerons notre méthode de calcul plus en détails dans le courant de cet article. Dans sa deuxième phase - actuelle - le projet s'intéresse au coût de la violence masculine pour les entreprises. Dans sa troisième phase, notre projet se penchera sur son coût individuel, au regard notamment des victimes, des familles, des amis, des travailleurs volontaires et des prestataires de services, ainsi que des contribuables.

MÉTHODOLOGIE DES ÉTUDES DE COÛT

Laurence et Spalter-Roth (1996) proposent dans leur rapport sur les Etats-Unis une équation simple pour déterminer le coût de la violence conjugale: «Il faut déterminer combien de personnes sont concernées, combien de ces personnes ont recours à des services à la suite d'actes de violence conjugale, quel est leur taux d'utilisation de ces services et combien coûtent ces services» (p. 14).

Bien que l'équation susmentionnée paraisse extrêmement simple d'utilisation, sa traduction en chiffres exacts est loin de l'être. Dans presque tous les pays, le nombre de femmes victimes de la violence masculine reste un mystère, tout comme le nombre de celles qui font appel à divers services à la suite d'actes de violence et la fréquence avec laquelle elle le font. Pendant des années, défenseurs, militants et autres ont soutenu que la plus grande partie de la violence envers les femmes est invisible aux regards officiels. En effet, la comparaison des enquêtes sur la délinquance avec celles sur les femmes montre que la majorité des actes de violence n'apparaît jamais dans les statistiques officielles. Cela ne se vérifie pas seulement auprès des institutions judiciaires, mais aussi des organismes sanitaires et sociaux et dans le monde du travail. Il y a, dans toutes les sphères de la société, une carence en matière d'informations précises sur la prévalence et l'impact de la violence masculine. D'une part, cette carence empêche les chercheurs de réaliser des études de coût précises et de fournir par là des informations utiles aux prestataires de services et aux dirigeants; mais d'autre part, ces études de coût permettent de mettre cette carence informative en évidence et d'y remédier au moins partiellement dans certaines sphères de la société où les personnes ne se sentent généralement pas concernées par la violence.

Conduire des études de coûts à partir de données incomplètes

La majorité des études sur le coût de la violence s'appuie principalement sur des données existantes collectées par des organismes publics ou des instituts de recherche. L'estimation à laquelle Greaves et al. (1995), par exemple, sont parvenus pour le Canada, repose sur des données extraites d'une trentaine d'enquêtes, de rapports et d'études, y compris l'enquête sur la violence envers les femmes conduite par l'Institut des statistiques canadien. La compilation par Laurence et Spalter-Roth (1996) des matériels disponibles aux Etats-Unis contient une liste détaillée d'études empiriques, d'organisations et de services gouvernementaux susceptibles de fournir des renseignements sur divers aspects du coût de la violence envers les femmes.

Ces données peuvent constituer un important point de départ pour évaluer le coût de la violence. Cependant, à trop dépendre des données existantes, on s'expose à des problèmes dus, non pas à l'insuffisance des chercheurs, mais à l'insuffisance des données. Puisque les données existantes sont toujours incomplètes, les coûts estimés sur la base de ces données souffriront des mêmes défauts qui en limiteront l'utilité. En exploitant les données existantes, les études de coût souffrent de problèmes méthodologiques liés à la factorisation et à la détermination du coût économique global, des unités d'analyse, des limites temporelles et des hypothèses de population.

Factorisation et détermination

Pour chiffrer un concept, il est préférable d'en avoir au préalable une définition claire. Il faut ensuite en préciser les divers aspects, ou les diverses facettes. Pour finir, on collecte les données relatives à des indicateurs précis qui traduisent ces divers aspects en valeurs numériques. Lorsqu'on utilise des données déjà existantes, il n'est pas toujours possible d'inclure dans le calcul tous les aspects ou tous les indicateurs nécessaires pour déterminer convenablement le concept voulu. Les données ne sont souvent tout simplement pas disponibles. C'est là un problème constant dans les études sur le coût de la violence. Aussi les concepts sont-ils souvent factorisés en fonction de la disponibilité des informations plutôt que des conditions requises pour garantir la validité et la fiabilité de leur détermination. Ainsi que l'explique Snively (1994): «Les résultats de l'étude sur *Le coût économique de la violence conjugale en Nouvelle-Zélande* reposent dans une large mesure sur la disponibilité d'informations cohérentes avec la définition de la violence conjugale adoptée pour les besoins de l'estimation» (p. 6). Cela est aussi vrai de notre propre étude. Bien évidemment, alors que nous envisageons d'autres phases supplémentaires à notre étude, c'est par le coût public que nous avons commencé parce que c'est dans ce domaine que l'on dispose le plus d'informations.

L'insuffisance des données existantes entraîne un certain nombre de problèmes de détermination. On remarque en premier lieu que le concept et sa valeur numérique utilisés ne coïncident pas souvent entre eux. Ainsi, nous définissons dans notre étude la violence comme «une agression physique, sexuelle ou psychologique des hommes sur les femmes ou les fillettes motivée par la seule différence de sexe»; or, quand vient le moment d'en calculer le coût, nous sommes rarement en mesure d'inclure les coûts associés à ces différentes formes de violence. Par exemple, aucune information sur les femmes âgées de moins de 20 ans n'est entrée dans notre estimation du coût sanitaire, pour la bonne raison que ces informations ne sont pas disponibles.

De la même manière, certains aspects et indicateurs, que d'autres études ont prouvé entrer très probablement dans le coût de la violence, ont bien souvent été laissés de côté. On sait que les femmes ayant subi des actes de violences risquent plus d'adopter par la suite des comportements autodestructeurs, tels que l'alcoolisme ou la toxicomanie, ou de souffrir d'une forme ou d'une autre de déséquilibre (Stark et Flitcraft, 1996; Gilloz et al., 1997; Kavemann, 1997). Il n'empêche que nous sommes dans l'incapacité d'inclure dans notre étude le coût du traitement des problèmes de drogue ou d'alcool ou d'autres traitements psychiatriques motivés par des actes de violence pour la simple raison que les informations relatives à la fréquence d'utilisation de ces services par des femmes victimes des violences ne sont pas disponibles en Suisse.

En troisième lieu, ces chiffres ne sont pas fiables car des hypothèses fondées ont dû être posées pour pallier le manque de données. Une étude nationale sur la violence envers les femmes en Suisse révèle qu'environ 10 000 d'entre elles font appel à des travailleurs sociaux chaque année. Mais nous ne connaissons pas les motifs de cette démarche. Nous fondant sur des informations complémentaires relatives aux difficultés financières rencontrées par les femmes qui mettent un terme à une relation violente, nous avons supposé que la moitié environ de ces femmes cherchait une forme de soutien financier.

Dans d'autres cas, les données disponibles sont exploitées comme des données de substitution aux informations manquantes. Il n'existe, par exemple, aucun chiffre sur le nombre de procès motivés par des actes de violence physique à caractère délictueux commis par des

hommes envers des femmes en Suisse. Par contre, une enquête nationale nous renseigne sur le nombre de femmes ayant pris contact avec un avocat et entamé une procédure de divorce ou de séparation, ou demandé à être placée sous protection à la suite d'actes de violence perpétrés par leur conjoint. Nous avons utilisé ces chiffres, révisés de manière à tenir compte du fort pourcentage de femmes qui retireront leur plainte avant procès, pour parvenir à une estimation annuelle du nombre de procès motivés par des actes de violence physique masculine envers les femmes.

Ces problèmes de factorisation, d'absence d'indicateurs et de dimensions manquantes, d'hypothèses et d'approximations, que l'on retrouve dans presque toutes les études de ce genre, diminuent la validité et la fiabilité des évaluations. Nul ne peut être certain que ces études mesurent avec exactitude le coût économique global de la violence, ni que l'on parviendrait au même chiffre en refaisant le même calcul ultérieurement. De toute façon, il serait extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de calculer le coût exact de la violence envers les femmes: ce coût doit être, dans une certaine mesure, une simple estimation. Du coup, les problèmes de factorisation et de détermination peuvent apparaître insignifiants à première vue. L'introduction de données plus précises ou d'indicateurs des coûts additionnels dans les calculs entraînerait tout simplement une révision des chiffres à la hausse, c'est pourquoi en excluant les coûts additionnels on est certain d'obtenir des chiffres au-dessous de la réalité et par là même moins contestables.

Toutefois, ces problèmes de détermination dépassent largement la seule capacité à parvenir à une estimation chiffrée acceptable du coût de la violence. Lorsque des chercheurs omettent purement et simplement certains coûts ou bien introduisent des valeurs approximatives ou des données de substitution à la place de données empiriques, l'étude concernée n'apporte plus l'information pratique et concrète voulue sur le problème de la violence envers les femmes. Cependant, le fait même que ces données ne soient pas disponibles signale cette carence informative aux personnes qui occupent des positions stratégiques pour venir en aide aux femmes, à condition qu'elles prennent conscience du besoin en la matière.

Les unités d'analyse

Les autres problèmes méthodologiques auxquels se heurtent les études de coût concernent les unités d'analyse. Dans le cas qui nous occupe, les femmes constituent généralement la principale unité d'analyse. Les équations reposent sur la fréquence d'utilisation des services par un échantillon de femmes. Le coût chiffré de ces services est ensuite appliqué au taux d'utilisation pour calculer un coût estimé de la violence masculine. Prendre les femmes comme unité d'analyse est indispensable si l'on veut distinguer les femmes victimes de la violence de celles qui ne le sont pas dans les contextes coûteux tels que la santé physique et mentale (Stark et Flitcraft, 1996; Gillioz et al., 1997), la consommation d'alcool et la prise illégale de drogue (Kavemann, 1997), le revenu professionnel et la rotation des emplois (Hyman, 1993; Lloyd, 1997), et le recours aux services sociaux (Allard et al. 1997; Raphael et Tolman, 1997).

Cependant, l'utilisation d'individus en tant qu'unité d'analyse nuit à la qualité des études sur le coût de la violence. En effet, les estimations ne s'appuient plus sur des données émanant d'organismes, d'organisations ou d'entreprises données, mais sur l'utilisation par les femmes de prestataires de services non spécifiés et sur leur expérience personnelle dans des entreprises non spécifiées. Nous avons par exemple calculé d'après l'étude nationale sur la violence envers les

femmes que pour environ 4000 d'entre elles l'expérience de la violence a entraîné des soins hospitaliers. Nous savons aussi que le prix moyen par personne du séjour dans un hôpital suisse est d'environ 10 000 francs suisses, somme prise en charge à 75 % par les administrations fédérale, nationale et locale. Nous fondant sur ces chiffres, nous sommes parvenus à une estimation assez convaincante.

Il n'empêche que cette estimation n'aura vraisemblablement qu'un intérêt limité pour les médecins, les infirmiers et autres prestataires de services dans les hôpitaux suisses. Ces chiffres ne concernent pas véritablement leur organisation et ne leur sont d'aucune utilité pour adapter leur routine et leurs services aux besoins des femmes victimes de violences.

Cadres temporels

Un des problèmes liés aux unités d'analyse est celui des cadres temporels. Les chercheurs s'efforcent avant tout de parvenir à des estimations annuelles. Dans l'idéal, un calcul annuel des coûts permettrait d'observer leur évolution dans le temps. Malheureusement, l'utilisation de données collectées irrégulièrement et sporadiquement contraint les chercheurs à un compromis consistant à regrouper des données disponibles collectées en différentes années et à calculer un coût estimé pour une année «moyenne». Par exemple, dans notre étude, certains chiffres reposent sur des données de 1993 tandis que d'autres reposent sur des données de 1996. Dans un autre exemple, où nous calculons le coût de la recherche, nous connaissions le montant des subventions consacrées en 1996 à l'étude de la violence envers les femmes par le plus gros organisme national de subvention de la recherche. Les sommes allouées étaient inhabituellement importantes cette année-là, du fait de l'existence d'un programme exceptionnel de recherche sur la violence envers les femmes. Peu de subventions pour ce genre d'étude avaient été accordées avant, et peu l'ont été après. Aussi, afin d'évaluer les dépenses à long terme en matière de recherche, nous avons supposé que des subventions de cette importance ne seraient accordées que tous les vingt ans, et nous avons divisé par vingt le montant total des sommes consacrées à la recherche pour obtenir un coût annuel.

Tout en étant la meilleure étant donné les circonstances, cette solution n'en reste pas moins un pis-aller. Non seulement elle ne permet pas d'observer l'évolution des coûts d'une année sur l'autre, mais en plus elle fait l'impasse sur nombre d'entre eux. Pour l'Institut national de la justice des Etats-Unis (US National Institute of Justice), le coût consiste en «la somme des pertes occasionnées par les infractions commises durant une année donnée, sans considération du moment auquel la perte a réellement eu lieu» (Travis, 1996). De leur côté, Laurence et Spalter-Roth (1996) soutiennent qu'il est indispensable d'adopter une démarche fondée sur la fréquence des occurrences, qui prenne en considération tous les recours, occasionnels ou répétés, aux services au cours d'une période donnée, et suggèrent dans leur plan pour une étude idéale une période de cinq années. Ces deux cadres temporels spécifiques permettent d'appréhender la totalité des coûts entraînés par la violence. Pourtant, la plupart des études de coût actuelles ne parviennent pas à respecter ces limites temporelles et s'interdisent de ce fait tout accès à une connaissance du coût à long terme de la violence. Le recours répété à des services à la suite d'actes de violence représente vraisemblablement le coût le plus élevé. Savoir pendant combien de temps et combien de fois les femmes ont recours à un service particulier est également indispensable pour comprendre le rôle des services dans l'assistance aux victimes et évaluer la rentabilité d'un programme.

Hypothèses de population

Le dernier problème méthodologique auquel se heurtent les études de coût sur la violence est l'impuissance à émettre des hypothèses précises concernant la population cible. Les données disponibles émanent souvent d'une seule organisation ou ne concernent qu'une région particulière, et ne permettent aucune extrapolation précise à l'ensemble du pays ou de l'Etat. Ainsi, nous avons utilisé des chiffres sur le coût de l'aide publique dans un seul Etat pour parvenir à un chiffre national approximatif dans ce domaine. L'utilisation par les chercheurs d'une valeur nationale calculée à partir de données locales amplifie considérablement le risque d'erreur.

En résumé, fonder des estimations de coûts sur des données existantes est loin d'être la meilleure solution. Néanmoins, les études de coût fondées sur des données existantes peuvent servir et servent souvent à mettre en évidence et à corriger le manque d'information. Faire apparaître cette carence informative est l'un des principaux avantages des études de coût sur la violence.

Sensibilisation et collecte des données grâce aux études de coût

Tous les chercheurs qui exploitent des données existantes pour leurs études de coût (nous-mêmes compris) reconnaissent l'existence du problème posé par l'indisponibilité ou l'incomplétude des données et ont souligné la nécessité de développer de meilleurs systèmes de collecte d'informations sur l'impact de la violence sur le lieu de travail, sur les services et sur les organisations. Greaves et al. (1995) ont écrit dans leur estimation du coût économique de la violence envers les femmes au Canada: «Les principales difficultés que nous avons rencontrées pour arriver à une estimation du coût global de la violence envers les femmes au Canada sont le manque de données et l'incohérence des systèmes de collecte d'informations, notamment aux niveaux fédéral et provincial» (p. 1). A la fin de leur examen des données disponibles aux Etats-Unis, Laurence et Spalter-Roth (1996) concluent: «Nous avons constaté d'énormes vides en matière de recherche dans tous les domaines examinés, ce qui implique encore beaucoup de recherches à venir avant de pouvoir obtenir des chiffres fiables» (p. 4).

Fort heureusement, les études sur le coût de la violence masculine peuvent être conçues de manière à résoudre en partie le problème auquel elles se heurtent. Il y a deux façons d'améliorer la disponibilité des données. En premier lieu, la conception même des études de coût fournit des indices quant aux différentes sphères de la société qui sont affectées par la violence des hommes envers les femmes. Comme l'affirme Stanko (1999): «Les enseignements des études de coûts désignent les multiples points d'intervention où il est possible de briser le cycle de la violence conjugale.» Elles peuvent attirer l'attention et favoriser la sensibilisation de la police, des juges, des avocats, des travailleurs sociaux, des employeurs, des médecins, des personnels soignants et des dirigeants politiques - personnes individuelles et organismes qui jusque-là ne se sentaient pas concernés par la violence envers les femmes. Cela fera sortir la violence du lot des causes inconnues à l'origine des problèmes de santé, d'argent ou de travail, et ses victimes de la masse anonyme des usagers des institutions sociales.

Outre leur dimension sensibilisatrice, les études de coût peuvent également être conçues pour améliorer les données et, par là même, les connaissances de la portée et des effets de la violence sur ces institutions sociales. Certains chercheurs ont déjà fait quelques pas dans cette

direction. Blumel et al. (1993) et l'Office of Women's Policy (1996) ont réalisé des entretiens avec des rescapées de la violence, où ils leur ont posé des questions précises sur leur utilisation des services. Stanko (1997) est allée recueillir des informations sur l'expérience de la violence auprès de patientes dans la salle d'attente d'un cabinet médical. Nous avons compilé et classé des données sur la violence envers les femmes à partir de centaines de dossiers individuels d'un service d'assistance aux victimes de la violence. Les chercheurs pourront continuer de jouer à l'avenir un rôle prépondérant en collaborant avec les services de police, les tribunaux, les établissements pénitentiaires, les bureaux d'aide publique, les hôpitaux et les centres médicaux afin de mettre au point des systèmes appropriés de collecte de données sur l'expérience de la violence vécue par leurs usagers.

Dans la deuxième phase de notre étude sur le coût de la violence envers les femmes, nous collaborons avec des chercheurs de l'Organisation internationale du travail (OIT) en vue de conduire une étude sur le coût de la violence pour les entreprises. Le lieu de travail est sans doute celui où la violence masculine est la plus cachée. Craignant de perdre leur travail, les femmes dissimulent leurs ecchymoses, viennent travailler même malades, et restent assises terrifiées au lieu de faire leur travail, tout cela dans la plus parfaite ignorance de leurs collègues et de leurs employeurs.

Il s'avère pourtant que certaines entreprises seraient prêtes à aider les femmes victimes de violence, si seulement elles étaient informées de leur besoin. Ainsi que cela a été publié le 1^{er} octobre 1998 sur le gestionnaire de diffusion du Réseau européen sur les conflits, les sexes et la violence, le Fonds pour la prévention de la violence familiale a parrainé la 3^e Journée annuelle d'action pour l'abolition de la violence conjugale, à laquelle ont participé des centaines d'entreprises, d'organismes publics et d'organisations des Etats-Unis. Ce jour-là, la Bell Atlantic Mobile a mis en place une connexion gratuite avec la permanence téléphonique nationale de SOS violence conjugale. La société continue de distribuer des fiches de sensibilisation à ses employés et ses clients, et à collaborer avec les services de police et les organismes sociaux pour fournir aux victimes de la violence conjugale des téléphones mobiles et des messageries vocales. Le personnel et les responsables de la Limited, Inc. ont suivi une formation sur la violence conjugale et des cours de prise en charge dispensés par la directrice d'un refuge pour femmes. En outre, ses associés reçoivent une documentation sur la violence envers les femmes et ont accès à une permanence téléphonique interne sur la violence conjugale. De très nombreuses autres entreprises (au nombre desquelles Liz Claiborne, Inc., Levi Strauss, Blue Shield of California, Gap Foundation, Marshalls, Wells Fargo, Polaroid et Time Warner) ont cofinancé le programme, pris des mesures pour former leurs cadres principaux au problème de la violence envers les femmes, et mis en place des cellules de soutien à l'intention de leurs employées victimes d'actes de violence. En encourageant la poursuite des efforts en ce sens, les études sur le coût économique de la violence contribueront vraisemblablement à la mise en place sur les lieux de travail de politiques de soutien plutôt que de pénalisation des femmes qui subissent des actes de violence (NOW Legal Defense and Education Fund [Fonds pour l'éducation et la protection juridiques], 1996).

Notre étude devrait donc à la fois apporter des informations sur l'impact de la violence masculine sur les entreprises et aboutir à une estimation chiffrée de son coût, ce qui n'est pas inutile pour convaincre les chefs d'entreprise de mettre en place des politiques de soutien. L'étude se concentrera sur la violence subie par les femmes en dehors de leur lieu de travail et portera sur

les actes de violence physique, sexuelle, ou psychologique, dans et hors du cadre des relations intimes, ainsi que sur la violence rencontrée sur le lieu de travail, telle que le harcèlement sexuel. Nous cherchons à parvenir à une estimation chiffrées des pertes, en termes de journées de travail, de productivité, de profits, et de dépenses supplémentaires, entraînées par les actions des auteurs de cette violence et les besoins de leurs victimes. Entre autres exemples, on trouve un homme salarié s'absentant de son travail pour répondre à une injonction à comparaître consécutive à une arrestation pour agression sur sa conjointe, et une femme salariée mise en arrêt de travail pour cause de coups et blessures dus à des actes de violence. Les données seront en l'occurrence collectées par voie d'une enquête menée auprès d'hommes et de femmes sur un échantillon de lieux de travail. Des cadres d'entreprises seront également interrogés afin de déterminer quelles mesures ont été prises pour créer un environnement de travail sûr, le coût de ces mesures, ainsi que leur connaissance des conséquences de la violence masculine sur les affaires des entreprises.

La collecte de données peut, et devrait, n'être pas seulement occasionnelle. Des systèmes de collecte permanente pourraient être institutionnalisés et intégrés à la routine des organisations. Nul besoin de mettre en place des systèmes accaparants ou encombrants. Il arrive souvent que les informations existent déjà, recueillies auprès des clients, mais soient stockées séparément et classées sans souci d'en faciliter l'accès et l'analyse. Nombre d'organisations ont simplement besoin qu'on les aide à effectuer les petits ajustements nécessaires à la mise en place de systèmes de collecte permanente de données.

Des efforts en ce sens ont déjà été faits. Les services de police de la circonscription londonienne de Hackney ont mis en place un Système d'information sur les délits signalés (CRIS) qui, selon Stanko et al. (1997), enregistre tous les incidents signalés à la police, y compris les voies de fait, attentats aux bonnes mœurs, atteintes à la propriété, troubles de l'ordre public, refus d'obtempérer, et autres incidents à caractère non délictueux mais pour lesquels la police a été contactée, et distingue tous ceux ayant un caractère familial ou conjugal.

L'exemple de Hackney nous incite à penser qu'il serait bon d'introduire les organisations en tant qu'unités d'analyse dans les études de coût, afin d'en affiner les estimations et d'accroître l'utilité des informations pour les prestataires de services et les employeurs. La collecte de données au niveau institutionnel permettra d'affiner les estimations du coût de la violence. Il est possible, en obtenant des informations auprès des personnes qui font appel aux services d'une organisation donnée, de connaître précisément quels types de services utilisent les femmes victimes de la violence. Sachant cela, des chiffres plus précis peuvent être intégrés au calcul des coûts. Par exemple, une enquête auprès du service des urgences d'un hôpital nous permettra de connaître le nombre de cas liés à des actes de violence conjugale et le traitement administré, et de parvenir à une meilleure estimation du coût de ce genre de services.

Nous sommes donc d'avis que l'on devrait passer moins de temps à essayer de calculer des chiffres nationaux précis et que c'est en se focalisant sur le niveau institutionnel qu'organisations, organismes divers et entreprises accèderont à un flux de données permanent permettant d'observer l'évolution dans le temps des rapports entre la violence et les besoins en matière de services. Il est possible d'évaluer ainsi le besoin en matière de services d'assistance supplémentaires, la qualité et la rentabilité des programmes en place.

Au bout du compte, le coût estimé ne sera plus simplement un chiffre colossal, mais un chiffre chargé de sens qui servira directement au développement de services efficaces d'assistance aux victimes et à la réduction des coûts (financiers et autres) de la violence.

CONCLUSION

Nous avons passé en revue dans cet article des études sur le coût de la violence masculine envers les femmes et analysé leurs approches méthodologiques et leurs défauts. Mais on peut poser la question: pourquoi étudier les coûts? Nous avons présenté dans cet article un des avantages de ces études: les études sur le coût de la violence peuvent permettre de résoudre le problème même auquel elles se heurtent. En s'interrogeant sur qui supporte ces coûts, ces études ont désigné les nombreux organismes et institutions sociaux concernés par la violence des hommes envers les femmes. Quelques corrections dans l'approche méthodologique permettront d'utiliser les études de coût pour améliorer la disponibilité des données et les connaissances sur l'omniprésence de la violence masculine dans les sociétés. L'éradication de l'ignorance et la suppression des œillères sont la première étape essentielle dans la marche vers l'abolition de la violence masculine.

* * *

Bibliographie

Allard, M. A., Albelda, R., Colten, M. E., & Cosenza, C., *In harm's way: Domestic violence, AFDC receipt, and welfare reform in Massachusetts*, Boston, University of Massachusetts, 1997

Blumel, D. K., Gibb, G. L., Innis, B. N., Justo, D. L., & Wilson, D. V., *Who pays? The economic costs of violence against women*, Queensland, Women's Policy Unit, Office of the Cabinet, 1993

Brownmiller, S., *Against our will: Men, women, and rape*, New York, Simon and Schuster, 1975

Day, T., *The health-related costs of violence against women in Canada: The tip of the iceberg*, London (Ontario), Centre for Research on Violence Against Women and Children [Centre de recherches sur la violence envers les femmes et les enfants], 1995

Dobash, R. E. & Dobash, R., *Women, violence, and social change*, New York, Routledge, 1992

Friedman, L. & Couper, S., *The costs of domestic violence: A preliminary investigation of the financial costs of domestic violence*, New York, Victim Services Agency [Organisation pour les services aux victimes], 1987

Gillioz, L., De Puy, J. & Ducret, V., *Dominance and violence against women in relationships*, Lausanne, Payot, 1997

Godenzi, A. & Yodanis, C. L., *First report on the economic costs of violence against women*, Fribourg, Université de Fribourg, 1998

Greaves, L., Hankivsky, O., & Kingston-Riechers, J., *Selected estimates of the costs of violence against women*, London (Ontario), Centre for Research on Violence Against Women and Children [Centre de recherches sur la violence envers les femmes et les enfants], 1995

Heise, L., *Violence against women: The hidden health burden*. (Discussion Paper No. 255), Washington D.C., Banque mondiale, 1994

Hyman, B., *Economic consequences of child sexual abuse in women*, Thèse de doctorat inédite, Brandeis University, 1993

Kavemann, B., Gesellschaftliche Folgekosten sexualisierter Gewalt gegen Mädchen und Jungen. In B. Kavemann/Bundesverein zu Prävention (Ed.), *Prävention in die Zukunft* (pp. 215-56), Berlin, Ruhnmark, 1997

Korf, D. J., Meulenbeek, H., Mot, E., & van den Brandt, T., *Economic costs of violence against women*. Pays-Bas, 1997

Laurence, L., & Spalter-Roth, R., *Measuring the costs of domestic violence against women and the cost-effectiveness of interventions: An initial assessment and proposals for further research*, Washington, D.C., Institute for Women's Policy Research [Institut de recherches sur la politique féminine], 1996

Lloyd, S., *The effects of violence on women's employment*. (Paper No. 6), Chicago (Illinois), Joint Center for Poverty Research [Centre associé de recherches sur la pauvreté], 1997

NOW Legal Defense and Education Fund, *The impact of violence in the lives of working women: Creating solutions – creating change*, New York, NOW Legal Defense and Education Fund [Fonds pour l'éducation et la protection juridiques], 1996

NSW Women's Coordination Unit, *Costs of domestic violence*, Haymarket, Nouvelle-Galles du Sud, New South Wales Women's Coordination Unit [Coordination féminine de NGS], 1991

Office of Women's Policy, *The financial and economic costs of domestic violence in the Northern Territory*, Territoire du Nord, KPMG, 1996

Pizzey, E., *Scream quietly or the neighbors will hear*, Short Hills (New Jersey), R. Enslow, 1977

Raphael, J. & Tolman, R. M., *Trapped by poverty/trapped by abuse: New evidence documenting the relationship between domestic violence and welfare*, Chicago (Illinois), Taylor Institute, 1997

Russell, D. H., *Rape in marriage*, New York, Macmillan, 1982

Snively, S., *The New Zealand economic costs of family violence*, Auckland, Coopers and Lybrand, 1994

Stanko, E. A., *Intimate intrusions: Women's experience of male violence*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1985

Stanko, E. A., Crisp, D., Hale, C., & Lucraft, H., *Counting the costs: Estimating the impact of domestic violence in the London borough of Hackney, Middlesex*, (Royaume-Uni), Brunel University, 1997

Stark, E. & Flitcraft, A., *Women at risk: Domestic violence and women's health*, Thousand Oaks (Californie), Sage, 1996

Straus, M. A., *Medical care costs of intrafamily assault and homicide*, *Bulletin of the New York Academy of Medicine*, 62, 556-561, 1986

Straus, M. A., & Gelles, R. J., *The costs of family violence*, *Public Health Reports*, 102, 638-641, 1987

Travis, J., *The extent and costs of crime victimization: A new look*, Washington D.C., U.S. National Institute of Justice, 1996

Walker, L. E., *The battered woman syndrome*, New York, Springer, 1984

Yodanis, C. L., Godenzi, A., & Stanko, E. A., *The benefits of studying costs: A review and agenda for studies on the economic costs of violence against women* (à paraître)

Tableau 1: Résumé des études sur le coût de la violence envers les femmes conduites entre 1991 et 1998

Pays/Région Auteur(s)	Coût total estimé (en dollars US)	Année	Type de violence	Types de coûts inclus dans l'estimation
Nouvelle-Galles du Sud, Australie Coordination féminine de NGS (NSW Women's Co-ordination Unit)	\$1.000.000.000 (\$A 1.524.820.000)	1991	Divers stades de violence conjugale envers des femmes	Individus, gouvernement, employeurs et tierce partie – soins de santé, frais de justice (civile et criminelle), services sociaux, emploi, garde d'enfants, logement
Queensland, Australie Groupe de recherche interorganisations de la Côte du Soleil (Sunshine Coast Interagency Research Group)	\$40.000.000 (\$A 63.356.000)	1993	Violence physique et psychologique, viol, agression sexuelle sur des femmes	Victimes, collectivité/communauté, et autres personnes individuelles – logement et refuges, sécurité sociale, services de santé, justice pénale
Nouvelle-Zélande S. Snively	\$625.000.000 – 2.500.000.000 (\$NZ 1,2 - 5,3 milliards - 9 chiffres disponibles)	1994	Violence familiale, et notamment menaces de recours à la violence, envers des femmes et des enfants	Individus, gouvernement, tierce partie, et employeurs – soins médicaux, services sociaux et assistance, justice civil et pénale, emploi
Canada T. Day	\$1.000.000.000 (\$Can 1.539.000.000)	1995	Violence physique et sexuelle envers des femmes	Coûts sanitaires – soins médicaux, dentaires et psychiatriques, pertes de travail compensées et non compensées, logement et refuge, coûts à long terme
Canada L. Greaves, O. Hankivsky, & J. Kingston-Riechers	\$2.750.000.000 (\$Can 4.225.000.000)	1995	Violence physique, agression sexuelle, viol, inceste, atteintes à l'intégrité sexuelle d'enfants	Individus, gouvernement et tierce partie - services sociaux et éducation, justice pénale, travail et main-d'œuvre, sanitaire et médical
Territoire du Nord Service de la politique des femmes (Office of Women's Policy)	\$6.500.000 (\$A 10.100.000)	1996	Violence physique, sexuelle et psychologique conjugale – conséquences sur femmes et enfants	Individus, communauté et autres coûts – soutien d'urgence, police, logement, financier, médical, garde d'enfants, services juridiques, emploi

Pays-Bas D. J. Korf, H. Meulenbeek, E. Mot, & T. van den Brandt	\$80.000.000 (f. 165.900.000)	1997	Violence physique et sexuelle conjugale envers des femmes	Police et justice, soins médicaux et assistance psychosociale, main-d'œuvre et sécurité sociale
Hackney, R.-U. E. A. Stanko, D. Crisp, C. Hale, & H. Lucraft	\$8.000.000 (£ 5.000.000)	1997	Violence physique et sexuelle envers des femmes et des enfants	Police, justice civile, logement, refuges, services sociaux, et protection sanitaire
Suisse A. Godenzi & C. Yodanis	\$290.000.000 (FS 409.000.000)	1998	Violence physique, sexuelle et psychologique envers des femmes et des fillettes	Coût public - traitements médicaux, police et justice, soutien, aux victimes, aide et conseil, recherche

Mais où sont les hommes? Les politiques menées au niveau national en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans l'Espagne post-franquiste (1975-1999)

Celia VALIENTE, Université Carlos III de Madrid, Espagne

Dans l'Espagne post-franquiste (1975-1999), les politiques en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes (ci-après dénommées politiques de LCVEF) ressemblent aux politiques de LCVEF menées au cours des dernières décennies dans d'autres Etats membres de l'Union européenne (UE)²⁸. Ces mesures étaient principalement de deux ordres: l'institution de réformes juridiques visant à qualifier les violences contre les femmes d'actes illégaux et délictueux; et la mise en place de services sociaux destinés aux victimes de la violence, par exemple les foyers de femmes battues. En Espagne, les politiques de LCVEF n'ont que partiellement réussi en raison des difficultés rencontrées pour les mettre en œuvre. Des mesures sont arrêtées mais ne sont guère appliquées. Dans le présent document, je soulève un autre problème (moins important que le premier) lié aux politiques espagnoles de LCVEF. La plupart de ces mesures visent les victimes, à savoir les femmes, et non les hommes auteurs des violences qui sont la cause du problème.

La première partie du présent document (qui est la plus longue) décrit les principales mesures de LCVEF prises en Espagne depuis 1975. La deuxième partie explique que ces mesures s'adressent principalement aux femmes et, dans une moindre mesure, aux hommes. La troisième partie présente les lacunes de mise en œuvre des mesures de LCVEF²⁹.

LES POLITIQUES MENEES AU NIVEAU NATIONAL EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES EN ESPAGNE³⁰

Au sens large, la définition du phénomène de la violence à l'égard des femmes «englobe tout acte de force verbale ou physique, de contrainte ou de privation pouvant menacer la vie, perpétré contre une femme ou une fillette et lui causant un préjudice physique ou psychologique, une humiliation ou une privation arbitraire de sa liberté et perpétuant la subordination des femmes» (Heise et autres, 1994: 1165). Toutefois, pour des raisons d'économie d'espace, de

²⁸ Dans le présent document, les termes «politiques», «mesures» et «programmes» sont synonymes.

²⁹ Le présent document s'inspire largement d'une analyse de sources secondaires, de textes de lois, de dossiers de presse, de documents politiques publiés et non publiés et de 17 entretiens personnels approfondis avec des acteurs sociaux et politiques intervenant dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes: quatre membres d'associations féministes, un juge, un membre des forces de l'ordre, trois gardes civils (policiers affectés principalement aux zones rurales), un travailleur social, deux employés d'un foyer de femmes battues, une femme victime de violences (viol), un médecin légiste, un médecin spécialisé dans l'examen des femmes victimes de violences et deux juristes spécialisés dans les mesures de LCVEF. Tous ces entretiens ont été réalisés à Madrid en mars 1995. Pour protéger l'anonymat des personnes interrogées, le présent document ne mentionne pas leurs noms. La présentation des mesures est une version mise à jour et révisée de la description publiée in Valiente (1996).

³⁰ J'étudierai surtout les politiques menées au niveau national, considérées comme les plus importantes, à savoir celles qui touchent un grand nombre de femmes et/ou qui sont financées par des ressources publiques importantes et/ou qui sont très novatrices. La description des programmes n'est absolument pas exhaustive.

temps et de ressources, la présente étude s'intéresse aux mesures visant les comportements violents suivants dont sont victimes des femmes adultes : le viol et toute autre forme d'agression sexuelle, ainsi que la violence familiale, à savoir la violence commise au sein de la famille. D'autres types de comportement violent, tels que la prostitution forcée, le harcèlement sexuel dans le cadre professionnel, les mutilations sexuelles et les sévices sexuels contre les fillettes, ne sont pas examinés dans ce document.

Comme on l'a fait observer ci-dessus, les principales mesures de LCVEF prises en Espagne sont de deux ordres: l'institution de réformes juridiques et la mise en place de services d'aide aux femmes victimes de violences. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques de LCVEF ont pris un certain retard en Espagne par rapport aux autres pays occidentaux, retard dû en partie au fait que du milieu des années 30 à 1975, l'Espagne a été gouvernée par un régime autoritaire de droite qui s'est distingué par son anti-féminisme.

Réformes juridiques

Les réformes juridiques constituent le volet le plus important des politiques de LCVEF en Espagne. Le système juridique espagnol est un système de droit écrit. Dans les systèmes de «common law» (par exemple ceux du Royaume-Uni et des Etats-Unis), les juges élaborent une jurisprudence et l'importance est donnée aux précédents. En revanche, dans les systèmes de droit écrit, les juges sont censés appliquer les principes du code et de la législation. La source du droit n'est donc pas le précédent mais ce qui est énoncé dans le code et autres textes de loi. D'où l'importance, pour l'Espagne, de réformer le droit et notamment le code pénal. Ce dernier définit les comportements les plus répréhensibles dans une société moderne, tels que le meurtre, le viol ou le vol et prévoit des sanctions pour ces délits.

Dans le code pénal, les divers actes violents commis contre les femmes sont qualifiés soit de délits mineurs (*faltas*) soit de délits graves (*delitos*)³¹, passibles chacun d'une peine (*pena*) qui est moins sévère dans le premier cas. De 1975 à 1989, les agressions sexuelles contre les femmes appartenaient encore à la catégorie de «délits contre la décence» (*delitos contra la honestidad*). Plus précisément, la plupart des agressions sexuelles commises contre des femmes adultes dès qu'elles n'étaient pas des viols étaient encore appelées «abus indécents» (*abusos deshonestos*). Cette terminologie reflétait le fait que, pour les dirigeants politiques, les auteurs de violences commettaient ces agressions contre la décence ou la chasteté des femmes et non contre la liberté des femmes à décider d'avoir ou non des relations sexuelles³². Par ailleurs, le viol était défini de manière très restrictive parce qu'il ne concernait que les rapports vaginaux hétérosexuels et non pas les rapports anaux ou oraux et que la loi prévoyait que seuls des hommes pouvaient violer des femmes. En outre, dans tous les cas d'agressions sexuelles contre des femmes (y compris le viol), si la victime «pardonnait» à l'auteur de l'agression, aucune poursuite ne pouvait avoir lieu.

³¹ Les termes «offence» et «crime» sont tous deux traduits par «crime» dans ce document.

³² Ce type de terminologie a également joui d'une certaine faveur dans d'autres pays ayant des systèmes de droit écrit. Par exemple, en Italie, la violence sexuelle appartenait dans le code pénal à la catégorie des «atteintes à la morale publique et aux bonnes mœurs» (Addis, 1989: 2). En France, les agressions sexuelles étaient poursuivies au titre de l'article du code pénal qui portait sur «les atteintes aux bonnes mœurs» (Stetson, 1987: 163).

Il convient de noter que le divorce a été institué en Espagne en 1981 (loi n°30 du 7 juillet)³³. Il s'ensuit que si l'auteur d'actes de violence contre une femme était son mari, elle ne pouvait pas jusqu'en 1981 obtenir le divorce, et, par conséquent, devait rester légalement mariée au mari violent (bien que peut-être séparée de celui-ci).

Une importante réforme du code pénal a eu lieu en 1983 (loi organique³⁴ n°8 du 21 juin) qui prévoyait que, même si des victimes de viols (et non d'autres types d'agressions sexuelles) pardonnaient à leurs agresseurs, ceux-ci encouraient encore des sanctions légales.

Relevons que, jusqu'en 1985, l'avortement était un crime en Espagne dans toutes les circonstances, passible dans la plupart des cas d'une peine d'emprisonnement qui allait de 6 mois à 6 ans, assortie de l'interdiction pour les professionnels de la santé d'exercer leur profession dans des établissements publics et privés. Par conséquent, si une femme était enceinte à la suite d'un viol, elle devait, selon le code pénal, donner naissance à l'enfant. La loi organique n°9 du 5 juillet 1985 permet néanmoins l'avortement dans trois circonstances: lorsque la femme a été violée, lorsque la grossesse met sérieusement la vie de la mère en danger et lorsque le fœtus est mal formé.

Une réforme importante du code pénal portant sur la violence contre les femmes est intervenue en 1989 (loi organique n°3 du 21 juillet), qui instituait des changements déjà advenus dans d'autres pays. Les agressions sexuelles n'étaient plus qualifiées de «crimes contre la décence» mais de «crimes contre la liberté sexuelle» (delitos contra la libertad sexual). De même, certaines agressions sexuelles autres que le viol n'étaient plus qualifiées «d'abus indécent» mais d'agressions sexuelles (agresiones sexuales). Par ailleurs, la notion de viol a été élargie aux rapports anaux et oraux et ne se limite plus aux rapports vaginaux. Toutefois, il fallait qu'il y ait pénétration par le pénis pour qualifier légalement une agression de viol. Cette condition a eu immédiatement deux conséquences: une agression sexuelle avec pénétration d'objet n'était pas considérée comme un viol, et les hommes pouvaient violer des femmes et des hommes mais les femmes ne pouvaient violer que des hommes (Bustos, 1991: 115; Cabo, 1993: 261). De 1989 à la réforme suivante (1995), le viol, comme l'homicide, était puni en Espagne d'une peine d'emprisonnement qui allait de 12 à 20 ans, et l'agression sexuelle d'une peine d'emprisonnement qui allait de 6 mois à 12 ans. Dans les deux cas, l'auteur devait verser une indemnité financière à la victime. Il convient de rappeler un autre fait: le viol et les autres agressions sexuelles étaient des crimes définis en droit indépendamment du statut conjugal ou professionnel des victimes, par exemple, sans tenir compte du fait que l'auteur était le mari de la victime ou que celle-ci était une prostituée (Bustos, 1991: 115). Ensuite, le «pardon» accordé par les victimes pour tout crime contre la liberté sexuelle (et pas seulement dans le cas du viol, comme la loi le prévoyait en 1983), n'annulait pas la sanction d'un tel comportement.

L'article 425 du code pénal réformé en 1989 qualifiait de crime et non de délit, contrairement à la définition légale du passé, les violences familiales physiques répétées

³³ Le divorce existait déjà pendant le régime démocratique de la Deuxième République (1931-1936), mais il a été aboli par le régime autoritaire de droite qui a suivi.

³⁴ Conformément à l'article 81 de la constitution de 1978, une loi organique (Ley orgánica) régleme entre autres les droits fondamentaux et les libertés publiques. La majorité absolue de la chambre basse, dans un vote définitif sur l'ensemble du projet, est nécessaire pour l'approbation, la modification ou l'abrogation d'une loi organique. Pour une loi ordinaire (non organique), seule la majorité simple est requise.

commises contre les femmes par leur mari ou leur concubin. Par «répétés» (habitual), on entendait des actes de violence qui avaient été commis au moins trois fois (Bustos, 1991: 65; Cabo, 1993: 229). Le crime de violence familiale physique répétée était puni d'une peine d'emprisonnement de 1 à 6 mois.

Enfin, depuis la réforme de 1989, les fonctionnaires (par exemple les gardiens de prison) qui profitent du pouvoir et de l'influence que leur donne leur profession pour exiger des faveurs sexuelles de leurs clients ou de leurs parents, sont punis plus sévèrement qu'auparavant (López, 1992: 317-323).

Une autre réforme juridique importante portant sur la violence à l'égard des femmes a eu lieu en 1995 (loi 10 du 23 novembre), avec l'institution du nouveau code pénal (le code en vigueur était une version modifiée de celui institué en 1848). Le terme «viol» a disparu du code pénal. Depuis 1995, le viol et les agressions sexuelles sont qualifiés d'«agressions sexuelles». La définition de ce que l'on appelait «viol» avant 1995 a été de nouveau élargie à la pénétration avec des objets. L'agression désignée jusqu'en 1995 par le terme «viol» est désormais punie par une peine d'emprisonnement maximum moins longue (12 ans au lieu de 20). Les agressions sexuelles collectives sont explicitement définies par le code pénal comme des actes commis par trois personnes ou plus, et sont sanctionnées par des peines d'emprisonnement plus longues. La peine pour le crime de violence familiale physique répétée a été augmentée (6 mois à 3 ans de prison au lieu de 1 à 8 mois). En outre, le code pénal de 1995 prévoit qu'une procédure judiciaire pour agressions sexuelles, sévices sexuels ou harcèlement sexuel peut être engagée par le ministère public (avant 1995, il fallait que la victime porte plainte).

Le 30 avril 1998, le Conseil des ministres a approuvé un plan d'action contre la violence familiale (Instituto de la Mujer, 1998), qui a été élaboré sous la direction de la principale institution «féministe» de l'Etat central, l'Institut de la femme (Instituto de la Mujer)³⁵. Ce plan d'action contient des propositions de mesures visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et à organiser la prévention, l'éducation, les services d'aide aux victimes, la santé, les réformes juridiques et la recherche.

Le plan d'action contre la violence familiale a débouché sur des réformes juridiques. Le 9 juin 1999 (loi organique 14), le code pénal de 1995 et la loi sur l'acte d'accusation pénale (Ley de enjuiciamiento criminal) ont été modifiés sur les questions relatives à la violence familiale. Le crime de violence psychologique répétée au foyer a été défini (jusqu'alors, le code pénal ne définissait que la violence physique). De nouvelles peines pour les agresseurs ont été instituées: l'interdiction de s'approcher de la victime, de communiquer avec elle ou de vivre à proximité de celle-ci afin d'éviter une répétition du comportement violent. C'est une des rares fois où l'Etat tente de prévenir la violence plutôt que d'intervenir après que des agressions violentes ont eu lieu.

En juin 1999, il a été stipulé que les juges ne pouvaient pas imposer d'amende aux hommes violents si cette sanction économique touchait la victime ou sa famille. Il faut garder à l'esprit que le régime matrimonial le plus courant en Espagne est le régime de la communauté

³⁵ Depuis les années 1960, des institutions ayant pour objet concret de promouvoir l'égalité des sexes ont été créées, développées (et parfois même supprimées) dans la plupart des pays industriels. Dans le domaine des sciences sociales, ces institutions de protection de la femme ont parfois été appelées «state feminist institutions» et les personnes qui y travaillent «state feminists» (Stetson et Mazur, 1995).

des biens. Sous ce régime, chaque conjoint possède la moitié des biens communs, à savoir tous les biens et revenus acquis par l'un ou l'autre des conjoints depuis leur mariage. Si, dans cette situation, un mari violent doit payer une amende, il la paie généralement avec les biens communs dont la moitié appartient à sa femme. Ainsi, cette amende porte atteinte à la situation financière de son épouse qui peut avoir été elle-même la victime des violences. Enfin, depuis 1999, pour certaines affaires de délits potentiels (par exemple des menaces) le ministère public n'a plus besoin qu'une plainte soit déposée par la victime pour engager des poursuites (ce qui n'était pas le cas auparavant).

Une des mesures fondamentales prises parallèlement aux réformes juridiques a été de collecter des statistiques sur les cas signalés d'agressions violentes contre les femmes. Ces statistiques, par exemple dans le cas de la violence familiale, étaient pratiquement inexistantes en Espagne jusqu'en 1983. Les associations de femmes et les institutions de protection de la femme ont demandé instamment aux forces de police et à la garde civile (force de police qui travaille principalement dans les zones rurales) de collecter des données sur les cas signalés d'agressions où les victimes étaient des femmes (Gutiérrez, 1990: 129). Toutefois, il convient de garder à l'esprit que les statistiques espagnoles sur cette question, comme dans de nombreux autres pays, ne portent que sur les cas signalés³⁶. En Espagne, comme dans de nombreux autres pays (Kornblit, 1994: 1181), de nombreux cas ne sont pas signalés, ce qui fait que les estimations du nombre de cas réels ne sont qu'approximatives. Toutefois, la magistrature a été invitée à collecter des données sur les décisions de justice (*sentencias*) concernant les affaires de violences à l'égard de femmes (Gutiérrez, 1989: 9). Il en a été de même pour le personnel des services sociaux travaillant par exemple dans les foyers de femmes battues (Sénat espagnol, 1989: 12185-12187). Il convient de relever que même à la fin des années 90 toutes ces statistiques restent encore généralement incomplètes et difficiles à comparer (Defensor del Pueblo, 1998).

A ma connaissance, aucune étude de prévalence sur la violence à l'égard des femmes en Espagne n'a encore été publiée. On dispose toutefois d'informations fragmentaires qui montrent que la violence à l'égard des femmes est un phénomène très répandu. Par exemple, en 1990, presque trois adultes espagnols (hommes et femmes confondus) sur dix (soit 29 %) avaient connaissance de cas de violences familiales à l'égard de femmes (Cruz et Cabo, 1991: 107-108).

Services d'aide aux victimes de violences

Les services destinés aux femmes victimes de violence consistent principalement à diffuser des informations sur les droits des femmes et à prendre des mesures de protection des victimes. La diffusion de l'information est importante parce que les femmes ne peuvent se défendre efficacement contre les agressions que si elles connaissent leurs droits (notamment le fait que personne n'a le droit de leur faire subir des violences). En outre, il est utile qu'elles sachent quels services sociaux et autres ressources sont mis à leur disposition si elles sont victimes de violence. A cet égard, la principale institution publique féministe de l'Etat central, l'Institut de la femme (*Instituto de la Mujer*) fondé en 1983, a mis en place et gère des centres

³⁶ Nombre de viols signalés en Espagne: 1723 en 1989; 1789 en 1990; 1936 en 1991; et 1599 en 1992. Nombre d'agressions sexuelles signalées: 2502 en 1989; 2277 en 1990; 2282 en 1991; et 2335 en 1992. Enfin, nombre de cas signalés de violences conjugales contre les femmes: 13705 en 1984; 15681 en 1986; 15230 en 1987; 13644 en 1998; 17738 en 1989; 15654 en 1990; 15462 en 1991; 15184 en 1992; 15908 en 1993; 16284 en 1994; 16062 en 1995; et 16378 en 1996 (Instituto de la Mujer, 1994: 92-93; 1997).

d'informations sur les droits de la femme dans certaines villes, où les citoyens peuvent obtenir des informations sur les droits des femmes en général (et pas seulement lorsqu'elles sont confrontées à la violence), informations qu'ils peuvent demander en personne, par téléphone ou par courrier³⁷. En outre, une ligne téléphonique d'informations gratuite sur les droits des femmes a été créée en 1991 dans le but d'atteindre les femmes qui ne vivent pas en milieu urbain.

En plus des services généraux d'informations, l'Institut de la femme a organisé plusieurs campagnes d'informations sur la question de la violence contre les femmes (Gutiérrez, 1990: 125; Threlfall, 1985: 63). Les deux dernières campagnes d'information et de sensibilisation ont été lancées respectivement au printemps et à l'automne 1998. La première montrait des images dramatiques de femmes agressées. La deuxième a été lancée par la Confédération espagnole des associations de quartier (Confederación Española de Vecinos del Estado Español), l'Institut de la femme, le ministère de l'Intérieur et le ministère du Travail et des Affaires sociales. Son slogan était: «S'il te bat, il ne t'aime pas. Aime-toi! Porte plainte contre lui!» (Si te pega no te quiere. Quiérete tú. Denúnciale) (El País 14 octobre 1998: 31).

En général, les services d'aide aux femmes victimes de violences ont été créés plus tard et ils sont actuellement moins développés en Espagne que dans d'autres pays, comme tous les services sociaux en général. Si, en Espagne, les réformes juridiques sont (sur le papier) assez complètes, les services d'aide aux victimes sont encore clairement insuffisants (Defensor del Pueblo, 1998). L'Etat ne fournit pas toujours directement tous ces services aux victimes de violences. Dans de nombreux cas, l'Etat subventionne les organisations non gouvernementales à but non lucratif s'occupant des femmes, qui proposent des services d'aide aux victimes.

Les services d'aide aux victimes les plus connus sont les foyers de femmes battues (casas de acogida de mujeres maltratadas) (Instituto de la Mujer, 1986: 22; Scanlon, 1990: 99). Les premiers ont été créés en 1984, et, en 1997, l'Espagne comptait 129 foyers (Instituto de la Mujer, 1997 : 117)³⁸. A la fin des années 1990, il existait un foyer pour 302 000 habitants en Espagne. Cette proportion reste inférieure à celle recommandée par une résolution du Parlement européen en 1997, à savoir 1 foyer pour 100 000 habitants. La répartition des foyers espagnols est géographiquement inégale et seule une région (Castilla y León) dispose du nombre adéquat de foyers proportionnellement à sa population (Defensor del Pueblo, 1998). Les foyers sont gérés par l'Etat, par les collectivités locales et régionales et par les organisations de la société civile. Comme dans d'autres pays, les foyers sont surtout des logements temporaires sûrs pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. En outre, les femmes bénéficient d'autres services qui vont de l'aide judiciaire au soutien psychologique et à la formation professionnelle dans le but de les aider à commencer une nouvelle vie, loin des auteurs de violences.

L'Etat central accorde également des subventions à des groupes de femmes actives à l'échelon national pour l'élaboration de projets destinés aux femmes et concernant de nombreux sujets, dont la violence. En Espagne, la question de la violence contre les femmes n'était en

³⁷ Ces centres d'informations n'ont pas été créés à l'origine par l'Institut de la femme, car l'ancienne Subdirección General de la Mujer, qui dépendait du ministère de la Culture, avait déjà créé trois centres dont l'Institut a hérité. Le nombre de centres a continué d'augmenter. De 3 en 1984, il est passé à 11 depuis 1987.

³⁸ Le premier foyer de femmes battues a été créé en 1971 en Grande-Bretagne (Connors, 1989: 34) et en 1974 aux Etats-Unis (Stout, 1992: 134).

général pas une priorité du militantisme féministe jusqu'à la fin des années 70 ou au début des années 80, époque à laquelle certaines féministes ont «découvert» le problème de la violence contre les femmes, dans certains cas fortuitement (Threlfall, 1985: 62-63). Par exemple, les militantes de l'Association des femmes séparées et divorcées (Asociación de Mujeres Separadas y Divorciadas) qui apporte une écoute et des conseils juridiques aux femmes souhaitant entamer une procédure de séparation et/ou de divorce, ont découvert que nombre de leurs clientes voulaient surtout échapper à une situation de grande violence familiale. En 1982, un groupe de femmes qui apportait une aide directe aux victimes de violences créa la Commission d'enquête sur les mauvais traitements contre les femmes (Comisión para la Investigación de los Malos Tratos a las Mujeres). Cette commission était principalement composée de travailleurs sociaux, de psychologues et d'avocats qui commencèrent à faire pression sur les dirigeants politiques pour que soient élaborées de nouvelles mesures de LCVEF et que soient mises en œuvre celles qui existaient déjà. D'autres organisations féministes spécialisées dans la question de la violence contre les femmes sont nées surtout à partir du milieu des années 80: par exemple l'Association d'aide aux femmes violées (Asociación de Asistencia a Mujeres Violadas) ou la Commission anti-agression (Comisión Anti-Agresiones) et bien d'autres encore.

Depuis sa création, l'Institut de la femme avait placé en tête de ses priorités la question de la violence à l'encontre des femmes (Gutiérrez, 1990: 124). Environ 10 à 15 % du budget de l'Institut de la femme servaient à subventionner des organisations de femmes (intervenant dans tous les domaines et pas seulement en matière de violence)³⁹. Les organisations féministes gèrent des foyers et ont mis en place d'autres programmes et de nouveaux services tels que des lignes d'assistance téléphonique pour les victimes de viols, un soutien psychologique pour les victimes de violences ou des ateliers de formation visant à sensibiliser les forces de police à la violence à l'égard des femmes. Il convient de souligner que ces actions très utiles ont été menées certaines années (mais ont parfois été supprimées) dans certaines régions espagnoles (où il existe des organisations de femmes spécialisées dans le domaine de la violence), mais pas dans toutes.

Les commissariats de police ou certaines unités au sein de ces commissariats proposent également des services d'aide aux femmes victimes de violences. Depuis 1988, il existe à Barcelone un commissariat de police consacré exclusivement aux affaires de violence contre les femmes, et ne comprenant que des agents de police féminins. On a également créé, au sein des commissariats, des services spécialisés en ce domaine qui comprennent des femmes policiers. Ces services sont appelés services d'assistance aux femmes (Servicios de Atención a la Mujer). En 1998, il en existait dans 16 villes, et, à la fin de l'année en cours, de nouveaux services doivent être créés dans 9 autres villes. Depuis 1998, des services analogues existent aussi dans les postes de la garde civile dans 15 provinces; ils portent le nom d'Equipes pour les femmes et les mineurs (Equipos de Mujeres y Menores) (El País 16 mars 1998: 31).

En conclusion, depuis 1975 les principales mesures prises en Espagne pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ont consisté en des réformes juridiques, et, dans une moindre mesure, en des services d'aide aux femmes. Les premières ont permis de qualifier les agressions contre les femmes de délits mineurs ou de délits graves et ont prévu des peines correspondantes. Les deuxièmes tentent de soutenir et de protéger les victimes.

³⁹ La politique de l'Institut de la femme en matière de subventions accordées au mouvement des femmes est décrite dans Valiente (1995).

LES HOMMES ET LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

En Espagne, un des problèmes (ce n'est pas le principal) est que la plupart des politiques de LCVEF visent dans la pratique les femmes battues ou ayant subi des agressions sexuelles, mais ne s'occupent guère (si même elles le font) des hommes violents qu'au terme du processus d'application des mesures. Je prendrai le cas des femmes battues pour étayer cet argument. L'élaboration des mesures de lutte contre la violence familiale part de l'hypothèse suivante: la femme battue doit jouer un rôle actif dans la résolution de «son» problème. Dans tous les Etats membres de l'Union européenne, c'est elle qui doit porter plainte, se faire examiner par un médecin pour faire constater le préjudice subi, entamer des poursuites et quitter son domicile pour se protéger contre la personne violente. L'Etat a mis en place tout un arsenal de mesures de LCVEF autour de la victime. Il a lancé des campagnes à son intention pour l'encourager ainsi que d'autres victimes à ne plus supporter les agressions dans leur cadre familial et à oser porter plainte. Il a mis en place des procédures pour traiter ces plaintes, a formé des médecins à constater les préjudices subis, a élaboré des procédures judiciaires permettant de juger les crimes et les délits, et a créé des foyers. Ce n'est que dans la dernière phase d'une procédure judiciaire (si elle a lieu) que l'Etat s'intéresse au conjoint violent, à savoir lorsque ses actes sont jugés par un tribunal, encore que, dans la plupart des cas, les hommes violents bénéficient d'un non-lieu.

Je ne veux pas dire que les mesures s'adressant aux victimes ne sont pas nécessaires ni qu'elles devraient être supprimées. Bien au contraire, de nombreuses femmes ne sont guère protégées par l'Etat. Par exemple, les féministes n'ont cessé de se plaindre de la protection insuffisante accordée aux victimes par la police et la garde civile, notamment en cas de violences familiales. Parfois, les forces de l'ordre ont tardé à intervenir, précisément en cas de violences commises contre des femmes (Cova et Arozena, 1985: 36). De plus, elles n'ont pas suffisamment protégé des femmes victimes d'agressions violentes répétées. Nombre de ces femmes en sont mortes ou ont été grièvement blessées. Selon le rapport de 1998 du Médiateur sur la violence familiale (Defensor del Pueblo, 1998), 89 des 91 femmes tuées par leur conjoint ou concubin en 1997 avaient porté plainte pour violences familiales contre leurs agresseurs. L'Etat espagnol ne les a pas protégées contre les hommes violents qui les ont tuées (Asociación de Mujeres Juristas Themis, 1999). Mon argument est que, pour lutter contre la violence, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique comportant au moins deux volets. Premièrement, des programmes visant à aider et à protéger les victimes; deuxièmement, des mesures propres à éradiquer le comportement violent des hommes auteurs de ces violences. Le premier volet est naturellement insuffisant si on fait l'impasse sur le deuxième.

Les statistiques constituent un autre exemple illustrant que les mesures de LCVEF sont principalement destinées aux femmes victimes, mais rarement aux hommes qui commettent les violences. Les statistiques donnent avant tout des indications sur les femmes ayant subi des violences (mais pas sur les hommes auteurs de ces violences). Par exemple, s'agissant de la violence familiale, les statistiques font état du nombre de plaintes déposées par les femmes battues, du nombre d'années en moyenne où les femmes supportent des agressions sexuelles sans oser porter plainte, du nombre de femmes se réfugiant dans des foyers et du nombre moyen de jours qu'elles y passent. Ces statistiques contiennent généralement beaucoup moins d'informations sur les hommes violents. Par exemple, elles ne nous signalent pas certains faits essentiels comme le nombre d'hommes violents ou la date à laquelle ils commencent à adopter un comportement violent à l'égard des femmes.

Les campagnes d'information et de sensibilisation démontrent également que les mesures de LCVEF s'adressent principalement aux femmes (c'est-à-dire aux victimes). La plupart des campagnes lancées par l'Etat espagnol visent principalement les femmes victimes de violences. Toutes les campagnes tentent de les encourager à dénoncer leurs agresseurs. L'Espagne compte peu de campagnes s'adressant aux hommes en les encourageant à ne pas se comporter violemment avec les femmes (par exemple, en proclamant qu'agresser des femmes est un comportement honteux, répréhensible et intolérable).

En Espagne, il existe très peu de programmes pour les hommes auteurs de violences contre les femmes. Des traitements pour les violeurs et les auteurs d'agressions sexuelles (mais très peu pour les hommes battant les femmes) existent dans certaines prisons. Il s'agit d'expériences pilotes qui sont peu nombreuses et n'ont pas encore été généralisées à l'ensemble des prisons. Ces programmes sont volontaires. La piètre qualité et le petit nombre des programmes destinés aux hommes violents ont été dénoncés en 1988 par les médias et par de nombreuses personnes, y compris des professionnels qui d'une manière ou d'une autre travaillent avec des hommes violents, par exemple, des psychologues qui élaborent des rapports sur la santé mentale d'auteurs présumés de crimes, utilisés lors des procès (El País 30 mars 1998: Madrid 4). Cette dénonciation par les médias a été particulièrement forte en 1998 avec l'affaire du «violeur du quartier neuf» (El violador del Ensanche), d'après le nom du quartier de Barcelone où il a commis les 140 agressions sexuelles qu'il a avouées. Conformément à une décision correcte sur le plan légal, il a été libéré en 1998 après 15 ans de prison. Le juge a estimé qu'il était encore dangereux. Pendant son séjour en prison, il a systématiquement refusé d'entreprendre un traitement psychologique pour hommes violents (El País, 18 octobre 1998: 17).

En général, et à quelques exceptions près, l'Etat ne s'occupe pas de la prévention des actes violents contre les femmes mais intervient seulement après que la violence a eu lieu. C'est l'une des raisons pour lesquelles les actions publiques s'intéressent surtout à la victime en l'encourageant à porter plainte et à engager une procédure judiciaire. Si l'Etat voulait prévenir la violence, il prendrait davantage de mesures à l'encontre des hommes qui sont, dans la plupart des cas, les agresseurs, et qui restent des agresseurs potentiels⁴⁰. Par exemple, l'Etat devrait lancer des programmes importants dans les écoles pour apprendre aux mineurs à résoudre les conflits par la négociation plutôt que par l'intimidation et la violence. L'Etat devrait mettre en œuvre des programmes de réadaptation pour les hommes violents dans des cadres variés et pas seulement dans les prisons. L'Etat devrait également redoubler d'efforts dans le domaine de la communication médiatique, en lançant des actions de prévention de la violence conjointement avec les médias. Il n'existe que des projets de recherche pilotes sur ce type de mesures à l'intention des hommes, et ils n'ont tous qu'un caractère volontaire et expérimental. Par exemple, en 1998 le gouvernement a commencé à parler dans les médias, notamment à la télévision, de prévention de la violence(El País 15 octobre 1998 : 28).

En conclusion, le présent document entend montrer qu'il est relativement inefficace d'axer les mesures de LCVEF principalement sur les femmes alors que ce sont les hommes qui sont à l'origine du problème.

⁴⁰ Selon une étude portant sur les plaintes pour violences familiales déposées dans la région de Madrid entre 1992 et 1996, les agresseurs étaient à 90 % des hommes (Asociación de Mujeres Juristas Themis, 1993: 13).

LES DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

Comme cela a déjà été noté (Asociación de Mujeres Juristas Themis, 1999; Defensor del Pueblo, 1998; Valiente, 1996), les déficiences observées en matière de mise en œuvre des mesures de LCVEF en Espagne expliquent leur faible efficacité. Je prendrai le cas du fonctionnement du système judiciaire pour illustrer la faible mise en œuvre des mesures de LCVEF. Ce fonctionnement est considéré par certains comme l'obstacle majeur à la bonne mise en œuvre des mesures à l'encontre des auteurs d'agressions violentes contre les femmes (Asociación de Mujeres Juristas Themis, 1999; Gutiérrez, 1989: 42-43; Threlfall, 1985: 61). Les défenseurs des femmes se sont plaints à maintes reprises de la légèreté et la lenteur (contraires à la loi) avec lesquelles les médecins légistes examinent les victimes (Asociación Española de Mujeres Separadas y Divorciadas, 1985: 23; Gutiérrez, 1989: 25-26). En outre, les féministes ont déploré le grand nombre de plaintes concernant des agressions violentes contre les femmes (surtout dans le cas de la violence familiale) que les juges des juridictions inférieures ont considérées comme des délits mineurs et non comme des délits graves, et pour lesquelles des peines correspondantes ont été prononcées⁴¹. En outre, les féministes ont souvent dénoncé la proportion des affaires dans lesquelles les hommes violents ne sont pas condamnés: c'est le cas par exemple de 82 % des hommes qui avaient fait l'objet de plaintes pour violences familiales dans la région de Madrid entre 1992 et 1996 (Asociación de Mujeres Juristas Themis, 1999: 43-44).

Les féministes ont également dénoncé plusieurs pratiques courantes (illégales) lors des procès, qui font obstacle à l'objectif explicite des lois qui est de protéger les victimes avec efficacité et de punir les auteurs de violences. En premier lieu, comme l'ont expliqué Allison et Wrightsman (1993: 171-194) pour des procès pour viols aux Etats-Unis, et Sue Lees (1992) pour des procès pour meurtres en Grande-Bretagne, il est fréquent qu'un procès pour actes violents contre des femmes devienne le procès des victimes. Les victimes doivent souvent répondre à des questions liées à leur mode de vie ou à leur passé sexuel, car il est présumé que certaines femmes (par exemple celles qui sortent seules le soir, qui fréquentent des bars, qui n'ont pas de domicile fixe ni de partenaire stable, qui portent un certain style de vêtements ou qui sont considérées comme de mœurs légères) se mettent elles-mêmes dans une situation où elles courent le risque de subir des traitements violents en incitant indirectement les hommes à se comporter de cette manière. Les féministes ont réclamé avec insistance que les juges, le ministère public et les avocats n'enquêtent sur la vie privée des victimes que lorsque cela est strictement nécessaire. En effet, dans ce genre de procès, c'est le comportement violent de l'auteur présumé que l'on doit juger et non la vie intime de la victime (Instituto de la Mujer, 1985: 71-72). Une décision de la Cour suprême de justice (Tribunal Supremo), qui est la plus haute instance judiciaire pour tout ce qui ne relève pas des garanties constitutionnelles, a corroboré en 1990 les arguments des féministes en déclarant que la vie sexuelle de la victime antérieurement à son viol n'était pas pertinente pour le procès (El País, 5 novembre 1990: 29). Néanmoins, aujourd'hui encore, certains juges, procureurs et avocats enquêtent sur le passé sexuel de la victime sans que ne l'impose l'élucidation de l'affaire. Là encore, les actions de l'Etat pour lutter contre la violence à l'égard des femmes se concentrent sur les femmes même lorsque l'on juge des actes violents commis par des hommes.

⁴¹ Comme expliqué plus haut, la peine est beaucoup plus légère dans le premier cas.

Le mouvement féministe s'est aussi plaint de ce que le ministère public ne déploie guère d'efforts pour instruire, avant le procès, des actes violents commis contre les femmes, et abandonnent souvent les charges contre les auteurs présumés des violences (Asociación de Mujeres Juristas Themis, 1999; Baiges, 1985: 11; Cova et Arozena, 1985: 36). Il convient de souligner l'importance de ce phénomène, et le fait que lorsque les auteurs de violence sont jugés, ils sont condamnés à des peines égales ou inférieures à celles demandées par le ministère public. Les procureurs se sont montrés peu actifs en dépit des instructions répétées du Procureur général de l'Etat (Fiscal General del Estado) leur demandant d'engager des poursuites en cas d'agressions violentes contre les femmes - par exemple, en octobre 1998 (El País 17 octobre 1998).

Un autre cheval de bataille des féministes concernait le déroulement de l'audience et les questions posées aux femmes victimes de violences, surtout dans les affaires de viols. Le code pénal reste muet en la matière, mais en Espagne, comme dans de nombreux autres pays, il est fréquent de demander aux victimes des viols, pendant le procès, de prouver qu'elles ont résisté très activement à leurs agresseurs. Cette exigence de facto est paradoxale car les victimes d'autres crimes ou délits, par exemple de vols, n'ont pas à prouver qu'elles ont résisté au voleur. Après de nombreuses décisions de la Cour suprême de justice évoquant la grande résistance des victimes de viols, cette juridiction a affirmé dans une décision de 1987 que les victimes de viols n'avaient pas à prouver qu'elles avaient résisté «avec héroïsme» aux violeurs et qu'il suffisait de démontrer qu'elles avaient été intimidées ou menacées, par exemple avec un couteau (El País, 8 octobre 1987: 29). Si cette question semblait en théorie avoir été réglée, les féministes se sont plaintes de ce que, dans de nombreux procès, on demandait encore aux victimes de prouver qu'elles avaient résisté avec force aux violeurs. Cette exigence et les questions posées sur la résistance manifestée par les victimes avaient un caractère humiliant et gênant. Par exemple, en 1989, dans un procès pour viol, on a demandé à la victime présumée si, le jour du viol, elle portait des sous-vêtements. Selon le président du tribunal, la question était nécessaire pour évaluer comment le violeur présumé avait agi (et la victime résisté), compte tenu du fait qu'il avait un couteau à la main et que de l'autre il devait retirer les vêtements de la victime, acte rendu plus ou moins difficile selon le degré de résistance de celle-ci (El País 27 juin 1989: 24; 28 juin 1989: 31).

CONCLUSION

Le présent document décrit les principales mesures prises après 1975 pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en Espagne. Les mesures de LCVEF sont principalement de deux ordres: des réformes juridiques qualifiant les agressions contre les femmes de délits mineurs ou de délits graves, et la mise en place de services de soutien et de protection des victimes. A quelques exceptions près, les réformes juridiques sont (sur le papier) assez complètes. En revanche, les services d'aide aux victimes sont encore insuffisants et pourraient être considérablement développés. Le principal problème dans ce domaine tient aux difficultés de mise en œuvre des mesures de LCVEF qui existent déjà. Un problème de moindre importance mais à ne pas négliger est que la plupart des mesures s'adressent aux femmes – qui sont dans la plupart des cas les victimes des violences -, mais pas aux hommes – qui en sont les auteurs. La lutte contre la violence à l'égard des femmes par des mesures visant ces dernières revient à lutter contre l'antisémitisme par des mesures protégeant les Juifs (plutôt qu'en empêchant les antisémites d'agresser ces derniers), ou à éradiquer le vol par des mesures protégeant l'ensemble de la population contre les voleurs (plutôt qu'en menant la vie dure à ces derniers).

Si le diagnostic sur les facteurs qui expliquent la piètre efficacité des mesures de LCVEF recensées dans ce document est juste, l'orientation des politiques recommandée pour l'avenir est claire. L'action de l'Etat dans ce domaine ne gagnera en efficacité que lorsque les programmes qui sont élaborés seront effectivement mis en œuvre. De plus, l'Etat devrait prendre davantage de mesures pour prévenir la violence (et donc des mesures axées sur les hommes).

Il y a 20 ou 30 ans, les féministes ont pris conscience dans tous les pays que les femmes vivent dans un monde violent. Par la suite, un nombre croissant de militants ont estimé que la résistance efficace au phénomène de la violence contre les femmes dans tous les pays devait concerner non seulement le mouvement des femmes mais aussi l'Etat (Heise et autres, 1994: 1174). Si la description, faite dans ce document des particularités et de la dynamique de ce champ d'intervention est exacte, on peut en conclure que l'aide directe apportée par les féministes aux victimes de violences continuera d'être utile et irremplaçable au cours des années à venir. En fait, c'est la stratégie que poursuivent les défenseurs des femmes en Espagne depuis trente ans. Non seulement l'aide directe aux victimes (et les programmes destinés à la population en général) n'a jamais été abandonnée, mais les programmes se sont multipliés ces dernières années. Il est encourageant aussi de constater que la question de la violence contre les femmes, ainsi que celle de l'avortement, sont encore des facteurs unificateurs permettant aux différents courants du mouvement féministe de travailler ensemble même si, sur d'autres questions, il est généralement très fragmenté.

On ignore si des programmes s'adressant aux hommes (agresseurs réels ou potentiels) seront mis sur pied en Espagne dans un proche avenir. L'élaboration de ce type de programmes est une question épineuse pour le mouvement féministe espagnol. Comme dans d'autres pays, différents courants pensent que l'adoption de mesures à l'intention des hommes entraînerait une diminution des ressources (elles sont déjà faibles) consacrées à la mise en place de programmes pour les victimes (principalement des femmes). Si les féministes ont acquis une certaine expérience en matière de dénonciation des violences commises à l'encontre des femmes et de gestion des services d'aide aux victimes, d'autres personnes ou professionnels (par exemple, les psychologues hommes ou les membres des mouvements de défense des hommes) peuvent également faire valoir une certaine expérience en matière de traitement des hommes violents. Si tel est le cas, nous assisterons probablement dans les années à venir à une bataille matérielle et symbolique dont l'enjeu sera le contrôle des moyens de lutte contre la violence à l'égard des femmes, et nous observerons d'autres évolutions moins prévisibles qui retiendront notre attention en tant que chercheurs et citoyens.

* * *

Bibliographie

Addis, Elisabetta 1989. *What Women Should Ask of the Law: Italian Feminist Debate on the Legal System and Sexual Violence*. Harvard University Centre for European Studies Working Paper Series Number 18.

Allison, Julie A. and Lawrence S. Wrightsman 1993. *Rape: the Misunderstood Crime*. Newbury Park (California): Sage.

Asociación Española de Mujeres Separadas y Divorciadas 1985. *Pago de emplazamientos a funcionarios de justicia*. In *Primeras jornadas: aplicación del Derecho y la mujer* Ed. by Instituto de la Mujer, 21-23. Madrid: Instituto de la Mujer.

Asociación de Mujeres Juristas Themis 1999. *Respuesta penal a la violencia familiar*. Madrid: Asociación de Mujeres Juristas Themis and Consejo de la Mujer de la Comunidad de Madrid.

Baiges, Mayte 1985. *Introducción*. In *Primeras jornadas: aplicación del Derecho y la mujer* Ed. by Instituto de la Mujer, 9-12. Madrid: Instituto de la Mujer.

Bustos, Juan 1991. *Manual de Derecho Penal: parte especial*. Barcelona: Ariel.

Cabo, Manuel (ed.) 1993. *Manual de Derecho Penal (parte especial) I*. Madrid: Editoriales de Derecho Reunidas.

Connors, Jane Frances 1989. *Violence against Women in the Family*. New York: United Nations Office at Vienna. Center for Social Development and Humanitarian Affairs.

Cova, Luz M. and Soledad Arozena, 1985. *Aplicación del Derecho*. In *Primeras jornadas: aplicación del Derecho y la mujer* Ed. by Instituto de la Mujer, 35-37. Madrid: Instituto de la Mujer.

Defensor del Pueblo 1998. *Informe sobre la violencia doméstica contra las mujeres* (non publié).

El País 1978 - December 1999.

Gutiérrez, Purificación 1989. *La administración de la justicia ante el problema de los 'malos tratos' en el ámbito doméstico* (non publié).

Gutiérrez, Purificación 1990. *Violencia doméstica: respuesta legal e institucional*. In *Violencia y sociedad patriarcal* Ed. by Virginia Maquieira and Cristina Sánchez, 123-136. Madrid: Pablo Iglesias.

Heise, Lori L., and Alanagh Raikes, and Charlotte H. Watts, and Anthony B. Zwi 1994. *Violence Against Women: A Neglected Public Health Issue in Less Developed Countries*. *Social Science Medicine* Vol. 39, Number 9: 1165-1179.

Instituto de la Mujer 1985. *Conclusiones de las primeras jornadas de aplicación del Derecho en relación a la mujer*. In *Primeras jornadas: aplicación del Derecho y la mujer* Ed. by Instituto de la Mujer, 69-75: Madrid: Instituto de la Mujer.

Instituto de la Mujer 1986. *El Instituto de la Mujer 1983-1986*. Madrid: Instituto de la Mujer.

Instituto de la Mujer 1994. *La mujer en cifras: una década, 1982-1992*. Madrid: Instituto de la Mujer.

Instituto de la Mujer 1997. *Las mujeres en cifras 1997*. Madrid: Instituto de la Mujer.

Instituto de la Mujer 1998. *Plan de Acción contra la violencia doméstica*. Madrid: Instituto de la Mujer.

Kornblit, Ana Lia 1994. *Domestic Violence – An Emerging Health Issue Social Science Medicine* Vol. 39, N° 9: 1181-1188.

Lees, Sue 1992. *Naggers, Whores, and Libbers: Provoking Men to Kill*. In *Femicide: the Politics of Woman Killing* Ed. by Jill Radford and Diana E.H. Russell, 267-288. New-York: Twayne.

López, Jacobo 1992. *Manual de Derecho Penal: parte especial III*. Madrid: Akal.

Scanlon, Geraldine M. 1990. *El movimiento feminista en España, 1900-1985: logros y dificultades*. In *Participación política de las mujeres* Ed. by Judith Astelarra, 83-100. Madrid: Centro de Investigaciones Sociológicas and Siglo XXI.

Spanish Senate 1989. *Informe de la Comisión de Relaciones con el Defensor del Pueblo y de los Derechos Humanos encargada del estudio de la mujer maltratada*. *Boletín de las Cortes Generales*. Senado May 12, Number 313:12182-12211.

Stetson, Dorothy McBride 1987. *Women's Rights in France*. Westport (Connecticut): Greenwood Press.

Stetson, Dorothy McBride; Mazur, Amy G. (eds.) 1995. *Comparative State Feminism*. Thousand Oaks (California): Sage.

Stout, Karen 1992. *Intimate Femicide': Effect on Legislation and Social Services*. In *Femicide: the Politics of Woman Killing* Ed. by Jill Radford and Diana E.H. Russell, 133-140. New York: Twayne.

Threlfall, Monica 1985. *The Women's Movement in Spain*, *New Left Review* 151: 44-73.

Valiente, Celia 1995. *The Power of Persuasion: The Instituto de la Mujer in Spain*. In *Comparative State Feminism* Ed. by Dorothy McBride Stetson and Amy G. Mazur. Newbury Park (CA): Sage (forthcoming).

Valiente, Celia 1996. *Partial Achievements of Central-State Public Policies Against Violence Against Women in Post-Authoritarian Spain (1975-1995)* In *Women in a Violent World: Feminist Analyses and Resistance Across 'Europe'* Ed. by Chris Corrin, 166-185. Edinburgh: Edinburgh University Press.

Méthodes utilisées par la police pour lutter contre la violence à l'égard des femmes

Mme Helene GÖRTZEN, police de Stockholm, Suède

En 1864, les violences conjugales ont été érigées en infraction en droit suédois. Malheureusement, 130 ans plus tard, la violence reste d'actualité. En 1999, des femmes vivent toujours dans la crainte d'abus psychologiques, physiques et sexuels. Comment peut-on expliquer que des hommes continuent à frapper des femmes dans notre société moderne et démocratique?

Alice, Najma, Irma et Lena – parmi tant d'autres de nos mères, de nos filles, de nos sœurs ou de nos amies – ont été, l'année dernière, assassinées par leur compagnon ou ex-compagnon. Comment pouvons-nous, en notre qualité de policiers, par exemple, aider et protéger les femmes et les enfants dont le domicile, loin d'offrir la chaleur et la sécurité de ce que l'on appelle un foyer, s'est transformé en chambre de torture?

Mon nom est Helene Görtzen, et je travaille dans les forces de police du département de Stockholm. Diplômée de l'Ecole de police en 1982, je coordonne depuis novembre 1996 une initiative commune appelée Opération Kvinnofrid – ce qui signifie *grosso modo* «Paix pour les femmes». Aujourd'hui, le comité directeur se compose des responsables des douze services régionaux et nationaux unis dans la lutte contre la violence des hommes à l'égard des femmes. Opération Kvinnofrid est un projet de long terme, et les services participants ont rédigé des documents d'orientation et des plans d'action qui précisent les buts visés et préconisent des méthodes de lutte contre cette violence. Nous cherchons à sensibiliser le public à ce problème en encourageant chacun à intervenir s'il sait que pareilles violences ont été commises. Nous espérons également réussir à amener hommes politiques, personnalités et journalistes à s'intéresser à ce problème.

En 1998, une nouvelle infraction a été introduite dans le Code pénal suédois: violation grave de l'intégrité d'une femme. Son but est de couvrir les actes répréhensibles commis de façon répétée par des hommes sur des femmes ayant un lien étroit avec l'auteur de l'infraction, mais elle couvre également les enfants et les autres personnes proches. En bref, si un homme commet certains actes criminels - agressions, menaces ou contraintes illégales, abus sexuels ou autres, exploitation sexuelle, etc. - contre une femme dont il est ou a été l'époux ou le concubin, il sera condamné pour violation grave de l'intégrité de la femme, et non pour l'infraction que chacun des actes constitue. Pour qu'une condamnation soit prononcée au titre de cette nouvelle infraction, il est indispensable que les actes en question aient été commis dans le cadre d'une violation répétée de l'intégrité de la femme, et qu'ils aient été susceptibles de porter gravement atteinte à la confiance qu'elle avait en elle-même. Cette infraction est punie d'une peine d'emprisonnement de six mois à six ans.

Les campagnes publiques, la législation, l'assistance technique et les plans d'action sont de bonnes choses, mais ce qui est déterminant en définitive, c'est l'attitude du policier envers la violence, et le type de soutien qu'il reçoit de son supérieur hiérarchique. Je suis fermement convaincue que ce dont nous avons besoin en priorité, c'est du pouvoir de travailler sur ces problèmes sur le long terme, et pour avoir cette possibilité, il nous faut «secouer» notre chef (s'il

n'est pas déjà sensibilisé à ce fléau). Racontez-lui l'histoire d'Alice, de Najma, d'Irma et de Lena. Racontez-lui la vie de leurs enfants et la façon dont ils ont perdu leur mère. Si cela ne suffit pas, présentez-lui les statistiques. Dans le seul département de Stockholm, environ 4 000 cas de femmes battues nous sont signalés chaque année. Ajoutez-y le pourcentage de crimes non signalés à la police, que les experts estiment à environ 70 ou 80. Ajoutez-y le nombre de viols et de menaces perpétrés chaque jour par des médecins, des facteurs, des charpentiers et des policiers, puis demandez-lui si sa fille aimerait vivre dans sa circonscription.

Heureusement, je n'ai pas eu à faire tout cela. Mon chef ne nous demande pas ce que nous avons fait aujourd'hui pour satisfaire le ministère de la Justice. Il nous demande ce que nous avons fait aujourd'hui pour aider et soutenir les femmes de Stockholm. Il m'incombe, en tant que policier, de savoir quelles questions poser et quelles questions ne pas poser lorsque je suis appelée sur les lieux du crime ou mise en présence d'une femme venue au commissariat et, ce qui est essentiel, d'oser écouter ses réponses et de savoir quoi faire ensuite. Il incombe au policier d'informer la femme des lieux où elle et ses enfants peuvent obtenir une aide spécialisée – soutien psychologique, assistance financière, hébergement, etc. – et il incombe au policier de coopérer avec d'autres services et ONG afin de réduire le risque que l'intéressée ne se retrouve prise entre deux feux. Seuls, nous ne pourrions rien changer. La chaîne des soutiens doit être forte et instruite, et travailler avec la compétence requise.

C'est pourquoi des programmes complets de formation ont été élaborés, à l'intention non seulement des policiers, mais aussi, notamment, des travailleurs sociaux, du personnel des services de santé et des établissements scolaires, pris individuellement ou globalement. Depuis 1992, nous avons créé 20 groupes multiorganismes dans le département de Stockholm. Ces groupes se réunissent pour échanger savoirs et expériences. Ils organisent ensemble des séminaires et des sessions de formation et transmettent également leur(s) savoir(s) à leurs collègues lorsqu'ils retournent sur leur lieu de travail. Les policiers sont souvent les éléments moteurs de ces groupes. Ainsi, grâce au soutien de nos chefs, au travail des groupes multiorganismes, à la formation et à la responsabilisation du policier, nous POUVONS faire la différence et lutter contre la violence des hommes à l'égard des femmes. Et tant que nous saurons que ne serait-ce qu'un seul policier a directement prononcé des paroles dégradantes à l'intention ou à propos de l'une de ces femmes, nous devons poursuivre ce combat. Je sais que la connaissance, le soutien et la coopération finiront par faire évoluer les attitudes.

Nous avons également besoin d'assistance technique pour être en mesure d'aider et de protéger. En 1991, tous les postes de police de Suède ont été équipés de «kits d'alarme» qui peuvent être confiés gratuitement aux femmes en danger. Ces kits sont par exemple composés de systèmes d'alarme pour le domicile, d'alarmes acoustiques et de téléphones mobiles. Nous pouvons aussi, dans les cas très graves et pour une période limitée, affecter à l'intéressée un agent chargé d'assurer sa protection rapprochée.

Et pourtant, malgré toutes ces mesures, pourquoi entendons-nous encore parler chaque jour de femmes comme Alice et Najma?

Tant que subsisteront d'importants déséquilibres dans les relations de pouvoir entre les sexes dans la société, la violence perdurera. Tant que nous considérerons la violence des hommes à l'égard des femmes et l'égalité des chances entre hommes et femmes comme des questions intéressant exclusivement les femmes, la violence perdurera. Les hommes, dans leur ensemble,

doivent militer et participer à la lutte contre la violence masculine à l'égard des femmes. Les hommes doivent montrer à leurs semblables la voie vers une société plus équitable, plus équilibrée. Et je me félicite de ce que de plus en plus d'hommes nous rejoignent effectivement.

J'aimerais conclure en vous racontant l'histoire vraie d'un enfant de 4 ans. Il s'agit en l'espèce d'un exemple de coopération entre un centre d'accueil pour femmes et la police de Stockholm. Ben et sa mère vivent dans un centre d'accueil parce que le père de Ben s'est rendu coupable d'abus psychologiques, physiques et sexuels sur la mère de Ben. L'enfant a été témoin de ces abus à maintes reprises. Mais il aime toujours son père, et de temps à autre, il est autorisé à l'appeler depuis le centre d'accueil, par un téléphone «à mains libres» et sous la surveillance d'une assistante sociale.

Le rêve de Ben est de devenir chef de la police; il a souvent rencontré des policiers, en compagnie de sa mère, et la police se rend souvent au centre d'accueil pour s'assurer que tout va bien.

Un jour, Ben téléphone à son père, et l'assistante sociale se trouve à proximité (nous ne voulons pas que Ben révèle l'adresse du centre d'accueil). Elle l'entend parler à son père de ce qu'il a mangé au dîner, de la couleur qu'il a choisie pour son niveau T-shirt, et de choses importantes pour un enfant de 4 ans. Tout à coup, le père de Ben dit «C'est très bien, Ben, mais où est-ce que toi et Maman vivez?». Après un silence, et avant que l'assistante sociale n'ait eu le temps d'intervenir, elle entend Ben dire bien distinctement: «Tu ne vas pas le croire, Papa, mais nous vivons dans une grande et belle maison pleine de policiers».

Ben et sa mère vivent désormais tous les deux dans leur propre appartement. Elle travaille et gagne sa vie, et Ben semble heureux au jardin d'enfants. Lorsque nous nous rencontrons dans un café du centre de Stockholm, ils ressemblent à n'importe quelle maman accompagnée de son enfant. Mais nous savons tous, cependant, que les cicatrices les plus douloureuses se trouvent à l'intérieur.

«Les hommes en transition»: la représentation de la violence des hommes à l'égard des femmes dans l'Arctique

Bo Wagner SØRENSEN, Université de Copenhague, Danemark

L'intérêt professionnel que je porte à la violence masculine envers les femmes remonte à 1988, date à laquelle j'ai commencé à Nuuk, capitale du Groenland, un travail de recherche ethnographique sur le terrain. Cette ville compte 13 000 habitants, soit un quart environ de la population groenlandaise. Mon travail a été principalement axé sur la représentation de la violence à l'égard des femmes, c'est-à-dire sur la manière dont les autochtones et les spécialistes régionaux parlent de cette violence, écrivent à ce sujet, situent ce phénomène dans son contexte, le représentent et l'expliquent au Groenland et dans l'Arctique en général (Sørensen 1990, 1994, 1998). Le discours dominant dans l'opinion publique explique principalement cette violence par la rapidité et l'ampleur des changements sociaux et culturels. Les Inuits sont ainsi représentés comme un peuple «en transition» qui, pris entre ses traditions et le monde moderne, souffre d'un «stress de l'acculturation» (Bjerregaard et Young 1998) ou de la «perte de son identité et de l'estime de soi» (Griffith 1996: 12). Bjerregaard et Young tentent d'évaluer l'état mental et le bien-être général des Inuits, en précisant que «les Inuits subissent un stress psychologique considérable en raison des changements socioculturels profonds que connaissent leurs communautés. Dans la plupart de ces communautés, le mode de vie traditionnel a définitivement cédé la place au mode de vie occidental au cours des quarante dernières années, c'est-à-dire en l'espace d'un peu plus d'une génération» (Bjerregaard et Young 1998: 149). Du point de vue épidémiologique, les taux élevés de violence et les autres problèmes sociaux sont les symptômes d'une aliénation socioculturelle sous-jacente. En résumé, la violence à l'égard des femmes est considérée comme l'une de ces nombreuses «maladies de la société» que génèrent les sociétés déséquilibrées en proie à des conflits (voir Sørensen 1999a). Le caractère sexué de cette violence est rarement étudié. Cette insistance au niveau régional sur l'évolution socioculturelle, de même que cette préoccupation de la causalité historique, me paraissent à la fois intéressantes et troublantes. L'étude des liens entre les représentations des spécialistes et celles des autochtones, mais aussi la comparaison des différentes traditions régionales de représentation de la violence masculine envers les femmes, semblent constituer une piste de recherche prometteuse. Ces diverses représentations régionales sont-elles directement issues de réalités empiriques différentes? Si ce n'est pas le cas, comment peut-on expliquer ces différences? Qu'implique l'approche considérant les Groenlandais comme des «hommes en transition»?

Représentations locales

La domination exercée par des Etats-nations, y compris la modernisation rapide «imposée» et ses conséquences pour les peuples indigènes relèvent d'un schéma auquel font appel non seulement les spécialistes, mais également parfois les autochtones. Les habitants de Nuuk semblent cependant avoir principalement recours à deux types d'explication en fonction du contexte (voir Sørensen 1998: 164).

Interrogés sur des cas réels de violence conjugale locale (je veux parler de la violence des hommes à l'égard de femmes qu'ils connaissent), les autochtones ne situent jamais les faits dans une perspective théorique ou politique (sexuée) plus large, mais évoquent en général la

personnalité et l'alcoolisme des deux parties. Certains cas sont qualifiés, de manière générale, de «violence conjugale» – terme qui implique une connotation d'illégitimité et de reproche. Dans d'autres cas, les autochtones se montrent indifférents et mettent un terme à la discussion, en déclarant que «c'est leurs façons». Des expressions telles que «ils se bagarrent» et «c'est les deux» sont également courantes. L'impression générale qui en ressort est que les habitants de Nuuk ne sont pas fondamentalement opposés au recours à la force physique masculine dans les relations privées. Il est intéressant de noter que femmes et hommes partagent le même point de vue à cet égard. Confrontés à des exemples connus de «violence domestique», les autochtones mettent toujours l'accent sur la responsabilité personnelle.

En revanche, lorsqu'ils essaient de réfléchir et d'expliquer cette violence à l'égard des femmes au Groenland en général, ils adoptent souvent le discours «dominant», invoquant les changements rapides, le déséquilibre de la société et la perte de «l'âme groenlandaise» comme raisons principales de ce phénomène. Certains s'orientent vers une réflexion qui tient davantage compte des spécificités liées au sexe, faisant valoir que les femmes se sont mieux adaptées à la modernisation, notamment parce qu'elles sont préparées par leur éducation à plus de souplesse que les hommes.

En général, ces explications sexospécifiques servent cependant tout autant que l'approche épidémiologique apparemment «neutre» à excuser la violence et les mauvais traitements infligés par les hommes. On prétend souvent que l'homme groenlandais a été confronté plus directement à la domination danoise et à une situation de compétition sur le lieu du travail, dans le monde politique, etc. au cours de l'histoire. Son autorité traditionnelle et sa fierté de «chasseur» et de soutien de famille ayant été minées, il en ressort humilié et privé de son identité et de son statut (Petersen 1994). Aujourd'hui, le discours dominant sur les relations hommes/femmes au Groenland décrit une situation où les femmes seraient gagnantes et les hommes perdants (voir Sørensen 1998b). Dans son article «Superwoman face à l'homme déstabilisé» (*Superwoman and the troubled man*), une groenlandaise tire la conclusion suivante: «On peut comprendre que l'homme groenlandais se sente inférieur, impuissant et même ridicule. Il n'a aucun moyen de surmonter son ressentiment et sa souffrance! Il pense que personne ne le prend au sérieux. Alors, inévitablement, c'est sur la femme groenlandaise que se déversent ces sentiments irrépressibles. C'est pourquoi celle-ci est victime de violences et de meurtres dans la société groenlandaise actuelle» (Petersen 1994: 140).

Ces généralisations hâtives, d'ordre émotionnel, qui font appel aux souffrances accumulées au cours de l'histoire pour expliquer la violence actuelle à l'égard des femmes pourraient être facilement démontées et réfutées, mais tel n'est pas notre propos. Il est intéressant de noter que cet argument «engagé» est porteur d'un message politique clair, bien que le Groenland possède depuis 1979 un statut qui lui assure une large autonomie. Il est également intéressant de savoir que dans le contexte groenlandais, une perspective liée au sexe n'équivaut pas en général à une vision féministe. Il s'agit bien plutôt d'une justification historique de la violence masculine. On observe une extériorisation de la responsabilité de cette violence. Les Groenlandais violents extériorisent simplement le ressentiment et la souffrance accumulés pendant des générations.

Les autochtones et les experts/scientifiques (rarement locaux) semblent ainsi partager une même perception de la violence en tant que réaction symptomatique à des circonstances dont on n'est pas maître. Toutefois, les blessures et les souffrances historiques ne sont jamais invoquées

dans les conversations quotidiennes sur la violence, la personnalité, le comportement, l'attitude, l'alcoolisme et l'environnement familial étant les principaux éléments sur lesquels les tiers fondent leur appréciation de la situation. Les liens familiaux et les relations d'amitié qui lient la personne interrogée à l'homme ou à la femme en question sont bien entendu également importants à cet égard. Quoi qu'il en soit, les explications données dans la vie quotidienne sont bien loin du discours dominant. Cela ne signifie cependant pas que les hommes violents ne sont pas souvent excusés au motif qu'ils étaient sous l'empire de l'alcool, de la jalousie, etc., ou en raison du comportement «inconvenant» de leur épouse. Dans l'ensemble toutefois, les hommes violents ne sont pas totalement exonérés de leur responsabilité personnelle.

Traditions régionales

Le Groenland tend à être représenté comme «notre» autre culturel. Décrit comme un pays exotique et étrange, il semble à la fois séduire et exiger un traitement spécial. Avant de me rendre au Groenland pour la première fois, je n'avais aucune raison de mettre en doute l'importance que la littérature régionale attache aux transformations historiques. Je n'avais pas de raison non plus de mettre en doute les hypothèses – présentées le plus souvent comme des faits – quant à la manière dont ces changements rapides avaient affecté la population. Toutefois, après avoir vécu quatre ans au Groenland, je suis de moins en moins enclin à penser que les phénomènes ou les problèmes sociaux du Groenland sont tellement uniques qu'ils nécessitent des explications spéciales (voir Sørensen 1999b sur la consommation d'alcool et l'alcoolisme). Je suis donc partisan d'une forme de démarche de base commune, pouvant tirer parti d'éléments recueillis dans d'autres régions du monde et non seulement auprès d'autres peuples indigènes de l'Arctique et d'ailleurs.

Le problème soulevé par les traditions régionales est le suivant: elles tendent à être «égocentrées» et à se servir de référence à elles-mêmes. Dans son article sur le développement des idées anthropologiques, Ardener déclare que «l'anthropologie, au stade créatif, consiste à transposer par écrit un certain type d'expérience. Pendant un certain temps, seule l'expérience réellement vécue ou toute expérience analogue peut donner lieu à une production écrite. Par la suite, les individus acquièrent cependant la capacité de produire des textes par analogie. Ce qui relevait auparavant du vécu devient simplement un genre littéraire (...), où les textes engendrent les textes» (Ardener 1985: 52). Le passage du vécu au genre littéraire est endémique dans tous les types de production textuelle. Toutefois, il est probable qu'un domaine aussi restreint que les études inuits (compte tenu de l'effectif de la population étudiée) sera davantage propice à la reproduction du genre régional reflété par le discours dominant.

Des sociétés sous l'empire du stress

Dans un article récent, McWilliams (1998) s'est penchée sur la violence à l'égard des femmes dans «les sociétés sous l'empire du stress», soulignant que cette expression elle-même demande à être clarifiée. Elle explique ainsi qu'il peut s'agir de sociétés en voie de modernisation, de sociétés confrontées aux conséquences de la colonisation ou touchées par des troubles civils, le terrorisme ou la guerre. Elle s'intéresse principalement à l'Irlande du Nord, tout en se référant à une vaste gamme d'études transculturelles. McWilliams (1998: 138) conclut que les sociétés sous l'empire du stress offrent moins d'options aux femmes et moins de possibilités de contrôle sur les hommes. Les femmes sont ainsi exposées à une «dose supplémentaire de violence».

L'article de McWilliams traduit une réflexion et une argumentation poussées. A première vue, cet article pourrait parfaitement illustrer la situation du Groenland, colonie danoise de 1721 jusqu'en 1953, date à laquelle son statut colonial a été aboli et le territoire a été intégré au Royaume du Danemark, les Groenlandais devenant des citoyens égaux aux Danois. Le statut d'autonomie conféré au Groenland en 1979 lui garantit une large autonomie administrative. Aujourd'hui, ce territoire pourrait ainsi être qualifié de «micro-Etat». Quoiqu'il en soit, le Groenland a été colonisé et la population a connu, avec des différences au niveau local, un processus de modernisation dans les années 50 et 60. Si nous retenons l'hypothèse d'une dose de violence supplémentaire au Groenland, comment allons-nous procéder? L'adjectif «supplémentaire» semble impliquer une comparaison: soit entre deux périodes de l'histoire du Groenland, soit entre le Groenland et d'autres cultures et sociétés.

La première option apparaît souvent dans la littérature sur le Groenland qui fonctionne selon un schéma opposant tradition/modernité ou avant/après. Ces études reflètent bien entendu les changements socioculturels, mais ne sont cependant pas en mesure d'expliquer ou d'illustrer le lien exact entre ces changements et des problèmes sociaux spécifiques. Le lecteur a ainsi l'impression que les changements sociaux sont en soi des facteurs de stress pour les Groenlandais. La seconde option est moins courante et le plus souvent implicite dans la littérature régionale. Je me propose de les examiner successivement.

Histoire et modernisation

Le problème que pose la représentation des Groenlandais et des Inuits comme des populations en transition, prises entre deux mondes et affectées par le stress, une perte d'identité et d'estime de soi, est lié au fait que les concepts d'histoire et de culture ne reposent pas sur des théories suffisamment élaborées.

Dans une remarque sur l'histoire et l'évolution sociale, Ortner pose le problème de l'approche historiographique traditionnelle: «Répondre (...) à des questions en employant le mot “histoire”, c'est éviter d'y répondre, si par «histoire» on entend essentiellement une série d'événements extérieurs auxquels les individus réagissent. L'histoire n'est pas simplement quelque chose qui arrive aux gens, mais quelque chose qu'ils font, dans la limite, bien entendu, des contraintes extrêmement strictes du système dans lequel ils agissent» (Ortner 1994: 403). Les observations de Hastrup sont du même ordre: «Aucun peuple n'est simplement victime de l'histoire, même si beaucoup ont eu à souffrir de conceptions particulièrement écrasantes de l'histoire» (Hastrup 1992: 10-11).

Ortner établit une distinction utile entre action et réaction, qui peut s'appliquer aux deux principales approches de la violence des hommes à l'égard des femmes: l'approche axée sur l'acteur et l'approche symptomatique. La première s'intéresse essentiellement à des acteurs de la société qui s'adonnent à une pratique sociale motivée. La seconde examine la manière dont les individus et/ou les groupes réagissent aux effets (présumés) de forces extérieures.

Un autre problème provient du fait qu'il est souvent admis que «la société traditionnelle» est la véritable société inuit, tandis que «la société moderne», elle, a été importée et n'est par conséquent pas totalement compatible avec les valeurs culturelles inuits. L'essentialisme culturel est ici évident. En tant qu'outil analytique, la dichotomie tradition/modernité tend à figer les différences jusqu'à en faire des stéréotypes. Il faut dire également que les changements ne se sont

pas produits en une nuit et que plusieurs générations de Groenlandais ont été élevées dans des conditions différentes. Parler de «l'homme» groenlandais, par exemple, est donc une simplification grossière. Il faut rappeler aussi que le travail salarié des Groenlandais n'est pas uniquement un phénomène «moderne» ou récent. Dès 1860, environ 12,5 % de la population de l'ouest du Groenland tiraient leurs revenus d'emplois salariés dans l'Administration royale du commerce du Groenland (Marquardt 1993: 97-98).

Cohen critique vivement les prédictions hâtives quant aux conséquences de la «modernisation» et du «développement»: «Tou(te)s deux supposent qu'il est possible de dépouiller les gens de leur culture et de combler le vide ainsi créé par une superstructure importée. Cela suppose donc une passivité vis-à-vis de la culture: les gens la reçoivent, la transmettent, l'expriment mais ne la créent pas» (Cohen 1985: 36). De tout temps, les peuples se sont appropriés des biens, des savoirs, des idées, des formes et des institutions de l'étranger; l'apport étranger est «domestiqué» et revêtu de significations locales. Nous ne pouvons, par conséquent, pas partir de l'hypothèse que nous savons ce que l'évolution sociale signifie pour les autochtones. Certains spécialistes d'anthropologie historique distinguent donc les faits des événements, les événements étant des faits qui ont été vécus au niveau local comme quelque chose de socialement important et enregistrés comme tels.

Comparaison transculturelle

La ville de Nuuk et les autres localités groenlandaises que je connais ne peuvent guère être décrites comme des communautés sous l'empire du stress si cela implique l'absence de continuité et de normes culturelles. Je qualifierais Nuuk de communauté dotée de grandes valeurs morales à maints égards et je crois que la plupart des autochtones seraient d'accord avec moi sur ce point. Néanmoins, les gens ne vivent pas toujours en accord avec leurs valeurs morales dans la vie quotidienne. Toutefois, si l'on adopte une approche épidémiologique, chaque écart par rapport à la norme danoise ou européenne tend à être interprété comme un symptôme de déséquilibre social. Les statistiques qui révèlent que la consommation d'alcool et les taux de délinquance sont plus élevés au Groenland qu'au Danemark renforcent implicitement la réflexion traditionnelle sur les «maladies infantiles» des sociétés en transition.

Aussi exotique que le paysage groenlandais/arctique puisse être, il me semble que les études sur les problèmes sociaux de cette région auraient avantage à s'appuyer sur la littérature théorique générale. L'approche symptomatique régionale est axée sur la causalité historique qui, paradoxalement, semble impliquer une stratégie d'introspection et d'essentialisation des émotions (voir Abu-Lughod & Lutz 1990). On considère ainsi que les auteurs de violences sont acculés au désespoir, et les actes de violence sont perçus comme l'exutoire, la conséquence de sentiments de frustration et de colère refoulée.

Cette conception des émotions repose sur le modèle de «la chaleur du fluide émotionnel dans l'enveloppe corporelle», qui semble avoir une base dans l'expérience corporelle (Lakoff & Kövecses 1987). Cela ne signifie cependant pas que nous devons prendre ce modèle populaire pour argent comptant. En revanche, nous devons nous pencher sur le rôle des discours émotionnels dans l'action sociale (Lutz & Abu-Lughod 1990). Cela suppose que l'on demande par exemple qui se sent autorisé à exprimer sa colère, à quel moment et envers qui. Les notions de pouvoir et de contrôle – notions clés de la littérature générale sur la violence à l'égard des femmes – brillent par leur absence dans la plupart des écrits sur la violence dans l'Arctique.

Si les femmes groenlandaises sont exposées à une «dose supplémentaire» de mauvais traitements, comme on a des motifs de le penser – du moins en comparaison avec le Danemark –, cela est en grande partie dû au fait que la violence est largement tolérée. Tout cela est à mettre en rapport avec la pratique sociale locale à tous les niveaux.

Le problème vu sous un autre angle

La violence des hommes à l'égard des femmes au Groenland n'est pas véritablement différente de celle observée dans d'autres pays. Certains en donneront des explications spécifiquement liées à la culture, en ce sens qu'elles renvoient aux perspectives locales, orientées, sur la question. Les opinions sur les causes de ce phénomène reposent également sur une expérience sociale, ce qui signifie qu'elles ne sont pas libres, mais liées à un certain espace culturel. Le discours local peut ainsi être porteur d'informations importantes, puisqu'il est lié à une pratique sociale et qu'il a des implications matérielles.

Les données empiriques sur la violence à l'égard des femmes au Groenland semblent suggérer que le phénomène est tout à la fois perçu comme un problème et minimisé. Dans le discours dominant, l'usage de la violence par les hommes est excusé et extériorisé; dans le discours quotidien, les hommes sont certes tenus pour responsables, mais en partie seulement, compte tenu de ce que les autochtones considèrent comme de nombreuses circonstances atténuantes. Cette même ambivalence se reflète dans la pratique des pouvoirs locaux. La «violence domestique» tend à être banalisée; elle correspondrait à un mode de vie. La violence publique et la violence privée ont été dissociées et les pouvoirs locaux ne protègent pas les femmes dans leur foyer, c'est la violence qui est protégée par l'intimité de la vie privée. En définitive, cette position ambivalente à l'égard de la violence masculine semble être un terrain fertile pour (la poursuite de) cette violence.

Cette même ambivalence de la part de la population comme des experts et des pouvoirs publics semble caractéristique du Danemark et de nombreux autres pays. La différence est plus de «degré» que de «nature». La plupart des propos et des réflexions sur la violence que j'ai entendus à Nuuk avaient une consonance familière. Les conflits d'intérêts entre maris et femmes, présentés par Dobash et Dobash (1998) sur la base d'études menées au Royaume-Uni, sont tout à fait pertinents dans le contexte groenlandais, de même d'ailleurs que cette constatation: «Le droit de punir les méfaits, ainsi que l'exercice de l'autorité et du pouvoir, appartiennent aux maris et non aux femmes et permettent aux hommes d'avoir recours à la violence du simple fait de leur statut» (Dobash et Dobash 1998: 145).

La violence érotisée (voir Lundgren 1995, 1998) fait également partie de la pratique groenlandaise, même si au premier abord la violence masculine semble axée sur le maintien d'une frontière entre les sexes, le contrôle et la discipline. Toutefois, il est probable que ces tentatives contiennent une part de passion et d'érotisme. Les fantasmes de pouvoir sont des fantasmes d'identité et selon Moore, «la sexualité est intimement liée au pouvoir, de telle sorte que le pouvoir et la force sont eux-mêmes sexualisés, c'est-à-dire qu'ils sont marqués par la différence et la hiérarchie entre les sexes» (Moore 1994: 149).

Un parallélisme se dégage, par ailleurs, nettement entre la violence sexiste et la violence ethnique. Ces formes de violence ont toutes deux un lien avec le processus de positionnement par rapport à autrui. Jenkins, qui s'est penché sur les conflits ethniques en Irlande du Nord, suggère

que «la violence verbale et la violence physique ont un lien avec l'établissement de frontières ethniques imposant la définition de ce qu'est «l'autre» ou de ce qu'il doit faire. Le pouvoir est au cœur du problème (...). La violence et la menace de violence (...) ont été plutôt sous-estimées en tant que mécanisme de contrôle habituel et stratégie pour atteindre des objectifs. La violence à l'égard d'autrui – qui peut aller jusqu'au meurtre – peut, outre ses autres dimensions, être la forme ultime d'une catégorisation» (Jenkins 1997: 65). Selon Jenkins, la violence consiste au fond à «remettre autrui à sa place» (Jenkins 1997: 106). Je suis convaincu que Lundgren (1995, 1998) oriente sa réflexion dans le même sens lorsqu'elle montre comment les hommes, dans un environnement chrétien intégriste en Norvège, entreprennent de former, de modeler leur femme par la violence, conformément à l'idée qu'ils ont de la véritable féminité. Au cours de ce processus, les femmes voient leurs propres définitions et leur espace de féminité progressivement réduits, jusqu'à ce que leur personnalité soit complètement effacée, jusqu'à ce qu'elles soient «annihilées» en tant qu'individualités féminines.

Encore une fois, le parallélisme est clair avec le Groenland, où les hommes violents s'efforcent de «corriger» et de modeler leur femme en fonction de leur modèle d'épouse et de femme idéales. Paradoxalement, ils essaient d'«annihiler» cette même personnalité qui les avait peut-être séduits dans un premier temps.

S'agissant des rationalisations et des motifs invoqués au quotidien pour justifier l'usage de la violence, les Groenlandais ne semblent pas véritablement différents des autres hommes (voir Dobash & Dobash 1998). Un homme d'une trentaine d'années ne semblait pas douter le moins du monde de la nécessité de faire taire sa femme – au besoin par la violence – si elle n'arrêtait pas de le harceler. En refusant de marcher droit et en insistant pour poursuivre la discussion, elle l'«avait bien cherché», elle était responsable de l'accès de violence. Lorsque j'ai fait valoir (naïvement) qu'elle voyait peut-être la situation sous un autre angle, mettant ainsi en doute son autorité et son droit de punir, il a cessé de m'entendre et m'a moi aussi réduit au silence. Selon l'image qu'il avait de lui-même, il était l'arbitre raisonnable du bien et du mal.

Ce mode de rationalisation masculine n'est qu'un exemple parmi tant d'autres qui tous montrent que beaucoup d'hommes au Groenland – et ailleurs – pensent qu'ils sont en droit de fixer les limites, de définir certaines normes et règles et de veiller à leur respect. Si une femme contredit ou défie les décisions tactiques prises unilatéralement par son mari (voir Riches 1986), elle sera remise à sa place et tenue pour responsable des éventuelles conséquences, conformément à la logique bien connue de culpabilisation de la victime.

Mes entretiens avec des Groenlandaises victimes de mauvais traitements ont révélé que leurs compagnons recouraient souvent à la violence pour les faire taire et les «remettre à leur place». L'une d'entre elles a résumé la violence de son mari en quelques mots très simples: «Son obsession est d'avoir toujours raison». Une autre a déclaré que son mari supportait mal qu'elle soit trop intelligente, franche et prête à débattre de tout. Il s'était senti menacé et provoqué par un tel tempérament. Une autre femme disait que nombre d'hommes – peut-être la majorité d'entre eux – battent leur femme pour montrer qu'ils sont plus forts qu'elle, sans autre raison particulière. Les efforts des hommes pour faire taire, contrôler, intimider et discipliner leur femme étaient mentionnés à plusieurs reprises dans les entretiens.

CONCLUSION

J'ai essayé de mettre en question une certaine tradition, une certaine représentation régionales, qui voudraient que les hommes battent leur femme parce qu'ils traversent une phase de stress et de transition entre la vie traditionnelle et la vie moderne. Selon ce point de vue épidémiologique, le mauvais état de santé mentale des Groenlandais et des Inuits explique la violence à l'égard des femmes ainsi que d'autres «maladies» de la société. Mon objectif n'est pas seulement de soulever le problème de la représentation dominante de la violence au Groenland et dans l'Arctique, mais aussi de contribuer à un débat plus général sur le lien entre changement social et violence.

Le fait que l'on s'attende en général à ce que la violence des hommes dans l'Arctique nécessite des explications spéciales est significatif. A première vue, cela semble refléter une approche empirique. Toutefois, ce n'est pas le cas, car les individus ne sont généralement pas reconnus comme «agents». En conséquence, les auteurs des violences ne sont pas considérés comme des acteurs sociaux motivés, mais comme les victimes de changements imposés de l'extérieur. Une démarche bien ancrée dans le concret doit poser les questions suivantes: que gagnent les hommes à employer délibérément ou involontairement la violence (dans des environnements socioculturels particuliers)? Comment la violence est-elle possible en premier lieu?

Ceux et celles qui s'expriment dans le cadre du «genre» régional de l'Arctique semblent à la recherche de facteurs capables d'expliquer la violence et les «difficultés» en général et, précisément parce qu'ils sont dans un cadre de pensée structurel et fonctionnaliste, ils doivent trouver de très bonnes raisons («profondes») pour expliquer l'origine de ce comportement «antisocial» et «irrationnel». Ils auraient pu, sinon, traiter la violence comme la traduction de valeurs en actes. Il est intéressant de noter que ce point de vue semble plus proche du discours tenu au quotidien par les habitants de Nuuk.

* * *

Bibliographie

Abu-Lughod, Lila & Catherine A. Lutz

1990 Introduction: *Emotion, Discourse, and the Politics of Everyday Life*. In: C. A. Lutz & L. Abu-Lughod (eds.): *Language and the Politics of Emotion*. Cambridge: Cambridge University Press

Ardener, Edwin 1985 *Social anthropology and the decline of Modernism*. In: J. Overing (ed.): *Reason and Morality*. London: Tavistock.

Bjerregaard, Peter & T. Kue Young

1998 *The Circumpolar Inuit: Health of a Population in Transition*. Copenhagen: Munksgaard.

Cohen, Anthony P.

1985 *The Symbolic Construction of Community*. London: Tavistock.

Dobash, Rebecca Emerson & Russell P. Dobash

1998 *Violent Men and Violent Contexts*. In: R. E. Dobash & R. P. Dobash (eds.): *Rethinking Violence Against Women*. London: Sage.

Griffiths, Curt Taylor

1996 *Crime, Law, and Justice in the Circumpolar North: The Greenlandic Experience in a Comparative Context*. In: H. Garlik Jensen & T. Agersnap (eds.): *Crime, Law and Justice in Greenland*. Copenhagen: New Social Science Monographs.

Hastrup, Kirsten

1992 *Introduction*. In: K. Hastrup (ed.): *Other Histories*. London: Routledge.

Jenkins, Richard

1997 *Rethinking Ethnicity: Arguments and Explorations*. London: Sage.

Lakoff, George & Zoltan Kovecses

1987 *The Cognitive Model of Anger Inherent in American English*. In: D. Holland & N. Quinn (eds.): *Cultural Models in Language and Thought*. Cambridge: Cambridge University Press.

Lundgren, Eva

1995 *Feminist Theory and Violent Empiricism*. Aldershot, UK: Avebury.

1998 *The Hand That Strikes and Comforts: Gender Construction and the Tension Between Body and Symbol*. In: R. E. Dobash & R. P. Dobash (eds.): *Rethinking Violence Against Women*. London: Sage.

Lutz, Catherine A. & Lila Abu-Lughod (eds.)

1990 *Language and the Politics of Emotion*. Cambridge: Cambridge University Press.

McWilliams, Monica

1998 *Violence Against Women in Societies Under Stress*. In: R. E. Dobash & R. P. Dobash (eds.): *Rethinking Violence Against Women*. London: Sage.

Marquardt, Ole

1993 *Socio-økonomiske tilstande i Vestgrønland paa Rinks tid: antal fastsatte ved KGH og grønlandiseringen af KGH-arbejdspladserne*. Grønlandsk Kultur- og Samfundsforskning 93:94-120. Nuuk: Ilisimatusarfik/Atuakkiorfik.

Moore, Henrietta

1994 *The Problem of Explaining Violence in the Social Sciences*. In: P. Harvey & P. Gow (eds.): *Sex and Violence: Issues in Representation and Experience*. London: Routledge.

Ortner, Sherry B.

1994 *Theory in Anthropology since the Sixties*. In: N. B. Dirks, G. Eley & S. B. Ortner (eds.): *Culture/Power/History: A Reader in Contemporary Social Theory*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.

Petersen, Tove Sovndahl

1994 *Superwoman and the Troubled man*. In: B. Fougner & M. Larsen-Asp (eds.): *The Nordic Countries - A Paradise for Women?* Copenhagen: Nordic Council of Ministers.

Riches, David

1986 *The Phenomenon of Violence*. In: D. Riches (ed.): *The Anthropology of Violence*. Oxford: Blackwell.

Sorensen, Bo Wagner

1990 *Folk Models of Wife-Beating in Nuuk*, Greenland. *Folk*, Journal of the Danish Ethnographic Society, Vol. 32:93-115.

1994 *Magt eller afmagt? Kon, følelser og vold i Groenland (Power or Powerlessness? Gender, Emotions and Violence in Greenland)*. Copenhagen: Akademisk Forlag.

1998 *Explanations for Wife Beating in Greenland*. In: R. C. A. Klein (ed.): *Multidisciplinary Perspectives on Family Violence*. London: Routledge.

1999a *Concepts and Strategies to Overcome Gender-based Violence: Notes on Greenland*. Paper presented at the *European Network on Conflict, Gender and Violence* workshop at *Women's Worlds 99*, Tromsø, June 20-26.

1999b *Alkohol i Gronland: Problemorienteret forskning og lokal drikkekultur (Alcohol in Greenland: Problem-oriented Research and Local Drinking Culture)*. To be published in *Tidsskriftet Antropologi* 39.

Conclusions de la rapporteuse générale

Renate KLEIN, Université du Maine, Etats-Unis

Mesdames et Messieurs,

Le séminaire sur les hommes et la violence à l'égard des femmes a constitué une occasion exceptionnelle de rassembler plus de cent chercheurs/euses, praticien(ne)s et décideurs/euses, afin d'étudier toute une série de sujets touchant à la violence exercée par les hommes sur les femmes. En deux jours, nous avons examiné des questions extrêmement complexes, exploré diverses strates du phénomène de la violence masculine, et soulevé beaucoup d'autres questions qui pourront être abordées lors de futures réunions de ce type.

Je félicite et remercie sincèrement le Conseil de l'Europe, notamment le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que Mme Ólöf Ólafsdóttir et sa remarquable équipe, d'avoir permis la tenue de cette réunion et fourni un forum pour mener le débat interdisciplinaire et international qui s'impose sur la violence des hommes à l'égard des femmes. Comme le contenu détaillé des rapports présentés au séminaire est disponible en version imprimée, j'axerai ma conclusion sur les thèmes récurrents et les interprétations contestées.

1. Méthodologie et évaluation de la recherche

Plusieurs expert(e)s ont souligné la nécessité de réaliser des études quantitatives afin de recueillir des données sur l'étendue de la violence à l'égard des femmes. Dans le meilleur des cas, ces données seraient à jour, fiables et comparables entre les divers contextes régionaux et nationaux. Bien que l'on observe une évolution des enquêtes qui étaient, à l'origine, axées sur les délits en général et le sont davantage à présent sur la violence à l'égard des femmes, leur conception et exploitation sont loin d'être parfaites. Une bonne enquête doit au moins accorder une grande attention à l'énoncé des questions qu'elle pose et employer un vocabulaire ayant un sens pour les femmes qui y répondent. La terminologie et la langue sont extrêmement importantes. Les différences enregistrées dans l'estimation du taux d'agression sexuelle selon que l'on demande aux femmes si elles ont été victimes d'un «viol» ou «contraintes à des rapports sexuels» en sont un bon exemple. En matière de recherche, d'autres questions importantes sont apparues, telles que la formation des enquêteurs et leur adéquation à la mission confiée, le recours à diverses méthodes de collecte d'informations dont les questions fermées et ouvertes, les échantillonnages et les stratégies d'accès qui n'excluent pas les femmes marginalisées ou particulièrement exposées à des agressions (les femmes âgées, les femmes appartenant à une minorité ethnique, les immigrées ou les personnes handicapées, par exemple).

Individuellement, les répondants peuvent avoir de la violence une conception très différente, reflétant la diversité des expériences dans ce domaine. On observe ces variations tant au niveau national qu'international, enfin et surtout, entre les hommes et les femmes. Certes, on a des exemples de méthodes qui s'interrogent sur le sens donné au terme «violence» dans le cadre de l'enquête mais aussi un grand nombre d'autres exemples qui ne prennent pas en compte la diversité des sens, partant du principe que la violence signifie la même chose pour les femmes et

les hommes. Par conséquent, il faut être vigilant pour éviter que les enquêtes soient conçues sans discernement et leurs résultats interprétés sans recours au sens critique.

Cette vigilance doit être étendue à l'évaluation de la recherche en général. Aucune étude ne fournit d'informations qui ne demandent pas à être expliquées; qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, les données doivent être interprétées et organisées dans des cadres de référence. Il est donc important aussi de mettre en question ces cadres de référence et de se demander dans quelle mesure ils contribuent à l'égalité entre les sexes et à la dignité des femmes. C'est particulièrement important s'agissant des données statistiques car la plupart d'entre nous sommes habitués à considérer les chiffres comme «objectifs» et, compte tenu de la position privilégiée de la notion d'objectivité dans les sciences contemporaines, ces chiffres peuvent être de puissants moyens d'influer sur les décisions des scientifiques, des praticiens ou des responsables politiques. Il importe également d'évaluer la nécessité de recueillir davantage d'informations sur la victimisation des femmes par rapport au besoin de sécurité de ces femmes, et d'être attentif à ne pas «piller», au nom de la science, l'expérience que les femmes ont de la violence.

2. La distinction entre les sexes en tant que division sociale fondamentale

Plusieurs expert(e)s ont fait observer que les recherches sur la violence ainsi que sur la formation, le maintien et l'évolution des identités féminines et masculines doivent être envisagés selon des critères de sexe, reconnaissant qu'il s'agit là d'une division sociale fondamentale, tout en admettant qu'une réflexion fondée sur une dichotomie assez rigide des différences entre les hommes et les femmes peut aussi brouiller notre compréhension de la façon dont l'identité sexuelle se développe, se consolide ou peut être conceptualisée. Il s'agit également de reconnaître que le fait de faciliter l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans des milieux sociaux masculins n'abolit pas automatiquement les notions rigides de différence entre les sexes, comme le montre l'exemple des femmes engagées dans l'armée israélienne.

3. Prédominance de «l'imaginaire»

Un autre thème récurrent est la tendance à interpréter la violence masculine en s'appuyant sur la représentation d'une féminité ou d'une masculinité imaginaire par rapport à ce que les femmes et les hommes font ou subissent réellement. Par exemple, la théorie psychoanalytique traditionnelle ainsi que certains courants de la littérature masculine récente semblent axés sur une vision imaginaire des femmes, dépeignant les femmes, et notamment les mères, comme des êtres dominateurs et tout-puissants. Cette idée du pouvoir des femmes est en contradiction avec l'absence de pouvoir des femmes qui subissent des rapports de domination et avec la perception des adolescent(e)s qui grandissent dans un foyer où règne un climat de violence et qui, même dans une situation de forte tension, peuvent avoir une image très positive de leur mère, ce qui témoigne du dilemme auquel doivent faire face, dans la vie réelle, les femmes qui vivent avec un mari ou un compagnon violent.

Voici un deuxième exemple: le discours selon lequel les hommes protègent les femmes en temps de guerre est en contradiction avec les témoignages indiquant que les hommes abandonnent les femmes (ainsi que les enfants et les hommes âgés) dans les villages où elles sont attaquées et/ou violées par des soldats du camp ennemi. Il ne fait aucun doute qu'individuellement, les hommes souhaitent véritablement protéger leur famille de toute épreuve.

Il est, cependant, malheureux de constater que les femmes se retrouvent souvent sans défense en temps de guerre et vulnérables en temps de paix.

4. Les raisons de la violence masculine: quatre perspectives

Les expert(e)s ont présenté de nombreuses explications et théories sociales complexes pour comprendre la violence masculine qui peut être mise en évidence sous au moins quatre perspectives différentes: explications axées sur les processus internes d'intégration de la violence dans l'identité masculine, explications axées sur des circonstances extérieures supposées encourager la violence masculine, perspective privilégiant le facteur de risque, et explications axées sur l'établissement social délibéré d'institutions qui favorisent la création de ces identités masculines, attribuant une place centrale à la violence.

a. Processus internes: formation de l'identité sexuelle et apprentissage social

A cette réunion, nous avons cerné des explications qui décrivent les processus internes sous-jacents aux comportements violents et s'appuient sur une théorie psychoanalytique, théorie de la socialisation et, dans une certaine mesure, théorie de l'apprentissage. Les concepts psychoanalytiques ont tendance à privilégier les expériences de la petite enfance où s'opère la différenciation entre le moi et l'autre, conduisant à des schémas complexes de construction du moi et de l'autre. Des travaux de psychoanalyse plus récents englobent les expériences de l'adolescence dans la formation de l'identité sexuelle et émettent l'hypothèse qu'il y a, en fait, une révision de cette identité au cours de cette période de la vie.

De même, la notion d'apprentissage social a tendance à être axée sur les expériences de la petite enfance, bien que l'apprentissage social continue à l'âge adulte, constituant, en réalité, un processus quotidien tout au long de la vie. En fait, il y a des milieux d'apprentissage social, comme le cadre professionnel ou les associations bénévoles où nous n'entrons généralement qu'à l'âge adulte et d'autres milieux, comme la famille, auxquels nous restons attachés toute notre vie.

Si les expériences de socialisation et de construction du moi et de l'autre contribuent véritablement à la formation de personnalités masculines se définissant par la violence et à l'exercice de cette violence contre les femmes, il faut être ouvert à l'idée que ce processus puisse se poursuivre tout au long de la vie, éventuellement dans des cadres essentiels à d'autres fins comme celle de gagner sa vie ou de s'intégrer dans la communauté. Il devient donc de plus en plus difficile de séparer les institutions «normales» de la vie quotidienne et l'organisation sociale de la formation des identités masculines, y compris de ces identités qui s'enracinent dans la violence. Ce qu'il faut en déduire, c'est que tout au long de la vie, il y a de nombreuses occasions de renforcer les personnalités masculines se définissant par la violence, tout comme de les réviser.

b. Circonstances extérieures: évolution sociale rapide, instabilité et guerre

Les expert(e)s ont également évoqué des explications qui établissent un lien implicite ou explicite entre la violence masculine et la situation sociale, notamment lorsqu'elle se caractérise par une évolution rapide et de l'instabilité ou encore par un état de guerre indissociable de ses conséquences sociales. Il importe de reconnaître la dureté des épreuves que doivent subir les populations aux prises avec la guerre et les bouleversements sociaux; d'étudier le rôle potentiel des inégalités internationales dans la création ou le maintien d'une instabilité ou d'une guerre localisée; de comprendre les effets néfastes sur une société civile nationale de guerres menées dans des territoires voisins. Il est également important d'étudier la diversité des influences qu'exercent les changements sociaux et les guerres sur les populations et de déterminer qui profite de ces changements et qui en est victime.

Les périodes de transition entre une stabilité et une instabilité relatives, et *vice versa*, restent largement inexplorées. Comment peut-on admettre, par exemple, que des hommes qui étaient apparemment «pacifiques» avant la guerre semblent soudain vouer une haine violente aux femmes en temps de guerre? Les expert(e)s se sont demandé(e)s si la violence à l'égard des femmes pendant les conflits armés était due essentiellement au fait que la violence était permise et l'accès aux victimes sans défense facilité, ou si ce comportement révélait autre chose s'agissant des relations entre les sexes, de la construction du moi et de la perception de l'autre, ami ou ennemi. Sans doute de telles explications ne s'excluent-elles pas. La brutalisation des hommes dans le cadre d'un conflit armé peut être un processus complexe englobant la permission d'être violent, de s'entraîner à l'être, et de s'entraîner aussi à déshumaniser et à ravalier au rang d'objet les personnes qui sont taxées d'ennemi par la propagande officielle ou le souvenir d'humiliations profondes du passé.

Dans ce contexte, les expert(e)s ont examiné le rôle de la honte et du silence autour de la honte, qui peut se perpétuer pendant des générations. Comme les viols massifs de femmes en temps de guerre se sont produits tout au long de l'histoire et continuent de se produire à l'heure actuelle, les femmes étouffent sous le poids de la honte qu'elles taisent mais qui se manifeste par une profonde dépression. Il faut créer les conditions nous permettant d'apprendre à écouter celles qui ont appris à vivre en silence avec leur honte.

On ne sait pas bien quel est le degré de honte éprouvé par les femmes par rapport à la honte qui rejaillit sur leur famille et leur pays dans des cultures où l'honneur de la famille dépend de la chasteté de ses membres féminins. Alors que le rapport entre la honte individuelle de la femme et la honte attachée à la notion de féminité idéalisée n'est pas bien compris, il semble que la honte ressentie individuellement contribue à l'isolation de la femme et à son rejet aux marges de la société et se trouve liée à la perte du contrôle de soi, tandis que, dans ces circonstances, les hommes ont apparemment la possibilité de laver l'honneur du nom familial en tuant les femmes déshonorées et donc en restant un membre respecté de leur communauté, ce qui ne signifie pas que le crime d'honneur ne pose pas un cas de conscience à tout homme dans cette situation. Les expert(e)s ont également observé que la violence sexuelle à l'égard des femmes dans les situations de conflits armés recouvre des agressions qui sont parfois considérées comme des moyens d'humilier les maris, les pères et les frères mais n'en restent pas moins des agressions contre les femmes elles-mêmes et leur identité sexuelle et nationale.

c. Facteurs de risque

La notion de facteurs de risque est, en grande partie, tirée de la recherche sur la santé publique. Lorsqu'on l'applique à la violence masculine à l'égard des femmes, on doit distinguer les risques de devenir violent (le fait de croire, par exemple, que les femmes sont subalternes) et les risques d'être victimisée (en se séparant d'un homme violent notamment). Notre examen du stress en tant que facteur de risque a montré que le rapport entre le stress éprouvé par les hommes et leur violence à l'égard des femmes est sujet à controverse. Cette controverse est apparemment due, en partie, à la diversité des points de vue que les expert(e)s ont sur le stress, à la grande variété des expériences masculines en matière de stress, dans différents cadres comme la famille, le travail, l'armée, ou le combat, ainsi qu'aux témoignages des personnels qui sont chargés de mettre en œuvre les programmes de traitement de la violence masculine et constatent souvent que les hommes violents ne cherchent pas à participer à ces programmes tant qu'ils n'ont pas atteint un degré de stress suffisant pour les y décider. Pour faire avancer ce débat fructueux, il semble nécessaire de distinguer diverses formes de stress (stress lié, par exemple, à la carrière par rapport à la crainte de perdre sa femme) et d'analyser les rapports entre le stress et la violence dans différents groupes, non pas simplement chez les hommes, mais aussi chez les femmes.

Avec tous les facteurs de risque, nous devons examiner de près non seulement la corrélation entre le facteur de risque et la violence masculine mais aussi le schéma de fonctionnement de cette violence et, par conséquent, les cibles de la violence potentiellement engendrée par le stress. L'intérêt d'examiner le schéma de fonctionnement de la violence est illustré par les subits accès de violence d'hommes individuellement violents qui s'avèrent souvent dirigés assez systématiquement contre des individus qui, dans certains cas, n'ont eu aucune relation personnelle avec l'agresseur mais se trouvent appartenir à un groupe dont les membres méritent, selon l'agresseur, d'être attaqués ou tués.

d. Explications axées sur des entreprises sociales délibérées

Enfin, l'armée est un exemple d'institution qui délibérément et systématiquement forge des identités masculines dans lesquelles la violence joue un rôle déterminant. Une analyse de l'armée fondée sur les rapports entre les sexes montre aussi clairement que, du moins dans le cas d'Israël, la réussite des hommes dans l'armée et, par conséquent, leur adoption probable d'un comportement viril défini par la violence, sont récompensées par des avantages considérables dans la société civile, comme l'accès à un poste prestigieux ou la possibilité d'exercer une influence politique. Les expert(e)s ont également mentionné, de façon subsidiaire, le rôle de la religion établie dans la constitution des identités et des hiérarchies sexuelles ainsi que dans l'acceptation relative de la violence à l'égard des femmes.

Les expert(e)s ont fourni des informations complémentaires sur les initiatives prises pour réformer des institutions sociales comme la police et le système judiciaire afin de juguler la violence à l'égard des femmes. La formation des policiers assurée par des défenseurs des femmes battues a contribué à amorcer le changement d'attitude de la police vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes, du moins en ce qui concerne la violence domestique. De même, de nombreuses initiatives remarquables, quoique récentes, ont été prises pour modifier les lois et la législation afin que le droit des femmes à la sécurité, à la dignité et à l'intégrité soit mieux reconnu.

Toutefois, l'armée, la police et le système judiciaire sont des exemples assez différents les uns des autres. Les réformes du système judiciaire et du comportement de la police sont, en grande partie, axées sur le châtement de l'agresseur. En revanche, on voit comment l'armée contribue à la constitution d'une identité masculine se définissant par la violence et ultérieurement à sa récompense, participant ainsi à la production d'agresseurs potentiels. A ce jour, il n'existe pas d'entreprise sociale aussi structurée, définie et dotée de moyens qui puisse contribuer à la constitution d'une identité masculine se définissant par la non-violence.

Compte tenu des fréquentes références aux bouleversements sociaux et à la guerre au cours de cette réunion, on peut estimer que le caractère délibéré de la constitution d'une identité masculine se définissant par la violence deviendra imperceptible avec le temps et qu'à la longue, cette virilité fondée sur la violence risque d'apparaître comme une réaction «inévitable» aux changements sociaux.

5. Rôle de la communauté

Plusieurs expert(e)s ont évoqué le rôle de la communauté qui peut soit encourager, soit décourager la violence masculine à l'égard des femmes. Une communauté se compose d'êtres de chair et de sang qui transmettent des messages sur la violence masculine à l'égard des femmes. Elle comprend des parents, des éducateurs d'enfants d'âge préscolaire, des travailleurs sociaux, des policiers ou des animateurs de programmes d'intervention pour les hommes violents. Elle englobe aussi les médias et l'imagerie qu'ils véhiculent concernant la violence masculine à l'égard des femmes, comme la notion de viol commis par un inconnu. La communauté recouvre aussi des organisations supranationales telles que le Conseil de l'Europe, ainsi que les messages transmis par des organismes internationaux aussi prestigieux.

La communauté fournit ou supprime les structures de soutien. Les expert(e)s ont examiné quelles structures de soutien la société offre aux femmes et aux hommes respectivement et dans quelle mesure elle encourage ou décourage la violence masculine et la non-violence. Plusieurs d'entre eux/elles ont avancé l'idée que ces structures changent selon que la société passe d'une période de stabilité relative à une période de bouleversements ou de guerre et ne peut pas revenir exactement au niveau originel de stabilité après une période de crise. Qu'arrive-t-il aux réseaux de soutien des hommes et des femmes au cours de tels changements? Dans quelle mesure, par exemple, la constitution de milices armées ou la guérilla érode-t-elle le soutien social des hommes en faveur de la non-violence masculine? De temps à autre, on entend parler de soldats qui, individuellement, s'efforcent de ne pas participer à des viols organisés et demandent instamment aux femmes qu'ils rencontrent de prétendre avoir été violées, de manière à leur éviter d'être tués par leurs pairs pour s'être refusés à commettre un viol.

D'un autre point de vue, le rôle que joue le soutien de la communauté apparaît avec une terrible évidence lorsque l'on considère la vie des enfants et des adolescent(e)s qui ne bénéficient d'aucune aide. On a évoqué le sort des enfants qui ont grandi dans un foyer violent ou dans un état d'abandon social complet. Un trop grand nombre d'entre eux se retrouvent sans réseau de soutien, seuls avec leur legs de violence, de honte et de désarroi, sans modèle d'adultes dignes de confiance qui puisse les aider à ne plus seulement rêver d'une vie de respect et d'harmonie mais véritablement à la vivre.

Enfin, la communauté assume une partie du coût social de la violence à l'égard des femmes. Les estimations du coût sont entravées par des problèmes méthodologiques et éthiques; néanmoins, le fait de donner une valeur monétaire à la souffrance individuelle peut convaincre les décideurs réticents d'investir davantage d'argent dans la prévention de la violence à l'égard des femmes.

6. Non-violence et personnalités masculines non violentes

Il nous faut approfondir notre connaissance des mécanismes de création de la non-violence et des conditions dans lesquelles les personnalités masculines non violentes s'épanouissent, comme il nous faut imaginer différents moyens de toucher les hommes violents. Les hommes ne sont pas tous violents; tous ne sont pas des violeurs, même si les circonstances s'y prêtent. Pourquoi cela? Comme la recherche et les travaux empiriques sur la violence chez les hommes sont encore embryonnaires, il convient aussi de s'intéresser aux hommes non violents, à leurs expériences et à leurs stratégies de non-violence.

Au niveau individuel ou psychologique, des travaux psychoanalytiques récents soulignent le potentiel créatif de la tension entre l'affirmation de l'ego et la reconnaissance mutuelle de l'autre. Cette tension peut apparaître, pour la première fois, dans l'enfance et se maintient généralement tout au long de la vie. Certains experts suggèrent que l'aptitude des hommes à supporter cette tension peut être liée à leur non-violence, tandis que la «résolution» de cette tension par la constitution d'une identité sexuelle ou ethnique rigide peut favoriser la violence. Une approche plus souple de l'identité sexuelle peut permettre aux garçons de s'identifier à leur mère ou à des modèles féminins sans s'exposer au ridicule et aux filles de s'identifier à leur père et à des modèles masculins sans être rejetées.

Au niveau social, le potentiel créatif peut découler du maintien d'une tension entre privilège et égalité. Souvent, cette tension est résolue par l'instauration de hiérarchies et d'ordres de préséance qui font que certains hommes sont relativement privilégiés et protégés, tandis que la plupart des femmes, ainsi qu'un grand nombre d'hommes, sont relativement vulnérables. La plupart d'entre nous vivons toute notre vie dans des institutions sociales hiérarchisées, de la famille au milieu professionnel en passant par l'éducation formelle. Il est, par conséquent, difficile de concevoir des organisations sociales moins hiérarchisées. Néanmoins, les efforts semblent en valoir la peine car ainsi, le savoir ne sera pas subordonné au pouvoir.

Le maintien de la tension entre l'affirmation de soi et la reconnaissance mutuelle laisse également espérer le plein épanouissement du potentiel humain de chaque individu. Mais pourquoi chercher à s'épanouir pleinement si l'on peut s'épanouir partiellement, être président d'une grande entreprise et conduire une voiture de luxe? La réponse est la suivante: lorsque l'on a goûté à cette tension créatrice, tout le reste est fade.

Je remercie le Conseil de l'Europe d'avoir organisé cette réunion; je remercie également tous les participants et toutes les participantes de s'être réuni(e)s pour partager leurs connaissances et intuitions d'une valeur inestimable.

RECOMMANDATIONS

La violence à l'égard des femmes est l'un des principaux obstacles à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le phénomène trouve ses racines dans la structure même des sociétés européennes, fondées sur des valeurs et principes patriarcaux. Bien que la violence masculine puisse être dirigée aussi contre d'autres hommes et que l'on signale des incidents provoqués par des femmes violentes, la très grande majorité des victimes de violence dans les Etats membres du Conseil de l'Europe sont des femmes et des enfants.

La plupart des sociétés européennes continuent de tolérer la violence à l'égard des femmes, jugée acceptable selon la tradition. Elles continuent, directement ou indirectement, à en imputer la faute aux victimes en donnant à entendre que celles-ci n'auraient pas été agressées si elles avaient ou n'avaient pas adopté tel ou tel comportement. On excuse souvent les hommes violents en disant qu'ils sont soumis à la tension d'un surcroît de travail ou du chômage, sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, malades, etc.

Les femmes subissent des violences qui leur causent des souffrances ou des torts physiques, sexuels ou psychologiques, et ce dans leur vie privée comme dans leur vie publique. Cette violence peut revêtir différentes formes: agression sexuelle, violence dans le cadre de la famille ou du couple, intimidation et harcèlement sexuels (dans le cadre du système éducatif, au travail, dans des institutions ou partout ailleurs), négation des droits en matière de procréation, mutilation génitale, traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et tourisme sexuel, viol ou agression dans une situation de conflit (armé), meurtre «d'honneur» et mariage forcé.

Conscients de ce qui précède, les participant(e)s au séminaire organisé par le Conseil de l'Europe à Strasbourg les 7 et 8 octobre 1999 sur le thème «Les hommes et la violence à l'égard des femmes» adoptent d'un commun accord les recommandations suivantes.

Recommandations aux Etats membres du Conseil de l'Europe

Le phénomène de la violence à l'égard des femmes étant encore nié, la recherche et, en particulier, les enquêtes sont essentielles, car elles peuvent servir à éclairer les décideurs sur l'ampleur *réelle* de cette violence. Pour mieux se rendre compte de l'incidence du phénomène en question, il faut se servir d'instruments normalisés afin d'obtenir des *données valables, fiables et comparables*, ainsi que des résultats représentatifs de la réalité. Cet effort est à poursuivre aux *niveaux local, régional, national et international*, et dans cette perspective, les gouvernements devraient:

- Encourager et soutenir les projets d'enquête et de recherche nationaux et internationaux sur les différentes formes de violence à l'égard des femmes, en tenant compte des paramètres suivants, dont l'ignorance risquerait d'altérer les résultats desdits projets:
 - la perspective de l'égalité entre les sexes, y compris en ce qui concerne l'élément de conflit entre les sexes, présent dans toutes les sociétés européennes;
 - la variabilité des significations et de la perception des notions dans différents contextes que déterminent divers facteurs (par exemple, les disparités de classe sociale ou

d'origine régionale, culturelle et linguistique): plusieurs groupes de personnes peuvent ne pas comprendre la même notion - dont la violence - de manière identique;

- la stigmatisation de certaines notions, telle que le viol, encouragée notamment par les moyens de communication de masse;
 - l'évolution et la transformation des valeurs culturelles;
 - les changements sociétaux, en particulier lorsque apparaît de l'instabilité (due à des causes socio-économiques ou à un conflit); même si la cause de l'instabilité disparaît, le niveau de la violence ne diminue pas;
- encourager la normalisation des méthodologies de recherche en se servant, entre autres, des éléments suivants:
 - un échantillon représentatif de la population (1000 répondants au minimum);
 - une échelle comportant la description extrêmement détaillée des actes de violence;
 - les informations fournies par des femmes battues ou victimes de tout autre violence (également en vue d'établir des questionnaires);
 - la formation des enquêteurs/trices et des chercheurs/euses, qui doit comporter une information sur la manière de prendre en compte les différences culturelles, ethniques, sociales et économiques, ainsi que sur celle d'accéder à des groupes isolés ou marginalisés;
 - les précautions visant à prévenir les dangers que les répondants pourraient courir à la suite des enquêtes ou études;
 - pour les recherches conduites au niveau européen, le recours à des linguistes professionnels pour éviter les problèmes de traduction;
 - encourager et soutenir les recherches nationales et internationales sur les points suivants:
 - ce qui empêche quelqu'un de devenir violent;
 - les moyens d'aller vers les hommes violents et de les intégrer dans des programmes spéciaux;
 - la polarisation dominante sur la construction de l'identité sexuelle, en vue de promouvoir une perception plus ouverte de la féminité et de la masculinité;
 - dans quelle mesure et de quelle manière l'instabilité sociale et la transformation de la société agissent sur les relations entre les sexes et sur la violence à l'égard des femmes;

- les incidences que la violence domestique a sur les enfants et adolescents et la manière dont elle affecte leur socialisation, ainsi que leur future insertion dans le monde du travail et les relations qu'ils ont avec leurs égaux et partenaires;
- les moyens de prévenir la violence et les abus exercés sur les personnes âgées;
- les coûts économiques de la violence;
- améliorer les interactions entre la communauté scientifique, les ONG travaillant dans ce domaine, les décideurs politiques et les législateurs, afin de concevoir des actions coordonnées contre la violence;
- encourager la diffusion de toutes informations utiles (résultats d'études et de recherches, statistiques, etc.) sur la violence à tous niveaux à l'égard des femmes de tous âges;
- faire en sorte que les institutions chargées de prendre en charge la violence masculine signifient clairement aux hommes que leur comportement est inacceptable et mettent en place et approfondissent des stratégies pour les récidivistes, y compris une approche pluri-institutionnelle;
- à l'aide de la stratégie de l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes, faire participer à l'élaboration d'une politique en la matière tous les acteurs normalement concernés - même s'ils ne travaillent pas en ce moment sur la question -, afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes;
- renforcer les législations et mesures nationales visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes, également en instituant des démarches novatrices fondées sur les expériences conduites dans d'autres pays européens, car la mise en commun des enseignements recueillis en la matière est essentielle pour progresser;
- adopter ou renforcer les mesures de protection sociale, de sorte que les dommages causés par des actes violents aux femmes et aux enfants soient couverts par les régimes de protection sociale;
- promouvoir la formation des personnes travaillant avec des jeunes et celle des professionnels de santé, afin d'une part d'identifier les enfants et adolescents qui grandissent dans des foyers où règne la violence, et d'autre part de prendre les mesures nécessaires pour les aider et les soutenir;
- assurer la formation du personnel médical afin qu'il puisse identifier les victimes de violence;
- promouvoir la participation des femmes en politique et à la prise de décisions: il est important d'accroître le nombre de femmes en politique afin qu'un nombre plus élevé de mesures pour combattre la violence soit adopté;

- promouvoir l'éducation aux droits de l'homme, et en particulier l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, notamment ceux où l'on remarque de l'instabilité sociale;
- susciter une participation active de la police en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes;
- promouvoir la formation du personnel judiciaire en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes;
- promouvoir la recherche et prendre toutes les mesures possibles pour prévenir le développement d'une dichotomie et de l'inégalité entre femmes et hommes, ainsi que l'agressivité masculine dans l'armée et dans tous contextes militaires (particulièrement pendant le service militaire), y compris pendant les conflits armés;
- condamner toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des enfants en situation de conflit;
- condamner les viols systématiques, l'esclavage sexuel, les grossesses forcées des femmes et des jeunes filles ainsi que toutes formes de violence à l'égard des femmes et des enfants qui tendent à être utilisées comme arme de guerre, comme cela est apparu dans les conflits récents;
- promouvoir, dans les régions qui ont été affectées par des conflits, un débat public ainsi qu'une diffusion de l'information concernant les abus subis par les femmes et les enfants, afin de prévenir la répétition de la violence.

Recommandations au Conseil de l'Europe

Les participant(e)s soulignent que la communauté internationale - et en particulier les organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe - ont un rôle éthique capital à jouer dans la promotion de la tolérance zéro vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes. En condamnant cette violence, elles peuvent transmettre un message politique important aux gouvernements et aux décideurs.

Les participant(e)s notent que les travaux incessants du Conseil de l'Europe, et en particulier de son Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG), visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes, ont beaucoup contribué à sensibiliser les esprits à ce problème. Le Plan d'action publié en 1997 a été perçu comme une plate-forme efficace pour l'élaboration de mesures au niveau national.

Le Conseil de l'Europe doit continuer à jouer un rôle essentiel dans la lutte contre la violence. La nécessité d'actions internationales à entreprendre aux niveaux des législateurs, des décideurs politiques et des chercheurs/euses en vue d'étendre la coopération internationale, peut servir de base à l'action future de l'Organisation.

Les activités suivantes pourraient être conduites au sein du Conseil de l'Europe ou avec son assistance:

- poursuivre et achever, aussi vite que possible, l'élaboration du projet de recommandation relative à la protection des femmes et des jeunes filles contre la violence, qui est en préparation sous l'égide du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG); une fois adoptée, la recommandation pourra servir de référence pour la préparation de lignes directrices nationales dirigées contre la violence;
- réaliser le plus tôt possible une étude sur l'état des législations des Etats membres concernant la violence à l'égard des femmes; en assurer la traduction et la diffusion dans les Etats membres;
- organiser - le cas échéant en coopération avec d'autres organisations et organismes internationaux compétents - des réunions périodiques auxquelles participeraient en particulier des décideurs/euses, des chercheurs/euses, des praticien(ne)s et des représentant(e)s de la police pour déterminer l'état actuel de la recherche et de la pratique en la matière et échanger des informations à ce sujet;
- établir des rapports par pays sur la base des recherches effectuées et des informations réunies au niveau national en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et les mesures prises pour la combattre;
- à la suite des récents conflits en Europe du Sud-Est, prendre part aux efforts entrepris sur le plan européen pour favoriser la paix et la stabilité dans les pays de la région en organisant des activités ayant pour but de combattre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes;
- promouvoir la recherche sur l'évolution de la violence à l'égard des femmes, sous ses différentes formes, pendant et après les conflits qui ont affecté récemment l'Europe du Sud-Est, y compris l'accroissement de la violence au sein de la famille.

ANNEXE I

PROGRAMME**Jeudi 7 octobre 1999**

8h30 - 9h30 Arrivée des participant(e)s et enregistrement

9h30 - 10h00 **SÉANCE D'OUVERTURE**

Présidente: Mme Violeta NEUBAUER (Slovénie), Vice-Présidente du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)

Allocution d'ouverture par Monsieur Pierre-Henri IMBERT, Directeur des Droits de l'Homme

Introduction par Mme Caroline MÉCHIN (France), Présidente du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)

10h00 – 13h00 **SÉANCE DE TRAVAIL I**

"QUESTIONS DE MÉTHODOLOGIE ET D'ÉTHIQUE"

Présidente: Mme Elizabeth STANKO, université Brunel, Royaume-Uni

Modératrice: Mme Renée ROMKENS, université d'Utrecht, Pays-bas

Présentation et discussion des rapports suivants:

Comparer des méthodologies utilisées pour étudier la violence à l'égard des femmes

par Mme Sylvia WALBY, université de Leeds, Royaume-Uni

Représentations de la violence masculine envers des proches aux Etats-Unis et en Pologne

par Mme Renate KLEIN, université de Maine, Etats-Unis, et Mme Anna KWIATKOWSKA, université de Białystok, Pologne

La dimension sexuée de la recherche sur la violence des hommes envers des femmes qu'ils connaissent

par Mme Jalna HANMER, Université "Leeds Metropolitan", Royaume-Uni et M. Jeff HEARN, université de Tampere, Finlande et université de Manchester, Royaume-Uni

11h30 – 11h45

Pause café

DISCUSSION

13h00 – 14h30

Pause déjeuner

14h30 – 18h00

SÉANCE DE TRAVAIL II

"LA VIOLENCE DANS LA FORMATION DES IDENTITÉS SEXUÉES MASCULINES"

Présidente: Mme Margit EPSTEIN, université d'Osnabrück, Allemagne

Modératrice: Mme Marianne HESTER, université de Sunderland, Royaume-Uni

Présentation et discussion des rapports suivants:

Expliquer la tendance à utiliser la violence

par Mme Carol HAGEMANN-WHITE et Mme Christiane MICUS, université d'Osnabrück, Allemagne

Les explications de la violence masculine, la psychanalyse, la théorie féministe et le mouvement des "nouveaux" hommes

par Mme Ursula MÜLLER, université de Bielefeld, Allemagne

Grandir dans la proximité de la violence: les adolescent(e)s racontent la violence familiale

par Mme Katarina WEINEHALL, université de Umeå, Suède

Les adolescents en tant qu'acteurs violents dans les communautés roumaines d'aujourd'hui

par Mme Anca DUMITRESCU et Mme Elena PENTELEICIUC, université de Bucarest, Roumanie

Les racines socio-économiques des cas de la violence masculine à l'égard des femmes en Russie

par Mme Vera GRACHEVA, la Fédération de Russie

DISCUSSION

16h00-16h15 *Pause café*

DISCUSSION

18h00 *Vin d'honneur - Restaurant Bleu du Conseil de l'Europe*

Vendredi 8 octobre 1999

09h30 – 13h00 SÉANCE DE TRAVAIL III

"DES PÉRIODES DE TRANSITION DANS LA VIE D'ADULTE ET LA VIOLENCE MASCULINE"⁴²

Présidente: Mme Barbara KAVEMANN, WiBIG, Allemagne

Modératrice: Mme Linda REGAN, université du Nord de Londres, Royaume-Uni

Présentation et discussion des rapports suivants:

La contribution de l'armée et du discours militaire à la construction de la masculinité dans la société

par Mme Uta KLEIN, université de Münster, Allemagne

La violence des hommes à l'égard des femmes et des enfants dans des situations de conflit armé

par Mme Dubrovka KOCIJAN HERCIGONJA, Zagreb, Croatie

L'approche du Bureau régional européen de l'Organisation mondiale de la santé de la question de la violence sexuée

par Mme Kirsten Staehr JOHANSEN, OMS, Danemark

Les hommes plus âgés et la maltraitance des personnes âgées

par Mme Bridget PENHALE, université de Hull, Royaume-Uni

11h15-11h30 *Pause café*

DISCUSSION

13h00-14h30 *Pause déjeuner*

⁴² Cette session traitera en particulier la violence dans le service militaire et la violence à l'égard des femmes et des enfants dans les conflits armés.

14h30-16h30

SÉANCE DE TRAVAIL IV

«LES THÈMES TRANSVERSAUX: LES DÉBATS SUR LES MÉDIAS, LES COÛTS DE LA VIOLENCE, LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES»

Présidente: Mme Dominique FOUGEYROLLAS, université de Paris 9, France

Modératrice: Mme Liz KELLY, université du Nord de Londres, Royaume-Uni

Présentation et discussion des rapports suivants:

La violence masculine: les coûts économiques

par M. Alberto GODENZI et Mme Carrie YODANIS, université de Fribourg, Suisse

Mais où sont les hommes? Les politiques menées par le pouvoir central en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans l'Espagne post-franquiste (1975-1999)

par Mme Celia VALIENTE, université de Madrid, Espagne

Les méthodes utilisées par la police pour lutter contre la violence à l'égard des femmes

par Mme Helene GÖRTZEN, Police de Stockholm, Suède

Hypothèses et implications: des notes sur les hommes Groenlandais "en transition"

par M. Bo WAGNER SØRENSEN, université de Copenhague, Danemark

16h30-17h00

Pause café

17h00-18h00

SÉANCE DE CLÔTURE

Présidente: Mme Caroline MÉCHIN, Présidente du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)

Conclusions du séminaire présentées par la rapporteuse générale, Mme Renate KLEIN

Clôture du séminaire

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANT(E)SALBANIA/ALBANIE

Ms Eglantina GJERMENI, Women's Centre, PO Box 2418, TIRANA

AUSTRIA/AUTRICHE

Mr Albin DEARING, Ministry of the Interior, Head of the Law Department, Herrengasse 7, Department IV 11, A-1014 VIENNA

Ms Astrid KECKEIS, Federal Chancellery of Austria - Section for Women's Affairs, Radetzkystrasse 2, A-1030 VIENNA

BELGIUM/BELGIQUE

[Excusée/apologised: Mme Maiti CHAGNY, 40 rue d'Espagne, B-1060 BRUXELLES]

Mme Afaf HEMAMOU, Attachée du ministre-Président de la Communauté française de Belgique, Place Surllet de Chokler, 15-17, B-1000 BRUXELLES

M Roland MAYERL, 40 rue d'Espagne, B-1060 BRUXELLES

BULGARIA/BULGARIE

Ms Jivka MARINOVA, Bulgarian Gender Research Foundation, P.O.B. 938, 12 Luben karavelov Str. Ap. 11, SOFIA 1000

CROATIA/CROATIE

Ms Dubrovka KOCIJAN HERCIGONJA, **rappporteur**, National Centre for Psychotrauma, Clinical Hospital Dubrava, Av G. Suska, HR-10000 ZAGREB

CYPRUS/CHYPRE

Mme Androula BOULARAN, Ministry of Justice and Public Order, CY-NICOSIA

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHEQUEDENMARK/DANEMARK

Ms Camilla KVIIST, University of Copenhagen, Institute of Anthropology, Videnskabsbutikken, Landemaerket 9A, ST.TV, 1119 COPENHAGEN K

Ms Britta MOGENSEN, Bülowsvej 32a, st.tv, D-1870 FREDERIKSBERG C

Mr Bo WAGNER SØRENSEN, **rapporteur**, University of Copenhagen, Institute of Anthropology, Frederksholms Kanal 4, D-1220 COPENHAGEN K

ESTONIA/ESTONIE

FINLAND/FINLANDE

Mr Bert BJARLAND, Sub-Committee on men's issues, Council for equality between women and men, PO Box 267, FIN 00171 HELSINKI

Ms Jouni KEMPE, Sub-Committee on men's issues, Council for equality between women and men, PO Box 267, FIN 00171 HELSINKI

Ms Natalia OLLUS, Assistant Research Officer, HEUNI, The European Institute for Crime Prevention and Control, affiliated to the United Nations, POB 161, FIN 00131 HELSINKI

Ms Irma PAHLMAN, Sub-Committee on men's issues, Council for equality between women and men, PO Box 267, FIN 00171 HELSINKI

Ms Leena RUUSUVUORI, STAKES, National Research and Development Centre for Welfare and Health, Finnish Project for the Prevention of Violence against Women, Siltasaarekatu 18, PO Box 220, FIN-00531 HELSINKI

Ms Anna-Lisa SÖDERHOLM, Dept. Maxillofacial Surgery, Helsinki University Central Hospital, POB 263, FIN-00029 HYKS

Mr Petteri SVEINS, STAKES, National Research and Development Centre for Welfare and Health, Siltasaarekatu 18, PO Box 220, FIN-00531 HELSINKI

FRANCE

Mme Catherine BERNARD, Solidarité Femmes, 23 rue de Mulhouse, F-90000 BELFORT

M. Pascal CUENOT, Parenthèses à la Violence, 51 rue de Mulhouse, F-90000 BELFORT

Mme Danielle DURAND-POUDRET, médecin chef du Service médico-psychologique régional, Maison d'Arrêt de Grenoble, F-38763 VARGES CEDEX

Mme Béatrice FLORENTIN, chargée de mission lutte contre les violences envers les femmes, Service des Droits des Femmes, 31 rue le Peletier, F-75009 PARIS

Mme Dominique FOUGEYROLLAS, **Présidente**, IRIS-TS du CNRS, université de Paris 9 - Dauphine, B612 Place de Lattre de Tassigny, F-75725 PARIS Cedex 16

Mme Joëlle LEVY-ORTSCHEIDT, psychanalyste, 2 rue Fischart, F-67000 STRASBOURG

Mme Viviane MONNIER, Fédération Nationale Solidarité Femmes, 32-34 rue des Envierges, F-75020 PARIS

Mme Claudine PIERRON, 30 Allée de la Robertsau, F-67000 STRASBOURG

Mme Kineret WEIL, 30 Allée de la Robertsau, F-67000 STRASBOURG

GEORGIA/GEORGIE

GERMANY/ALLEMAGNE

Dr Silvia BERKE, Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, D-53123 BONN

Ms Sabine BOEHM, Rape Crisis Centre, Nürnberg, Bleichstr. 25, D-90429 NÜRNBERG

Mr Thomas DANGERS, MÄNNER GEGEN MÄNNER-GEWALT, Mühlendamm 66, D-22087 HAMBURG

Dr Uta ENDERS-DRAGÄSSER, Gesellschaft für Sozialwissenschaftliche Frauenforschung e.V. (GSFe.V.), Oederweg 12, D-60318 FRANKFURT/MAIN

Dr Margit K. EPSTEIN, **Chair**, Thomerstr. 14, D-26122 OLDENBURG

Ms Astrid FORSCHNER, Lobby for Human Rights, PO Box 1030, D-72541 METZINGEN

Professor Dr Carol HAGEMANN-WHITE, **rapporteur**, University of Osnabrück, D-49069 OSNABRÜCK

Professor Dr Barbara Kavemann, **Chair**, Universität Osnabrück, Projekt WiBIG, Kottbusser Damm 79, D - 10967 Berlin

Ms Uta KLEIN, **rapporteur**, Institute of Sociology, University of Münster, Scharnhorststrasse 121, D-48151 MÜNSTER

Ms Sabine KLEIN-SCHONNEFELD, University of Bremen -041/GW2, Department Against Discrimination and Violence in Employment (ADE), Postfach 33 04 40, D-28334 BREMEN

[Excusée/apologised: Ms Christiane MICUS, **rapporteur**, University of Osnabrück, Heger-Tor-Wall 9, D-49069 OSNABRÜCK]

Dr Birgit MEYER, Fachhochschule Esslingen - Hochschule für Sozialwesen - Die Frauenbeauftragte, Flandernstr. 101, D-73732 ESSLINGEN

Prof Dr Ursula MUELLER, University of Bielefeld, Faculty of Sociology, PF 100131, D-33501 BIELEFELD

Ms Gesa SCHIRRMACHER, Projekt WiBIG, University of Osnabrück, Alte Münze 14-16, 49069 OSNABRÜCK

GREECE/GRECE

Mme Catherine PAPARRIGA-COSTAVARA, Solonos 128, Gr-10681 ATHENES

HUNGARY/HONGRIE

Mme Anna BETLEN, Ministère des Affaires sociales, Secrétariat pour la condition de la femme, Roosevelt ter 7-8 H-1051 BUDAPEST

Dr Lenke FEHER, Ministry of Social Affairs and Family Matters, Institute for Legal Sciences of the Hungarian Academy of Sciences, Országház Utca 30. 11./35, H-1014 BUDAPEST

ICELAND/ISLANDE

IRELAND/IRLANDE

Ms Georgette MULHEIR, Centre for Peace and Development Studies, University of Limerick, LIMERICK

ITALY/ITALIE

Ms Clara COLLARILE, Chef du service pour les Politiques communautaires et Affaires internationales, Presidenza Consiglio Ministri, Dép. Egalité des Chances, Via del Giardino Theodoli 66, 00186 ROME

Ms Paola SCONZO, Corso Genova 7, I-20123 MILAN

LATVIA/LETTONIE

LIECHTENSTEIN

LITHUANIA/LITUANIE

Ms Ausrine BURNEIKIENE, Equal Opportunities Ombudsperson, Gedimino pr 11, LT-2039 VILNIUS

LUXEMBOURG

Mme Joëlle SCHRANCK, Femmes en Détresse, ASBL-Boîte Postale 1024, L-1010 LUXEMBOURG

Mme Isabelle THOSS-KLEIN, Ministère de la Promotion Féminine, 33 bd Prince Henri, L-2921, LUXEMBOURG

MALTA/MALTE

Ms Anna-Maria MANGION, Social Welfare Development programme, SWDP, 4th floor, Gattard House, National Road, BLATA L-BAJDA HMR O2

MOLDOVANETHERLANDS/PAYS-BAS

Ms Hedzerika KOK, Stichting Toeluchtsoord, Martinikerhof 11, NL-9712 JG-GRONINGEN

Mr Kees KOMDUUR, Politie Regio Utrecht, Marco Pololaan 6, NL-3503 UTRECHT

Ms Renée RÖMKENS, **moderator**, Dept. of Communication and Welfare, Utrecht University, Heidelberglaan 2, 3584 CS UTRECHT

Mr Bernard VAN DEN HOEVEN, Politie Regio Utrecht, Baden Powellweg 4, NL-3523 CA UTRECHT

NORWAY/NORVEGE

Ms Helene AARSETH, Ministry of Children and Family Affairs, Akersgt 59, N-0180 OSLO

Mr Morten Damgaard HANSEN, PST Brøset, PB 1803 LADE, N-7440 TRONDHEIM

Ms Grethemor Skagset HAUGAN, PST Brøset, PB 1803 LADE, N-7440 TRONDHEIM

Mr Stig JARWSON, P.S.T. AVD Brøset, PB 1803 LADE, N-7440 TRONDHEIM

Ms Haldis LEIRA, Oslo College, Pilestre det 52, N-0167 OSLO

Mr Jim Aage NØTTESTAD, PST, Brøset, PB 1803 LADE, N-7440 TRONDHEIM

POLAND/POLOGNE

Ms Anna KWIATKOWSKA, **rapporteur**, Department of Psychology, University of Bialystok, Swierkowa 20, 15 328 BIALYSTOK (European Network on conflict, gender and violence)

PORTUGAL

Mr José Nuno GRADIM BARROS, Commission for Equality and Women's Rights, LISBON

ROMANIA/ROUMANIE

Prof Dr Anca DUMITRESCU, **rapporteur**, Romanian Institute for Educational Sciences, Str Aviator Th. Iliescu 39, Sector 1, 71238 BUCHAREST

Dr Elena PENTELEICIUC **rapporteur**, Str. Doctor Lister N. 38, Sector 5, 76209 BUCHAREST

RUSSIAN FEDERATION/FEDERATION DE RUSSIE

Ms Vera GRACHEVA, **rapporteur**, Ministry for Foreign Affairs, Smolenskaya-Sennaya Sq 32-34, MOSCOW

SAN MARINO/SAINT MARINSLOVAKIA/SLOVAQUIE

Ms Maria CHALOUPKOVA, Association of Democratic Left Women, Mlynská 1001/5, 90031 STUPAVA

SLOVENIA/SLOVENIE

Ms Klavdija ANICIC, Association against Violence Communication, Ulica Milana Majcna 12, 1000 LJUBLJANA

SPAIN/ESPAGNE

Ms Fatima ARRANZ, Universidad Complutense de Madrid, Facultad de Ciencias Politicas y Sociologia, Campus de Somosaguas, 28223 MADRID

Ms Celia VALIENTE, **rapporteur**, Department of Political Science and Sociology, university Carlos III of Madrid, Calle Madrid 126, 28903 Getafe, MADRID

SWEDEN/SUEDE

Ms Mona ELIASSON, Uppsala University, Centre for Feminist Research, Drottninggatan 4, S-753 10 UPPSALA

Mr Per Elis ELIASSON, Manscentrum, Crisis Centre for Males, Götgatan 83D, SE 11662 STOCKHOLM

Ms Helene GÖRTZEN, **rapporteur**, Stockholm County Police Authority, Information Unit, S-10675 STOCKHOLM

Ms Katarina WEINEHALL, **rapporteur**, Department of Education, Umea University, S-90187 UMEÅ

Ms Jenny WESTERSTRAND, Department of Sociology, Uppsala University, Box 821, S-75108 UPPSALA

SWITZERLAND/SUISSE

Prof Ass Dr Regina-Maria DACKWEILER, University of Fribourg, Route des Bonnesfontaines 11, CH-1700 FRIBOURG

Ms Daniela GLOOR, Social Insight, Neugasse 6, CH-8005 ZURICH

[Excusé/apologised: Professor Dr Alberto GODENZI, **rapporteur**, Department of Social Work and Social Policy, University of Fribourg, Route des Bonnesfontaines 11, CH-1700 FRIBOURG]

Ms Kirsten LODDING, International Committee of the Red Cross (ICRC), 19 Avenue de la Paix, CH-1202 GENEVA

Ms Hanna MEIER, Social Insight, Neugasse 6, CH-8005 ZURICH

Mme Hélène REY, Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence, Dpt de Médecine communautaire, Hôpital cantonal, 24 Micheli-du-Crest, 1211 GENEVE 14

Ms Corinna SEITH, University of Berne, Department of Sociology, Unitobler, Lerchenweg 36, CH-3000 BERNE 9

Dr Carrie YODANIS, **Rapporteur**, Department of Social Work and Social Policy, University of Fribourg, Route des Bonnesfontaines 11, CH-1700 FRIBOURG

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"

TURKEY/TURQUIE

UKRAINE

Ms Valentyna SUKHOMLYN, Ministry of Foreign Affairs of Ukraine, 1 Mykhaylivska Sq, KYIV 01018

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

[Excusée/apologised: Ms Sarah GALVANI, University of Hull, Cottingham Road, GB-HULL HU6 7RX]

Ms Judith GILLESPIE, Royal Ulster Constabulary, Crime Branch Headquarters, Knocknagoney House, Knocknagoney Road, BELFAST BT4 2PP

Ms Jalna HANMER, **rapporteur**, Research Centre on Violence, Abuse and Gender Relations, Leeds Metropolitan University, Calverley Street, Leeds LS1 3HE

[Excusé/apologised: Mr Jeff HEARN, **rapporteur**, Tampere University, Swedish School of Economics and Manchester university]

Ms Marianne HESTER, **Moderator**, School of Humanities & Social Sciences, University of Sunderland, Priestman Building, Green Terrace, GB-SUNDERLAND SR1 3PZ

Ms Liz KELLY, **Moderator**, Child and Woman Abuse Studies Unit, University of North London, Ladbroke House, 62-66 Highbury Grove, GB-LONDON N5 2AD

Ms Emma MARSHALL, Policing and Reducing Crime Unit, Room 401, Home Office, Clive House, Petty France, GB-LONDON SW1H 9HD

Ms Bridget PENHALE, **rapporteur**, Social Work Dept., University of Hull, GB-HULL HU6 7RX

Ms Linda REGAN, **Moderator**, Child and Women Abuse Studies Unit, University of North London, Ladbroke House, 62-66 Highbury Grove, GB-LONDON N5 2AD

Ms Elizabeth STANKO, **Chair**, Department of Social and Political Science, Royal Holloway, University of London, Egham, GB-SURREY TW20 OEX

Ms Sylvia WALBY, **rapporteur**, Department of Sociology and Social Policy, University of Leeds, GB-LEEDS LS2 9JT

Mr Gary WHITE, Royal Ulster Constabulary, Community Affairs Department, 42 Montgomery Road, BELFAST BT6 9LD

* * *

PARLIAMENTARY ASSEMBLY/ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Mme Tayyibe GÜLEK, membre de la Délégation turque auprès du Conseil de l'Europe

BUREAU OF THE STEERING COMMITTEE FOR EQUALITY BETWEEN WOMEN AND MEN (CDEG-BU)/BUREAU DU COMITE DIRECTEUR POUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme Iphigénie KATSARIDOU, **Member of the Bureau of the CDEG/Membre du Bureau du CDEG**, Hellenic General Secretariat for Equality on the Sexes, Ministry of the Interior, Public Administration and Decentralisation, 8 Dragatsaniou Str, 105 59 ATHENS

Mme Caroline MECHIN, **Chair of the Steering Committee for Equality between Women and Men (CDEG)**, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, service des Droits des femmes, 31, rue Le Peletier, 75009 PARIS

Ms Violeta NEUBAUER, **Vice-Chair of the Steering Committee for Equality between Women and Men (CDEG)**, Counsellor, Women's Policy Office of the Government, Tomsiceva 4, 1000 LJUBLJANA

Ms Zuzana VRANOVÁ, **Member of the Bureau of the CDEG/membre du Bureau du CDEG**, Director, The Bratislava International Centre for Family Studies/Medzinárodné stredisko pre štúdium rodiny, Drotárska 46, 81 104 BRATISLAVA

STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS/COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)

GROUP OF SPECIALISTS FOR THE PROTECTION OF WOMEN AND YOUNG GIRLS AGAINST VIOLENCE/GROUPE DE SPECIALISTES POUR LA PROTECTION DES FEMMES ET DES FILLETES CONTRE LA VIOLENCE (EG-S-FV)

Ms Guðrún AGNARSDÓTTIR, The Rape Trauma Service, Reykjavik Hospital, Fossvogur, 108 REYKJAVIK

Mr Valentin WEDL, Federal Chancellery, Radetzkystrasse 2, A-1030 VIENNA

GENERAL RAPPORTEUR/RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Ms Renate KLEIN, College of Education and Human Development, University of Maine, 30A Merrill Hall, ORONO ME 04469, USA

OBSERVERS/OBSERVATEURS

EUROPEAN WOMEN'S LOBBY/LOBBY EUROPEEN DES FEMMES

Mme Colette DE TROY, European Women's Lobby, Policy Action Centre on Violence against Women, 12 rue Hydraulique, B-1210 BRUSSELS

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANISATION (UNESCO)

Ms Eunice SMITH, Women and a Culture of Peace, UNESCO, 7 Place de Fontenoy, F-75352 PARIS

WORLD HEALTH ORGANISATION/ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (WHO/OMS)

Ms Kirsten Staehr JOHANSEN, **rapporteur**, WHO-EURO, Scherfigsvej 8, DK-2000 F

Ms Claudia GARCIA MORENO, World Health Organisation, CH - 1211 GENEVA 27

SECRETARIAT

M. Pierre-Henri IMBERT, Director of Human Rights/Directeur des Droits de l'Homme

Ms Ólöf ÓLAFSDÓTTIR, Head of the Section Equality between women and men, Secretary to the CDEG/Chef de la Section égalité entre les femmes et les hommes, Secrétaire du CDEG

Ms Sophie PIQUET, Administrator, Section Equality between women and men/Administratrice, Section égalité entre les femmes et les hommes

Ms Karen PALISSER, Principal Administrative Assistant, Section Equality between Women and Men/Assistante administrative principale, Section égalité entre les femmes et les hommes

Ms Amanda RAIF, Administrative Assistant, Section Equality between Women and Men Directorate/Assistante Administrative, Section égalité entre les femmes et les hommes Direction des Droits de l'Homme

Mme Nadine SCHAEFFER, Administrative Assistant, Human Rights Directorate/Assistante Administrative, Direction des Droits de l'Homme

Ms Sascha MÜLLER, Trainee, Section Equality between Women and Men Directorate/Stagiaire, Section égalité entre les femmes et les hommes Direction des Droits de l'Homme

INTERPRETERS/INTERPRÈTES

Mme Anne du BOUCHER

Mme Helga PRIACEL

Mme Maryline NEUSCHWANDER